



This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

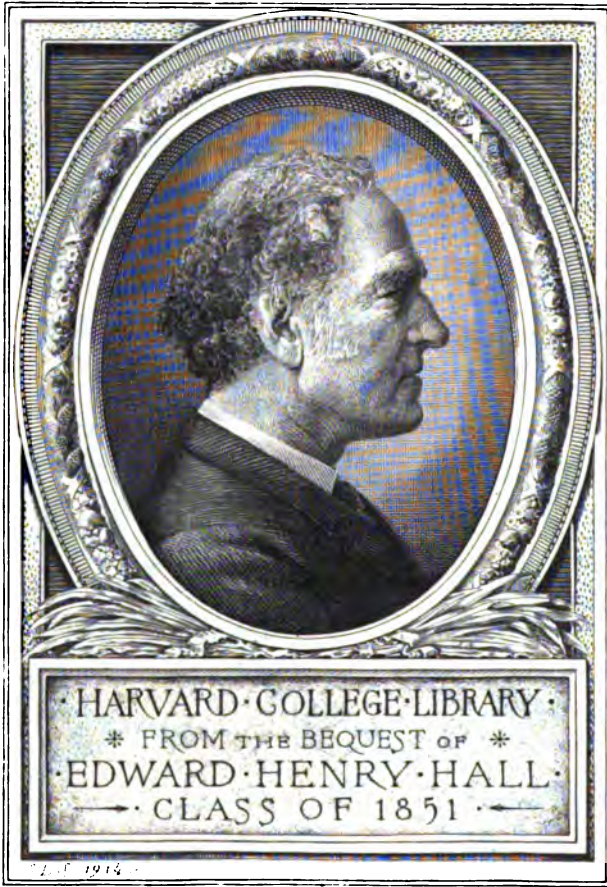
We also ask that you:

- + *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
- + *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
- + *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
- + *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

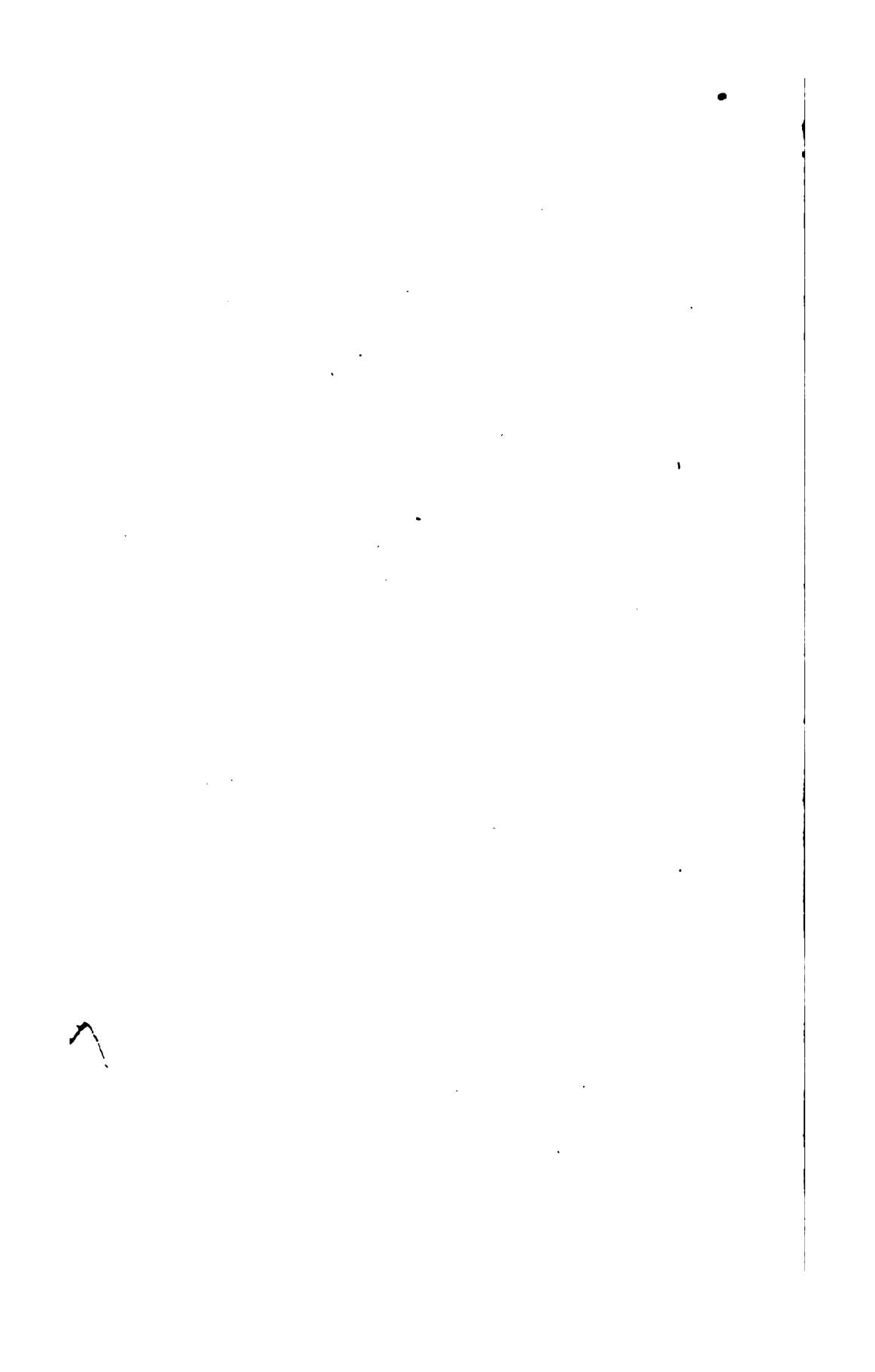
About Google Book Search

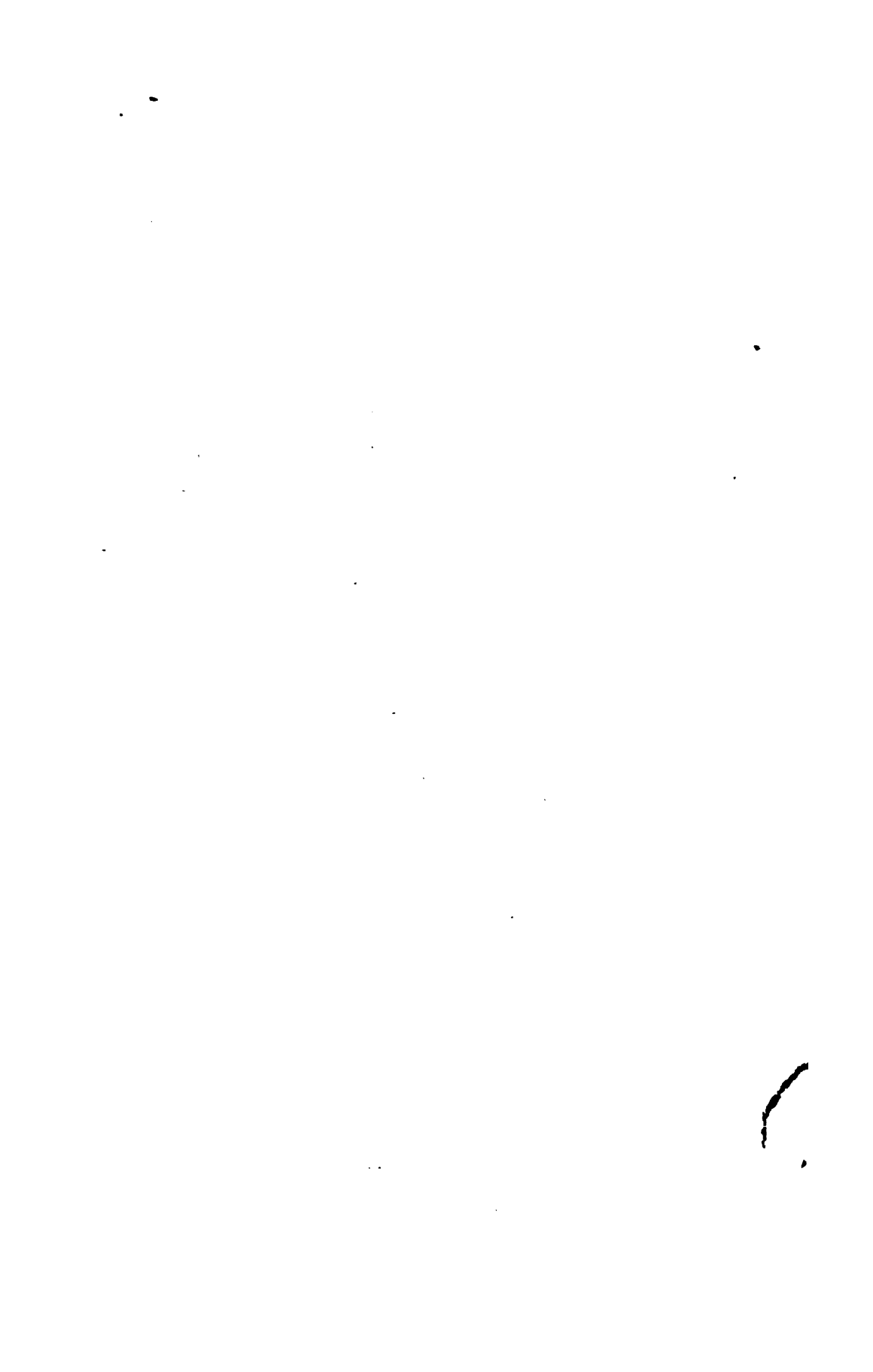
Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at <http://books.google.com/>

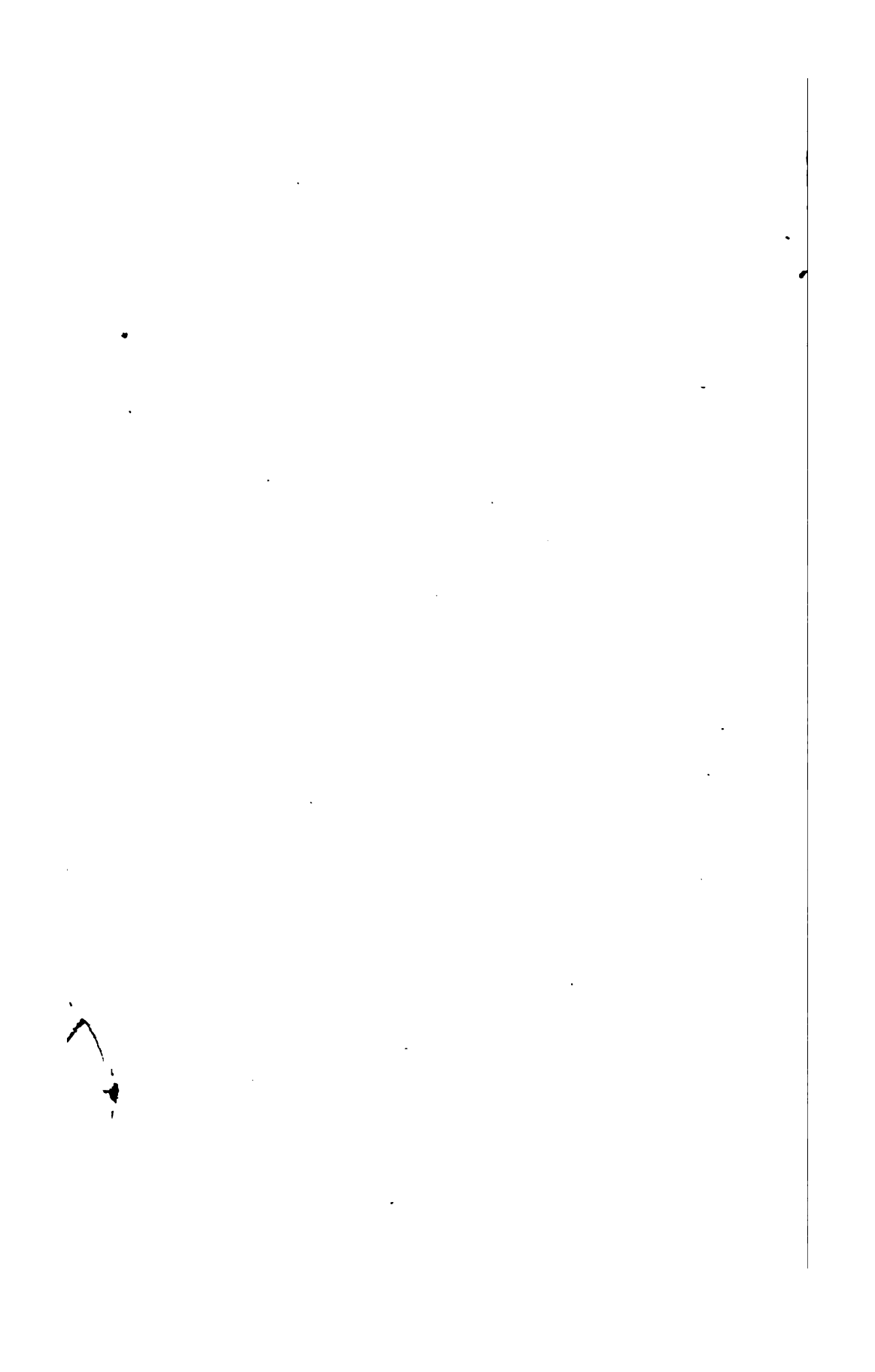












3
ÉTUDES D'HISTOIRE CONTEMPORAINE

NOTICES HISTORIQUES

PAR

GEORGES PICOT

SECRÉTAIRE PERPÉTUEL
DE L'ACADÉMIE DES SCIENCES MORALES ET POLITIQUES

I

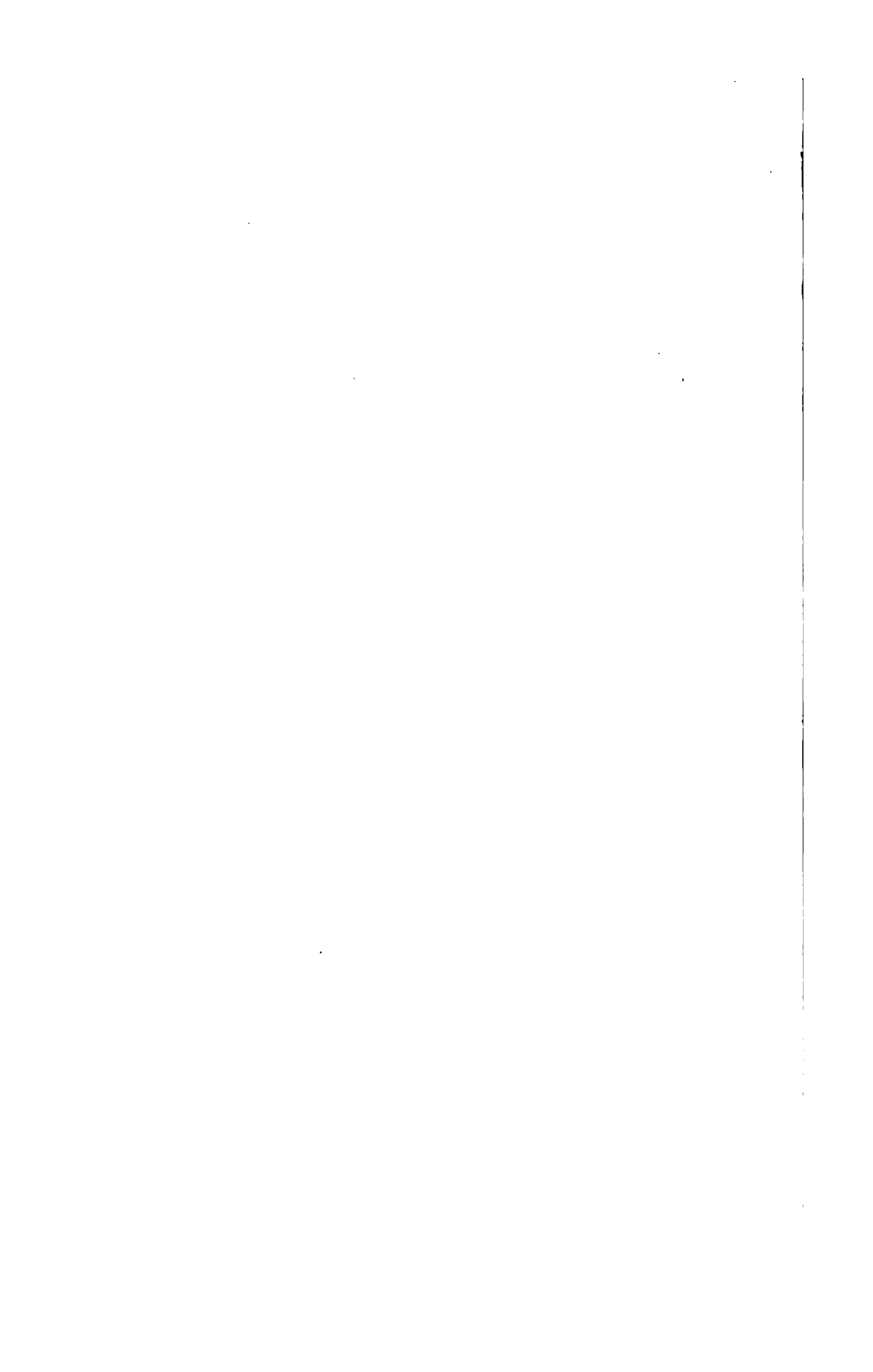
JULES SIMON — LE DUC D'AUMALE
BARTHÉLEMY-SAINT-HILAIRE — HIPPOLYTE PASSY
LE COMTE DE MONTALIVET

PARIS

LIBRAIRIE HACHETTE ET C^{ie}

79, BOULEVARD SAINT-GERMAIN, 79

—
1907



à Monsieur [illegible]

son très dévoué cousin,

Georges Sicaud

NOTICES HISTORIQUES

COULOMMIERS
Imprimerie PAUL BRODARD.

0

ÉTUDES D'HISTOIRE CONTEMPORAINE

NOTICES HISTORIQUES

PAR

GEORGES PICOT

SECRÉTAIRE PERPÉTUEL
DE L'ACADÉMIE DES SCIENCES MORALES ET POLITIQUES

I

JULES SIMON — LE DUC D'AUMALE
BARTHÉLEMY-SAINT-HILAIRE — HIPPOLYTE PASSY
LE COMTE DE MONTALIVET

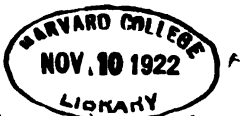
PARIS
LIBRAIRIE HACHETTE ET C^o
79, BOULEVARD SAINT-GERMAIN, 79

1907

Droits de traduction et de reproduction réservés.

L Soc 1621.52.5

✓



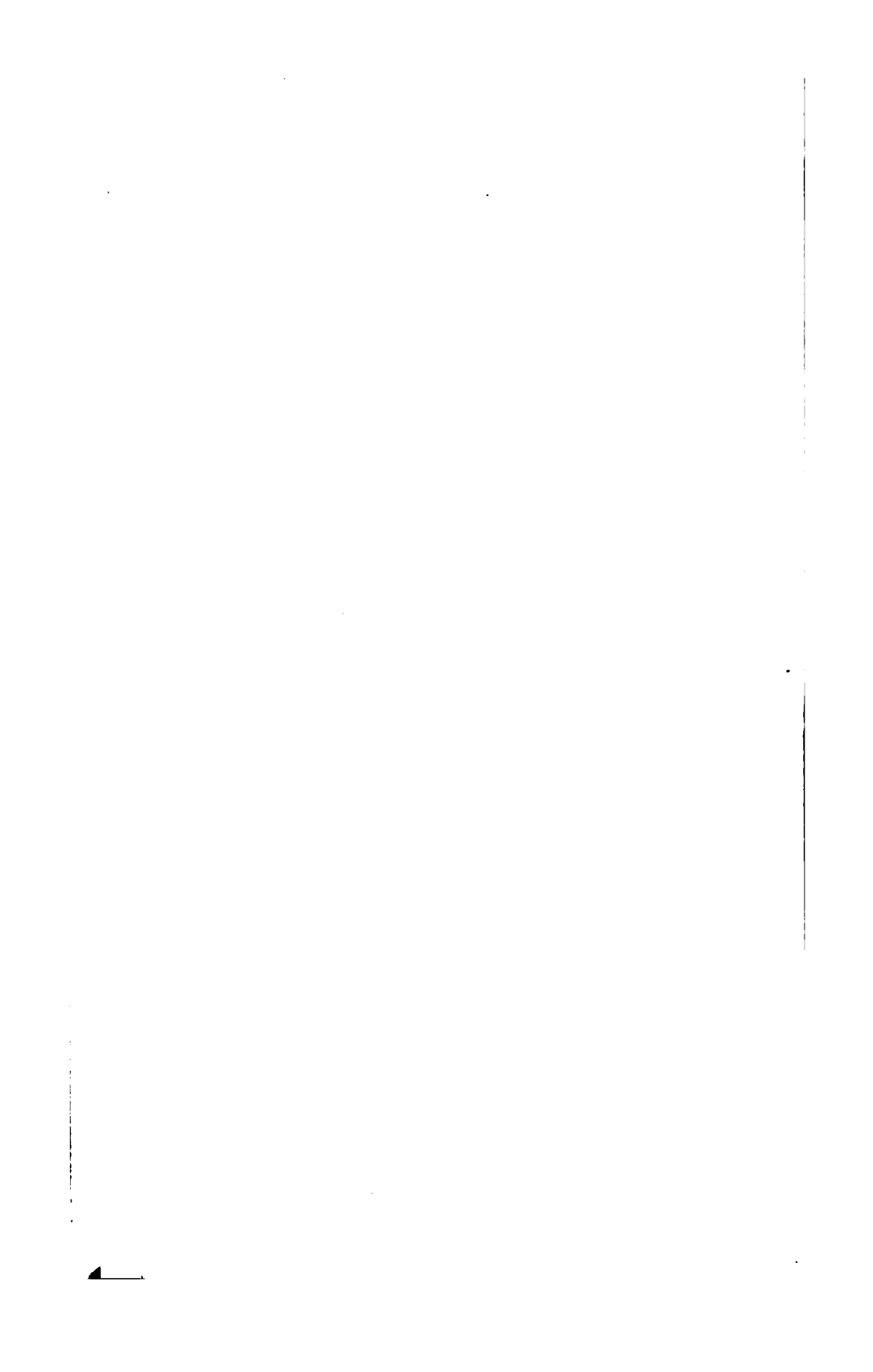
E. H. Hall fund
2 vols

AVERTISSEMENT

Nous avons joint aux Notices historiques des indications précises sur les dates les plus importantes de la vie de chacun des membres de l'Institut.

Elles sont suivies d'une bibliographie très complète de leurs œuvres; la plupart ont été dressées de leur vivant par les auteurs eux-mêmes. Nous n'avons eu qu'à les mettre au courant.

Ces dates et ces bibliographies ont été rejetées à la fin de chaque volume dont elles forment l'Appendice.



PRÉFACE

En imposant au secrétaire perpétuel la mission de rédiger des Notices historiques, l'Académie des Sciences Morales et Politiques n'a pas voulu seulement préparer les éléments d'une histoire de la compagnie et honorer les morts qui l'avaient illustrée. Elle s'est proposé un dessein d'une portée plus haute.

Les idées dont elle garde le culte, les doctrines de philosophie et de morale, d'économie et de législation qu'elle soumet aux études dans ses concours, les enquêtes qu'elle suscite, les observations de tous genres qu'elle provoque, portent sur un nombre presque infini de sujets. En réalité, elles ont pour centre, pour objet unique, l'homme. L'Académie le considère dans ses pensées par la philosophie, dans ses actes par la morale, dans ses ressources par l'économie politique, dans ses rapports juridiques par la législation, dans son passé par l'histoire. C'est l'homme

tout entier, dans le milieu où il est né, au sein de la société en perpétuelle évolution, c'est le citoyen qu'elle étudie, afin de le comprendre et de l'améliorer, non en poursuivant cette chimère de la perfection indéfinie, mais en s'efforçant de hausser sa pensée et ses ambitions, de développer sa volonté, de lui faire sentir ses devoirs, de lui montrer à la fois la grandeur de sa destinée et de sa responsabilité.

Ce vaste enseignement des idées est l'œuvre même de l'Académie. Suivant la belle expression de Guizot, « elle s'affirme en poussant des racines dans tous les filons où gît une vérité ». Au fond, elle n'a qu'un but : parvenir à élever le niveau général et à élever l'élite au-dessus du niveau commun. Comment, dans cet effort, pourrait-on négliger ce qui a le plus d'influence sur l'esprit humain : l'exemple? Comparez la puissance de persuasion de la théorie la plus sage avec l'acte de celui qui l'applique. Envisagées à ce point de vue, les Notices historiques apparaissent donc à leur place, comme le complément des travaux de l'Académie : elles viennent témoigner de la valeur des doctrines; elles en sont la justification.

Une société n'est vivante que si elle a dans son sein des forces qui l'attirent et l'entraînent. L'égalité absolue, même dans un haut degré de valeur morale, serait un principe d'immobilité; il faut qu'il y ait, dans une

réunion d'hommes, des supériorités qui les mettent en mouvement, des chefs qui commandent le respect, des inférieurs qui l'éprouvent; l'estime pour une élite, l'admiration pour quelques-uns, sont les conditions mêmes d'une société saine et féconde, capable de réaliser de grandes entreprises.

En comparant ces Notices, on sera frappé de voir, à travers les différences des carrières, et les diversités des goûts, un certain nombre de traits communs. Tous ont reçu, en naissant, le don d'une curiosité active et d'une volonté tenace. Ces deux qualités ont dominé leur jeunesse; elles ont été la semence de leur vie. Elles ont préparé ces résolutions que la prudence a cru téméraires et qui à une certaine heure les ont fait sortir de la foule. — Qu'il s'agisse d'ouvrages entrepris avec ardeur et qui absorberont des années, de campagnes électorales, d'expéditions militaires menées vaillamment, d'articles ou de livres qui sont des événements, de réformes législatives obtenues à force de persistance, de coups de hardiesse qui saisissent les imaginations, ou de discours qui sont des actes, nous retrouvons partout cette initiative sans laquelle il n'est point d'homme supérieur.

Philosophes ou professeurs, orateurs ou écrivains, jurisconsultes ou économistes, hommes de plume ou hommes d'épée, ils ont tous suivi leur voie, ne se

rencontrant qu'assez tard dans les assemblées politiques; il n'en est pas deux qui aient suivi le même sillon : partis d'origines très diverses, cependant parvenus à un rendez-vous commun, arrivant à tirer d'une longue expérience de la vie des jugements semblables.

Dans un temps où la lutte s'apprête sous tant de formes, où nous avons besoin pour raffermir nos âmes d'interroger l'histoire afin de voir comment nos pères ont traversé sans périr les plus terribles crises, ce n'est pas un médiocre soutien de fixer sa pensée sur des hommes qui ont été l'honneur de notre Académie, qui ont vécu de notre temps, tout près de nous, avec lesquels nous avons siégé, que nous avons vus, la plupart, dans l'intimité, et qui n'ont jamais désespéré de leur pays. Ce n'était pas le langage d'orateurs s'adressant au public; c'étaient les confidences et les conseils intimes c'étaient l'expérience et le dernier mot de toute leur vie.

Ils repoussaient de toutes les forces de leur pensée l'idée de décadence; ils croyaient qu'elle ne commence chez un peuple qu'avec le dédain du travail, dans les classes éclairées qu'avec le dédain du devoir social. Ils condamnaient sans merci l'indifférence en matière politique, convaincus qu'elle donnait naissance au despotisme dont ils avaient horreur, qu'il vint d'un seul ou des mandataires de la foule. Tous avaient aimé

le régime de discussion. Tous ont cru à la liberté et s'y sont sentis, en avançant dans la vie, de plus en plus attachés.

Tous ont eu soif de justice. Tous voulaient contribuer à diminuer les souffrances de la misère. Ils attendaient beaucoup de l'individu, de ses efforts, et ne demandaient aux lois que de favoriser sous toutes les formes son initiative; tout ce qui la limitait leur semblait funeste. Ils craignaient les ingérences croissantes de l'État devenu une sorte de Providence laïque diminuant partout l'idée de responsabilité, traitant l'homme comme un incapable, lui faisant les promesses chimériques dont on se plait à leurrer un enfant et aboutissant, si on n'y prend garde, à des déceptions d'autant plus graves que les illusions auront été plus hautes et la chute plus rude.

Quelques-uns avaient une foi ardente. Tous croyaient en Dieu, et nul n'hésitait à mettre au premier rang de sa foi politique la liberté de conscience et la liberté des cultes; ils étaient convaincus que la morale était incompatible avec l'athéisme.

Aucun, malgré les défaites qui les ont rangés parmi les vaincus, n'a maudit son temps, ni douté de son pays. Est-il besoin de dire que tous ont aimé passionnément leur patrie?

Un d'entre eux disait que le devoir d'un homme

qui avait traversé la vie en pensant et en agissant, se mêlant à ses contemporains, à leurs passions, les partageant quand elles étaient généreuses, les apaisant quand elles étaient violentes, était de laisser, au terme de sa vie, une déposition qui résumerait son témoignage sur les hommes et les idées, sorte de testament de sa conscience.

Les onze notices qui suivent contiennent, sous une forme biographique, le résumé de ce que pensaient, de ce que redoutaient, de ce que souhaitaient le plus vivement, sur les grands intérêts de l'homme ici-bas, des membres de l'Institut que leurs contemporains ont respectés, que leurs confrères ont profondément aimés et dont les conseils méritent assurément d'être écoutés par la génération qui nous suit.

Si on voulait renfermer en une formule précise les vœux de toute leur vie, il faudrait reprendre pour l'insérer en tête de ces Notices la devise de M. Jules Simon : Dieu, Patrie, Liberté.

25 octobre 1906.

ÉTUDES

D'HISTOIRE CONTEMPORAINE

JULES SIMON¹

Messieurs,

M. Jules Simon a été tour à tour maître de philosophie, journaliste et écrivain. Député, il est devenu ministre et il a gouverné son pays.

Dans sa jeunesse, il a honoré la chaire de professeur; dans son âge mûr, il a illustré la tribune; chargé d'années, il était encore un incomparable orateur, et dans la foule qui se pressait autour de lui pour l'applaudir figuraient les petits-fils de ses premiers élèves. Sa parole a servi d'enseignement à trois générations.

Aux temps de silence, sa plume remplaçait le discours. En pleine liberté, elle achevait ce que sa voix avait commencé. Ses livres étaient des actes. Moraliste, sans une nuance de pédantisme, parce qu'il aimait sincèrement les hommes, épris de tout ce qui développe les facultés, il a

1. Cette notice a été lue en séance publique le 5 décembre 1896.

poursuivi un but, le plus noble de tous : montrer à ses contemporains comment il fallait user de la liberté.

Toutes les puissances que nous avons reçues de Dieu contribuant à notre progrès moral, — nos passions jugées par la conscience, contenues par le devoir et tournées vers le bien, — les injustices redressées au profit de tout ce qui est faible, — les abus de la force réprimés, — la famille partout défendue et la femme qui en est l'âme mise au premier rang, ce qui est le signe des grandes civilisations, — après la mère, l'enfant ayant droit au respect, — l'instruction n'étant jamais séparée de l'éducation, — tout ce que l'État est incapable de faire, parce qu'il est incapable de sentir, demandé à l'initiative privée, — l'association s'épanouissant en un réseau d'activité, — les œuvres multipliant les forces, — l'homme partout et toujours responsable devant sa conscience et devant Dieu : voilà les idées au service desquelles M. Jules Simon a vécu.

Telles sont les clientes auxquelles il a prodigué jusqu'à la dernière heure ses forces et sa vie. Philosophe, écrivain, homme d'État, il leur a tout donné et ne leur a rien demandé. Il n'a reçu d'elles et n'a laissé après lui que l'honneur de les avoir défendues.

A ceux que la fortune a comblés, la postérité peut faire attendre des éloges ; aux dévouements qui se sont sacrifiés, l'hommage est dû sans retard. Témoins de la lutte et du désintéressement, les contemporains, il faut qu'ils le sachent, ont contracté une dette. Ils ont pu l'oublier, distraits par le spectacle de la vie. La mort en fait sonner l'échéance. On se recueille, on se souvient, on mesure l'œuvre tout entière et on demeure confus de remords et

de respect en découvrant la place que tenaient au milieu de nous, depuis un demi-siècle, l'intelligence et le cœur du confrère illustre que nous avons perdu.

M. Jules Simon est né à Lorient le 27 décembre 1814. Sa mère était Bretonne. Son père était de Lorraine; il s'était battu à Jemmapes, puis avait quitté le service militaire et était venu s'établir sur les côtes du Morbihan. L'enfant fut élevé dans le double attachement au sol natal et à la grande patrie française, Breton par la foi en l'idéal, lutteur d'avant-garde comme un Lorrain, mais conservant toujours dans son cœur le trait commun de ces deux fortes races : la fidélité aux idées et aux souvenirs.

De sa première enfance, nous n'avons qu'un tableau assez effacé : nous n'en connaissons, à vrai dire, que le cadre.

C'est un paysage doux et triste, comme les landes de bruyère et de genêts; rien d'imprévu, la vie s'écoulant dans un village au milieu d'occupations et de distractions régulières, près du verger et de la vieille église, entre son père taciturne, M. le Recteur qui lui apprenait le latin et sa mère qu'il adorait et qui passait sa vie à soigner les malades et les pauvres. Il quitta cette existence d'un autre âge pour aller à la ville faire ses classes au collège de Lorient : il y trouva des maîtres aussi vieux que les méthodes. « J'ai fait mes classes, il y a cent cinquante ans », avait-il coutume de dire. Il n'avait pas quatorze ans, quand eut lieu le premier événement de sa vie. Il venait d'achever sa quatrième. Les ressources manquaient au logis. Son père lui déclara qu'il allait être placé en apprentissage chez un horloger. Il supplia et obtint un sursis. Sa mère fit un sacrifice : à la fin de sa troisième au collège de

Vannes, il remporta tous les prix ; mais que pouvait-on espérer ? Un nouvel effort était impossible. Il alla trouver le professeur de rhétorique et lui demanda pourquoi un élève de seconde ne pourrait pas, comme les rhétoriciens, donner quelques leçons. Il fit si bien que le professeur le plaça chez une veuve qui tenait la pension des enfants de chœur ; il les instruirait quand l'abbé serait malade ou empêché ; il donnait des leçons à trois francs par mois ; bientôt il en eut huit et put presque acquitter sa pension. A la fin de l'année scolaire, à la suite d'un concours entre les collèges de Bretagne, ses succès furent tels que le Conseil général lui accorda une allocation de 200 francs. C'était la fortune : du même coup il put payer une dette de 10 francs à sa logeuse, renouveler ses vêtements, et surtout acheter des livres.

A l'heure où s'achevait sa rhétorique, c'était un grand et pâle jeune homme, timide, de figure très agréable, encadrée d'une abondante chevelure noire frisant naturellement, attirant vers lui la sympathie, aimé et déjà respecté de ses condisciples, ayant à leur contact nourri son imagination de tous les récits de la Vendée, sentant en lui un feu intérieur qui couvait, rêvant de grandes choses, et cherchant ce qu'il pouvait faire pour satisfaire le besoin de se donner. Une lettre a été retrouvée récemment, plus précise qu'aucune page de mémoires. Elle est adressée à sa sœur : il lui annonce sa résolution de se vouer au service de Dieu, non pour devenir recteur en une paroisse de Bretagne ou professeur dans un séminaire, mais afin d'être missionnaire, d'aller porter l'Évangile aux infidèles et de faire le sacrifice de sa vie, le seul qui lui parût proportionné à sa foi.

Comment en fut-il détourné? Ébloui de ses succès, il se laissa attirer vers la carrière universitaire. C'est ainsi qu'il se trouva jeté tout à coup, à dix-neuf ans, sur les bancs de l'École normale.

Sa première année d'école fut très triste : il était isolé ; il doutait de lui-même. Au jeune homme plein d'illusions, se croyant capable de tout et à la veille de tout savoir, ses maîtres disaient qu'il avait tout à apprendre. Heureusement cette humiliation qui causait ses souffrances leur servit de remède. Au lieu de se perdre dans les rêves, il s'acharna au travail. La peur d'être relégué parmi les médiocres lui fit faire des prodiges et, à la fin de la première année, les pronostics pessimistes recevaient le plus éclatant démenti.

Il entra en seconde année ayant conquis son rang. L'heure des découragements était passée. Il étudiait, écoutait, pensait ; il causait beaucoup avec ses professeurs : Guigniaut, Rinn, Nisard ; il interrogeait le sage Damiron, mais il réservait pour deux d'entre eux ses enthousiasmes. Il n'y avait, a-t-il dit, que deux maîtres à l'école : Cousin et Michelet. — « Nos imaginations étaient pleines de ces deux hommes. En entendant Michelet, nous étions comme des voyageurs qu'on aurait transportés tout d'un coup sur un sommet d'où se découvrent des espaces immenses. Sa parole nous faisait goûter l'une après l'autre toutes les joies de la pensée. Tout ce qu'il décrivait, on le voyait. Toutes les émotions qui l'agitaient, nous les ressentions. Je n'avais rien entendu ni rêvé de pareil. »

Les normaliens de deuxième année étaient ravis et passionnés. Michelet eût exercé sur les jeunes gens une

influence sans rivale si, pendant la troisième année, ils ne s'étaient trouvés en présence de Cousin. Émerveillés de l'historien, ils étaient éblouis et subjugués par le philosophe : il s'emparait de leur intelligence ; il leur découvrait Aristote et Platon, les élevait à une hauteur qui leur donnait le vertige ; la métaphysique interprétée avec cette éloquence produisait sur leurs âmes exactement le même effet que la poésie la plus sublime. Sa leçon du dimanche était attendue avec impatience : après la philosophie, il parlait de tout. « C'était alors une suite d'aperçus variés, nouveaux, merveilleux, de comparaisons, de rapprochements, de tableaux, d'anecdotes ; jamais, je crois, on n'a vu, ni on ne verra, dans la conversation d'un homme, une telle abondance de belles choses. La leçon, commencée à huit heures, devait durer une heure et demie : nous étions encore là à une heure. Il prenait son chapeau tout à coup et me disait : « Venez au Luxembourg ». Par parenthèse, je me passais de dîner. Une fois au Luxembourg, il recommençait pour moi tout seul. Je crois qu'il oubliait souvent à qui il parlait, qu'il se parlait à lui-même. Il était, à la lettre, infatigable, aussi maître de lui et avec une voix aussi forte, au bout de trois ou quatre heures.... Nous aurions dû l'adorer, mais il y avait un je ne sais quoi qui écartait l'amitié. Je crois que c'était la peur ; pour notre admiration, elle était sans bornes ¹. »

A vingt-deux ans, l'élève de l'École normale, devenu agrégé, partait pour Caen où il allait professer la philosophie. Vivant assez solitaire, partagé entre les débuts de

1. *Victor Cousin*, p. 86.

son cours qui l'inquiétaient un peu et ses études qui le charmaient, il profita du calme de la vie de province pour commencer un long travail. Il correspondait avec son maître. Deux ou trois élèves préférés jouissaient seuls de ce privilège. « M. Cousin, dit-il, ne se bornait pas à donner le goût du travail, il était toujours prêt à indiquer des sources, à fournir des idées, même à lire des manuscrits et à montrer comment il fallait les refondre pour les rendre dignes d'être publiés. Il était en France une sorte de professeur universel... Il aimait passionnément le talent et la philosophie,... il allait vous chercher lui-même: il vous secouait, il vous forçait au travail. En un mot c'était un maître; et quel maître! Je trouve à présent que nous n'étions pas reconnaissants autant que nous l'aurions dû. Les petits côtés nous cachaient les grands¹. »

Dans cette correspondance, jamais lettre ne parût à M. Jules Simon plus éloquente qu'un billet de trois lignes lui enjoignant, le 3 janvier 1838, de venir sur-le-champ à Versailles où il était nommé professeur. Il devait y passer un an. Ce fut, il l'a dit souvent, la plus belle année de sa vie. Un cours de philosophie qui l'initiait à la parole publique, des relations de plus en plus fréquentes avec M. Cousin, la collaboration avec son maître, leurs rendez-vous à la Sorbonne, ses visites chez lui à Sèvres, le séjour à Versailles de M. Cousin qui l'introduisit dans le salon de la princesse Belgiojoso, la rencontre pour la première fois de M. Thiers et de M. Mignet laissèrent dans son esprit des souvenirs qui ne devaient pas s'effacer.

1. *Victor Cousin*, p. 91, 115 et *passim*.

Dans ce ciel pur, il y eut des nuages. L'amitié, comme l'amour, comporte des drames.

Ceux qu'aimait Cousin, il entendait les absorber; M. Jules Simon était résolu à garder son indépendance. Platon fut cause du premier choc : à Caen, M. Jules Simon avait commencé la traduction du *Timée*. A son arrivée à Paris, Cousin la lui demanda : le jeune professeur fut transporté de reconnaissance. Chaque samedi, il venait coucher à la Sorbonne, apportant le travail de la semaine qui prenait aussitôt le chemin de l'imprimerie. Quelque temps après le dernier bon à tirer, « j'arrivais chez lui, dit-il, à l'heure accoutumée. Je le vois encore : il était sur son échelle dans sa bibliothèque. Il se hâta de descendre pour me donner la main avec son affabilité ordinaire. « Comment vous portez-vous? lui dis-je. — Assez mal, me dit-il. Je suis fatigué. On ne saura jamais combien cette traduction du *Timée* m'a fatigué. » Puis, se rappelant tout à coup à qui il parlait : « Mais, si fait, ajouta-t-il avec le plus grand sang-froid, vous le savez aussi bien que moi¹. »

Le coup était porté et la blessure fut durable. Il était de plus en plus résolu à ne pas se livrer; il voulait bien se dévouer, mais non abdiquer. C'est ainsi que parmi les disciples de Cousin se dessina dès lors une division en deux groupes : Saisset et Barthélemy Saint-Hilaire, pour ne parler que des morts, qui se confondaient et se laissaient absorber dans la personne du maître; Jules Simon et son ami Jacques, « qui n'étaient pas des révoltés, encore moins des

1. *Revue de Famille*, 1^{er} mars 1893, p. 468.

ingrats », mais qui étaient « des disciples un peu étouffés, en quête de liberté et d'indépendance¹ ». A la différence de Jacques, ses démêlés ne furent jamais une rupture. En une seule année, l'année 1839, Cousin multipliait les témoignages d'estime : il choisissait pour son suppléant à la Faculté des lettres le traducteur du *Timée* et peu après il le nommait maître de conférences à l'École normale.

Il avait vingt-cinq ans, lorsqu'il montait pour la première fois dans la chaire de la Sorbonne qu'avait illustrée son maître. Il devait l'occuper douze ans. Il avait la science, une facilité de parole sous laquelle perçait l'éloquence ; il possédait tous les dons naturels : la force de la pensée, la mémoire, l'émotion, une voix qui traduisait tous les sentiments de l'âme et, pour tout animer, la foi ardente de la jeunesse. En peu de temps, les élèves pressés dans la salle proclamaient que la Sorbonne comptait un nouvel orateur.

Son enseignement de l'École normale était plus intime. Il s'abandonnait davantage aux inspirations du moment. Plein des souvenirs du maître qui avait éveillé et dominé son esprit, il lui arrivait de commencer avec lenteur et comme s'il avait quelque peine à soutenir sa voix ; mais, aussitôt entré dans son sujet qu'il avait très solidement préparé, les souvenirs, les idées, les observations neuves et fines lui coulaient des lèvres.

Il est très malaisé de rendre la vie à un cours : nul ne peut à un demi-siècle de distance en faire sentir le charme. De toutes les formes de l'éloquence, celle du professeur est

1. *Victor Cousin*, p. 153.

la plus insaisissable : le barreau, la tribune, la chaire ecclésiastique conservent plus ou moins les échos de la parole publique. L'enseignement ne communique que très faiblement au lecteur, à travers le temps, une émotion oratoire. Il possède en lui-même une autre vertu : il prépare et suscite à la fois des disciples et des livres. C'est aux élèves de M. Jules Simon qu'il appartient de dire ce qu'il a été et ce qu'ils lui ont dû ; c'est à leur souvenir que je fais appel, et ceux qui m'entendent en ce moment peuvent seuls, en évoquant leur jeunesse, attester que, longtemps avant nos contemporains, leurs applaudissements avaient deviné chez le jeune homme inconnu la veille un maître de l'art oratoire.

Il est d'autres témoins, non moins irrécusables. Ses livres confirmèrent au dehors ce que proclamaient ses disciples. M. Jules Simon a laissé un nombre prodigieux d'ouvrages ; il a écrit sur la philosophie, sur la politique et sur la morale. D'autres jugeront et compareront l'ensemble de ses œuvres. Nous voulons ici leur assigner une date et les rattacher à chaque époque de sa vie. Les travaux philosophiques furent son début. Sa thèse de doctorat consacrée au commentaire de Proclus sur le *Timée*, l'introduisit au milieu des philosophes de l'École d'Alexandrie. Il voulut en écrire l'histoire.

C'était un merveilleux sujet d'étude : l'antiquité avait eu ses maîtres et ses doctrines : ils s'étaient succédé suivant un développement naturel, façonnant l'âme de la Grèce et de Rome. Philosophes et sophistes avaient fait le tour de l'intelligence de l'homme, en épuisant tous les systèmes ; de leur échec était né le scepticisme, ce découragement de l'esprit. Les sages de la nouvelle école ten-

tèrent de réagir contre cette abdication. Ce qu'ils avaient de foi les porta vers le mysticisme, ce qu'ils avaient de critique donna naissance à l'éclectisme. L'École d'Alexandrie était un miroir d'une fidélité absolue qui reflétait tout ce qu'avait pensé l'homme, non seulement en Grèce depuis six siècles, mais dans les philosophies, les religions, et les cosmogonies orientales. Une érudition universelle, des vues élevées, la rencontre des principes les plus divers, ce que M. Villemain a éloquemment appelé le dernier rendez-vous de l'antiquité, tel était le champ d'une incomparable étendue qui s'offrait au jeune philosophe. De ce poste d'observation, sa vue pouvait embrasser l'horizon des siècles et contempler tout le développement de la pensée humaine. Le regard de M. Jules Simon était assez pénétrant pour que le tableau réunit toutes les qualités d'un maître : le dessin en était ferme, les contours précis, les couleurs vives, les oppositions heureuses et l'imagination du jeune écrivain contenue par l'étude s'échappait dans une juste mesure, éclairant les jugements et n'en altérant jamais la rectitude. Érudit sans sécheresse, profond sans obscurité, analyste précis et juge sévère, le philosophe termine ses deux volumes par une conclusion mettant chaque homme et chaque système à sa place, fixant les rapports des Alexandrins et du Christianisme et prononçant un jugement définitif sur le mélange de vérité et d'erreur qui explique l'influence et rendait inévitable la chute de l'École d'Alexandrie.

Le succès fut très grand. C'était pour une vie de philosophe un début du plus brillant augure ; ce fut, par le fait, son dernier ouvrage de pure philosophie.

La politique l'attirait. Il avait en lui tout ce qui dispose à la vie publique. Dès sa première jeunesse, il s'y était senti porté. La révolution de 1830 avait produit dans l'âme du rhétoricien de Vannes une secousse. Confident des récits de la Vendée, il avait vu tout d'un coup se produire une nouvelle explosion. Les bleus triomphaient; les fils de chouans étaient consternés; aux cris de joie répondaient des violences; aux crimes, des représailles. Dans cette effervescence soudaine des deux partis, qu'allait faire un jeune homme de seize ans? Ce qu'il fit toute sa vie : il se jeta entre les combattants, prêchant la paix et la justice.

Quel est celui d'entre nous qui n'a lu l'affaire Nayl, ce chef-d'œuvre, en cinquante pages, qui unit tous les mérites de l'imagination et de la réalité? Qui ne se souvient de ces passions si bien décrites, de cette Bretagne de 1831 ardente et émue, de ces entraînements qui expliquent jusqu'aux crimes judiciaires? Ces souvenirs devaient laisser dans le cœur de Jules Simon une empreinte ineffaçable.

Trois ans après, il était à Paris : il avait horreur de l'esprit de parti et des haines politiques. Poursuivant un idéal, il s'élança, avec la fougue de la jeunesse, vers ceux qui, n'ayant recueilli aucun profit personnel de la révolution, lui semblaient porter seuls le drapeau de l'indépendance et de la liberté. Rêvant la République, il était attiré par Armand Carrel; aux jours de sortie, il quittait l'École pour aller le voir au *National*. Le lendemain du duel, il s'était échappé pour courir à Saint-Mandé chercher des nouvelles; il n'oublia jamais qu'en rapportant à l'École le bulletin désespéré, il avait vu le moins républicain de ses professeurs, M. Cousin lui-même, verser des larmes. Cette

mort, qui fut, pour la jeunesse, un deuil public, causa à Jules Simon une douleur telle que cinquante années après, nul dans la presse française ne sut exprimer plus éloquemment ce qu'avait été l'attachement de la jeunesse pour Carrel.

Ne se laissant absorber ni par ses études, ni plus tard par ses cours ou par ses livres, il trouvait le temps d'écrire en secret dans les journaux et brûlait d'affronter, aussitôt qu'il le pourrait, les orages de la vie publique.

En 1846 et en 1847, M. Jules Simon se présenta deux fois dans les Côtes-du-Nord. Le gouvernement le combattit. L'opposition lui préféra de vieux candidats sans titres. Les partis, en notre siècle, n'ont jamais compris que la politique est et restera en tout temps l'art de faire des recrues, de convaincre les hésitants et de les rallier.

La révolution de 1848 le trouva prêt. Les électeurs des Côtes-du-Nord l'envoyèrent cette fois à l'Assemblée nationale. Il y apportait ses convictions républicaines ; mais il n'avait pas toléré l'équivoque. Dans sa proclamation aux électeurs, on ne lisait ni flatteries au peuple, ni vagues espérances de réformes sociales : il disait ce qu'il voulait et ce qu'il ne voulait pas. M. Jules Simon, il y a peu d'années, recherchait ses premières proclamations aux électeurs. Il était impatient de répondre à je ne sais quelle calomnie en les réimprimant. « Tout y est, disait-il. Je m'en souviens bien. Elles contiennent ce que je pense depuis un demi-siècle ! » Quand il parvint à retrouver ces vieux et fidèles témoins, sa joie fut vive.

« Association, rapports équitables du capital et du travail, disait-il en mars 1848, voilà la sagesse. Destruction

de la propriété, communisme, voilà le crime et le fléau ! Le communisme n'était jusqu'ici qu'une vaine et criminelle utopie : aujourd'hui, il est un danger. Ce danger, je ne l'exagère point : il faut l'appeler par son nom et se déclarer hautement son ennemi. Il n'y a pas de société sans la propriété et sans la famille. La propriété est sacrée dans son principe, car c'est le principe social lui-même, et la propriété détruite, la famille est ébranlée. Toucher à la famille, c'est outrager du même coup Dieu, la nature et la justice.

« J'ai le droit de dire hautement que je défendrai à l'avenir le principe de la liberté religieuse, parce que je l'ai défendu toute ma vie. J'ai lutté contre l'intolérance et je suis prêt à recommencer le combat, si jamais l'intolérance doit renaître. En combattant l'intolérance, je crois combattre pour la religion, pour la liberté de conscience : aucun homme ne se mettra jamais, moi vivant, entre Dieu et la conscience de mes frères. On aura beau me traiter en ennemi de la religion¹, on ne m'empêchera pas, si jamais la religion est menacée, de me dévouer pour elle. La liberté de conscience, la liberté de penser n'est pas seulement une de nos libertés, c'est la source et la condition de toutes les autres. »

C'était la profession de foi de toute sa vie. Il devait y demeurer invariablement fidèle. Il le fut, dès le début, en se donnant tout entier. Il combattit l'émeute sous toutes ses formes, comme législateur et comme soldat. Il proposa de dissoudre les ateliers nationaux et de rouvrir les ate-

1. Il faisait allusion aux récentes querelles du Clergé et de l'Université dont il avait été victime.

liers privés, en venant au secours de l'industrie. Pendant l'insurrection de juin, il monta, avec la troupe et la garde nationale, sur les barricades de la rue Saint-Antoine et pénétra un des premiers dans le faubourg. Après avoir défendu l'ordre au péril de sa vie, il reprit les travaux législatifs et attacha son nom au projet de loi sur l'enseignement primaire. Auteur d'un rapport sur la loi organique qui est un monument, mêlé à toutes les discussions qui eurent lieu, dans les comités, dans les commissions et à la tribune, il sut concilier les intérêts de la liberté et ceux de l'enseignement.

Appelé par la Constituante en 1849 à faire partie du Conseil d'État, il y demeura peu de temps, et ne fut pas réélu à la Législative. Il partagea dès lors sa vie entre les journaux où il écrivait de plus en plus et son cours sur la morale de Platon.

Le coup d'État le trouva à la Sorbonne. A la première leçon qui suivit le 2 Décembre, la salle était comble; il n'y avait plus de feuilles publiques pour imprimer ses paroles : mais elles se gravèrent dans les mémoires; nul de ceux qui les entendirent ce jour-là n'en a perdu le souvenir : « Messieurs, dit-il, je suis ici professeur de morale. Je vous dois aujourd'hui, non une leçon, mais un exemple. Le droit vient d'être publiquement violé par celui qui avait la charge de le défendre. La France doit dire demain dans ses comices si elle approuve cette violation du droit ou si elle la condamne. N'y eût-il dans les urnes qu'un seul bulletin pour prononcer la condamnation, je le revendique d'avance, il sera de moi. » Les applaudissements éclatèrent, il eut peine à obtenir un instant de silence. « Je

prends, reprit-il, vos applaudissements pour un serment. Si jamais vous pactisez avec le crime pour avoir votre part dans le bénéfice, souvenez-vous que vous serez des parjures! » Les assistants se précipitèrent vers lui : on voulut le porter en triomphe. On le suivit jusqu'au quai où il put échapper à l'ovation. Le lendemain il était destitué.

Non seulement la Faculté des lettres et l'École normale lui manquaient à la fois, mais sa plume de journaliste était brisée. Il allait retrouver la gêne qu'il avait connue dans son enfance et qui l'avait accompagné dans sa jeunesse. Il devait refaire sa vie, chercher sa voie, publier des livres. Mais quel sujet traiter ?

Par la philosophie, il ne pouvait qu'agir lentement sur les esprits. Il avait hâte d'agir sur les volontés. La métaphysique s'adressait à l'élite. Il sentait le besoin de s'adresser directement au citoyen, à la foule. « Le monde n'a pas le goût des abstractions, il n'a pas le temps de les approfondir et s'en détourne avec dédain. » « Il faut, dit-il, que la philosophie se montre à l'homme, par son côté utile, qu'au lieu de faire attendre ses conclusions, elle les proclame d'abord ; qu'elle en fasse toucher au doigt l'importance, l'urgence ; qu'elle laisse le bagage des termes inintelligibles, des discussions d'écoles, des questions insolubles. Elle y gagnera. Elle n'est pas faite pour être une science de collège, puisqu'elle est la science même de la vie. N'est-ce pas une contradiction d'avoir le besoin, le droit, le devoir d'agiter tous les problèmes dont le présent et l'avenir de la société dépendent et de se rendre systématiquement inutile en s'isolant, en se perdant dans des

recherches historiques, dans des minuties psychologiques, dans de prétendues questions transcendentes sur l'origine et la légitimité de nos connaissances? Les philosophes se plaignent quelquefois de ne pas être écoutés. Pourquoi ne parlent-ils pas la seule langue que nous puissions et que nous voulions entendre¹? »

Il prit pour sujet *le Devoir*. Il fit mieux qu'un livre, il exposa, sous ce titre, toute sa foi philosophique. « On ne peut croire au devoir, sans croire en même temps à Dieu, à la liberté, à l'immortalité. » Les plus grands, dans l'antiquité et de nos jours, avaient approfondi ce sujet; mais Cicéron, en considérant les devoirs dans leur ensemble, s'était attaché à leur objet; Kant avait scruté la nature du devoir. L'originalité du livre de M. Jules Simon, c'est de considérer dès le début l'homme, de ne voir que lui, d'établir solidement la démonstration de la liberté et de le montrer aussitôt, en plein combat, aux prises avec les passions. L'analyse psychologique que comporte ce plan, l'étude du cœur humain, cette lutte de l'homme libre avec les passions qui le détournent du devoir, donnent au livre un intérêt, aux réflexions une portée qui mirent d'emblée l'auteur au premier rang de nos moralistes. On tirerait de ce volume un choix de pensées qui ferait à lui seul la gloire d'un écrivain.

Dans cet ouvrage étaient en germe plusieurs livres. M. Jules Simon les avait devinés, il en avait conçu l'ordonnance; il les portait dans son cerveau, et, en même temps que se succédaient les éditions du *Devoir*, paraissaient,

1. *Devoir*, p. 2 et 3.

sous des titres divers, les développements d'une pensée toujours fidèle à elle-même.

Il avait établi que le devoir étant identique à la justice, c'est-à-dire à Dieu, il fallait avant tout l'honorer et le servir. Il voulut montrer que ce devoir s'imposait à l'homme, quel que fût son culte. La *Religion naturelle* était à la fois une protestation contre les doctrines athées, une critique de toutes les formes du panthéisme, une attaque contre l'indifférence religieuse et le plus éclatant hommage à l'idée d'un Dieu personnel qui nous a créés, nous aime et nous récompensera suivant nos mérites.

Les trois ouvrages sur la Liberté de conscience, la Liberté civile et la Liberté politique se succédèrent à peu d'intervalle : ce sont en quelque sorte les trois chapitres d'un même livre ; ils eurent un grand succès. En parler aujourd'hui comme il convient est difficile. Ils venaient à leur heure et n'ont pas conservé l'éternelle jeunesse d'une leçon de morale. Les événements ont changé le cadre. Ceux qui étaient jeunes de 1852 à 1860 se souviennent de l'apparition de ces livres et savent quel fut leur retentissement. Tout homme que blesse, comme une suprême injustice, une atteinte quelconque à la liberté, ira y puiser, suivant les temps, comme à une source, la foi qui console ou la force qui suscite la lutte.

Quels que fussent ses succès, M. Jules Simon ne sentait pas son existence pleine. Son intelligence était satisfaite. Il manquait à son cœur cette jouissance intime que donne le sentiment de l'action. La rencontre de Jean Dollfus fut un événement dans sa vie.

Il l'a racontée plus d'une fois dans ses discours, il y a

fait allusion dans les entretiens familiers de sa vieillesse; son regard s'y attachait comme à un point lumineux qui avait éclairé sa route et pour ainsi dire illuminé son âme. Il avait toujours eu en lui la conception des souffrances humaines : les voir, les mesurer, les sentir par le contact en pénétrant dans la vie de l'atelier, fut pour lui une révélation. Il embrassa passionnément cette étude qui excitait son intelligence, provoquait son imagination et soulevait son cœur. Il y trouva sa voie et sa vie. Il s'y donna tout entier, corps et âme, et il publia l'*Ouvrière*.

Rien de semblable n'avait été écrit. Ce n'était pas un livre d'économie politique, et les économistes y reconnaissent la sûreté et la précision d'un observateur; ce n'était pas un livre de morale, et jamais on n'avait entendu un plus éloquent plaidoyer au nom de la mère, en faveur de la reconstitution de la famille; c'était encore moins un roman, et tel était le talent que le lecteur entraîné et charmé le lisait comme un ouvrage d'imagination.

L'effet fut immense. On était las des revendications qui avaient fait retentir les échos révolutionnaires : le communisme et le droit au travail étaient vaincus. Remis d'une si chaude alerte, beaucoup de gens pensaient qu'il n'y avait rien à faire. Il se trouvait, comme toujours, des théoriciens fort écoutés de l'égoïsme qui conseillaient à la société de reprendre le sommeil interrompu. M. Jules Simon les réveilla. « Si chacun faisait son devoir, disait dernièrement un ennemi du socialisme, il n'y aurait pas de question sociale. » Tout le livre était le développement de cette idée. L'auteur ne s'adressait pas aux travailleurs pour les exciter, il ne leur parlait pas d'un droit; il montrait aux patrons,

aux riches, aux heureux de ce monde, des maux à réparer, des efforts à accomplir librement. Ennemi de toute utopie, il donne pour la première fois au progrès social une méthode : tout attendre de l'initiative individuelle, faire son éducation, enseigner l'art de multiplier les forces en s'associant, agir par soi-même au grand profit des mœurs publiques et privées, apprendre aux hommes à user de la liberté, surtout ne pas demander à l'État une ingérence qui absorbe et paralyse, voilà les maximes dont quarante années d'épreuves n'ont assurément altéré, parmi nous, ni la vérité, ni la force!

Le but qu'il poursuit était non moins précis. Le logement hideux est le pourvoyeur du cabaret, il éloigne le père, décourage la mère, asphyxie les enfants, détruit le foyer domestique et anéantit la famille. Il faut que les capitaux et les sociétés privées entreprennent l'amélioration des logements ouvriers et que, dans un nid attrayant, dans une de ces petites maisons avec jardin comme à Mulhouse, la famille se reconstitue, au grand profit des mœurs et de la santé.

La vie est chère, le chômage, la maladie, la vieillesse menacent les ouvriers. Il faut que des caisses d'épargne et de retraites, des sociétés de secours mutuels, des sociétés de consommation groupent les efforts, abaissent les prix et préparent à tous ces maux des remèdes pratiques.

Dans les misères de l'ouvrier, qui peut nier la place que tient l'ignorance? La société doit aider à multiplier les écoles et les bibliothèques.

Ainsi, l'enseignement répandu, l'habitation assainie, l'association améliorant les conditions de la vie, voilà les

réformes principales que suggérait M. Jules Simon, et, à l'appui de ces conclusions, que d'idées ! que d'observations ! quels exemples à suivre ! que de fautes à éviter ! son enquête avait porté sur l'est et sur le nord de la France. Il avait étudié l'Alsace avec Jean Dollfus, il avait vu avec admiration les œuvres que les grands patrons français de la vallée du Rhin avaient conçues pour protéger la vie et améliorer la condition morale et matérielle de l'ouvrier. Il avait visité la Lorraine, séjourné à Lyon ; il était allé de ville en ville, parcourant la Belgique, puis l'Angleterre, entrant dans les ateliers, les manufactures, interrogeant les maîtres et les ouvriers, examinant leurs logements, montant dans leurs mansardes, ne se bornant pas à recueillir les renseignements, mais voulant tout contrôler par lui-même. Un jour, il venait de parcourir les « courettes » de Lille ; on lui affirmait que, depuis Villermé, il n'y avait plus de caves habitées ; il voulut s'en assurer, souleva une planche au milieu du trottoir, s'engagea dans un escalier sombre et fit une terrible chute ; il fut relevé, la jambe cassée, par toute une famille qui habitait la cave. Il demeura six semaines à Lille, mais, lorsqu'il partit, il se plaisait à dire qu'il emportait une observation précise et un souvenir qui ne s'effacerait pas.

En étudiant la vie de l'ouvrier, en visitant l'intérieur de la famille, il n'avait cessé de regarder l'enfant. Le rapporteur de la loi d'enseignement primaire avait pensé de tout temps à l'écolier : il ne s'attendait pas à le rencontrer dans tous les ateliers, écrasé de travail, arrêté dans sa croissance, gêné dans son développement et victime de la cupidité de ses parents. Il poussa un cri d'alarme, peignit les misères physiques de l'« ouvrier de huit ans » et demanda qu'une

loi protectrice, votée par la Chambre des pairs en 1847, fût reprise après vingt ans d'oubli. Il fallut une révolution nouvelle et sept ans d'efforts pour qu'en 1874, grâce à l'Assemblée nationale, la loi qu'il appelait de ses vœux fût enfin promulguée.

Ni ses enquêtes, ni ses voyages, ni ses livres de morale ne l'éloignaient de la politique : tout, au contraire, l'y ramenait. Il pensait sans cesse aux réformes nécessaires, à l'action que, pour les obtenir, exercerait sa parole. En dehors de la liberté, tout lui semblait impuissance ou caprice. Il vivait en étroite intimité, avec les esprits les plus distingués de son temps et partageait leurs sentiments. Ce qu'éprouvaient M. Guizot comme M. Thiers, M. de Montalembert comme M. Dufaure, M. Berryer comme M. de Montalivet, ce n'était pas, ainsi que le prétendait l'esprit de parti, la nostalgie du pouvoir; ceux qui ont eu l'honneur de les approcher peuvent l'attester devant l'histoire : leurs alarmes ne venaient pas de leur ambition déçue; leurs regards portaient plus haut et plus loin : ils vivaient sous l'obsession d'une idée fixe; ils étaient convaincus que les fautes de l'Empire menaient à un abaissement de la France et à un bouleversement de l'Europe; ils voyaient l'invasion; ils la prédisaient aux jeunes gens; ils maudissaient la politique extérieure qui la préparait; ils sentaient le besoin d'avertir leurs concitoyens. M. Jules Simon croyait moins au péril extérieur; la direction de ses études et son langage s'en ressentaient; mais, en revanche, il voyait de plus près l'état du peuple, il pressentait les dangers du lendemain, constatait que, sans liberté, l'éducation des mœurs publiques était impossible, et, comme

ses amis, il se sentait étouffer dans une atmosphère de silence.

Mais comment faire cette éducation le jour où la liberté serait recouvrée, s'il n'existait pas déjà une génération prête à s'en servir? La préparer d'avance, la dresser à l'effort nécessaire était l'idée fixe de M. Jules Simon. Il réunissait autour de lui des jeunes gens pour étudier la situation des ouvriers et les mesures qu'elle comportait. C'était un bataillon d'élite dont les soldats étaient animés de la plus généreuse ardeur. Ils les envoyait dans les faubourgs, les accompagnait, leur donnait des missions en France et à l'étranger, recevait leurs rapports, leur montrait les réformes à accomplir et faisait pénétrer chez ces jeunes intelligences, avec l'habitude de l'observation réfléchie, la volonté d'agir pour le bien qui fait les citoyens dévoués et qui était dans sa pensée la condition même de la liberté.

Les élections de 1863, en faisant entrer à la fois au Corps législatif M. Thiers, M. Berryer et M. Jules Simon, semblèrent une délivrance de la pensée. La France allait retrouver la parole, la tribune ses gloires.

Pendant que M. Thiers réclamait les libertés nécessaires et prononçait ses discours prophétiques sur l'état de l'Europe, M. Jules Simon prenait le premier rang dans les discussions : liberté de la presse, franchises électorales, instruction primaire, enseignement supérieur, traités de commerce, lois de principes et lois d'affaires étaient discutés avec autant de compétence que d'autorité.

Son talent parut alors une révélation : les universitaires le connaissaient bien; mais, pour la masse, M. Jules

Simon était surtout un écrivain; elle découvrait tout d'un coup un orateur et chaque jour elle voyait croître sa renommée. Sa parole charmait ses auditeurs : la flexibilité de sa voix, l'habileté à ménager les effets, ses accents tantôt doux, tantôt graves exerçant une impression d'autant plus profonde que par moments leur éclat inattendu surprenait davantage; un art contenu qui donnait au geste une mesure, à l'action oratoire une harmonie parfaite, tout contribuait à faire de M. Jules Simon un orateur incomparable. Telle était la perfection de la forme que les adversaires en quête de critiques auraient voulu le faire passer pour un professeur cherchant des effets en sa chaire de rhétorique; mais la solidité du fond les désarmait. Comment répéter qu'il n'était qu'un admirable artiste quand, chaque jour, on se trouvait en présence de discours fortement préparés, assis sur des documents inattaquables qui étaient le produit d'une pensée toujours profonde servie par un labeur immense? Il ne parlait que de ce qu'il savait, ce qui est, auprès des hommes, le secret de l'autorité. Quand on le voyait gravir la tribune, on était assuré qu'il y portait, non un morceau oratoire, mais des faits bien observés, une discussion précise et que le débat allait s'élever, l'horizon s'étendre, sans que jamais l'orateur perdît pied ou tombât dans la déclamation. Il excellait à invoquer à l'appui de sa thèse un souvenir, à conter une anecdote; ses récits, au milieu d'une discussion aride, reposaient. C'était un improvisateur admirable; il pensait beaucoup à son sujet, le creusait en tous sens; s'il s'agissait de chiffres, faisait et refaisait ses calculs, ne se lassant pas de vérifier les données et les textes, très soucieux

d'exactitude et poussant ses recherches jusqu'au scrupule. Jamais il n'écrivait un passage, ni même une phrase de son discours. On n'était plus au temps de la Restauration où l'orateur lisait un manuscrit, et, d'ailleurs, sa mémoire, si sûre des faits, se serait refusée à lui conserver la forme de ce qu'il aurait écrit. A part l'ordre général, tout était spontané : de là une variété et une force, je ne sais quoi d'imprévu qui donnait une impression de vie et faisait frissonner l'auditoire.

En relisant ses harangues, à trente ans de distance, on demeure émerveillé du bon sens et de la mesure. Son discours sur le régime du travail, qui fut acclamé en 1864 par les ouvriers, prévoit et condamne chacun des excès du socialisme moderne. Il aurait pu le prononcer cet hiver au Sénat.

A la fin de la législature, il avait conquis une situation considérable. Il exerça la plus grande influence sur les élections de 1869. Il goûtait alors les joies de la popularité : il allait en connaître les douleurs.

Un instant, une évolution pacifique détourna l'attention vers d'autres hommes. Pendant trois mois, l'espoir traversa le monde politique. Pourrait-on éviter une révolution ? Ce ne fut qu'un songe. Le réveil fut terrible. Tous les malheurs, tous les châtiments qui peuvent frapper une nation l'accablèrent à la fois. La patrie était en danger ; le pouvoir était vacant. La France épouvantée se jeta dans les bras de ceux qui n'avaient jamais pactisé.

La catastrophe était horrible : c'était bien l'invasion que nos vieux hommes d'État avaient prévue. Il fallait lutter et rassembler contre le torrent victorieux toutes les

forces d'un peuple surpris en pleine sécurité. M. Jules Simon fit partie du gouvernement improvisé auquel échet cette tâche, la plus lourde qui ait écrasé des hommes : il fit ce prodige de se montrer courageux sans croire au succès, énergique en envisageant au terme de ses efforts la défaite et la mort. Ministre de l'instruction publique, il ne lui était pas permis de penser à l'enseignement : il sortait de l'Hôtel de Ville pour aller présider la Commission des subsistances, visitait les magasins, mesurait les approvisionnements, calculait les consommations, faisait des miracles pour prolonger la résistance, visitait les postes et ne s'arrêtait un moment que pour contempler avec fierté, parmi les plus vaillants, les bataillons défilant en rangs serrés des mobiles bretons.

Libéral, il détestait l'anarchie. L'empêcher de naître et de triompher, soutenir les courages, lutter contre les fauteurs de guerre civile devant l'assiégeant qui la guettait, telle fut son œuvre pendant les cinq mois du siège de Paris. L'heure de l'histoire n'a pas encore sonné pour ceux qui ont pris part à ces luttes; elle approche, et déjà nous voyons la place qu'occupera, au-dessus des agités et des médiocres, ceux qui, dans une situation désespérée, sont demeurés comme lui obstinément fidèles à la modération.

En février 1871, M. Jules Simon était épuisé par six mois d'efforts. A force d'énergie calme, il venait à Bordeaux de faire plier devant lui les violents. Il songeait à reprendre sa vie de professeur, lorsqu'une dépêche lui apprit que la Marne l'avait envoyé à l'Assemblée nationale. Il n'avait pas eu le temps d'adresser ses remerciements à ses électeurs que M. Thiers l'appelait à faire

partie de son cabinet en le chargeant de l'instruction publique.

C'est ainsi qu'il fut le seul ministre qui demeura près de trois années titulaire du même portefeuille. Mais quelles années! Que restait-il pour les réformes fécondes au milieu du grondement de l'invasion et du fracas bien autrement humiliant d'une guerre civile, la plus coupable qui fût jamais, de la Commune de Paris, qui gardera devant la postérité cette flétrissure d'avoir donné, au lendemain de nos défaites, à l'étranger victorieux le spectacle et la joie de la patrie en lambeaux?

Il se tint aux côtés de M. Thiers dans toutes ses luttes; condamné comme lui par les chefs de l'insurrection, il apprit que la demeure où il habitait depuis vingt-six ans, et où il devait mourir, était mise au pillage. Il était prêt à tout et ne connut pas une heure de défaillance.

L'Université était sa seconde patrie. L'ordre rétabli, il avait hâte de se dévouer pour elle. Toutes les heures qu'il avait pu dérober aux conseils des ministres qui étaient depuis dix mois de vrais conseils de guerre, il les avait consacrées aux divers services de l'enseignement. Cela ne lui suffisait pas; il voulait faire mieux.

L'instruction primaire n'avait pas de plus ardent défenseur. L'auteur du rapport de 1849 n'avait cessé depuis vingt-deux ans d'étudier le mouvement qui emportait dans le même sens toutes les nations de l'Europe. Plus de lumière! le cri de Goethe mourant était poussé par le monde civilisé. A la loi de 1833 qui lui semblait la plus belle du siècle, M. Jules Simon avait espéré ajouter la loi de 1849. Il reprit ses projets en 1871 et saisit, à la fin de

cette année, l'Assemblée nationale d'une proposition organisant l'instruction obligatoire avec les ménagements que commandait la liberté de conscience. La majorité ne voulut même pas étudier le principe, sans prévoir les périls que lui faisait encourir un tel refus.

Impuissant à étendre, comme il l'eût voulu, l'instruction du peuple, il porta son ambition sur l'instruction secondaire : ses réflexions lui avaient depuis longtemps inspiré un plan de réformes. Il était grand partisan des études classiques ; mais il jugeait qu'elles étaient défendues par un esprit de routine qui menaçait de les étouffer. Il voulait rajeunir les méthodes, faire pénétrer plus d'air dans les classes fermées. Les exercices physiques dédaignés, la géographie à peine enseignée, les langues vivantes reléguées au dernier plan, la langue maternelle subordonnée aux langues mortes, telles étaient ses critiques. Il a été accusé d'avoir mutilé les études latines. Rien n'était plus faux. Ce n'était pas entre lui et la tradition classique que se livra la véritable lutte. Que tout homme soucieux d'accommoder les besoins nouveaux avec les vieilles qualités de notre race relise la *Réforme de l'enseignement secondaire*, et il verra avec quel bon sens M. Jules Simon se porte le défenseur de la véritable instruction et de ce couronnement des études qui développe chez l'homme les deux qualités maîtresses : le jugement et la volonté.

Il défendit l'Université sans montrer de haine, en fils dévoué, mais point en sectaire : il voulut réformer pour rajeunir, comme on coupe des branches à un vieil arbre pour lui rendre des forces ; il ne chercha à développer les études que pour agrandir l'esprit, et pour offrir aux intelli-

gences d'élite qui se cachent parmi des millions d'écoliers le moyen de sortir de la foule, de s'épanouir et d'apporter à la patrie la force de leur génie. Tel est le but suprême de l'enseignement. M. Jules Simon le montra en avril 1873, dans la salle de la Sorbonne, aux Sociétés savantes émerveillées, dans une harangue où il s'était plu à énumérer les progrès de l'enseignement supérieur et les hommes de génie qui honoraient la France. C'était à ses yeux la seule consolation qui fût permise à ceux qui pleuraient les deuils de la patrie.

Entre M. Jules Simon, défenseur de l'Université, partisan de l'établissement de la République, et la majorité de l'Assemblée qui poursuivait de tout autres desseins, l'accord ne pouvait se prolonger. Sa retraite précéda de peu la chute de M. Thiers.

Il sortait de charge le cœur meurtri, avec des regrets patriotiques, mais sans colère comme sans remords, ayant la conscience qu'il avait défendu sa cause et servi son pays. La Commission d'enquête de l'Assemblée avait demandé à tous les membres du gouvernement de la Défense nationale une déposition; il était impatient de développer la sienne, en racontant tout ce qu'il savait. En 1874, il publia deux volumes sur *Les origines et la chute de l'Empire* et sur *Le siège de Paris*.

Les premières qualités de l'historien s'y trouvent : la précision et la vie; on n'y rencontre pas ces deux fléaux des mémoires : l'aigreur et la personnalité. Le lecteur éprouve une surprise : comment l'auteur mêlé à tant d'événements parle-t-il si rarement de lui? Comment ne se met-il pas en scène? Il aimait à se servir d'un mot de Mon-

taigne : « Je ne suis pas un enlumineur de moi-même ». Ce n'est pas à lui, c'est à ses amis que fut due la double élection qui fit de lui, le même jour, à la même heure, un membre de l'Académie française et un sénateur inamovible. Il avait une égale horreur des récriminations et des plaidoyers. La politique, à ses yeux, c'était le bien à faire à son pays. Cette passion qui l'attachait aux idées passait bien au-dessus des personnes.

Aussi n'intervenait-il dans les discussions de l'Assemblée que pour atteindre un résultat et non pour le plaisir du débat. Il pressait l'Assemblée de sortir du provisoire, il discutait l'organisation du Sénat, le projet de loi municipale et les questions d'instruction publique; chacun de ses discours avait une solidité et un éclat qui accroissaient son autorité.

Lorsqu'il était sorti du ministère, M. Thiers lui avait écrit : « Vous serez un jour la ressource de ce pays dans la série des aventures qui peuvent l'attendre encore ». Le jour approchait où la prédiction allait se réaliser. En décembre 1876, il était chargé par le Maréchal de former un ministère. Le cabinet dura cinq mois, cinq mois de travail acharné, de luttes contre l'esprit de parti, de défense de ses convictions au service de l'ordre et de la liberté, d'efforts désespérés pour faire fonctionner en paix les rouages de la constitution nouvelle. La politique, comme le monde physique, est soumise aux lois de la pondération. Ni la démocratie dans son inexpérience, ni les chefs dans leurs illusions ne comprennent et ne tolèrent les contre-poids; M. Jules Simon s'usa à leur en démontrer la nécessité.

Son ministère fut un armistice : les deux partis avaient une égale impatience d'en venir aux mains ; sa présence les gênait comme une perpétuelle transaction ; sa chute fut résolue : ce fut la droite qui prit l'offensive et qui fit écarter l'obstacle. Après avoir tenu au Sénat le langage le plus net, M. Jules Simon se refusa à descendre dans l'arène, ne voulant pas qu'on attribuât toute une politique à une blessure d'amour-propre. La bataille, on s'en souvient, fut terrible. Les plus ardents se jetèrent en avant. Il rentra simplement dans le rang pour combattre, dédaignant de rabaisser une lutte de principes au niveau d'une querelle de personnes. Les politiciens lui en firent un crime : il répondit que son calme « venait d'un certain orgueil qui n'était pas à la portée de toutes les intelligences ».

Quand la tourmente fut passée, on retrouva M. Jules Simon, sans rancune contre les hommes, sans colère d'ambition froissée, assis à son banc du Sénat, plus que jamais fidèle à ses convictions, prêt à les défendre, ne recherchant pas le bruit, résolu à demeurer, malgré les injustices, et les agressions des partis, la sentinelle vigilante de la liberté. Aux heures où la passion les emporte, les hommes ne pardonnent pas l'absence de haine : la sérénité du philosophe politique est un reproche vivant qui les blesse. On avait vu si souvent un tel accord entre le penseur et l'opinion populaire que ses ennemis l'avaient accusé d'être le courtisan de la popularité. Rien de plus injuste : il avait protesté contre le coup d'État, il avait préféré la pauvreté, non pour recueillir les acclamations de la jeunesse, mais pour obéir à sa conscience. Il allait

lui faire un nouveau et bien autre sacrifice. Au moment où s'affermissait, avec la gauche triomphante, le gouvernement de son choix, au lendemain du jour où il était tombé victime de la droite, lui philosophe, champion de l'Université dans les luttes d'une vie entière, brisait avec la majorité des républicains parce que ceux-ci refusaient à ses adversaires la liberté religieuse. Considéré à la mesure ordinaire des ambitions humaines, ce courage qui lui semblait tout naturel, était de l'héroïsme. Ne lui suffisait-il pas de fermer les yeux sur une mesure qui ne blessait que les principes, sans le frapper directement? Que lui importaient les droits des religieux, l'existence des congrégations? Les attaques dont il avait été abreuvé ne le dégageaient-elles pas? Devant de tels motifs, que de consciences auraient facilement capitulé! M. Jules Simon résista : il n'eut pas un moment d'hésitation : il sacrifia à la fois sa popularité dans les foules, sa situation au Sénat, les ambitions qu'il pouvait avoir, celles qu'avaient certainement pour lui ses amis.

En deux ans, il se prononça successivement contre l'article 7, contre les décrets d'expulsion, contre l'école neutre.

La première rencontre, celle qui devait décider de ses quinze dernières années, c'est-à-dire de la fin de sa vie politique, eut lieu en 1879. Le gouvernement avait proposé de déclarer incapable d'enseigner toute personne appartenant à une congrégation non autorisée. En quelques mois, la France s'était divisée en deux camps : toutes les passions que soulèvent en sens contraire les querelles religieuses avaient éclaté. La majorité de la Chambre avait

voilé le projet, et le Sénat était mis en demeure de le ratifier. Président de la Commission et bientôt rapporteur, M. Jules Simon porta le poids et prit la responsabilité tout entière de la résistance : sa démonstration était éclatante.

Une déchéance prononcée contre une catégorie d'individus, c'est le renversement du droit, la négation de toute liberté. Ce n'est pas seulement la liberté d'enseignement méconnue, « la liberté de penser, écrivait-il, est atteinte : elle n'est pas le droit abstrait d'avoir une opinion à soi dans le secret de sa conscience : celle-là, personne ne peut nous la ravir, ce n'est pas pour celle-là que les martyrs sont morts et que les révolutions ont triomphé ; c'est pour la liberté répandue au dehors par la parole et par le livre. Qui doit le comprendre mieux que la République ? Le premier mot de sa devise est Liberté. La République ne peut ni peser sur ma conscience, ni disposer de celle de mon fils. » Ce qu'avait commencé son rapport, véritable modèle de réfutation, la discussion l'acheva. Son discours au Sénat fut un acte d'accusation contre toute une politique : « Vous faites, dit-il, ce qu'ont fait de tous temps les gouvernements qui n'ont pas le sentiment de la liberté. Vous croyez par la proscription venir à bout des doctrines ? Eh bien ! non, on ne vient pas à bout des doctrines par la proscription, mais par des discussions et par des démonstrations. »

M. Dufaure et M. Jules Simon entraînèrent le centre du Sénat et triomphèrent ce jour-là de l'ennemi qu'ils avaient combattu toute leur vie, de ce qu'ils croyaient le plus funeste à une nation, des vieilles maximes autoritaires et jacobines.

Elles devaient prendre leur revanche, en inspirant dès le lendemain des mesures de colère. Au Sénat qui refusait d'enlever un droit spécial aux membres des congrégations, les décrets du 29 mars répondirent en niant à ces congrégations le droit à la vie. M. Jules Simon soutint que les prétendues lois existantes n'existaient plus : il démontra que les décrets, illégaux en eux-mêmes, étaient impolitiques ; il assura qu'ils agiteraient gravement les esprits, provoqueraient des scènes de violences, sèmeraient des ranounes : il s'éleva contre ces mesures en employant tour à tour la plume et la parole. « Contre la politique aveugle et rétrograde de la haine, disait-il, j'en appelle à la politique de droit, de liberté et de progrès. »

Burke, jetant un regard en arrière sur ses longues luttes, résumait d'un mot toute sa vie : « J'ai toujours aimé la liberté des autres ». M. Jules Simon pouvait se rendre ce témoignage.

En défendant les congrégations, il avait défendu la liberté des autres. En attaquant l'école neutre, il se retrouvait chez lui, sur son terrain, il rentrait dans le cercle des études et des doctrines qui remplissaient ses livres. Il n'avait cessé de souhaiter l'instruction obligatoire, il ne s'en cachait pas, mais il voulait que le père de famille fût libre d'assurer à l'enfant l'école de son choix, et en aucun cas il n'admettait que l'école communale, fût-elle laïque, proscrivit de son enseignement l'idée de Dieu qui est le fond de toute morale. Une école neutre, c'est une école sans croyance. « La seule neutralité que la liberté accepte, avait-il coutume de dire, est la liberté du respect : croire et laisser croire. » Le jour vint où

cette discussion, qui remplissait les journaux, éclata au Sénat. M. Jules Simon se leva et soutint qu'il fallait bannir toute équivoque, avoir la franchise de ses convictions et inscrire dans la loi que les maîtres enseigneraient à leurs élèves leurs devoirs envers Dieu et envers la patrie. Il pressait le Sénat d'affirmer, en écrivant le nom de Dieu, la morale tout entière; il lui montrait ceux qui avaient peur de le prononcer et, sa pensée devant l'avenir, résumait ses prévisions en évoquant le langage des inspecteurs primaires disant aux maîtres après le vote de la loi : « A présent que l'école est neutre, gardez-vous de parler de Dieu, d'enseigner les devoirs envers Dieu! » Puis il revenait sur cette idée et résumait de nouveau sa pensée : « On nous dit de tous côtés : « Nous n'attaquons pas Dieu ». Vous l'omettez. Cette omission entraîne tout avec elle, dans l'ordre de la science. Elle déshonore le maître, elle annule l'enseignement, elle abaisse les lois humaines au rang de conventions arbitraires, elle supprime les lois éternelles, et ôte, en les supprimant, sa force à la volonté et sa lumière à la raison. » Il l'emporta en 1882, puis en 1883 le Sénat renouvelé lui donna tort.

Il ne se bornait pas à lutter contre des mesures néfastes; il avait hâte de réaliser les projets de toute sa vie. Son ambition était de fonder la liberté d'association, qui seule, à son sens, pouvait retremper les caractères, fortifier la vie publique et empêcher la démocratie de devenir tôt ou tard une tyrannie. Son rapport sur la proposition de M. Dufaure, déposé en 1882 au Sénat, est un monument de sagesse. Nul ne pourra se promettre de donner à la France cette liberté, indispensable à la vie

des sociétés modernes, sans recourir à cette consultation législative, chef-d'œuvre de bon sens. Elles sont rares et fugitives les heures de l'histoire où les sages sont obéis, où les hommes d'État reconnus pour chefs sont des philosophes! Les passions d'alors étaient trop bruyantes pour laisser entendre la voix de la raison.

Il n'a pas réussi, disent les médiocres. En présence de cette vie si pleine d'efforts désintéressés, répétons-le aux générations nouvelles si pressées de jouir et de juger, si affairées de résultats : la renommée n'a pas le succès pour mesure ; il n'y a que la grandeur des desseins qui fasse le grand homme et la droiture des intentions qui fasse l'homme de bien¹.

Quatre ans de luttes, quatre ans d'efforts vaillants et de constants échecs n'avaient pas lassé un seul jour M. Jules Simon. Il n'avait jamais eu plus de force, ni déployé plus de talent : dans son action incessante, nulle trace de fatigue ; mais son âme était épuisée de dégoût. Il avait vu, peu à peu, le vide se faire autour de lui ; ceux qui se disaient ses disciples, qu'il avait crus dévoués à la liberté, l'avaient quitté, quand il avait fallu choisir entre les satisfactions du pouvoir et l'esprit de sacrifice. Les amis qui se pressaient dans son cabinet, qui vivaient à sa table en 1876, avaient été attirés successivement vers l'astre qui se levait à l'horizon. Pour excuser leur ingratitude, la majeure partie des disciples accusaient le maître. Oubliant ses livres, méconnaissant toute sa doctrine, ils faisaient grand bruit de sa désertion. Lui qui n'avait jamais cessé de défendre la liberté reli-

1. Jules Simon, *Notice sur M. Guizot*, 1883.

gieuse était signalé comme un nouveau converti, un traître à la démocratie : calomnies, diffamation, attaques de tous genres et de toutes formes, tout était bon pour le perdre. Il supportait tout sans se plaindre et sans dévier de sa route. Quelque fiers que fussent ses discours, quelque beaux que fussent ses livres, sa conduite en ces années de lutte demeure la plus belle page de sa vie. En aucune circonstance il n'a été plus véritablement philosophe. On ne saura jamais ce qu'il a souffert. Les ambitieux n'étaient pas seuls à s'éloigner de lui. Un des amis de sa jeunesse m'a fait, vers cette époque, un récit qui révèle tout. Il était son collègue, le rencontrait chaque jour au Sénat et il avait reçu défense de lui parler; s'approchait-il de lui, échangeait-il une parole ou un serrement de main, aussitôt il était assailli de questions et de reproches. Le pauvre homme était esclave et victime de son parti. Ses plaintes étaient une révélation; il était évident que M. Jules Simon avait été condamné et proscrit.

Devant cet ostracisme, M. Jules Simon, dont on affectait de prendre la modération pour une faiblesse, se redressa : il releva le défi. Ni ses discours, ni ses articles de plus en plus vifs et éloquents ne suffisaient à décharger sa responsabilité. D'ailleurs il voulait tout dire. Ce n'était pas une ou deux mesures qu'il critiquait, c'était toute une méthode de gouvernement. Contre cette politique néfaste il lança un acte d'accusation. A ceux qui par faiblesse signaient, la mort dans l'âme, les pires capitulations, qui se rendaient aux sommations des violents, il adressait, en 1883, un avertissement mémorable :

« Vous avez combattu, contre eux, l'amnistie et vous

l'avez faite. Vous avez combattu, contre eux, la transformation de nos tribunaux en commissions judiciaires, et vous êtes en train de la préparer de vos propres mains. Vous avez combattu, contre eux, l'affaiblissement systématique de notre armée par la diminution du temps de service, et vous voterez cette diminution. Vous avez combattu, contre eux, le rétablissement du divorce, et vous allez le voter. Vous avez combattu, contre eux, la guerre au christianisme, et vous la ferez, comme vous la faites déjà, sous leurs ordres. Vous combattez le prêtre, de peur qu'il ne soit clérical, et le philosophe spiritualiste, de peur qu'il ne ramène le prêtre. Vous avez commencé par laïciser l'école et puis vous l'avez neutralisée. Vous confondez la négation des croyances avec la liberté de penser, qui est précisément tout le contraire. Vous abaissez le législateur, vous énervez le juge, vous supprimez le soldat; et c'est le moment que vous choisissez pour supprimer aussi les croyances. Vous les pourchassez jusque dans les campagnes, comme s'il vous fallait, après la Commune, des *Jacqueries*. C'est un étrange moyen de sauver et de régénérer la France¹. »

Son langage était d'autant plus dur que, républicain et libéral, ses surprises avaient été plus douloureuses. « Nous voudrions, continue-t-il, faire aimer la République; vous pensez uniquement à la faire craindre. Nous voudrions la faire désirer, vous voulez qu'on la subisse. Nous tenons à donner de la sécurité, de la stabilité aux intérêts privés, à assurer l'indépendance des citoyens, à leur inspirer l'amour de l'indépendance, à leur en faciliter la pratique; à déve-

1. *Dieu, Patrie, Liberté*, Introduction, p. 5.

lopper, à favoriser par tous les moyens l'esprit d'initiative et l'esprit d'association; vous êtes au contraire préoccupés de tout ce que vous appelez les droits de l'État et l'unité morale de l'État. Vous allez jusqu'à craindre la diversité des croyances, sans vous apercevoir que, sous ce nom, c'est la liberté elle-même qui vous fait peur. La neutralité que vous voulez imposer aux écoles de l'État et, par voie de conséquence, à l'État lui-même, est quelque chose de plus humiliant et de plus débilitant que le nihilisme, car c'est l'indifférence en matière de religion et en matière de philosophie. Il n'y a que les fortes croyances et la pleine possession de soi-même qui fassent les grands citoyens et les grands peuples. Nous en appelons contre vous à Dieu et à la liberté! »

Cet avertissement solennel, publié en 1883, est plus qu'un programme; ce fut en quelque sorte son testament politique. Il lui donna pour titre *Dieu, Patrie, Liberté*. Ce fut la devise qui devait, par son ordre, treize ans plus tard, être inscrite, de préférence à tous ses titres, sur la pierre de sa tombe.

S'il était attristé, il n'admettait ni le découragement, ni l'abdication. L'initiative qu'il prêchait aux autres, il en donnait l'exemple. Énumérer les œuvres qu'il encourageait, les sociétés qu'il avait fondées et qu'il présidait, serait faire le tableau de ce que l'esprit d'association accomplit en ce siècle à l'honneur de notre race, pour le soulagement des souffrances humaines. Il avait combattu l'ignorance : chaque année, il présidait l'assemblée générale de l'Association philotechnique. Il avait vu de près les misères des grandes villes, les familles dispersées, l'enfant abandonné

et corrompu : il fut l'inspirateur d'un effort nouveau et fécond, qu'il appela d'un heureux nom : le Sauvetage de l'Enfance, et réunit autour de lui tous ceux qui voulaient s'armer pour cette cause. Quand d'honnêtes gens s'assemblèrent pour défendre nos enfants contre la licence des rues, il se trouva prêt à braver les railleries, avec le plus vaillant de nos confrères. Lorsqu'une société fut créée pour l'amélioration des habitations ouvrières, l'ami et le collaborateur de Jean Dollfus se tint toujours disposé à parler et à agir. Ce fut lui qui répondit un des premiers à l'appel du cardinal Lavigerie en fondant la Société Anti-Esclavagiste. A ces œuvres spéciales, il joignait avec la Société d'Encouragement au Bien un effort général, récompensant tout ce qui se faisait, sur notre territoire, dans nos colonies, dans toutes les parties du monde, au nom de la France pour accroître notre patrimoine d'honneur et accomplir, dans sa plus noble acception, telle qu'il l'avait conçue et décrite, tout ce qu'impose à l'homme l'idée de devoir.

Il était ainsi le centre d'un grand ministère de dévouement et de charité. Les spectateurs et les sceptiques qui voyaient dans cette action incessante la distraction de sa vieillesse ne savent pas à quel point il s'y donnait lui-même ; la vaine représentation, l'estrade sur laquelle il montait, son succès et la foule qui l'acclamait lui importaient très peu. Il voyait dans ces élans spontanés, dans cette action individuelle en progrès, dans ces petites sociétés en travail pour le bien, l'image, qui lui tenait bien autrement au cœur, de la grande société française, telle qu'il la souhaitait. A ses yeux toutes ces initiatives c'était l'école de la liberté, c'était la garantie qui lui était chère,

que, malgré nos tristesses et nos fautes, nous n'étions pas en décadence.

A la diversité de ses harangues répondait l'infinie variété de ses articles. Le vulgaire croit que le talent du journaliste est fait d'attaques violentes. Quel démenti M. Jules Simon donnait à ce jugement des foules ! un style alerte, des souvenirs lumineux, l'esprit le plus vif au service du bon sens, toutes les qualités de la langue de Voltaire sans l'ombre de scepticisme, de la force sans violence, de la vigueur sans injures, des allusions qui n'étaient jamais obscures, une ironie qui charmait et ne fatiguait pas, tel était l'instrument souple et précis à l'aide duquel il traçait le portrait des hommes et des faits.

Nous recueillions le reflet de sa pensée dans nos rencontres intimes de l'Académie où il était entré en 1863 : il y était assidu ; il y trouvait au lendemain des agitations politiques un port de refuge, au milieu des haines qui le poursuivaient une atmosphère de bienveillance et de respect, et ce qui, avant lui, avait reposé tant de grands esprits, le calme dans un plein épanouissement de la pensée. Ses conversations étaient l'attrait de nos réunions, comme ses éloges étaient l'honneur de nos séances publiques.

Il a fait plus que nous charmer. Créer au XIX^e siècle, en pleine agitation politique, en pleines querelles religieuses, une académie de philosophes et de politiques, n'était-ce pas un défi à la raison ? N'allait-on pas contre toutes les vraisemblances en se promettant en 1833 de faire vivre d'une vie commune, non pas des savants, mais des hommes d'action qui ne se bornaient pas à écrire l'histoire, mais la fai-

saient et qui, mêlés aux luttes quotidiennes, ne pourraient peut-être pas se dégager des passions de secte ou de parti? Comment nos prédécesseurs ont-ils échappé à ce péril? Ils l'ont dû à un esprit supérieur, doué d'une admirable pénétration et ayant puisé dans l'histoire une profonde connaissance des hommes. Nous possédons de M. Mignet un portrait incomparable. M. Jules Simon l'a tracé de main de maître. Il a fait sentir ce que nous lui devons. Il ne s'est trompé qu'en un point en disant que, dans cette œuvre, M. Mignet n'avait pas d'héritier. En l'entendant, il n'est pas un de nous qui, dans le secret de son cœur, ne lui donnât un démenti.

Treize ans se sont écoulés depuis la démission de celui qui, après M. Guizot, a été le fondateur de l'Académie des Sciences morales et politiques. Il n'y a pas un jour de cette période qui, grâce à M. Jules Simon, n'ait vu se confirmer et se consolider les mœurs académiques établies par M. Mignet. En appliquant à son influence ses propres expressions, il m'est permis de dire que l'un après l'autre ont fait de notre Académie un salon, de notre compagnie une famille. Je le dis à notre gloire et à la leur : chez nous, on discute sur toutes choses avec liberté, avec courtoisie, avec amitié. Si nous habitons vraiment les régions sereines de la science, nous le devons principalement à l'influence que ces maîtres de la pensée, dont nous garderons à jamais la mémoire, ont exercée sur notre Académie pendant plus d'un demi-siècle¹.

L'âme de M. Jules Simon était demeurée jeune : il ne

1. *Éloge de M. Mignet*, 7 novembre 1885.

savait refuser ni un service à une souffrance, ni un discours à une société, ni un article à un journal ou à une revue ; mais avec la vieillesse les instruments de l'action vinrent à manquer ! Volonté infatigable, lassitude des membres refusant d'obéir, y a-t-il un supplice comparable ? Pour le supporter, il faut la résignation d'un sage.

Depuis dix ans, aux souffrances morales M. Jules Simon n'avait opposé qu'un remède : le travail acharné qui avait été le fidèle compagnon de sa vie. Ses amis le pressaient d'écrire ses Mémoires : il s'en défendait comme d'un acte personnel : il y voyait une sorte d'égoïsme. Parler de lui-même lui répugnait ; mais sa pensée se reportait sur les compagnons de sa vie, et, dans les morceaux semés au hasard, il y a plus d'un fragment qui nous renvoie, comme en un chapitre de confidences, le reflet de ses pensées les plus intimes : en écrivant les *Mémoires des autres*, il s'est peint lui-même. Un vieillard a dit qu'il ne lisait plus, mais relisait. Lui ne se contentait pas de relire : livres nouveaux, anciens livres, il les accueillait tous, comme il accueillait la jeunesse qu'il aimait à rapprocher de ses plus anciens amis. Sa curiosité ne s'était pas affaiblie : elle était universelle. Il travaillait de longues heures, sans connaître la fatigue, sans avoir besoin de ménager ses yeux.

C'est la vue que l'âge marqua d'un signe de mort. Il la sentit décliner, puis le voile s'épaissit. On lui promit la guérison. Il affecta d'y croire pour rassurer les siens, et fut reconnaissant à la science de la part de lumière qu'elle avait pu lui rendre. Mais ce n'était ni la force, ni la pénétration du regard. Il pouvait tracer encore des billets de

quelques lignes et parfois sa main faisait illusion ; mais il lui fallut apprendre à dicter, ce qu'il avait ignoré. En vain, sa femme, ses enfants et sa petite-fille l'entouraient-ils des soins de la plus tendre affection. La solitude qu'il n'avait jamais redoutée devenait désormais l'impuissance et la nuit.

La lecture surtout lui était devenue presque impossible. Ses efforts étaient une souffrance. Dans nos séances intérieures de l'Académie, il y avait renoncé. A cette même place, il y a un an, il devait lire un éloge : c'était le dernier, celui de M. Victor Duruy. Vous vous en souvenez, messieurs. Dès le premier feuillet, il reconnut son impuissance et fit semblant de lire ; vous vous en aperçûtes à peine. Vous vous rappelez son succès ; mais ce que vous ignorez, c'est que sous le lecteur fatigué avait reparu l'orateur : vous n'écoutez pas un auteur récitant avec art et vous faisant illusion. C'était un discours conçu et créé de toutes pièces en pleine chaleur de débit. La notice écrite avait fait place à de nouveaux et heureux développements ; la composition s'était subitement modifiée, le style avait pris une couleur, les anecdotes une vie ; nous étions pour la dernière fois sous le charme de son éloquence, et cette salle, où la parole doit être réglée d'avance, entendait ce qu'elle ne retrouvera plus, un improvisateur merveilleux, tenant en suspens l'auditoire à force de mouvement et de variété dans la voix, de vigueur et de talent. C'était une apparition de M. Jules Simon en pleine puissance d'esprit. Dans cette enceinte, sa vieillesse n'a pas eu de déclin.

Il était non moins exact au Sénat qu'à l'Institut. En le voyant entrer, ses collègues ne se pressaient plus autour

de lui comme autrefois. Seuls, quelques amis fidèles allaient au-devant de lui et le guidaient jusqu'à sa place; on devinait, à leur déférence, que ce vieillard réveillait en eux l'image des admirations passées; il parlait peu, semblait assoupi dans ses réflexions, et en réalité, il ne perdait pas un mot du débat. « J'écoute, disait-il à un de ses plus intimes collègues, mais il me semble que je suis devenu étranger. Tout cela ne m'intéresse plus. Il n'y a que les œuvres qui m'intéressent. » Ils l'ont bien vu, ceux qu'il a menés avec lui comme ses témoins, au commencement de mars, dans une commission du Sénat, où il défendit les œuvres de charité libres contre les exigences d'un projet de loi fiscale! Une discussion appuyée sur les chiffres les plus précis, un résumé brillant, un appel aux forces vives qui, dans une société démocratique, font contrepoids aux empiétements de l'État, laissèrent une impression et obtinrent un succès définitif.

Tels furent ses derniers actes publics à l'Institut et au Luxembourg.

Entre ses dictées du matin et ses sorties qui le menaient toujours au Sénat ou à l'Académie, il demeurait de longues heures sur son fauteuil, repassant les études et les travaux de sa vie. Comme le voyageur fatigué s'arrête au flanc de la montagne pour mesurer la route, il contemplait de loin et de haut tout le chemin parcouru, depuis la petite ville perdue dans les brumes d'une côte bretonne jusqu'aux bancs de l'École normale; il voyait avec ce regard intérieur que l'âge ne voile pas, la foule pressée autour de la chaire de Sorbonne, son rôle en 1848, sa retraite après le coup d'État, sa popularité sous l'Empire, ses luttes élec-

torales, ses premiers succès de tribune, les épreuves de l'année terrible, la collaboration avec M. Thiers, ses ministères, puis les quinze années de luttes si fières au nom de la liberté. Il examinait sa propre pensée, ses doctrines philosophiques, politiques et sociales ; il se retrouvait aussi ardent que dans sa jeunesse contre les vieux ennemis de la dignité humaine : l'athéisme, la tyrannie sous toutes ses formes, qu'elle vint d'un seul ou de la foule, et l'égoïsme. Il se sentait prêt à livrer contre eux ses derniers combats, fidèle jusqu'à la fin à tout ce qui garantit, ennoblit et consacre en l'homme la liberté.

La doctrine lui semblait bonne pour la vie ; mais sa pensée avait d'autres exigences : elle allait perpétuellement au delà ; il se posait sans cesse les questions éternelles. Vraie pour l'existence active, suffirait-elle à l'heure des déchirements suprêmes ? Il repassait dans son esprit la fin des philosophes, depuis l'antiquité jusqu'aux contemporains qu'il avait vus mourir. Ce qu'on admirait le plus, la mort du stoïcien, le blessait. Quand elle était choisie par un spiritualiste, il la tenait pour un désaveu de toute la doctrine. Ses réflexions le ramenaient sans cesse au même problème. Longues et douloureuses méditations qui faisaient avancer, en pleine liberté d'esprit, la pensée du philosophe vers les fins suprêmes !

Plus ses forces déclinaient et plus il trouvait de satisfaction à s'occuper des enfants, des malheureux et des humbles. Dans une de ses dernières harangues, présidant l'assemblée générale d'une société vouée à l'amélioration des petits logements, il venait de raconter comment, de longues années auparavant, à la suite d'un discours, il

avait eu la joie d'obtenir de larges souscriptions : sa voix, jusque-là sourde, prit un accent nouveau ; il semblait rajeuni ; sa figure était inspirée :

« Quand on a vécu, dit-il, comme moi, quatre-vingt-un ans, on a éprouvé bien des émotions. J'ai été mêlé, pour les conduire ou pour les refréner, à des révolutions de mon pays. En un mot, je ne suis pas un nouveau venu pour les émotions de la terre. Cependant je n'ai jamais éprouvé d'émotion comparable à celle qui est résultée d'un service que j'avais pu rendre à une œuvre populaire. Voilà les véritables émotions ! Voilà ce qu'il y a de vrai dans la vie ! Le reste n'est que chimères ! Vous arriverez à la richesse, vous arriverez à la grandeur. Qu'est-ce que la richesse ? Le moindre vent l'emportera. Qu'est-ce que la grandeur ? La grandeur est une fiction et une convention. Mais le bien qu'on a fait pour l'amélioration de la morale, pour la grandeur de l'humanité, pour la paix de l'âme de ceux qui souffrent, c'est cela qu'on emporte dans le tombeau, et, quand on a la pensée qu'on a fait un peu de bien, on peut regarder la mort tranquillement ¹. »

Vous venez d'entendre le dernier mot de ses méditations, Messieurs. Voilà le testament du moraliste et de l'homme public !

Les forces ont décliné, la maladie est venue, lente, puis irrésistible, elle a fermé à demi sa bouche, comme son regard. Elle a laissé la pensée libre. Il a assisté à sa propre fin, fidèle à son amour passionné pour les hommes, croyant en Dieu, et, simplement, sans bruit, sans fracas,

1. Discours du 15 mars 1896 à la Société française des habitations à bon marché.

se fiant pour l'éternel passage à la foi de sa mère qui lui parlait, jusqu'au dernier souffle, de l'immense pitié qu'il avait au cœur, de consolation pour les affligés, de justice, de charité, de paix, de toutes les causes auxquelles il avait consacré ses forces et sa vie.

M. LE DUC D'AUMAË 1

Messieurs,

S'il est vrai que, pour être digne d'écrire l'histoire, il faut y avoir été mêlé de très près et, pour ainsi dire, l'avoir faite, comment s'étonner de l'éclat que notre histoire militaire doit à l'illustre soldat dont nous pleurons la perte et dont nous devons aujourd'hui honorer la mémoire?

Né près du trône, placé par la Providence assez haut pour être enclin à croire que tous les honneurs lui étaient dus, il a tenu à les mériter. Tandis que trop souvent l'ambition des princes veut être servie, il a voulu servir pour être capable de commander. Aimant passionnément la guerre, il avait conçu dans son esprit tous les rêves de gloire; déjà, il les saisissait comme des réalités, lorsque les révolutions enlevèrent à la fois à ce général de vingt-six ans son épée et sa patrie.

Vingt-deux années d'exil s'abattirent sur son front sans le courber; il endura les plus cruelles souffrances : citoyen expulsé de la cité, officier exclu de l'armée, père de famille

1. Cette notice a été lue en séance publique le 27 novembre 1897.

voyant périr un à un tous les rejetons de son sang, il perdit tout, sauf l'espérance.

Quand les changements de fortune le rendirent au sol natal, il n'eut qu'une pensée : servir dans l'âge mûr le drapeau de sa jeunesse. Pendant six années, il monta la garde à la frontière mutilée et, quand, victime des injustices des partis, il se vit de nouveau privé de ses droits, chassé de son foyer, il reprit avec plus de force les travaux d'histoire qui avaient toujours été la consolation de ses deuils, maniant la plume, comme il avait manié l'épée, et, pour toute vengeance, ne concevant, aux termes d'une vie traversée de tant de contrastes, qu'une ambition, celle d'élever par ses livres et par ses dons, un double et impérissable monument digne en tout de sa race et de sa patrie.

Henri d'Orléans naquit à Paris le 16 janvier 1822. Son enfance s'écoula entre le Palais-Royal et Neuilly : une mère admirable forma son âme tandis que la haute intelligence de son père s'appliqua à éveiller son esprit. Le duc et la duchesse d'Orléans avaient établi les règlements les plus minutieux et ils en surveillaient eux-mêmes l'application. Rien ne ressemblait moins à la vie des cours. Un intérieur de famille très régulier et très intime, l'affection de trois sœurs aînées, la vue de trois frères qui le précédaient dans la vie inspirèrent les premières pensées du jeune prince. Son père avait des idées très arrêtées sur l'éducation. Il n'avait voulu pour ses fils ni d'un gouverneur en un palais, ni de chasses avec des pages. Pour les préserver d'une telle école de vanité, il avait résolu de les mettre au collège. Sous la Restauration, c'était une har-

diesse sans précédents. Comment obtenir l'agrément du Roi? Les entretiens avaient été longs et étaient devenus pénibles. Le duc d'Orléans avait déclaré que ses fils devaient être des hommes de leur temps. Louis XVIII avait répondu que des princes ainsi élevés deviennent des sujets dangereux.

La volonté du père l'avait emporté, non sans froissement, sur celle du Roi et, successivement, vers leur onzième année, les princes étaient entrés au collège Henri IV. Ils en suivaient les classes et revenaient le soir au Palais-Royal où le choix heureusement inspiré de leur père avait rassemblé un groupe d'élite, formant, à côté de la réunion intime de la mère et des sœurs, une famille intellectuelle composée de très jeunes professeurs, tous désignés par d'éclatants triomphes au concours général. Le duc d'Aumale avait cinq ans quand son père le confia à un lauréat du prix d'honneur qui devait se consacrer à cette œuvre et y attacher à jamais son nom. M. Cu villier-Fleury devina tout ce que promettait l'enfant; il ne se laissa détourner de sa mission ni par le mouvement de la politique qui l'attirait, ni par le spectacle des événements de 1830, dont il ressentait les ardeurs de toute son âme; aux études régulièrement suivies, il sut mêler, dans une mesure parfaite, ces émotions du dehors, dont il faut se garder de sevrer l'enfance parce qu'elles sont le levain de l'âme. Qui sait si le secret des grandes actions n'est pas une éducation qui, au milieu d'une sévère discipline de l'esprit, ne craint pas d'exalter le cœur? Le maître aimait passionnément les lettres latines et il avait l'art de les faire aimer. Virgile et Horace, Cicéron et César, Tite-Live et

Tacite étaient vraiment ses contemporains et ses amis ; il introduisit parmi eux son élève, l'habitua à leur commerce, les animant de sa parole et faisant passer par eux ces inspirations du patriotisme qui, pour être profondes, ne doivent jamais être une leçon. Aux heures de récréation, pendant les promenades de chaque jour, il ne s'agissait plus de l'antiquité, mais des souvenirs tout récents de nos gloires, des guerres de la Révolution et de l'Empire, de la cocarde aux trois couleurs. L'élève écoutait ces récits, en nourrissait sa jeune imagination, les redemandait, ne se lassait pas de questionner sur la série des batailles de 1792 à 1813, sur les uniformes, sur les régiments, sur les survivants des grandes guerres : il était fier d'être fils d'un combattant de Valmy et heureux que son père lui eût donné pour maître un homme qui avait vu l'Empereur.

Nul n'est capable de comprendre 1830 et les hommes de ce temps s'il ne se pénètre des deux idées de patriotisme et de liberté qui faisaient le fond des passions de la jeunesse. Le fils aîné du duc d'Orléans les ressentait toutes ; ses jeunes frères partageaient ses ardeurs : aussi quels ne furent pas leurs transports quand ils virent reparaitre au sommet de nos monuments le drapeau tricolore, emblème de nos fiertés nationales !

Peu après, le duc d'Aumale allait s'asseoir sur les bancs du collège Henri IV. Ce n'était pas une vaine forme ; l'assiduité de l'élève n'avait rien d'intermittent. Les cahiers de correspondance, précieusement conservés, l'attestent. Ni le père, devenu Roi, ni le maître ne l'auraient souffert. L'historien de Condé raconte qu'au collège de Bourges, Louis de Bourbon était séparé de ses condisciples par une

balustrade dorée¹. Rien de semblable à Henri IV; aucune barrière entre l'élève et ses camarades; aussi que de conversations! les maîtres s'en plaignaient parfois : un professeur solennel donne comme note de conduite : « Bien, sauf qu'il aime trop les oreilles de ses voisins ». Un jeune et brillant historien, qui ressentait déjà une prédilection pour l'élève, destiné à être son confrère, écrivait : « Conduite légère ; beaucoup trop de gaieté et de mouvement ». Les notes pour les devoirs et les leçons sont pleines de détails : la franchise des professeurs est absolue et l'on croirait lire le cahier d'un brillant élève de famille obscure, si, en face d'une classe manquée, ce qui était rare, on ne lisait pour excuser le collégien : « Ouverture des Chambres ».

Le duc d'Aumale s'était mis dès le début à la tête de sa classe : quand vinrent les épreuves du concours général, où les plus défiants ne pouvaient soupçonner une faveur, sa supériorité éclata. Il était très aimé de ses compagnons. Ses succès furent un triomphe pour tous ses camarades. Chaque année, de 1834 à 1839, son nom retentit à la Sorbonne. Il n'y eut pas une composition d'histoire où il ne fût nommé ou couronné, et en rhétorique il remporta le 2^e prix de discours français et le 2^e prix d'histoire. Tel était aux Tuileries, dans le cercle de famille, le retentissement de ces succès que jamais la Reine ne manquait à la distribution du Grand Concours. Les deux prix de rhétorique méritaient plus : le Roi vint à la Sorbonne pour voir couronner son fils².

1. *Hist. des Princes de Condé*, t. III, p. 319.

2. *Moniteur* du 20 août 1839.

Les études achevées, la carrière militaire s'ouvrait. Entre le collège et la vie nouvelle, le Roi ne laissa pas s'écouler une heure. Le lauréat qui avait été acclamé le 20 août au collège était nommé le 21 août capitaine d'infanterie et recevait l'ordre de rejoindre, dans les vingt-quatre heures, au camp de Fontainebleau, le 4^e régiment d'infanterie légère dans lequel il était incorporé.

Le travail et la vie des camps, telle qu'on la menait alors, ressemblait assez aux manœuvres d'automne au cours desquelles l'armée actuelle apprend à supporter les fatigues de la guerre. Mis sur le même pied que ses compagnons d'armes, chargé de soixante-quinze hommes dont il avait la responsabilité, le nouveau capitaine prit part à toutes les marches, ne fut dispensé d'aucun exercice et ne tarda pas à faire comprendre à tous qu'il prenait au sérieux le métier. Il n'obéissait pas seulement à un goût très profond de la discipline et du devoir; il se sentait entraîné par un attrait de nature « pour la guerre, pour cette vieille passion de ses pères qui avait conquis son âme ». « Vois-tu, écrivait-il à un ami, je ne le dis qu'à toi, parce que, toi seul, tu ne me trouveras ni vain ni ridicule: quand, confondu dans le rang, j'entends tonner le canon, quand mes naseaux s'ouvrent à l'odeur de la poudre, j'oublie que nous jouons la comédie, une sorte de délire s'empare de moi; il me semble que j'aurais dans les batailles cette fièvre qui fait réussir et je reste en extase, jusqu'à ce que la voix monotone du chef de bataillon me rappelle à la réalité. » (29 septembre 1839.)

Lorsque le camp fut levé, au milieu d'octobre, les nuits sous la tente l'avaient rompu aux intempéries, il regrettait

la vie en plein air et ne se consolait qu'en se plongeant dans les études militaires, prélude de plus rudes campagnes.

Dix ans de luttes glorieuses avaient tourné vers la terre d'Afrique toutes les pensées des hommes de guerre. Si la conquête totale ou l'occupation restreinte avaient divisé les politiques, les militaires n'avaient jamais hésité; à leur tête, le duc d'Orléans s'était épris de l'Algérie; brûlant d'agir, il y avait trouvé les champs de bataille que l'Europe lui refusait. Il appréciait depuis longtemps les qualités de son jeune frère; il se sentit attiré par une sympathie bien autrement vive, lorsqu'il vit éclater en lui la vocation militaire. Une expédition était nécessaire pour repousser les incursions des Arabes. Au printemps de 1840, il partit pour la troisième fois, emmenant le duc d'Aumale comme officier d'ordonnance.

Son voyage, le débarquement à Alger, l'entrée en campagne furent un enchantement. Tout ce que ses frères lui avaient dit de l'Afrique était dépassé. Le journal qu'il tient chaque soir et qu'il avait conservé parmi ses manuscrits les plus intimes, est précis, écrit d'un style sobre, nullement pompeux, mais à travers les faits, quel pétilllement d'idées! quels élans! et, dès le début, quelle sûreté de jugement! L'hésitation du commandement l'inquiète: il signale de bons officiers, d'excellents colonels, mais ne voit personne pour conduire. Enfin, l'expédition est décidée: le maréchal Valée a donné à la division que commande le duc d'Orléans l'ordre de marcher: dès la première étape, à Bouffarick, un spectacle nouveau l'attendait: « Nous avons trouvé, écrit-il, Lamoricière qui

arrivait de Koléah avec un bataillon de zouaves. Le cœur m'a battu quand j'ai vu ces visages bronzés par le soleil, ces figures martiales où la gravité du soldat éprouvé se mêlait à la gaieté française; mon frère me serrait le bras, en me disant : Je nage dans la joie. Le soir, j'ai beaucoup causé avec Lamoricière. C'est un homme bien remarquable. » Le lendemain et les jours suivants, on attend des ordres qui n'arrivent pas; pour prendre patience, il interroge : « Nous avons ici, dit-il, des hommes de mérite près desquels je cherche à m'instruire de tout ce qui a été fait et de ce qu'il faudrait faire dans ce pays ». Les ordres si longtemps espérés parviennent. « Voilà le bon moment enfin arrivé. » La colonne gagne Blidah et le dépasse; on franchit la Chiffa; après douze heures de marche, on s'arrête; hommes et chevaux sont exténués; il est trois heures; on ne rencontrera pas l'ennemi avant le lendemain; on commençait à camper, lorsqu'on signale à l'horizon trois ou quatre mille burnous blancs au milieu desquels flotte le drapeau rouge du bey de Milianah. Le clairon retentit : on court aux faisceaux. « Là, écrit le jeune officier d'ordonnance, je vis avec admiration cette poignée de braves gens, harassés par une longue marche et par une nuit sans sommeil secouer leur fatigue en présence de l'ennemi et courir aux armes avec une ardeur, une gaieté qui faisait battre le cœur! »

Quelques instants après, le combat était engagé et le prince recevait le baptême du feu. La cavalerie devait jouer le rôle principal; elle gagnait au trot le point décisif, lorsque le duc d'Orléans, qui suivait le mouvement, s'écria : « Allez dire au colonel Bourjolly qu'il marche en

avant! » C'était à moi de porter l'ordre. Je ne me le fis pas dire deux fois : quand j'arrivai aux chasseurs, ils marchaient en bataille au galop. Je cherchai le colonel; je ne le vis pas. La charge commençait. Ma foi, je ne pouvais, ni ne voulais m'en aller; je poussai mon cheval et je tâchai d'aller de mon mieux. C'était magnifique : tous les hommes, l'œil en feu, le sabre à la main, couchés sur leurs chevaux; devant nous, à cinq ou six pas, les burnous blancs des Arabes qui se retournaient pour nous tirer des coups de fusil ou de pistolet. La charge fut très brillante. On l'arrêta au moment où nous allions tenter le passage de la rivière. Je trouvai derrière moi Jouve, sous-lieutenant de spahis, qui avait cherché à m'arrêter et qui m'avait constamment suivi, Jamin, un peu après Gérard, Montguyon, toute la compagnie que mon frère avait mise à mes trousses. Je revins alors à mon poste où je n'eus pas de peine à me disculper. »

Le duc d'Orléans avait été très inquiet, mais il se sentait très fier : il reconnaissait son sang. Le duc d'Aumale avait conquis au combat de l'Affroun, sans que personne y vit une faveur, sa première citation à l'ordre du jour.

En même temps qu'il s'éprend de la vie militaire, aucune des scènes d'Afrique ne le laisse insensible. Ébloui par le soleil des pays chauds, il est émerveillé des hommes, des costumes, des bâtiments; il se plaît aux couleurs et aux jeux de lumières. Il regrette de n'avoir pas amené Decamps. Ses descriptions de paysages ont la précision d'un officier d'état-major et la poésie d'un artiste. Les couchers de soleil lui causent le plus vif enthousiasme; au milieu d'une action militaire qui le passionne, « l'Atlas

d'un bleu foncé se dessinant sur un ciel de pourpre », un vieil aqueduc jeté entre deux coteaux du Sahel, éclairé par le soleil couchant et laissant voir la mer entre ses arceaux ruinés, sont peints avec la vigueur d'un coloriste ; sous sa plume, toute action devient un tableau.

Parmi les faits de guerre qui devaient se graver dans sa mémoire, il en est peu qui aient eu plus d'éclat que l'enlèvement du col de Mouzaïa. Entre Blidah et Médéah s'élevaient des montagnes qu'occupait avec toutes ses forces l'émir Abd-el-Kader. Il ne fallait pas songer à s'établir à Médéah sans déloger les Arabes d'une position qui commandait la plaine ; on disait qu'il l'avaient rendue inexpugnable. Deux redoutes y avaient été construites, ainsi que des retranchements sur toute la montagne, défendus par six pièces de canon, et par l'émir en personne, commandant 5 000 fantassins. Dans la nuit du 12 mai 1840, le duc d'Orléans avait placé chaque corps au point où devait commencer l'attaque ; aux premiers feux du jour, le signal fut donné. « On fit poser les sacs et nos admirables soldats partirent pleins de joie, bondissant comme des chèvres, avec une ardeur qu'on ne peut décrire, mais qu'on n'oublie pas. A peine étaient-ils lancés dans la montagne qu'une fusillade épouvantable se fit entendre sur le pic de Mouzaïa, et en levant la tête, nous vîmes la brigade Duvivier s'avancer au pas de course au milieu d'un nuage de fumée. » Un instant on crut l'attaque compromise ; on ne voyait plus nos troupes ; mais la fusillade continuait derrière un pli de terrain ; le feu plongeant de l'artillerie et de la mousqueterie arabes infligeait des pertes cruelles à nos soldats, mais n'arrêtait pas leur élan. On les vit reparaitre.

« On battit la marche du 23^e et nos petits fantassins débouchèrent grandis par le danger, plus droits qu'à la parade, l'œil en feu, le jarret tendu, comme s'ils allaient à la fête. Quand on arriva à la montée la plus raide, le 2^e bataillon monta tout droit au milieu des broussailles; les tambours et les clairons battaient la charge et les derniers coups de feu leur servaient de basse : c'était superbe. Je trouvai Gueswiller épuisé, assis par terre, sans pouvoir avancer; je me jetai à bas de mon cheval, je le forçai d'y monter, et, me fiant à mes jambes de dix-huit ans, je rejoignis à la course les grenadiers qui marchaient en avant des tambours. J'arrivai au moment où l'on plantait sur la position le drapeau du 23^e; l'autre colonne débouchait en même temps par la gauche. »

« Quand je vis ces braves soldats de tous les régiments confondus, courant encore pour lancer quelques derniers coups de feu aux ennemis qui s'enfuyaient, quand je vis avec cela cette scène imposante de la nature éclairée par le soleil couchant, le délire me prit comme les autres.... »

« J'assistai alors à une scène magnifique. Lamoricière, Duvivier, Changarnier arrivaient à pied, débraillés, sans cœl, couverts de sueur et de poussière, leurs habits criblés de balles, pêle-mêle avec des soldats de toutes armes. Dès qu'ils virent mon frère, ils fondirent en larmes et pendant cinq minutes : Vive le Roi! Vive le Duc d'Orléans! fut tout ce qu'on put tirer d'eux. On échangea alors quelques paroles brèves et franches comme on en dit dans ces grandes circonstances. Ce sont de ces émotions qu'on n'oublie jamais. »

A dater de ce jour, le duc d'Aumale appartenait corps et

âme à l'Algérie. Il était un soldat de cette armée d'Afrique qui devait achever la conquête. En revenant à Paris, en recevant des mains du Roi la croix de la Légion d'honneur qu'avait réclamée pour lui le maréchal Valée, il n'avait qu'une pensée : retourner au milieu des soldats qu'il avait admirés, pour partager leurs fatigues et leurs dangers.

L'attachement qui le portait vers son frère aîné était devenu, au cours de la campagne, une profonde admiration ; il lui avait vu, dans les heures difficiles, le sang-froid et le coup d'œil d'un chef. A l'autorité que lui donnait son rang et que confirmait son mérite supérieur, il joignait « toutes les grâces de l'esprit et toutes les délicatesses du cœur »¹. Ce qu'un artiste a saisi en un moment d'inspiration, cette attitude gracieuse et confiante du jeune officier d'ordonnance appuyé sur le cheval de son général et attendant un ordre, c'est l'image vivante de cette intimité qu'avait scellée la campagne de 1840. Le duc d'Orléans initiait ses frères à toutes ses pensées. De retour à Paris, il entretint le duc d'Aumale des moyens de perfectionner le tir des fantassins et le chargea de préparer tout un plan. Le nouveau lieutenant-colonel passa son été à rédiger des mémoires sur l'organisation des chasseurs à pied. « Les feux de l'infanterie sont nuls, écrit-il, le maréchal de Saxe s'en plaignait déjà ; je dirigerai une école spéciale ; je passerai mon hiver à Vincennes et à Saint-Omer. C'est un peu moins divertissant que le pavé de Paris ; mais c'est plus utile pour un jeune homme qui commence sa carrière ; on dit qu'on n'a jamais

1. Duc d'Aumale, Notice sur M. Cu villier-Fleury, écrite pour le *Livre du Centenaire du Journal des Débats*, p. 223.

qu'une seule passion dominante; or, moi, j'en ai deux : la guerre et la patrie. »

Et quelques mois après, quand il est installé à Vincennes, dirigeant les exercices : « Je suis plus heureux que jamais en travaillant, écrit-il; décidément je ne me croyais pas d'une nature aussi laborieuse : Fleury en est émerveillé¹ ». Mais de son cabinet du donjon de Vincennes, il n'a pas d'autre rêve que l'Afrique. Y passer quelques semaines ne suffit pas. Il veut y séjourner dix-huit mois, ne revenir que dans l'été de 1842. « Je serai alors mûri par les dangers, les misères et la fatigue. » « Je t'ennuyerais, écrit-il à un ami, si je te contais tous les rêves que je forme pour les mois délicieux que je vais passer de l'autre côté de la mer : avoir deux ou trois belles affaires, soutenir une arrière-garde avec le brave 17^e, crever de faim et de misère pendant quelques mois à Médéah ou à Milianah, puis revenir montrer aux Parisiens les fronts basanés de « mes enfants » et leur faire voir ce qu'ils ne connaissent plus : de vrais soldats². »

Jamais rêve ne fut plus exactement réalisé. La campagne, il est vrai, fut plus courte qu'il ne l'aurait souhaitée, mais il ravitailla Médéah en avril, Milianah en mai, prit part à de brillants combats comme lieutenant-colonel du 24^e de ligne, conquit son grade de colonel et fut appelé comme il l'espérait au commandement du 17^e léger, à côté duquel il avait combattu et qu'il proclamait le « plus ancien, le plus solide, le plus glorieux régiment de l'armée d'Afrique ». Le jour vint où, après avoir traversé toute la France, à petites étapes, recevant les ovations, le colonel du 17^e léger entra

1. 11 janvier 1841.

2. 22 janvier 1841.

dans Paris, à la tête de 1 600 hommes bronzés par le soleil d'Afrique. Nul de ceux qui nous ayant précédé dans la vie ont assisté à ce spectacle ne l'a oublié; le contraste entre l'enthousiasme d'une foule en fête et l'attentat d'un assassin voulant tuer le prince était bien fait pour fixer cette journée dans toutes les mémoires.

« On m'a salué, écrit-il deux jours après, d'un coup de pistolet pour mon arrivée à Paris. Je ne m'en plains pas; mon orgueil en a même été plus flatté que de toutes les ovations qu'on m'a faites. On ne cherche à tuer que ceux qui en valent la peine¹. »

On avait tiré plusieurs fois sur Louis-Philippe. Navré de la haine contre un tel roi, le duc d'Aumale, au lendemain d'un nouvel attentat, exprimait avec douleur son indignation : « Quand je vois, écrivait-il, sa poitrine exposée à la rage des fanatiques, j'admire son dévouement si grand et si simple et je suis heureux d'être entraîné dans sa destinée. Je suis heureux d'appartenir à cette famille de parias qu'on isole de plus en plus chaque jour, que tous les partis veulent s'offrir en holocauste, mais à qui ils n'ôteront jamais sa pureté et son courage². »

Il n'avait pas vingt ans; ses états de service comptaient deux campagnes, des mises à l'ordre du jour, et l'envie ne trouvait rien à dire contre ce colonel qui avait su mériter, à force de vaillance et de bonne grâce, l'estime de ses chefs, l'affection de ses camarades et l'amour de ses soldats. Il y a des heures où la popularité risque d'éclater trop bruyam-

1. 18 septembre 1841. L'attentat de Quénisset est du 13 septembre.

2. 19 octobre 1840, après l'attentat de Darmès qui avait eu lieu le 15 octobre.

ment; le duc d'Aumale s'enferma dans ses devoirs militaires; il avait beaucoup à apprendre; il alla habiter à Courbevoie une maisonnette toute voisine de la caserne, partageant son temps entre l'étude, les exercices du régiment qu'il réorganisait, puis terminant sa journée aux Tuileries ou à Neuilly, où il retrouvait, avec la vie de famille qu'il aimait, la direction et l'influence du frère aîné qui était de plus en plus son guide et qui lui représentait l'avenir de la France.

La mort du duc d'Orléans fut un coup de foudre; elle lui apprit ce qu'était la douleur. Son frère aîné était l'âme de sa vie. Il se plaisait à dire qu'il n'était que son bras. Sans lui, il ne se sentait plus ni pensée, ni volonté.

Quand il put reprendre goût à l'action, c'est encore vers l'Afrique qu'il se tourna. « La vie sédentaire, écrit-il, empoisonnée par le chagrin, sans distraction et sans intérieur, me tue. » Le prince de Joinville allait partir pour une croisière; promu maréchal de camp, le duc d'Aumale obtint de s'embarquer avec lui à Brest. La frégate le déposerait à Lisbonne, d'où il gagnerait Oran, par Cadix. Son voyage en Portugal et en Espagne fut très rapide; son but était Alger; son idée fixe, arriver à temps pour prendre part à une expédition. Le vaisseau n'avait pas jeté l'ancre, qu'un canot s'approchait. Le général Bugeaud était à l'avant; de sa voix de stentor, il crie au prince : « Je pars demain, monseigneur, venez-vous? — Assurément! » répond le duc d'Aumale, et le lendemain il entrait dans Blidah avec la colonne expéditionnaire. Il est ébloui de la conversation du gouverneur général, émerveillé de ce qui a été fait en une année. Blidah est méconnaissable; dans

les plaines où il avait rencontré l'ennemi, les Arabes labourent; des routes sont construites; le progrès est partout; il ne croit pas que tout soit fini; du moins « il entrevoit pour la première fois, dans le problème d'Algérie, une solution digne de la grandeur de la France ».

Chargé du commandement de Médéah et de Milianah, il multiplie tout l'hiver les expéditions, mais il tient à leur donner un but politique et se montre sévère pour les coups de main qui se bornent à remplir les greniers et les coffres. « Je ne comprends la razzia, écrit-il, que comme opération de guerre et je ne me considère pas du tout comme un chef de brigands au service de l'État. » Ce mot dit tout. Sous l'uniforme, on devine l'administrateur qui a hâte de pacifier après avoir vaincu.

Ce qu'il veut, c'est de trouver la tête et de la frapper. L'ambition qui le possède est d'atteindre Abd-el-Kader. On répète qu'il a accumulé des trésors, groupé un peuple de serviteurs, réuni autour de lui une sorte de cour, dans une ville nomade dont les Arabes décrivent les splendeurs. Comment peut-il se déplacer, fuir aussi rapide que le vent du désert?

Au commencement de mai 1843, le commandant de Médéah préparait une expédition, quand des bruits plus précis lui parviennent; on assure que le camp ennemi passe à quelques journées de distance. Il part, se dirige droit vers le sud, doublant les étapes; on marche vingt heures de suite; le lendemain, on ne trouve ni guide, ni indications; néanmoins, il fait presser le pas; les provisions sont lourdes; il les laisse en arrière; l'infanterie retarde la marche, il détache la cavalerie et se lance à sa tête; le chef

seul n'hésite pas ; il croit avoir observé sur le sol les traces du passage ; mais l'eau manque, les chevaux sont las, les hommes épuisés. Si on continue la marche en avant, la retraite sera un désastre. Ceux qui doutaient avaient oublié que le calcul servi par l'audace permet tout à un général de vingt et un ans.

Que se passe-t-il ? les éclaireurs reviennent à toute bride. Derrière un pli de terrain, la Smalah d'Abd-el-Kader est là, couvrant la plaine ; on l'a vue, à portée de fusil ; ce n'est pas un camp, c'est une ville entière. Les avis se croisent ; Yussuf, Morris se pressent autour du prince : pour l'assaillir, il faut toutes nos forces ; ne doit-on pas attendre l'infanterie ? Où retourner la chercher ? Les chefs arabes, nos alliés, supplient le prince de ne pas tenter l'impossible. — « Je ne suis pas d'une race où on recule, réplique le duc d'Aumale. En selle et en avant ! » Les 500 chasseurs et les spahis, divisés en trois pelotons, se lancent au galop et font irruption au milieu des Arabes ; la surprise empêche toute formation, prévient toute résistance. Au milieu des cris d'épouvante, les coups de feu sont isolés. Partout des combats à l'arme blanche ; les chasseurs d'Afrique galopent et tournoient, leur nombre est multiplié par la rapidité de leurs mouvements. En une heure, tout était soumis, les Arabes désarmés, et les zouaves arrivaient pour achever de mettre l'ordre dans cette foule de 10 000 hommes armés, de 60 000 têtes de bétail qui tombaient en nos mains avec les tentes, les plus grandes familles alliées à l'émir, ses ministres et ses trésors.

Ce coup de témérité avait réussi au delà de toute espérance. « La décision, l'impétuosité d'à-propos, voilà ce qui constitue le vrai guerrier », disait Bugeaud, en recevant la nouvelle¹. Le duc d'Aumale gagnait en prestige sur les tribus arabes tout ce qu'avait perdu Abd-el-Kader, et il achevait d'enlever le cœur des troupes en proclamant partout que s'il y avait quelque gloire en ce fait d'armes, elle appartenait aux braves dont la vigueur et l'intrépidité lui avait permis de saisir l'occasion que Dieu lui envoyait.

Il était plus décidé que jamais à s'attacher à l'Algérie. Il ne revint pendant trois mois d'été en France que pour repartir au commencement d'octobre 1843, regagnant son poste par Turin, Florence, Rome, Naples et Malte, habitant les palais, parce qu'il y était forcé, fréquentant les cours sans s'y plaire, visitant avec passion les musées et laissant sous le charme princes et princesses.

Le suivre pas à pas en Afrique serait reproduire, en le résumant, le récit de la conquête, tracé par un maître en l'art d'écrire l'histoire, son confrère de l'Académie, qui avait précieusement recueilli les témoignages du prince². Que pourrions-nous ajouter sur la campagne de 1844, la prise de Biskara, et cette organisation des bureaux arabes, exagérée et détournée de son but, mais si sage dans son principe, si bien conçue par le duc d'Aumale et le maréchal Bugeaud et si féconde entre les mains de Cavaignac, de Bedeau, de Saint-Arnaud qui en ont été les premiers et vaillants titulaires. Quand il prit le commandement de la

1. Le général Bugeaud au duc d'Aumale, le 23 mai 1843.

2. M. Camille Rousset. Par un singulier rapprochement, dans la composition d'histoire au concours général de 1839, en rhétorique, M. Camille Rousset avait eu le premier prix et le duc d'Aumale le second.

province de Constantine en 1843, elle était gouvernée à la turque, c'est-à-dire qu'elle ne l'était pas. L'anarchie et l'oppression étaient extrêmes. Il employa plusieurs officiers à établir l'assiette de l'impôt et au redressement des torts. En quelques mois, il se fit une transformation soudaine : la sécurité était complète et la prospérité dépassait toute prévision. De cet heureux essai développé par le gouverneur général sortit la direction des affaires arabes, jusque-là livrées à l'aventure¹. Il préludait, dans ce long séjour d'une année en Afrique, aux efforts d'organisation qu'il avait dessein d'accomplir.

Son mariage avec la fille du prince de Salerne, frère de la reine Marie-Amélie, le rappela en France, puis à Naples. Célébrée en novembre 1844, cette union fut accomplie au milieu des fêtes les plus brillantes; n'était-ce pas l'image de la vie qui semblait attendre les deux époux? Qui aurait prévu que la jeune et brillante princesse verrait crouler deux trônes, qu'elle aurait à supporter les plus rudes secousses et à prodiguer autour d'elle les consolations si nécessaires à ceux que frappent les douleurs publiques?

Le duc d'Aumale n'aimait vraiment que la vie de famille et la vie militaire.

Entre Saint-Cloud, Neuilly, la forêt d'Eu, Chantilly, où il commençait à aller chasser et où il remettait en état le châtelet, aussi bien qu'au milieu des camps de manœuvres, des inspections militaires et des voyages officiels, sa vie

1. Lettre au prince Albert de Broglie, 17 mai 1860. Le duc d'Aumale abordait la seconde partie de sa tâche, moins frappante pour l'imagination, mais qui révélait des qualités de gouvernement bien rares chez un chef de vingt ans, qualités qui n'étaient pas le fruit de l'expérience, mais un don de nature.

était pleine, mais sa pensée franchissait les limites de cet horizon un peu monotone. Son esprit avait d'autres besoins. Ceux qui l'approchaient étaient frappés de sa conversation, de la hauteur de ses vues, de la profondeur de ses réflexions; il n'aimait pas parler de la politique; il évitait ce sujet avec soin; ses amis disaient tout bas qu'il s'effrayait du long ministère et que son silence, si rarement rompu, recouvrait une respectueuse désapprobation. Le cabinet en était préoccupé, sans vouloir le montrer; il n'y avait pas de lutte, encore moins d'hostilité manifeste, mais on sentait une gêne réciproque. Le maréchal Bugeaud était fatigué et demandait du repos. La popularité du vainqueur de la Smalah était faite pour remplacer celle du vainqueur de l'Isly. Le ministère, en nommant le duc d'Aumale gouverneur général, satisfaisait tout le monde : il faisait sa cour au roi, écartait un censeur d'autant plus fort qu'il était plus réservé et donnait au prince ce qu'il souhaitait le plus : un champ d'action sans limites où, loin des petites choses de Paris, il pourrait enfin faire de grandes choses.

Le duc d'Aumale arrivait à Alger au début d'octobre. Jamais gouverneur ne fut reçu de la sorte. Il semblait que l'Algérie dût accomplir vers la prospérité des progrès éclatants sous l'impulsion si jeune d'un chef auquel la fortune souriait. La duchesse d'Aumale vint le rejoindre. C'était donc un établissement de longue durée. Autour de lui se groupait, avec respect, tout ce qui avait acquis la gloire dans notre Afrique française : Lamoricière et Bedeau, Changarnier et Cavaignac. En quelques semaines, les ordres acquièrent plus d'unité : le prince voulait en

finir avec la guerre et, pour la terminer, frapper un dernier coup.

Abd-el-Kader, en pleine lutte avec nous, n'avait pas craint de déclarer la guerre au Maroc. Resserrant de plus en plus le réseau qui entourait l'ennemi, le gouverneur général se transporta dans la province d'Oran; ses calculs étaient justes : le 22 décembre, l'émir se rendit au général de Lamoricière, il fut amené le lendemain au duc d'Aumale. Le fatalisme, inexplicable dans l'action, est une parure de dignité qui convient au malheur. Entre ces deux chefs en lutte depuis sept ans l'entrevue fut solennelle; le prince n'avait cessé d'admirer l'homme; il fut frappé de la grandeur du vaincu; il l'exprima dans ses rapports, sans dire la part qui lui revenait dans ce dernier acte de la conquête. Il rentrait dans Alger, après ce nouveau succès, pour commencer véritablement son règne de vice-roi pacifique.

Malgré sa passion pour l'Algérie, ses regards se dirigeaient sans cesse du côté de Paris. Il ne pouvait échapper aux préoccupations que lui causait l'état des affaires en France et en Europe. La guerre en Italie, l'intervention armée de la France absorbe sa pensée : il calcule qu'il peut détacher 15 000 hommes de l'armée d'occupation et les jeter, sans éveiller l'attention, sur tel point désigné de la péninsule; il supplie le duc de Nemours de songer à lui pour une division d'avant-garde. Il ne veut pas penser aux crises intérieures et termine sa lettre par ce mot qui aurait pu être sa devise : *Je suis soldat avant tout*¹.

¹ Lettre du 1^{er} février 1848.

Un mois après cette lettre, il s'éloignait d'Alger qu'il ne devait plus revoir. Le vaisseau ne le portait pas vers l'Italie avec une armée, mais l'arrachait à l'Afrique, à son œuvre, à son gouvernement en pleine popularité, pour le mener en exil. Aurait-il pu résister, couper en deux l'armée d'occupation, tenter avec quelques régiments de reconquérir la France ? Il ne se posa pas même ces questions ; pour lui, le devoir était simple, l'attachement au drapeau sans équivoque ; lancer des régiments français les uns contre les autres, c'était à ses yeux un crime contre la patrie.

Au milieu de mars, la frégate française le ramenait en Angleterre : en la quittant, il saluait les couleurs nationales qu'il ne devait plus revoir que vingt-deux ans après. L'exil allait peser sur lui de tout son poids, ne lui laissant qu'un seul des biens qu'il avait connus : cette union de famille, qui avait été la gloire des siens dans les jours heureux et qui devait survivre à la mauvaise fortune. Ses amis lui parlaient de retour prochain ; il connaissait trop l'histoire pour être le jouet de ces illusions. Il savait que pour lui le temps de l'action était passé ; il avait désormais besoin d'une autre vertu : la patience. Il inscrivit, au-dessous de son épée suspendue, cette devise qu'il s'imposa comme une consigne : « J'attendrai ! »

Douloureuse attente qui, lorsqu'elle agit dans le vide, use les facultés, les tend vers une pensée unique, émousse l'intelligence et aigrit le jugement. Pour échapper à ce péril, le duc d'Aumale prit, dès le début, la résolution de se créer une vie très pleine. Il s'efforce de chasser les souvenirs qui l'obsèdent. Sans perdre un moment, il s'attache

au projet de former une bibliothèque de livres d'étude et de les réunir autour de lui; sa correspondance avec ceux qui disputent ses biens au séquestre en est toute remplie : il veut travailler, écrire; c'est la seule forme d'action qui lui reste; il réclame l'envoi des catalogues de vente; il les annoté, expédie des ordres, effraye par ses prodigalités le président La-Plagne-Barris, qui depuis vingt ans administre si sagement sa fortune, et lui promet que l'acquisition qu'il médite « sera sa dernière folie ».

Là encore, le soldat précède le bibliophile. L'histoire militaire, les récits de siège, entrent les premiers dans ses rayons; les cartes de tous les champs de bataille depuis trois siècles sont demandées en Italie, en Allemagne; elles sont réunies avec soin; ce sera la base même de tout travail. Le Grand Condé, qui est presque chez lui, et Vauban sont les premiers hôtes et c'est eux qui recevront tout le xvii^e siècle. La littérature et l'histoire viennent peu à peu occuper la place. Tout ce qui a pensé, tout ce qui a écrit, tout ce qui a honoré notre langue depuis la fin du xv^e siècle est représenté dans cette collection. Le duc d'Aumale ne peut franchir la frontière; il veut attirer la France et la retenir autour de lui; dans ce pavillon de Twickenham qu'il a choisi, parce que son père l'a habité en 1810 et que ce séjour lui rappelle que les exils ont un terme, il a fait construire une galerie consacrée à sa collection; elle s'enrichit chaque jour. Il a résisté quelque temps, puis il s'abandonne à la passion des livres. Son goût pour tout ce qui est beau l'entraîne; ses acquisitions, faites avec autant de discernement que de suite, répandaient au loin la réputation d'une bibliothèque bientôt sans rivale. Il s'atta-

chait à réunir ainsi toutes les gloires de l'intelligence française; il leur élevait un monument, mettant son orgueil à le faire admirer aux étrangers, et trouvant sa consolation à en jouir pour lui-même. Il n'avait appris tout ce qu'il savait ni au collège, ni en Afrique; c'est en Angleterre, de 1848 à 1855, dans les années où il multipliait ses acquisitions, qu'il nourrit de lectures et d'études une mémoire qui n'oubliait rien. Le travail qu'il accomplit alors fut prodigieux, quoiqu'il ne se mesure ni en livres, ni en publications d'aucune sorte. Ses amis qui franchissaient la Manche pour faire le pèlerinage de leurs souvenirs revenaient émus de Claremont où ils avaient salué la Reine et charmés de Twickenham où ils trouvaient l'esprit le plus vif au service d'une intelligence dont l'épanouissement les émerveillait.

Ses lectures étaient considérables; elles portaient sur tout : l'antiquité, l'histoire d'Angleterre, la littérature ancienne et contemporaine; il avait l'habitude de copier les passages qui le frappaient, et dans le choix de ces notes précieusement conservées, on retrouve non seulement le reflet, mais l'image précise des pensées qui l'agitaient. C'est en vain que l'homme chassé de sa patrie s'absorbe en un travail pour y chercher l'oubli. Les réflexions des penseurs, les remarques des historiens, tout le ramène à la cause de ses maux et réveille ses souffrances : tantôt c'est une page de Macaulay sur les douleurs de l'exil et les pernicious conseils qu'il inspire; tantôt c'est un cri de désespoir que Shakespeare fait pousser à Roméo lorsqu'il apprend que l'arrêt de mort est commué en bannissement, peine cent fois plus cruelle que la mort; puis, c'est une

page, lue, relue et transcrite, dans laquelle Cicéron raconte pourquoi, au moment de son exil, il se refusa à exciter la guerre civile; c'est Platon invoqué par Cicéron et déclarant que contre un père et contre la patrie la violence n'est jamais permise. Ainsi toutes les réflexions, tous les souvenirs se groupent et se fixent pour répondre aux pensées qui l'obsèdent. Il se dit avec le Dante qu'il n'y a pire souffrance que de se rappeler les temps heureux.

Il se trompait : il y avait pour un cœur de soldat une torture pire que l'exil. On allait se battre en Crimée; et son épée demeurerait clouée au fourreau; il verrait ses camarades courir au feu sans qu'il lui fût permis d'être au milieu d'eux. « Je suis fort triste, écrit-il; mon vieux fonds de gaieté naturelle est épuisé. La guerre faite sans nous est toujours ce que j'ai redouté le plus depuis la Révolution de février. Je ne me fais pas à cela et la pensée que d'autres n'ont pas pris la place que nous occupions dans les rangs de l'armée n'est qu'une bien faible consolation. Cependant je travaille pour tâcher de prendre patience, mais je n'y réussis guère¹. »

Comment continuer à vivre dans le xvi^e siècle, quand le drapeau français était engagé? « L'armée, la guerre, la Crimée étaient ses constantes, ses uniques préoccupations. » En apprenant l'héroïque conduite de nos troupes algériennes à l'Alma, il ferma ses vieux livres, rassembla ses souvenirs et raconta l'origine des *Zouaves et des Chasseurs à pied*. Avec quel entrain, quelle ardeur de style, quel mouvement! vous vous en souvenez. C'était

1. 2 août 1855. Lettre à M. Charles Bocher. Voir Ch. Bocher, *Lettres et récits militaires*, Paris, 1897, p. 244.

le plus brillant début. L'auteur donnait en raccourci un aperçu de l'histoire de l'infanterie française. Rien n'était oublié, ni les choses, ni les personnes. Tous les héros d'Afrique y avaient leur place. Le rôle du duc d'Orléans était mis en pleine lumière. Seul, le commandant de l'école de tir de Vincennes n'avait pas une ligne. Cette omission décelait l'auteur anonyme aux yeux de tous les militaires. Le livre eut un grand succès. Près d'un demi-siècle a passé sur ces pages sans en refroidir l'ardeur : cet éloquent hommage à la valeur de nos soldats fait vivre au milieu des premières campagnes de la conquête d'Algérie, entre l'assaut de Constantine et les combats livrés sur les pentes de l'Atlas ; on sent à le lire l'odeur et l'enivrement de la poudre.

Il eut, du moins, jusqu'à la fin de la guerre de Crimée, la joie d'apprendre le triomphe de nos armes et d'entendre, dans le pays qu'il avait choisi pour asile, tous les militaires qui revenaient d'Orient s'incliner devant la vaillance des troupes françaises. C'est en écoutant l'écho de nos succès qu'il reprit la grande œuvre un instant interrompue à laquelle il consacrait tout son temps. Possesseur des archives léguées par l'héritier des Condé, il avait, dès le début de son séjour en Angleterre, assigné pour but à ses efforts l'histoire des princes de cette maison. Range-ment de chartes, classement de correspondances, collections de manuscrits et d'imprimés, tout avait été disposé par lui pour éclairer son enquête ; il avait commencé à écrire vers 1852, et peu de semaines après l'apparition des *Zouaves*, il avait pu communiquer, à ses amis les plus intimes, les premiers chapitres. Les meilleurs juges y

avaient trouvé « une sobriété de style et une simplicité forte » qui les avaient frappés. « C'est ainsi, disaient-ils, qu'écrivent ceux qui ont fait la guerre, administré, gouverné¹. »

Des voyages en Italie, d'autres études le détournèrent parfois du xvi^e siècle. Est-ce après l'acquisition de l'exemplaire des commentaires annotés par Montaigne ou bien en relisant les campagnes de César avec son fils aîné, le prince de Condé, dont il suivait de très près les études, qu'il s'éprit du problème fort discuté de l'emplacement d'Alésia? Ce qui est certain, c'est qu'à la fin de 1857, il réclamait des documents, faisait lever des plans, rassemblait tout ce qui avait paru en Franche-Comté et en Bourgogne sur le souvenir historique que se disputaient les deux provinces. « Il me semble, écrivait M. Cuvillier-Fleury, que vous prenez au Grand Condé le temps que vous donnez à César. Ils sont frères d'armes et peuvent se partager vos soins, mais charité bien ordonnée commence par soi-même. Je doute que le vainqueur de Rocroy vous sache au fond très bon gré de le planter là pour la plus grande gloire de César parmi les ruines problématiques d'Alésia². »

L'infidélité fut de courte durée; il en résulta une œuvre solide, écrite avec compétence et talent, qui constitua un jugement définitif. D'autres historiens de César en purent concevoir quelque humeur, mais la sentence ne fut point réformée. Elle était irréfutable et, ce qui est rare, elle mit fin à la querelle.

1. Lettre de M. Cuvillier-Fleury, 15 juillet 1855.

2. 9 octobre 1857.

Avec une extrême facilité de travail, le duc d'Aumale était très sévère pour lui-même, il hésitait à déclarer son œuvre achevée. Il n'aurait pas voulu chercher des prétextes pour la retarder, mais il les saisissait au vol. Il retrouvait un jour, parmi ses livres, les traces des premiers bibliophiles et il publiait des *Notes sur deux petites bibliothèques françaises du XV^e siècle*; des pièces inédites relatives à un roi dont les malheurs ont laissé la postérité indifférente passent sous ses yeux, il les réunit sous le titre assez modeste de *Notes et documents relatifs à Jean, roi de France*; il s'attache à ce prince, découvre de nouveaux documents et ajoute un second volume. Ses archives contiennent une description de la plus belle collection du xvii^e siècle : il ne peut résister au plaisir de la faire visiter par les curieux de son temps, et il publie l'*Inventaire des meubles du cardinal Mazarin*. Une exposition de beaux-arts a lieu à Londres ; il veut y prendre part sans se dessaisir de ses trésors, et il a l'idée de faire une description qu'il exécute lui-même des raretés réunies sous son toit.

Il avait besoin de ces distractions de l'esprit. Le supplice de la Crimée venait de se renouveler. Le drapeau français avait été engagé de nouveau, et ce n'était pas seulement la vue de ses compagnons ou les nouvelles de Magenta et de Solférino qui ranimaient ses impatiences d'agir, c'était la cause elle-même qui, réveillant toutes les émotions les plus lointaines de sa vie, lui faisait battre le cœur. L'indépendance de l'Italie était une de nos passions nationales : l'Europe avait vu se prolonger, depuis 1815, le joug de l'Autriche ; il se trouvait, dans les cabinets, des sages qui parlaient de prescription ; mais, en France, le temps ne couvre pas l'in-

justice. Le duc d'Aumale avait rêvé, dans ses songes de jeunesse, qu'il contribuerait à affranchir Milan et Venise; sa seule consolation fut de penser que, dans les rangs des Italiens nos alliés, figurait, pour ses débuts, un des plus vaillants rejetons de sa race, et qu'un des fils du duc d'Orléans, fidèle au testament de son père, combattait pour une cause libérale à côté de l'armée française¹.

Il se sentait frémir jusqu'au fond de l'âme lorsqu'il faisait un retour sur lui-même, sur son impuissance, sur sa vie brisée, sur ce que son cœur contenait d'action sans but, de force sans emploi. Il accomplissait un perpétuel et douloureux effort pour refouler les sentiments qui grondaient en lui. Un jour vint où il lui fut impossible de se contenir. A la tribune du Luxembourg, un prince, hôte de passage du Palais-Royal, où le duc d'Aumale était né, avait insulté la famille d'Orléans. La réplique ne se fit pas attendre. Peu après l'attaque, un matin, dans Paris, parut, signée « Henri d'Orléans », la leçon d'histoire la plus brillante. En deux heures, elle fut dans toutes les mains; Paris l'avait lue, et l'édition était épuisée quand la police arriva pour la saisir. La *Lettre sur l'Histoire de France* est un chef-d'œuvre de colère contenue; jamais leçon n'avait été donnée avec une hauteur plus dédaigneuse, et, dans un temps où l'allusion, fort cultivée dans la presse, était portée ici même à une rare perfection, on jugeait qu'avec plus de liberté que nos meilleurs polémistes, et non moins d'esprit, le duc d'Aumale avait écrit une brochure politique qui demeurerait un modèle du genre. Le lecteur français, privé depuis dix ans

1. Le duc de Chartres, qui servait dans l'armée piémontaise, prit part à toute la campagne d'Italie.

de la liberté de la presse, avait perdu l'habitude de la parole libre; il se sentit secoué par cette sonnerie de clairon, qui lui rappelait un nom jadis populaire.

Quel que fût le succès de ce coup de tête, qui avait réussi comme un coup d'éclat, le duc d'Aumale était résolu à ne pas le renouveler. Il n'entendait pas descendre dans l'arène de la polémique et tenait à demeurer historien. Les deux premiers volumes de sa grande histoire étaient enfin terminés et imprimés. La mise en vente allait être faite à Paris, quand il apprit que l'édition entière avait été saisie chez le brocheur et portée à la Préfecture de police. Contre cet acte arbitraire, les protestations se manifestèrent partout où on recommençait à élever la voix; une instance judiciaire fut intentée; de tous les barreaux de France affluèrent les adhésions; malgré l'autorité des jurisconsultes, l'éloquence de puissants orateurs, au premier rang desquels retentissait la voix de M. Dufaure, que l'Académie française allait appeler dans son sein, les juges se déclarèrent incompetents; repoussé au tribunal et à la cour d'appel, interrogeant en vain toutes les juridictions, l'auteur aurait pu publier les deux volumes en Angleterre : il s'y refusa; obstiné dans ses réclamations, le duc d'Aumale sentait quelque orgueil à se porter en France le champion du droit; il lutta pendant six années, jusqu'au jour où fut opérée la restitution, rendue nécessaire, non par un arrêt de justice, mais par la voix indépendante d'un jeune maître des requêtes proclamant en plein Conseil d'État qu'en une question de propriété les juges ordinaires étaient seuls compétents¹.

1. Conclusions données par M. Aucoë, Commissaire du gouvernement près la Section du Contentieux, le 9 mai 1867.

Le public s'aperçut avec stupéfaction que les deux volumes autour desquels on avait mené tant de bruit étaient de l'histoire la plus sévère. En face de ce livre, qui ne contenait pas une allusion au temps présent, la violation des lois, toujours odieuse, devenait presque ridicule. Il était clair qu'une seule ligne, qu'un seul mot était redouté : le nom de l'auteur. C'était pour le supprimer, pour essayer de le faire oublier que, pendant six années, les caves de la Préfecture de police avaient gardé quelques milliers de feuilles à demi brochées. Ce n'était pas le moyen de faire sortir ce nom des mémoires.

Dans une noble race, et chez un grand esprit, l'étude du passé rattache à l'avenir. En écrivant l'histoire des anciens Condé, le duc d'Aumale pense sans cesse à son fils qui en devait relever le nom. Il aurait voulu lui donner ce qu'il devait à son père : une éducation libérale et française. Il ne put trouver, à l'étranger, de collège qui le satisfît. Il chercha en Suisse, « le seul pays où il eût le désir de placer son fils », des cours littéraires et militaires assez voisins du mouvement français pour que le jeune prince, déjà âgé de seize ans, demeurât en communion d'idées avec son pays. A Lausanne, il suivit les cours de l'Académie pendant que des officiers supérieurs de l'armée helvétique étaient chargés de son instruction militaire. Au printemps de 1863, le duc d'Aumale vint à Lausanne passer l'inspection de l'élève; il y demeura quelque temps, et aussi bien pour remercier les deux colonels et les professeurs que pour l'instruction de son fils, il eut l'idée de les réunir pour leur exposer, en quelques leçons, l'histoire de l'Algérie depuis la conquête. Le résumé était précis et bril-

lant; il n'y manquait, si l'on en croit les notes du cours conservées par le professeur, que le rôle, effacé à dessein, du vainqueur de la Smalah. Le duc d'Aumale n'était un fidèle historien que pour les autres. Nul ne savait moins se vanter que celui qui, dans ses lettres de jeunesse, aimait à s'appeler un « Cadet de Gascogne ».

De toutes les leçons militaires, il estimait que les voyages étaient les plus efficaces. Ce n'est pas en vain que le langage et le bon sens font du coup d'œil la première qualité d'un chef d'armée. Le duc d'Aumale avait le don fort rare de bien voir et de tout voir. Dès son arrivée en Afrique, ses descriptions de paysages sont des modèles. Sans effort et comme par un attrait naturel de son esprit, il peint à la fois en paysagiste et en stratégiste; il saisit les couleurs, marque leurs effets, et en même temps, note les hauteurs d'où l'on domine, les pentes qui y accèdent, les plaines que peut balayer la cavalerie, le cours d'eau qui l'arrêtera, les positions faibles et les positions fortes. Son regard y était tellement accoutumé qu'il ne peut s'en défendre même en Angleterre; dans une description de chasse dans les highlands d'Écosse, se retrouve tout d'un coup la pensée du tacticien.

Aussi ses courses en Europe l'avaient-elles toujours ramené vers les champs de bataille. Il avait suivi pas à pas le Grand Condé dans ses campagnes. Ne pouvant franchir la frontière, il l'avait côtoyée, étudiant en Piémont les campagnes de Bonaparte, remontant vers la Suisse, passant de Marengo à Fribourg, ne dérochant à ses grands capitaines que de rares journées; s'il monte parfois vers des sommets trop élevés pour que des armées les aient

franchis, c'est pour apercevoir la France, pour reconnaître à l'horizon le clocher de Strasbourg, c'est pour aspirer l'air qui vient des plaines de Franche-Comté, de Bourgogne ou d'Alsace ; mais il ne veut pas que les amertumes le détournent de ses enquêtes : il n'est pas venu là pour penser à l'exil ; dans le cadre immobile d'une nature en silence, son imagination fait revivre, au milieu des fumées de la poudre, un des drames militaires qui ont réglé le sort d'une nation et disposé de sa fortune.

Ainsi, chaque voyage avec le prince de Condé est un pèlerinage vers l'une de nos gloires nationales. En se rendant en Orient, il se détourne entre Maestricht et Mayence pour aller voir Tolbiac. L'Allemagne lui offre les campagnes de Napoléon. Au retour des manœuvres fédérales qui ont retenu son fils au camp de Thun et où il a eu la joie de retrouver le bivouac, il passe par Schaffouse et se rend au monument de Turenne : sur place, il évoque le passé, il relit tous les récits des contemporains ; il assiste à la mort du maréchal ; sa pensée ne s'en détache que pour suivre la campagne de Moreau en 1797 et, le soir, tout enflammé de ses souvenirs, il écrit une lettre où déborde son enthousiasme militaire.

Après ces courses rapides sur le continent, il reprenait, tout chargé de souvenirs, le chemin de sa maison d'exil. « J'ai fait, écrivait-il (du dehors, hélas!), le tour de la terre promise. La nostalgie me dévore¹. » En rentrant en Angleterre, il se sentait de plus en plus triste. Des vides cruels s'étaient faits dans cette famille dont il était si fier.

1. Lettre à M. Cuvillier-Fleury, 25 août 1869.

Celle qui en était le centre, sa mère, le respect de sa vie, avait disparu. Le fils, sur lequel il portait ses ambitions, dont il s'était séparé avec déchirement pour un voyage autour du monde, mourait loin de lui en arrivant à Sydney, et la duchesse d'Aumale frappée au cœur, ne tardait pas à décliner et à suivre le prince de Condé. Son cœur était brisé; son âme le soutenait. Il sentait ces deuils avec le cœur le plus tendre, mais il luttait pour ne montrer au dehors qu'une âme de soldat. Il a le courage de rouvrir les Commentaires de César pour les expliquer au duc de Guise, le seul survivant de huit enfants. Il reprend, avec toutes ses espérances brisées, une nouvelle éducation; mais il ne veut pas paraître abattu; il saura, à force d'activité, se rendre maître du chagrin qui le ronge. Le mouvement de sa vie, au lieu de se ralentir, s'accélère. Aux chasses qu'il suit à cheval, pendant des journées entières, et qui sont un besoin de sa santé, il joint une correspondance régulière, s'occupe en détail de l'administration de ses biens, ne demeure indifférent aux ventes de tableaux ni en France, ni en Allemagne, ni en Angleterre; les acquisitions de livres et d'objets d'art remplissent de longues lettres. Ce n'est plus une mission, c'est un ministère, écrivait M. Cuvillier-Fleury, en parlant de l'achat des livres, et il n'était pas seul à recevoir les ordres d'un bibliophile aussi délicat qu'insatiable. Le duc d'Aumale ouvrait sa porte à tous les visiteurs; son accueil les charmait, et sous ce tourbillon de vie animée qui semblait le bonheur, les plus intimes pouvaient seuls mesurer sa tristesse.

Les événements qui se pressaient en Europe n'étaient

pas faits pour la diminuer. L'Angleterre est un observatoire d'où le regard voit s'amonceler les nuages et se préparer les tempêtes. La crise de 1870 était prévue et annoncée à Londres par tous les politiques, alors qu'en France l'opinion publique tenait les rares clairvoyants pour des prophètes de malheur. Dès 1866, le duc d'Aumale voyait la guerre inévitable; il se rendait sur les marches d'Autriche pour étudier le champ de bataille de Sadowa, il se faisait rendre compte des armements, ne pensait qu'à la lutte prochaine, écrivait sur les *Institutions militaires de la France* un livre dans lequel les noms de Louvois, de Carnot et de Gouvion-Saint-Cyr étaient une évocation de l'histoire destinée à stimuler les contemporains. Il multipliait dans ses lettres les avertissements, et plus d'une fois il sentait, à la surprise de ses correspondants, qu'il leur paraissait repris de sa vieille fièvre de chauvinisme; il n'était pas disposé à s'en guérir. Qui sait combien de fois il lui arriva de jeter un livre ouvert pour déplier une carte du Rhin et se plonger dans des combinaisons qui étaient moins des souvenirs que des espérances?

L'heure de la lutte suprême sonna et il ne lui fut pas permis d'y prendre part. Il souffrit bien autrement que du temps de la Crimée ou de la Lombardie. Les revers se multipliaient; la frontière était franchie : c'était une nouvelle campagne de France. Le 9 août, il offrit son épée; il réclama le droit de combattre à l'heure où on appelait tous les Français à repousser l'invasion. Un refus inexorable le cloua à Bruxelles. Il y partagea toutes nos douleurs. Qui lui aurait dit pendant ses vingt-deux ans d'exil que la révolution qui y mettrait un terme ne lui arracherait pas

un cri de joie, tant seraient cruelles les souffrances, qui, ce jour-là, déchireraient son âme de Français!

L'ennemi s'avancait. Comment ne serait-il pas là pour défendre la ligne des Vosges? Son père n'était-il pas en 1792 aux premiers rangs des armées de la République? Lui refuserait-on une place, alors qu'on accueillait tous les volontaires, sans distinction d'origine ou de nation? Il n'envoya pas de lettre; il la porta lui-même, volant vers Paris. La raison d'État se dressa devant lui, implacable; elle fit appel à son patriotisme et lui demanda de se sacrifier à l'union. Il s'inclina désespéré et rentra dans sa triste demeure, devenue plus que jamais une prison.

Les semaines se succèdent; les heures passent lourdes sur son esprit; il vit au milieu d'une agitation que rien ne calme, ne pensant qu'aux nouvelles de France, au siège de Paris, aux mouvements des armées créées pour la défense nationale. Il multiplie les tentatives. Gambetta, qu'il avait reçu à Twickenham peu d'années auparavant, refuse comme les autres. Il ne peut pas, ainsi qu'un jeune homme, passer inaperçu, cacher, comme un des siens, son nom sous le nom d'un ancêtre, et avoir l'honneur de se battre dans les rangs des mobiles¹. Tous ses efforts sont stériles; toutes ses combinaisons échouent.

Enfin la guerre est terminée. Ce sont les électeurs de l'Oise qui mettent un terme à la torture, en envoyant à l'Assemblée Nationale le propriétaire de Chantilly. Le 13 février, il apprend son élection; le 15, il débarque à

1. Le duc de Chartres, enrôlé dans les mobiles de la Seine-Inférieure, avait été inscrit et n'était connu que sous le nom de son aïeul Robert le Fort.

Saint-Malo, avec son frère, le prince de Joinville, élu à Cherbourg et dans la Haute-Marne; va-t-il aller jusqu'à Bordeaux? Si la guerre étrangère est terminée, les partis politiques sont là, faisant le dénombrement de leurs troupes pour la lutte ajournée, mais qui paraît inévitable. Vous savez comment un homme d'État qui vous a appartenu relevait alors du champ de défaite la grande blessée, quels étaient ses efforts d'apaisement, son appel à tous les partis pour oublier l'esprit de parti. Les princes s'associèrent sans réserve à cette politique patriotique. Pas plus en France que du fond de l'exil, ils n'étaient prêts à entrer dans des intrigues. Jouer un rôle politique, réunir et multiplier ses amis, leur donner l'impulsion, n'offrait au duc d'Aumale aucun attrait; il avait trop présentes à l'esprit les crises de la Fronde pour tolérer quelque chose de semblable. Lui, si prompt à diriger une action militaire, doué du coup d'œil, et sachant se décider, ressentait une profonde répugnance pour la stratégie politique. Il estimait très haut la discussion des idées dans les chambres; il voyait dans les débats parlementaires la garantie des libertés publiques; il les voulait en pleine lumière et en pleine loyauté, sans réticences; mais autant il respectait la tribune, autant il se défiait des couloirs.

Il avait deux passions : l'intelligence et la discipline. Les discussions d'un pays libre plaisaient à son intelligence. Les tiraillements des hommes politiques auxquels ne pouvait mettre fin un ordre de marche blessaient son esprit de discipline. Il aimait le droit comme un vieux jurisconsulte, parce qu'il y voyait la garantie de la liberté, la discipline des lois.

L'abrogation des lois d'exil, votée par les représentants de la France, lui rendait légalement sa patrie. Il rentrait désormais la tête haute à Chantilly, qu'il avait pu sauver en 1852 grâce à une vente simulée. Il allait achever sur place l'étude des projets qu'il avait conçus en exil, reconstruire enfin le château qu'il avait rêvé. Il ne cachait pas sa hâte ; parmi ses amis, ses collègues de l'Assemblée, plus d'un s'effrayait de si grandes décisions prises avant que le sol fût raffermi. Pour toute réponse, il pressait le retour de ses tableaux d'Angleterre et montrait aux plus timides sa merveilleuse galerie déposée dans la salle du Jeu de Paume en attendant que l'œuvre de M. Daumet fût achevée. Livres, objets d'art, souvenirs de famille, tout ce qu'il aimait, il entendait, dès lors, le confier à la France. Il était convaincu qu'on appelait la foudre en semblant la redouter. Il était résolu à créer un établissement qui défiait les révolutions.

Il jouissait de retrouver le sol natal, mais bien plus encore de se sentir au milieu des Français. Certes, les esprits d'élite traversaient la Manche pour aller jusqu'à lui ; mais que d'hommes distingués ne pouvaient venir ! aussi avec quelle satisfaction attirait-il à Paris, autour de lui, les littérateurs et les artistes, les érudits et les poètes ! De leur part, il n'y eut ni hésitation, ni froideur : ils sentaient tous qu'il y avait en lui un lettré de la meilleure trempe, et le plus fin des amateurs. Le duc d'Aumale leur appartenait ; ses écrits avaient fait trop de bruit ; son style faisait trop d'honneur à notre langue pour que l'Académie française ne fût pas la première à lui ouvrir ses rangs. En l'attirant, elle lui faisait sentir qu'il rentrait parmi les

siens. L'année 1871 ne s'acheva pas sans qu'à la presque unanimité, la succession du comte de Montalembert lui eût été dévolue. Par une délicate attention, c'est à M. Cuvillier-Fleury, choisi pour directeur, qu'échut la mission de recevoir son élève. Qui ne se souvient ici de cette séance de réception, l'une des fêtes de l'Institut, où le récipiendaire, ayant à ses côtés, pour parrains, deux anciens ministres de son père, le président de la République et M. Guizot, se levait pour raconter la vie de son prédécesseur avec un éclat qui charmait l'assistance? Du début à la fin régnait dans ce discours un entrain martial qui emportait les auditeurs; la salle de l'Institut entendait un homme de guerre parler la langue de nos meilleurs écrivains; le costume lui-même, notre sévère costume, était modifié, et ceux qui ne laissaient échapper aucun détail signalaient l'épée de général retenue par la dragonne d'ordonnance.

Il y a, dans les heures les plus troublées, des instants de calme où l'esprit se repose. Qui aurait pu croire, au milieu de cette séance qui présentait l'image de la réconciliation et de la paix, que quelques mois auparavant, en face de tentatives faites pour imposer à la France le drapeau blanc, les esprits étaient à ce point divisés que le duc d'Aumale, en adressant, du haut de la tribune, une invocation au drapeau chéri sous lequel il avait combattu, s'était trouvé accomplir un acte de rare courage¹? Qui aurait prévu que, peu de jours après, le vainqueur de la Commune, l'homme d'État le plus haï des révolution-

1. Discours du 28 mai 1872.

naires allait être renversé? Mais ne réveillons pas les discordes civiles. Celui dont nous parlons en avait horreur. Il sut le montrer en des termes qui ne s'oublient pas.

Il semblait que la guerre nous eût abreuvés de toutes les amertumes en nous laissant la défaite et la guerre civile. Nous n'étions pas au terme de nos souffrances. De nos deux armées de vieilles troupes, la dernière debout, et non la moins vaillante, avait été paralysée, en août et septembre 1870, par une volonté mystérieuse : le mot de trahison était prononcé. Ceux qui savent les injustices d'un peuple vaincu persistaient à douter; mais les preuves s'amoncelaient, l'accusation devenait terrible. Un conseil de guerre fut assemblé et le général auquel on n'avait pas permis de se battre reçut l'ordre de juger. On le pressait de se récuser : le duc d'Aumale avait au plus haut degré le respect de la justice : il obéit et présida. Ceux qui ont assisté au débat, dans la salle de Trianon, n'ont pu oublier cette longue enquête militaire, conduite avec autant de science que d'autorité. Le président avait tout étudié en soldat et en historien : un seul document lui manquait : il aurait voulu, suivant sa coutume, voir le terrain, comprendre sur place les mouvements de notre admirable armée de Metz. Les possesseurs du champ de bataille de Gravelotte et de Saint-Privat lui en avaient interdit l'approche. Le souvenir et comme l'image de nos provinces conquises faisait de ce procès un drame terrible, qui pesait sur les esprits comme une obsession et sur les consciences comme un remords. Ils étaient là, tous ceux qui s'étaient battus, qui avaient été blessés ou qui avaient souffert une longue captivité, tous ceux qui, le cœur brisé, avaient

déchiré ou brûlé leurs drapeaux pour éviter qu'ils servissent à jamais de trophées. En face de ces martyrs du patriotisme, on entendait pour toute défense un effort continu pour obscurcir le devoir en y mêlant les combinaisons politiques. « L'empire était détruit, disait l'accusé, il n'y avait plus de Sénat, plus de Corps législatif, plus de gouvernement, il n'existait plus rien! » « La France existait toujours! » reprit le Président. Tout le procès était dans ce seul mot. Aux intrigues de Metz, avait répondu le cri de la patrie mutilée!

Le devoir achevé jusqu'au bout, dans sa sévérité, aussi bien que dans sa clémence, le duc d'Aumale reçut la mission d'aller commander un corps d'armée; ce n'était pas seulement, à cette époque, une réorganisation qui était confiée à celui qui, à la tribune, au cours de la discussion militaire, avait fait sentir à tous sa compétence, c'était sur le point le plus menacé, à la frontière ouverte, de Belfort à Besançon, qu'il s'agissait de garder nos avant-postes, en préparant une armée de première ligne. La tâche était considérable. C'était la seule qui lui convint. Il la prit au sérieux, comme tout ce qu'il faisait, et s'y appliqua passionnément. Vingt-cinq ans sans commandement n'avaient ni refroidi ses goûts, ni troublé ses notions les plus précises : il avait suivi les moindres changements : il était au courant de tout. Entrant dans les plus minutieux détails, comme à Constantine ou à Alger, il réorganisait son corps d'armée, régiment par régiment, multipliant les revues, les inspections, examinant de près les hommes, songeant au matériel, armant Belfort, et visitant la frontière pour la rendre inattaquable.

Pendant six années, il s'absorba dans cette œuvre de reconstitution : il avait épuisé toutes les douleurs ; la mort du duc de Guise avait « éteint la dernière flamme de son foyer domestique¹ ».

Chantilly occupait de plus en plus sa pensée. Les projets qu'il avait depuis si longtemps étudiés s'étaient exécutés. Pour la foule inattentive et mal informée, il reconstruisait le vieux château. Ceux qui avaient vu les dessins de l'ancienne demeure des Condé, telle que la Révolution l'avait trouvée et détruite, ne regrettaient rien du passé, en voyant s'élever un superbe édifice du style le plus pur ; aux lignes précises de la renaissance française, une heureuse collaboration de l'architecte et du prince avait ajouté les dispositions les plus imprévues. Quand on débouchait de la forêt, les écuries du duc de Bourbon, grandioses et disproportionnées, n'attiraient plus seules le regard, et dans le fond, sur le vieux rocher qui avait servi de défense au moyen âge, qui était devenu la retraite des Montmorency et qu'avait illustré la vieillesse du Grand Condé, l'œil dominait un mélange de bâtiments, de tours et de flèches qui dépassait toute attente. Que dire de l'intérieur ? vous avez vu cet escalier, chef-d'œuvre d'un de vos confrères, le musée et ses trésors, la galerie d'Écouen, la galerie des batailles, et la bibliothèque. Vous avez tous parcouru ces salles. Et avec quel guide ! Quels souvenirs ne laissait pas chacune de ses réflexions, de ses anecdotes, de tout ce que mêlait dans sa pensée le respect de l'art et

1. Né le 5 janvier 1854, mort le 25 juillet 1872, le duc de Guise était élève du lycée Condorcet où un prix qui porte son nom a été fondé par son père.

de l'histoire ! Il n'y a pas de création qui ne rende l'esprit qui l'a inspirée. Le constructeur d'un château se peint dans son œuvre. Quand il ouvrit Chantilly, qui n'en fut frappé ? Le duc d'Aumale était là tout entier, avec tous ses goûts d'artiste et de lettré, avec toutes ses passions militaires. Il avait en lui le sentiment inné du beau. Dans ce musée dont il était l'âme, parmi les merveilles qu'il s'était plu à réunir, sa figure évoquait l'image de ces princes de la Renaissance passant leur vie à rassembler des chefs-d'œuvre pour les léguer à leur patrie. La largeur de son jugement était écrite sur les murs : des trophées de Rocroy aux gloires de l'empire, tout était représenté. Il ne voulut pas bannir un seul temps de nos annales quand il pouvait y trouver une idée généreuse, un dévouement, un sacrifice. Lui qui n'avait rien d'un émigré, ne voila aucun des souvenirs de l'armée de Condé. Il avait fait sa place au génie de tous les temps. Raphaël et Téniers, Ingres et Meissonier, Scheffer et Delaroche, Molière et Bonaparte étaient réunis non loin de la Jeanne d'Arc de Chapu et de la Psyché de Baudry. L'arrangement de ce musée était un modèle ; aucun encombrement, tout à son jour et à sa place, et nul visiteur ne sentait de fatigue quand il était ramené vers la bibliothèque.

Dans la galerie des livres, tout était fait pour le travail et pour la pensée : au milieu, de longues tables attendaient les estampes ou le déploiement des cartes. Tout autour, des vitrines renfermaient les exemplaires les plus rares, depuis les incunables jusqu'aux premières éditions des maîtres de tous les temps. Cette collection ne ressemblait en rien à celles que forme un acheteur riche, en quête du

plus intelligent des luxes ; comme les bibliophiles de première marque et plus qu'aucun d'eux, il connaissait tous ses livres, il les aimait, il savait leur place aussi bien dans ses rayons que dans la littérature de leur siècle. Les anecdotes qui avaient enchanté le promeneur dans la galerie de tableaux, il ne les prodiguait pas en face de ses livres ; mais qu'un véritable amateur, qu'un de ses collègues de la Société des Bibliophiles, qu'un lettré vint le visiter, les vitrines soigneusement fermées s'ouvraient, la conversation changeait de tour, et apparaissait l'érudit le plus précis, très informé et très interrogateur.

Là s'arrêtaient les visiteurs. Mais, dans ce château, combien d'autres merveilles ! Dans les parties basses, à l'abri d'épaisses murailles, fermées par des portes de fer, étaient gardées les archives des Condé. Rassemblées en un vaste amas avant la Révolution, confisquées puis rendues, elles avaient été mises en ordre, classées et reliées par ses soins. Sur le xvi^e et le xvii^e siècle, elles contenaient des trésors. Des mémoires précieux, des papiers de toutes sortes, depuis les ordres de bataille du Grand Condé, et surtout une suite de correspondances incomparables, tout était fait pour tenter un écrivain. Dans sa jeunesse dépensée en Afrique, il n'avait pas eu le temps de les voir. Quand elles lui parvinrent en Angleterre, il sentit qu'elles lui apportaient la seule consolation de l'exil. Il en fit une étude attentive, s'appliqua à réunir dans sa bibliothèque tous les imprimés qui pouvaient l'éclairer, fit copier dans les archives de France et d'Autriche, au dépôt de la Guerre, aux Affaires étrangères, tout ce qui lui permettait de combler les lacunes, et ne crut pouvoir écrire l'histoire

des princes de Condé qu'après avoir achevé cette enquête. Ses recherches avaient été considérables. Avec un esprit très large et aimant à voir haut, il avait, ce qui est le premier mérite d'un historien, une conscience minutieuse : il voulait tout savoir et tout approfondir. La crainte de n'avoir pas tout vérifié, qui est la préoccupation constante de l'écrivain, devient, loin de la patrie, une angoisse et un supplice. Les documents sans prix qu'il possédait n'étaient à ses yeux qu'une partie de la vérité ; il voulait la connaître sans réserve ; pour y parvenir, aucun effort ne lui coûtait. Qu'il eût à parler des campagnes de César ou de celles des Bourbons, qu'il traitât de l'origine des zouaves ou des réformes de Gouvion Saint-Cyr, la méthode était la même. Le lecteur ne voit que le chapitre écrit avec verve, il ne sait pas avec quelle patience les moindres faits, les dates, les lieux, les personnages ont été étudiés. Si les recherches étaient laborieuses, la composition est très simple. L'ordonnance sort du sujet ; elle est si bien enchaînée qu'on n'aperçoit pas l'art, et l'on est tenté de croire que le récit ne pouvait être autrement mené.

Dans les tableaux de bataille, le style prend une merveilleuse allure. Tout s'y trouve : ceux qui s'effrayent le plus des détails stratégiques sont charmés par l'éclat des peintures et emportés par l'action, et la sobriété est telle qu'on demeure frappé des effets produits en si peu de mots. Son style a parfois l'originalité des écrivains du *xvi^e* siècle et presque toujours la concision de ceux du *xvii^e*. Qu'on lise la bataille de Rocroy ou les combats du faubourg Saint-Antoine, qui demeurent des morceaux achevés, on n'y trouvera pas une phrase à effet, ni un

mot à retrancher. Tout est utile; tout est mis à sa place et tout est simple.

L'auteur (qui ne le sait?). aimait à raconter; sa mémoire était pleine d'anecdotes, il ne s'en permet pas une, par respect de l'histoire : il se maintient à une élévation d'où rien ne lui échappe; il fait deviner ce qu'il sait; on sent qu'il voit tout, que ses jugements sont appuyés, mais que, volontairement, il les résume.

Il est sans exemple qu'un historien connaissant à ce point les hommes d'un temps ne se laisse point aller à écrire des biographies. Dans sa marche sévère et rapide, l'auteur des Condé n'admet ni digressions, ni entraves. Le texte fait comprendre le dessein des généraux, le mouvement des armées, l'action des politiques, et mène droit au but.

A cette part supérieure de l'histoire qui est le récit et le jugement, le duc d'Aumale a voulu ajouter la vie; il connaissait chaque personnage comme s'il avait été leur contemporain, sachant en perfection leur visage, leur port, leurs défauts physiques, les traits qui les distinguaient aussi bien que leurs goûts, leurs vertus et leurs vices. Il a voulu les présenter au lecteur. Ses notes sont un modèle de brièveté et elles font tout entendre.

Aussi bien informé que s'il avait vécu parmi les compagnons de Condé, concevant la guerre en soldat, la reconstituant en écrivain, il raconte cette longue suite de guerres en portant sur chaque action des jugements qui resteront les arrêts de l'histoire; c'en est assez pour mettre cette œuvre au premier rang.

Il y travailla peu pendant les années actives de son

commandement. Sa charge l'absorbait. Lorsque, en 1879, il eut été nommé Inspecteur général d'armée, il revint habiter plus longuement Chantilly et se remit au travail. Il profitait de ses voyages pour aller revoir Rocroy, pour visiter Thionville, suivant pas à pas le Grand Condé, mais ne résistant pas au désir d'entrer à Metz, assailli de souvenirs autrement récents, parcourant des champs de bataille où s'était déployée une valeur impuissante, et sentant, au contact de ces douleurs, l'impérieux besoin de revenir à l'étude des gloires passées. Il écrivait au retour le siège de Thionville et cherchait à oublier le présent.

Le spectacle de la politique le navrait. Une école s'était formée qui n'avait pas craint de soutenir que les maux de la démocratie ne pouvaient être guéris que par la popularité d'un soldat de fortune. Il tenait ces maximes pour des sophismes à l'usage d'ambitieux subalternes. Cet historien, qui avait vécu au xvi^e et au xvii^e siècles, détestait l'esprit de faction, qu'il fût au service des passions populaires ou des charlatans qui les exploitent. Il n'était pas de la race des aventuriers.

Lui qui vivait dans la retraite, au milieu des archives et des livres, aussi éloigné des rébellions que des intrigues, regardant parfois son épée et se demandant quand elle servirait pour ramener sous nos drapeaux la victoire, apprit un jour qu'il était rayé des cadres de l'armée. Trois ans auparavant, il avait été mis en non-activité. C'en était trop. Lui arracher son grade, c'était lui enlever la moitié de son nom. Aucune autorité n'en avait le pouvoir. Cette fois encore il résisterait au nom du droit : en dépit de l'arbitraire, il était et il resterait le général Henri d'Orléans.

Cette fière réponse fut tenue pour un défi. L'exil en fut la peine ¹.

Ainsi se rouvrait pour lui, inopinément, la route de l'étranger. L'injustice devait remplir son cœur d'amertume; mais il ne s'en prenait pas à sa patrie; il l'aimait trop. Entre elle et lui, il aurait voulu établir un lien que la passion des hommes eût été impuissante à briser. S'éloigner, sans rien laisser derrière lui que des souvenirs qui s'effaceraient et des épaves que disperserait le temps, n'était-ce pas la sortie banale de tout prétendant éconduit? Il aimait à le répéter : « Nous ne sommes pas de ceux qui émigrent! » Il cherchait comment il pourrait montrer que l'injustice des hommes n'altérerait pas ce qu'il avait au cœur pour son pays. Pourquoi ne réaliserait-il pas à l'heure même le grand dessein qu'il avait tenu secret? Dans le wagon qui l'emportait, avant de franchir la frontière, sa résolution fut prise. Ce qu'il avait créé, les collections qu'il avait faites, Chantilly, avec son histoire, son passé et ses trésors, il le donnerait à ce qu'il aimait le plus au monde, à la France, qu'il aurait voulu servir de son sang et de sa vie.

Qui n'a souvenir de cette lettre où, s'adressant à de fidèles amis ², il leur faisait connaître le testament de 1884, par lequel il léguait Chantilly à l'Institut de France, et leur donnait pouvoir de faire, en son nom, une donation définitive? Le projet était arrêté depuis deux ans. Il n'y avait de nouveau que le caractère irrévocable de la libéra-

1. 13 juillet 1886.

2. Lettre adressée le 29 août 1886 à MM. Édouard Bocher, Edmond Rousse et Denormandie.

lité. C'est ainsi qu'il lui convenait de répondre à la sentence d'exil!

Partout où battait un cœur capable de sentir ce qui est noble, l'émotion fut profonde. Dans un temps où les pessimistes ne voient que corruptions et petitesesses, s'accomplissait un acte dont nul ne pouvait contester la grandeur. Le père avait donné Versailles à la France; le fils lui consacrait Chantilly. Vous étiez fiers, Messieurs, d'avoir été choisis pour exécuteurs d'une si haute mission.

En abordant le sol anglais, le proscrit sentait ses douleurs devenir plus poignantes. « Il me semble, disait-il à un ami, que je rentre dans ma cage. » Il décida qu'il partagerait sa vie entre Londres, Bruxelles et le domaine de chasse où il trouverait l'exercice physique dont il avait besoin. Ses livres et ses tableaux étaient ses amis des bons et des mauvais jours. Il y transporterait ses chefs-d'œuvre et une partie des archives, et là, de nouveau, au milieu de ses travaux continués, comme pendant le premier exil, il attendrait.

Les visites étaient plus nombreuses que jadis. Le duc d'Aumale avait tenu trop de place, son absence laissait trop de vide, pour qu'il ne fût pas entouré de ceux qu'il avait reçus en France. Ses confrères de l'Académie française et de l'Académie des Beaux-Arts faisaient des démarches pour obtenir son rappel; ils ne perdaient pas une occasion de montrer quel Français on avait banni. On promettait de le faire rentrer; mais les mois s'écoulaient; plus de deux années étaient déjà passées depuis son départ. « On ne cherchait plus, disait-on, qu'un prétexte. »

Vous vous souvenez, Messieurs, que vous eûtes l'hon-

neur de le donner. Une vacance s'étant produite dans la section d'histoire de notre Académie, nous n'hésitâmes pas à penser que nous devions ouvrir nos rangs à l'historien des Condé. Le secrétaire perpétuel, qui nous représentait avec une si haute autorité, renouvela les efforts qu'il n'avait cessé de faire : il annonça officieusement au gouvernement les intentions prochaines de l'Académie. C'était une mise en demeure; sous une forme parfaitement correcte, le gouvernement fut informé qu'il aurait à approuver avant peu l'élection d'un proscrit. Il n'hésita plus à rapporter le décret d'exil¹.

Quelques jours après sa rentrée à Chantilly, le duc d'Aumale était élu, sans compétiteur, à la place laissée vacante par notre confrère, M. Rosseeuw Saint-Hilaire². Il fut reçu dans les trois Académies avec des manifestations qui le touchèrent vivement. La ville de Chantilly lui fit fête. En peu de mois, il reprit possession de la vie qu'il aimait; les tableaux et les livres retrouvèrent à Chantilly la place qu'ils ne devaient plus quitter. Il fit de nouvelles acquisitions, c'est-à-dire de nouveaux dons, achetant les *Cuirassiers*, de Meissonier, dont il aimait tant à faire apprécier l'attitude martiale, courant à Londres, où il se plaisait quand il y allait librement, pour voir les dessins du xvi^e siècle qu'offrait de lui vendre lord Carlyle, et qui faisaient entrer dans les galeries l'image de tous les contemporains du Connétable, puis il rentrait afin de recevoir à Chantilly toute notre compagnie, au-devant de laquelle, vous vous en souvenez, il vint à cheval jusqu'au milieu de

1. 6 mars 1889.

2. 30 mars 1889.

la pelbuse, repartant, entre deux séances de l'Institut, pour Arras, où il allait étudier sur le terrain la retraite de 1654, puis nous lisant, dans les six mois de son élection, avec la ponctualité qu'il mettait à toutes choses, une notice aussi ferme que brillante sur M. Rosseeuw Saint-Hilaire. Cette lecture eut un grand succès.

Il se plaisait parmi vous. Il aimait à retrouver, dans la section d'histoire et à l'Académie, son ancien maître. La belle tête de M. Duruy prenait une expression de tendresse respectueuse lorsqu'entrait son brillant élève de 1837; les souvenirs du lycée Henri IV et de Neuilly les rajeunissaient l'un et l'autre. Avant et après la séance, on se groupait autour d'eux pour les écouter; nul ne se plaignait qu'ils fussent intarissables. Les lectures commencées, il n'y avait pas d'auditeur plus silencieux ni plus attentif. Il aimait le travail de la pensée et le respectait. Il s'intéressait à tout. On était surpris de l'entendre, longtemps après, citer un mémoire sur le droit ou un rapport sur la philosophie qui l'avait frappé.

Sa vie très ordonnée lui permettait de réserver beaucoup de temps au travail. Les derniers volumes consacrés à la vie du Grand Condé furent rédigés en six ans, de 1888 à 1894. Il lisait avec méthode les manuscrits, prenait des notes qui se gravaient dans son étonnante mémoire, dormait peu, méditait longuement et dictait un chapitre comme s'il l'avait préparé et appris par cœur. Sans négliger aucune des actions du héros, il le montre avec une prédilection marquée dans sa retraite de Chantilly, appelant autour de lui Racine et Boileau, La Fontaine et La Bruyère, se plaisant aux entretiens de Bossuet, invitant Malebranche et

Fénelon, recevant tous les hommes de guerre se rendant à l'armée; l'Europe entière y passait; les étrangers y affluaient; aimant fort le théâtre, il avait distingué Molière, l'appelait avec sa troupe, l'y retenait, et se portait, aux heures critiques, son défenseur. Le duc d'Aumale aimait à retrouver dans cette antique demeure les traditions d'une grande âme ouverte à toutes les manifestations de l'esprit. « Les anciens adversaires, écrit-il, s'y mêlent aux vieux amis, les huguenots y coudoient les catholiques, les cartésiens conversent avec les esprits forts, chacun respirant à l'aise l'air libre de cette maison hospitalière¹. »

Il traçait ainsi le tableau d'un autre temps. Chantilly avait retrouvé ses grands jours. Ce n'étaient plus les renommées du siècle de Louis XIV; mais tous les hommes distingués que compte un temps moins fertile en génies étaient reçus comme des hôtes attendus; parmi les souvenirs d'un passé glorieux, les jeunes intelligences qui devaient perpétuer les traditions de l'art et de la littérature, rencontraient l'ancienne France.

C'est là qu'au milieu d'un cercle, celui qui avait su réunir les livres et les écrivains, les tableaux et les artistes, les objets et les hommes, accueillait tout ce qui avait un nom, tout ce qui semblait attirer les premiers rayons de la renommée; il leur parlait avec tant de mouvement et d'esprit, leur montrait ses collections avec une telle variété de souvenirs, ses entretiens sur le passé qu'il respectait et sur le présent qu'il comprenait étaient si brillants, que ses auditeurs, entraînés, repartaient sous le charme. Combien

1. *Hist. des Princes de Condé*, t. VIII, p. 694.

d'entre eux, séparés par tout ce qui divise, hélas! nos contemporains, étaient tout surpris, en revenant à Paris, d'avoir été mis d'accord et comme unis par l'expression d'un sentiment de commune admiration!

En l'entendant, ses amis se hasardaient parfois à lui demander de rédiger ses mémoires. Ceux qui eurent cette hardiesse ne revinrent pas à la charge. Il les repoussait vivement. Sincèrement et simplement modeste, il n'avait jamais su se faire valoir.

Sa distraction préférée était la préparation du catalogue de ses collections. Il passait des heures entières à étudier une origine, rectifiant une attribution, identifiant telle écriture, et, suivant la présence des collaborateurs qu'il avait désignés, allant d'un tableau à une estampe, d'un bijou à un livre. Quant aux manuscrits, il s'en était réservé le soin : leur description avait été faite par lui, ou sous ses yeux; il l'avait achevée et avait écrit tout récemment l'introduction qui était destinée à la précéder. Il avait conçu tout un plan : les catalogues devaient former un monument, ce serait le Livre de Chantilly; il parlait d'écrire l'histoire du château, qui aurait rempli le premier volume.

Un autre projet occupait bien plus profondément son cœur. Plus il avançait dans la vie et plus il regardait en arrière, étudiant le règne et la vie de son père. Il était convaincu qu'après les brillantes esquisses qui avaient été tracées, le portrait du roi Louis-Philippe était à faire; cette époque déjà distante d'un demi-siècle est à peine sur le seuil de l'histoire, il méditait de l'y faire entrer; témoin respectueux dans sa jeunesse, il pensait qu'il était peut-être le dernier, le seul qui pût interroger les papiers de son père

en donnant à sa physionomie le relief et la pureté que les calomnies politiques ont tenté de ternir. Le poète a raison : le prestige ne va pas aux monarques qui pardonnent. Ouvrez l'histoire, à chaque page : les bienfaits s'oublient, les châtiments terribles demeurent. Qui se souvient dans les provinces rhénanes des actes de clémence qui ont fait bénir le nom de Condé? Qui a oublié dans le Palatinat le nom de Turenne? Le duc d'Aumale voulait vouer ses derniers labeurs à publier les fragments de mémoires qu'avait laissés son père, à le montrer fidèle à ses convictions libérales, combattant dès sa jeunesse sous le drapeau tricolore, fier de le servir et de sauver, en 1830, sa patrie des réactions qui, sous la forme de l'anarchie ou du despotisme, auraient été, dix-huit ans plus tôt, également fatales à la liberté.

C'était l'ambition de ses derniers jours. Se sentait-il atteint? Avait-il reçu d'une indisposition soudaine une sorte d'avertissement? Sans rien changer à sa vie, il n'interrompait plus ses lectures; les papiers du roi ne le quittaient pas. Il prenait des notes, et l'ordonnance de son travail se formait peu à peu dans son esprit. En relisant les feuillets sur lesquels, chaque soir, le roi écrivait, comme un examen de conscience, les motifs qui lui avaient fait commuer une peine capitale ou les raisons qui avaient déterminé ses ministres à insister pour l'exécution, le duc d'Aumale sentit se dégager de ces pages une telle impression de respect, qu'il voulut détacher de son futur livre un chapitre. Il le lut à l'Académie française¹, et son émo-

1. Séance du 18 mars 1897.

tion fut profonde en rendant hommage à ce roi philosophe qui avait laissé la France agrandie et respectée.

Son esprit était tellement rempli de ses lectures qu'après la séance du samedi 3 avril, la dernière à laquelle il ait assisté, il nous en parlait dans un groupe, mêlant les souvenirs de son père aux projets de son séjour en Sicile.

Il partait quelques jours plus tard, emportant précieusement les manuscrits du roi, se promettant de réserver au travail une partie de ses journées et de les disputer aux entraînements des courses à cheval, à cet attrait incomparable du printemps lorsqu'il éclate sous le feu du soleil de Palerme. Jamais il n'avait été plus heureux de ce voyage, se faisant une fête de recevoir une sœur bien-aimée, de lui montrer le ciel du Midi et de la ramener à Chantilly, où la date de son retour était déjà fixée.

Les 5 et 6 mai, ce calme fut troublé par des nouvelles funèbres arrivant de Paris. Les dépêches se succédaient d'heure en heure, apportant de nouveaux deuils : c'étaient des amies d'ancienne date, des jeunes filles qui égayaient de leur jeunesse, trois semaines auparavant, la galerie de Chantilly, c'était enfin sa nièce qui avait péri au milieu des flammes ; les émotions furent cruelles ; il s'efforça de les cacher, mais elles avaient fait leur œuvre : le cœur était depuis longtemps atteint ; six mois auparavant, une première crise s'était déclarée, et il avait montré comment il recevrait la mort, en soldat et en chrétien ; au milieu de la nuit du 7 mai 1897, à la suite d'une syncope prolongée, le cœur cessa de battre.

Ainsi mourut le duc d'Aumale : il avait passé sa vie à désirer une mort glorieuse sur le champ de bataille. Jeune,

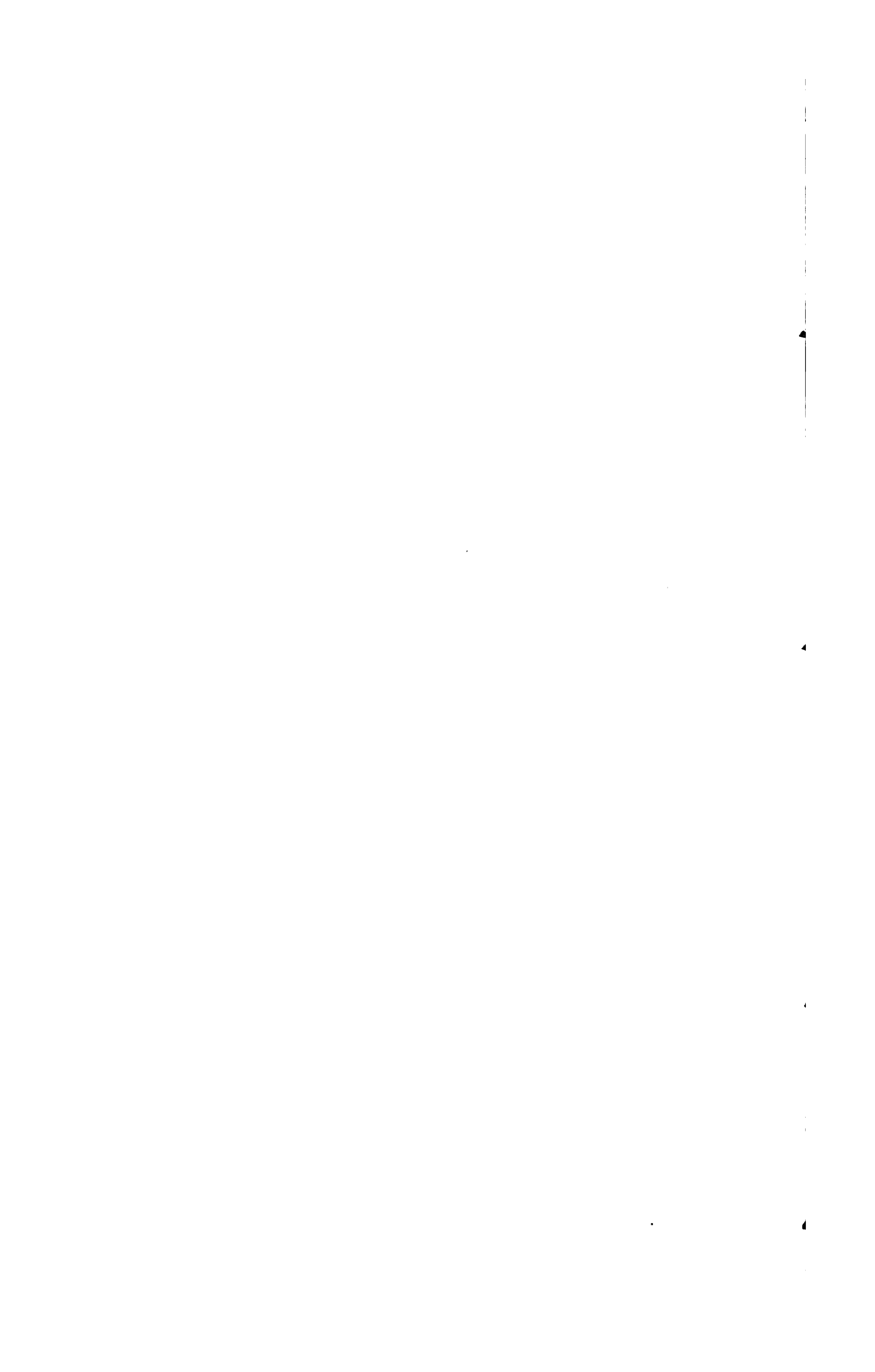
il l'avait cherchée en Afrique; dans l'âge mûr, il l'avait souhaitée partout où combattait l'armée française; qui peut dire, lorsqu'il montait chaque jour à cheval, qu'aux approches même de la vieillesse, il ne l'ait pas rêvée encore sur d'autres champs de bataille, comme le suprême couronnement de sa vie? Il avait été écrivain, il avait aimé les arts, il n'avait eu de passion que pour l'armée, parce que de sa puissance pouvait renaître la grandeur de la France.

Le drapeau aux trois couleurs qu'il avait servi et aimé, ce drapeau qu'il avait hissé sur sa maison d'exil, qu'il faisait déployer en signe de fête sur le château de Chantilly, qui était le symbole de ses convictions les plus chères, enveloppa sa dépouille de Palerme à Paris. A cet illustre soldat, on fit de dignes funérailles. L'armée et l'Institut tout entier étaient là, à ses côtés, se tenant auprès du cercueil, sur les marches du temple.

Après les prières, on vit défiler les rangs pressés des fantassins, les escadrons de cavalerie et les batteries de canons de l'armée de Paris. C'étaient les vraies obsèques d'un général d'armée.

Qui ne sentit à cette vue, aux accents des marches militaires, en se rappelant l'Algérie et la Smalah, payés par deux longs exils, Chantilly désormais silencieux, tant d'intelligence, de si beaux livres, un tel amour de son pays, qui ne sentit un frisson intérieur fait de regrets et de compassion? Il avait été un des esprits les plus rares de son temps. N'aurait-il pas dû être un des instruments de l'histoire pour la grandeur durable de notre patrie? S'il ne lui a pas été donné de remplir toute sa destinée, c'est à ses confrères, c'est à ceux qui l'ont connu et aimé qu'il appartient,

comme un devoir suprême, de rendre hommage à ce vaillant homme de guerre qui, ne pouvant agrandir le territoire de la France, a tenu du moins à accroître son patrimoine, — à ce prince qui a voulu que de sa vie se dégagât une leçon aux coureurs d'aventures, en montrant aux agités qu'il n'y a de vraie grandeur que dans le respect scrupuleux des lois, — à ce fils de roi qui, fier de sa naissance, a tenu à honneur d'être partout et avant tout, pour les témoins de sa vie comme pour la postérité, le modèle du vrai Français n'ayant d'autre passion que la gloire de la France.



BARTHÉLEMY SAINT-HILAIRE ¹

Messieurs,

Bien que les hommes mettent leur orgueil à se croire très dissemblables, leur caractère reçoit en traces profondes la marque de ce qui les entoure. A travers nos révolutions, nous avons pu lire notre histoire sur leurs traits : ils portaient tous l'empreinte des passions de notre siècle : ils étaient frappés à son effigie.

M. Barthélemy Saint-Hilaire a montré dans la science et dans la politique une âme antique égarée en notre temps. La fidélité était sa vertu propre : il aimait à se consacrer aux hommes et aux idées. Ayant assisté à sept révolutions, ayant vécu sous les régimes les plus différents, il a préféré la République et il s'y est attaché à jamais. Également constant en politique et en amitié, semblant aux yeux du vulgaire s'absorber jusqu'à l'effacement, il a toujours dit la vérité aux hommes et aux gouvernements qu'il servait.

Ardent patriote, très peu sensible aux honneurs et ne

1. Cette notice a été lue en séance publique le 3 décembre 1898.

les recherchant pas, il a exercé les plus hautes charges sans être écrasé par elles. Ayant consacré sa vie au travail et ne l'ayant jamais interrompu, il a voulu, à travers toutes les crises de son existence, dans la retraite comme à la tête des affaires, mettre au-dessus de tout l'accomplissement de son devoir : il l'a fait avec force et avec simplicité, sans se soucier de jouer un rôle et sans se douter qu'il offrait à notre temps l'exemple de ce que pouvait être, au milieu de nos agitations contemporaines, une âme de stoïcien.

Né le 19 août 1805, orphelin de bonne heure, élevé par une tante qui se consacra à lui, Jules Barthélemy Saint-Hilaire suivit les classes du lycée Louis-le-Grand, où il se lia avec Buloz et le frère d'Émile Littré. Il acheva le cours de rhétorique au collège Bourbon, où il rencontra Sainte-Beuve.

Au terme de ses études — ce qui est le signe du succès, — il conservait la passion d'apprendre. Non content de se perfectionner dans la langue grecque, il se sentait attiré vers les langues orientales; il trouvait dans la famille de son ami des conseils et une expérience incomparables : M. Littré le père était un helléniste distingué. C'est à son école que se préparèrent les futurs traducteurs d'Aristote et d'Hippocrate; c'est ensemble qu'ils abordèrent les éléments du sanscrit. Bientôt le jeune homme de dix-huit ans, avide de tout savoir, devait rencontrer un professeur autrement savant : Burnouf, âgé de vingt-deux ans, lui donna des leçons de sanscrit qui furent le point de départ de leur longue amitié.

En ce temps, l'accès des carrières n'était pas encombré;

on y débutait jeune. Barthélemy Saint-Hilaire entra à vingt ans comme aspirant surnuméraire dans les bureaux du ministère des Finances, sur la recommandation de M. Littré. Il devait y passer dix-sept ans dans des rangs subalternes, y trouvant moins un emploi de ses facultés qu'une ressource matérielle et une discipline de la vie.

Assuré de son existence, il redoubla d'ardeur; il veut savoir les langues modernes. Les lectures se multiplient. Avec la hâte anxieuse d'un jeune esprit qui cherche sa voie, il veut tout connaître : philosophie, érudition, histoire l'attirent également.

Il n'aurait pas été de son temps, si la fièvre de la politique ne s'était pas emparée de lui. Libéral avec toute sa génération, sa foi démocratique était profonde. M. Littré le père avait le culte de la Révolution, son fils et Barthélemy Saint-Hilaire étaient ses disciples. Leurs âmes étaient entièrement républicaines. Parmi leurs contemporains, jeunes et ardents comme eux, deux groupes s'étaient formés; ceux qui conspiraient, ceux qui travaillaient. Barthélemy Saint-Hilaire s'était créé une vie de travail acharné. Il se préparait pour l'avenir; plusieurs de ses amis étaient entrés dans la rédaction du *Globe*. Ils l'attirèrent. La licence d'une presse vivant autour de nous de scandales et étouffant la voix des rares journaux qui convient les citoyens à observer et à réfléchir ne nous permet guère aujourd'hui de nous représenter une feuille composée par des rédacteurs, tous jeunes, tous sincères et convaincus, épris d'un idéal, le poursuivant dans les arts, dans les lettres, par les réformes légales comme dans le domaine de la politique, cherchant le vrai, admirant le beau, voulant réaliser le bien par la liberté. D'autres

temps ont vu assurément des hommes réunis par leurs convictions pour tenter une œuvre commune. Ce qui distingue la phalange d'élite qui combattit de 1825 à 1830, c'est l'attachement aux principes, c'est l'oubli de l'intérêt étroit, en un mot l'esprit de sacrifice : ils avaient la jeunesse, la foi en leurs idées, la certitude qu'elles triompheraient. Rien de bas, rien de caché dans leurs desseins, ni calculs, ni intrigues, aucune équivoque ; une douzaine de jeunes gens étudiant toutes les questions et disant trois fois par semaine comment elles pouvaient être résolues, voilà ce qu'était le *Globe*. De là son influence, qui s'étendait jusqu'au fond de la province. Pendant que Jouffroy, Duchâtel, Vitet, Sainte-Beuve, Rémusat, Duvergier de Hauranne, Barthélemy Saint-Hilaire, tout animés du souffle de la philosophie spiritualiste, écrivaient à Paris, les jeunes gens de leur âge, dans les départements, attendaient avec impatience et lisaient avec enthousiasme le journal qui répondait à leurs secrètes aspirations. Ainsi se formaient peu à peu les cadres de cette élite qui a gardé dans l'histoire le nom de génération de 1830.

Les opinions sincères ne sont jamais identiques. D'accord sur les principes de liberté, les jeunes gens se divisaient sur les meilleurs moyens de les réaliser. Il y avait dans le sein de la rédaction, en majorité monarchique, des républicains résolus. Lorsque la crise parut inévitable, Barthélemy Saint-Hilaire voulut se rapprocher d'un foyer d'action plus ardent : il porta sa plume au *National*, où, à côté de MM. Thiers et Mignet, combattait Armand Carrel, dont il partageait les sentiments. C'est là que le trouva le coup d'État de Charles X. Son nom est attaché à l'acte le plus

considérable de la révolution de Juillet, la protestation des journalistes.

Il ne fuyait pas le danger, mais le bruit. Après la lutte, il rentra dans le silence; ce n'est pas pour lui que Barbier écrivait les *Iambes*, on ne le vit point accourir à la *Curée*. Simple « expéditionnaire » au ministère des Finances, après comme avant juillet 1830, le journaliste, qui aurait pu se vanter et solliciter, passait, sans se plaindre, ses après-midi à la direction des Contributions directes et sa soirée aux bureaux du *National*. Ses matinées étaient réservées à l'étude. Un projet remplissait sa pensée. Vivant avec les philosophes grecs, il avait conçu le dessein de publier l'œuvre du premier d'entre eux.

Suivant ses calculs, la traduction d'Aristote devait occuper toute une existence. Il la commençait résolument en janvier 1832 par la *Politique*. Deux ans lui suffirent pour collationner les manuscrits, établir le texte et achever la traduction. En 1834, il s'agissait d'imprimer deux volumes in-8°; on lui conseilla de demander à la Commission de l'Imprimerie Royale l'impression gratuite. L'influence de M. Cousin, lorsqu'il s'agissait d'un ouvrage de philosophie, y était dominante. M. Dubois (de la Loire-Inférieure), qui avait patronné ses premiers essais dans le *Globe*, l'introduisit auprès de M. Cousin : le philosophe le reçut avec bonté, bien qu'il ne crût guère à la possibilité de traduire Aristote en entier; il le garda plus d'une heure, le soumit à un véritable examen.

Cette entrevue décida de son avenir. M. Cousin, écrivait-il au terme de sa vie, « s'assura que ma résolution était sérieuse et que j'étais en état de l'accomplir, si Dieu m'en

accordait le temps. Dès ce moment, M. Cousin me fut acquis et il ne cessa d'avoir les yeux sur moi. » De son côté, M. Barthélemy Saint-Hilaire s'était à jamais donné. Ni les dissentiments, ni les crises politiques ne l'éloignèrent.

Ainsi, il allait continuer au milieu des encouragements l'œuvre colossale qu'à vingt-sept ans, sans appui, il avait commencée de sa seule initiative. Il entrevoyait tout un horizon d'efforts sans trêve. Projeter une publication qui absorberait tout une vie, suffire à soi seul à la traduction de l'œuvre du plus grand génie de l'antiquité, eût été pour tout autre une témérité; à travers les révolutions, il en vint à bout en soixante ans : sa résolution était à la hauteur de l'entreprise.

L'Académie des Sciences morales et politiques venait d'être rétablie. M. Cousin animait de son esprit la section de philosophie. Au dehors, la jeunesse était attirée par l'éclat des concours et par la certitude du secret qui couvre à jamais les défaites. Les concurrents étaient conviés à l'étude de la philosophie grecque. En 1835, la *Métaphysique* d'Aristote mit en lumière le nom d'un de nos vénérables doyens, M. Ravaisson; en 1837, la *Logique* fit proclamer le nom de M. Barthélemy Saint-Hilaire.

Ce succès redoubla son courage : il se livrait passionnément au travail, lui consacrant toutes ses heures, lorsqu'un matin (c'est lui qui parle) : « M. Cousin vint me trouver dans le pauvre logement que j'habitais, avec une de mes tantes, rue du Pot-de-Fer-Saint-Sulpice; et, sans autre préambule, il me dit d'un ton dramatique, qui était dans son habitude : « Saint-Hilaire, mettez-vous là et écrivez ce

que je vais vous dire : « M. Jouffroy, professeur de philosophie grecque et latine au Collège de France, vient de donner sa démission ». Vous êtes lié avec des journalistes, portez leur cela et que cela paraisse demain matin dans le plus grand nombre de journaux possible. Et puis, vous, portez-vous candidat à la chaire vacante. — Moi! — Oui, vous. — Mais je ne suis pas professeur. — Vous le deviendrez. »

Pour conduire les hommes, il faut les étonner. M. Cousin savait frapper les imaginations : il triompha des scrupules du candidat, plaida sa cause auprès des professeurs, lui assura la majorité au Collège de France, et emporta l'agrément du ministre. (Ord. royale de nomination : 6 janvier 1838.) C'est ainsi qu'en devinant le talent, il forçait un jeune homme de trente-trois ans à échanger un obscur emploi au ministère des Finances contre une des premières chaires de notre enseignement supérieur. A un homme dont il avait discerné le mérite et la volonté, il avait assuré l'indépendance.

Ce fut son premier don : ce ne fut pas le dernier.

Un an plus tard, les *Premiers Analytiques* venaient de paraître. M. Cousin les déposa sur le bureau de l'Académie des Sciences morales et politiques, et en fit un tel éloge que nul ne put douter des intentions du maître. Une vacance venait de se produire dans la section de philosophie. M. Barthélemy Saint-Hilaire fut élu, ne devant sa nomination qu'à l'intervention spontanée de M. Cousin. Il était le plus jeune de notre Compagnie, qu'il devait honorer comme doyen.

Entre les travaux de l'Institut et son cours au Collège

de France, il n'avait plus d'autres soucis que ses études philosophiques. Sans se relâcher de ses recherches sur Aristote, il voulut montrer à ses confrères qu'il ne renfermait pas ses investigations dans un cercle étroit, et, avant la fin de l'année 1839, il lut un savant mémoire sur la philosophie sanscrite qui devait être le point de départ d'une suite d'études sur l'histoire de la pensée orientale.

Son dévouement à son maître put seul l'éloigner pendant quelques mois de ses travaux. Le 1^{er} mars 1840, M. Cousin entra dans le ministère présidé par M. Thiers avec le portefeuille de l'Instruction publique : il appela auprès de lui son jeune confrère de l'Académie comme chef de cabinet. Cette collaboration, dont le ministre eut peine à se passer, dura peu : après une session laborieuse, une longue discussion du budget dans laquelle M. Barthélemy Saint-Hilaire eut moins à invoquer les souvenirs de l'antiquité grecque que l'expérience acquise au ministère des Finances, il crut le moment venu de recouvrer sa liberté, pour retourner à la philosophie. Il le déclara avec une franchise un peu rude : la scène fit quelque bruit. Le ministre lui en voulut un instant, le philosophe lui en sut gré toute sa vie.

Leurs relations étaient devenues une solide et profonde amitié : fréquentes conversations, accord sur le fondement des choses, longues courses et promenades dans la campagne aux jours de repos, tout contribuait à resserrer des liens que la mort elle-même devait transformer sans les rompre.

Les traductions d'Aristote se poursuivaient : en 1842, les *Derniers Analytiques*, en 1843, la *Réfutation des sophistes*, en 1844, la *Logique*, en 1847, la *Psychologie*,

autant de volumes qui paraissaient régulièrement, occupant le traducteur, sans l'absorber. Sa pensée revenait sans cesse vers la *Politique* d'Aristote, objet de ses premières études. Son admiration était plus profonde qu'exclusive. Il voulut faire le tour du monde antique, étudiant ce qui avait précédé et suivi la philosophie péripatéticienne ; il multipliait les notes de l'édition qu'il préparait ; il voulut faire plus et élever un monument vraiment digne du sujet. Dans une préface étendue, à laquelle il consacra tous ses soins, il s'attacha à comparer ceux qui au cours des siècles avaient appliqué leur pensée au gouvernement des sociétés : il porta sur chacun d'eux un jugement très motivé, ne montrant de faiblesse pour personne, mêlant la sévérité à l'admiration. Platon le retient longtemps : il fait ressortir ce que lui a dû Aristote ; parcourant l'antiquité, il interroge Polybe et Cicéron ; à la Renaissance, Machiavel, puis Hobbes et Spinoza, terminant son étude au xviii^e siècle, avec Montesquieu et Rousseau.

Parmi tant d'esprits supérieurs, il n'en voit qu'un qui ait pénétré jusqu'au fond du problème. Platon est le seul qui se soit refusé à étudier le gouvernement des sociétés avant d'avoir approfondi l'âme humaine : l'homme, en lutte avec des passions contraires, doit employer, selon lui, toutes ses forces à se maintenir en équilibre : sa victoire sur ses ennemis, c'est la modération, c'est la tempérance, c'est le gouvernement de soi-même. La politique tout entière est soumise aux mêmes règles : les ennemis sont les mêmes : c'est la violence sous toutes les formes ; le but est identique, c'est l'équilibre du droit, en un mot la justice. Pour qu'un gouvernement soit bon, il faut que

l'intelligence et la raison soient dépositaires de la puissance publique, il faut que le pouvoir appartienne aux plus dignes, afin que la modération règne dans le principe et dans la conduite de l'État.

« L'État doit être un honnête homme, » disait un grand politique de notre siècle¹. Il exprimait, en une maxime éternellement vraie, l'idée platonicienne.

Tout ce qui en découle a une incomparable grandeur : — l'association des sociétés n'a qu'une base légitime, la justice ; — le pouvoir dans la société n'a d'autre but que l'intérêt des gouvernés ; — les agents du pouvoir à tous les degrés sont responsables ; — les relations entre citoyens sont réglées par des devoirs mutuels qui constituent la charité sociale.

En parlant des devoirs de l'homme d'État, en exigeant de lui la sagesse, Socrate sait qu'il fait sourire les habiles de son temps : il n'en a nul souci et va jusqu'au bout de sa pensée, en proclamant que le politique doit être un philosophe, car l'idée de Dieu doit être le fondement de l'éducation, de la conduite et des lois ; sans la notion de sa Providence et de son inflexible équité, il n'y a que des politiques vulgaires au service de gouvernements d'empiriques.

« Platon, dit M. Barthélemy Saint-Hilaire, est avant tout moraliste ; il sait inspirer la vertu parce qu'il est inspiré par elle. On vit avec lui dans une atmosphère sereine où toutes les âmes devraient palpiter. »

Aristote s'adresse moins à la raison pure qu'à l'histoire ; sa pensée plane moins haut, mais il pénètre dans le méca-

1. M. Thiers.

nisme de la société avec une incomparable puissance. S'appliquant à l'étude des gouvernements, il les a classés définitivement. Il a reconnu qu'ils n'existaient que sous trois formes représentant trois principes : un seul — plusieurs — ou tous, se nommant la royauté, l'aristocratie, la démocratie. Chacun avait ses périls qui le conduisaient, par l'excès de son principe, à sa perte, le transformant en tyrannie, oligarchie ou démagogie. Ces définitions, que l'histoire de la civilisation a confirmées, la nature des forces gouvernementales, la séparation des pouvoirs, la démonstration que la classe moyenne peut seule fonder un gouvernement durable donnent à la *Politique* le premier rang parmi les œuvres d'Aristote.

La science politique a été créée le jour où le philosophe lui a donné pour méthode l'observation et l'analyse.

En montrant ce que lui avaient emprunté les plus grands esprits de l'antiquité et des temps modernes, M. Barthélemy Saint-Hilaire s'attachait à Aristote, se pénétrait de sa pensée, vivait pour ainsi dire de son esprit, et appelait de ses vœux, non point en ambitieux, mais en disciple sincère du péripatéticien, l'heure où la politique ferait appel aux philosophes.

Il entra au gouvernement, le lendemain de la révolution de Février, avec toutes les illusions; ses discours, comme secrétaire du gouvernement provisoire, nous révèlent la pureté de son âme; ses collègues le chargent de répondre à toutes les députations; son langage est ferme et élevé; il fait appel aux sentiments les plus nobles; il redoute la vue du mal comme si elle devait ternir sa pensée et obscurcir son intelligence. L'attentat du 15 mai, et les journées de juin 1848

lui ouvrent les yeux ; il relit les réflexions d'Aristote sur les révolutions ; il se dit que la liberté dans ses premiers élans est toujours turbulente, que de tout temps il a fallu la protéger contre les excès populaires. Lorsque la lumière entre enfin dans son esprit, elle n'y apporte point le découragement. Dans la société des intelligences, au milieu desquelles il vit, son âme est à l'abri des atteintes. Les déceptions ne sont des blessures que pour les ignorants. Le penseur qui réfléchit et qui prévoit ne peut être déçu ; son âme, toujours avertie, sait et comprend, et comme elle n'a pas d'étonnements, pas de secousses, elle ne conçoit ni haines ni aigreurs.

Au milieu de l'assemblée constituante partagée entre tant de passions, au lendemain d'une insurrection qui avait couvert de sang les rues de Paris, à la veille d'événements qui tenaient les esprits en alarmes, la présence d'un philosophe aussi impassible causait moins de sympathie que de surprise. Dans les heures de crise, lorsque les ardeurs sont enflammées, l'homme est plus enclin à pardonner les exagérations que le calme. Aux yeux du vulgaire, le bon sens risque de paraître moins un signe de force que de faiblesse. Quand l'accès est passé, revenu à la pleine possession de lui-même, il rend hommage à celui qu'il tenait pour une âme froide, étrangère aux intérêts de son temps.

Le député de Seine-et-Oise appartenait au parti républicain, mais il était très attaché à son indépendance ; il obéissait à ses convictions, non à un mot d'ordre ; il n'attendait jamais pour se faire une opinion que ses amis eussent délibéré sous la pression des préjugés : on s'en aperçut lorsque s'ouvrit la discussion sur la constitution. Tout le parti répu-

blicain voulait l'unité législative; il se prononça pour le principe des deux Chambres. Fidèle à cette idée profonde de Platon défendant l'institution des gardiens des lois, se souvenant de ce qu'il avait dit lui-même de cette « assemblée supérieure qui réunit ce que la cité renferme de plus sage et de plus expérimenté », il soutint contre ses amis qu'il fallait créer une Chambre qui servit de contrepoids et de frein aux entraînements populaires. Il échoua, mais ne se découragea pas, et, le lendemain de sa défaite, il monta à la tribune pour défendre un amendement déclarant provisoire l'unité de Chambre votée la veille (21 septembre 1848).

Ses amis politiques lui en voulurent longtemps, mais ce premier acte d'indépendance peint son caractère.

Les partisans de la République en 1848 formaient une coalition d'éléments très disparates : à côté des esprits violents et chimériques qui composaient la Montagne, il y avait des républicains ardents, qui entendaient faire vivre le régime de leur choix en l'entraînant dans les voies du radicalisme. A l'autre extrémité de l'assemblée, des partis en minorité appelaient de leurs vœux et de leurs votes le renversement de la République. Quant à la majorité, quoique d'origine et d'esprit monarchiques, elle était prête à se résigner, si la nouvelle forme de gouvernement assurait la sécurité aux personnes et aux choses. L'originalité de M. Barthélemy Saint-Hilaire était d'être très républicain et très conservateur; il avait traversé le gouvernement de Juillet sans conspirer; il osait le dire; en proclamant ses convictions républicaines, il ne perdait pas une occasion de montrer sa pensée. On le vit bien quand, en 1849, il com-

battit Félix Pyat qui voulait ajourner les élections pour conserver, disait-il, la République.

« Ce que je crains bien plus pour la République, disait M. Saint-Hilaire, ce sont les fautes de ses imprudents amis, ces aveugles partisans de la République qui ont en mains une cause sainte, une cause admirable et qui la compromettraient par leurs excès. »

Déjà il prévoyait qu'en présence d'erreurs si graves les jours du gouvernement libre étaient comptés : « Il est possible, dit-il, que la Révolution de Février soit un accident. Je crois d'une conviction inébranlable que des principes très féconds, très anciens et puisant leurs origines dans le passé sont engagés dans cette révolution accidentelle d'une manière profonde et durable. » (*Assemblée Constituante*, 6 février 1849.)

La rupture avec l'extrême gauche ne lui suffisait pas. L'expédition romaine produisit dès le début de l'Assemblée législative une division bien plus grave. Avec Victor Lefranc et ses amis, il n'hésita pas à voter les crédits. (*Assemblée Législative*, 20 octobre 1849.)

Quelques mois plus tard, il se prononçait ouvertement pour le rappel des lois d'exil. « Je ne vois pas de danger, disait-il, pour la République à lever cet inutile ostracisme. Je ne vois qu'un acte de justice dans l'abolition des lois de proscription. » (*Assemblée Législative*, 1^{er} mars 1851.)

M. Barthélemy Saint-Hilaire aurait laissé le souvenir du républicain conservateur le plus vif et le plus entier de l'Assemblée législative, si une conviction profonde n'avait fait de lui un adversaire du projet de loi organisant la liberté de l'enseignement secondaire. Promise par la Charte de

1830, réclamée à grand bruit avant 1848, cette liberté ne pouvait être refusée sous la République. Sur ce point l'accord était absolu; mais il y a deux manières d'accorder une liberté : la donner de bonne grâce ou en fermant à demi la main. M. Thiers et ses amis furent d'avis qu'il y avait avantage à l'ouvrir toute large; leur sincérité était le gage de leur adhésion à la politique conservatrice.

Les défenseurs de l'Université demeuraient fidèles à la conception impériale : ils croyaient très sincèrement que l'enseignement pouvait constituer un monopole. Ils souffraient de le partager. Ils perdaient de vue que, dans le jeu d'une constitution libre qui fait passer le pouvoir exécutif entre les mains des partis contraires, le privilège de l'enseignement, devenu l'arme d'une faction, ferait peser sur les intelligences le pire des despotismes. M. Barthélemy Saint-Hilaire se résignait à une concession : il ne pouvait refuser la liberté d'enseignement, mais il voulait qu'elle s'exercât sous le contrôle de l'Université. Son discours occupa deux séances : il y exposa toutes ses convictions, sans aigreur, sans violence, avec une force qui attira le respect, sans entraîner les votes.

Dans l'esprit profondément honnête de M. Barthélemy Saint-Hilaire se rencontraient, comme en une image fidèle, toutes les tendances de notre histoire : il éprouvait la passion de notre vieux tiers état pour l'ordre dans la symétrie. L'unité que l'ancien régime a ébauchée, que la Convention a tentée, que l'Empire a poussée jusqu'à l'absolu, il en respectait toutes les manifestations et la défendait contre les critiques : comme beaucoup d'hommes nés à la vie publique sous la Restauration,

comme Armand Carrel, il joignait aux ardeurs libérales une sincère admiration pour le génie qui, suivant son expression, « n'avait fait que coordonner, que sanctionner nos traditions nationales ».

Son idéal était précis : c'était l'administration civile du Consulat, avec un contrôle des Chambres très vigilant, très éclairé et très respectueux de l'ordre.

Le jour où ce contrôle était supprimé, la liberté périssait; il n'admit pas un seul instant le coup d'État. Il n'avait pas de fortune: on l'engageait à prêter serment, il résista à ses amis et finit par les convaincre que, pour des philosophes, une ruine matérielle n'est rien auprès d'une ruine morale: il donna sa démission d'administrateur du Collège de France, où il avait remplacé, trois ans auparavant, son ami Eugène Burnouf, et reprit, pauvre, désormais loin de Paris, aux portes de la petite ville de Meaux, la suite de ses travaux.

La retraite était sévère; jamais il ne se montra plus philosophe. Il n'avait pour vivre que son traitement de membre de l'Institut et vous en savez le chiffre. Il était grand partisan des exercices du corps: il avait toujours défendu la gymnastique; il l'imposait aux jeunes gens: il la conseillait aux hommes voués aux travaux de l'esprit. On raconte qu'un jour, ayant appelé à son aide l'autorité de Socrate, il entraîna M. Cousin à sa suite jusqu'à des hauteurs vertigineuses où le philosophe pensa se tuer. Jusque dans sa vieillesse, M. Barthélemy Saint-Hilaire se plaisait à la campagne à pratiquer le métier de bûcheron. En 1852, il se fit jardinier, vivant des légumes qu'il cultivait. Une fois par semaine, il venait à Paris pour

assister à vos séances, il ne connaissait d'autre consolation que la poursuite laborieuse du plan qui résumait sa vie. Ses amis ne l'oubliaient pas. « Un jour, dit-il, MM. Cousin, Mignet et Odilon-Barrot acceptèrent le modeste festin que je leur offrais dans une mesure dont tant d'illustres amitiés faisaient le charme. »

C'est peu après que, à son insu, pendant un voyage en Angleterre, il apprit que ses amis, plus soucieux de sa gêne que lui-même, l'avaient fait entrer au *Journal des Savants*. Ses études sur la philosophie hindoue avaient facilité sa candidature; il se promit de les continuer et de les faire paraître dans cette revue de pure érudition où, pendant quarante-quatre ans, l'Inde n'a pas eu d'autre interprète que le traducteur d'Aristote : il aimait à étudier dans ses origines et à présenter à l'Occident la pensée de l'Extrême-Orient : ce spiritualiste déterminé se plaisait, par un jeu de contraste, à pénétrer dans l'âme des fatalistes; il voulait leur arracher leur secret et en tirer la plus éclatante leçon. A travers la méthode rigoureuse de la science, il entendait montrer à tous comment, en chassant de leurs doctrines la notion du libre arbitre, des sociétés jadis puissantes s'étaient vouées à l'immobilité et à la mort.

Lorsqu'il franchissait les siècles pour passer de Confucius à Aristote, revenant dans le monde grec, il lui semblait qu'il rentrait dans les temps modernes. Avec le précepteur d'Alexandre, il se sentait vivre en Grèce, en Asie Mineure et en Égypte; l'illusion était complète; il connaissait à fond les rivages de la Méditerranée comme les rives du Nil. Il était prêt à servir de guide. Aussi, le jour où son ami Fer-

dinand de Lesseps vint lui faire appel, lui demandant de l'accompagner, afin d'explorer l'isthme de Suez, et de rapporter, comme un témoignage décisif, des observations de nature à convaincre l'Europe, M. Barthélemy Saint-Hilaire n'hésita pas. Il partait en novembre 1855, avec une commission d'ingénieurs et passait deux mois et demi à Alexandrie, au Caire, sur le Nil et à Suez. Les lettres qu'il a adressées au *Journal des Débats* forment un volume : c'est l'histoire de l'antique Égypte racontée sur place par un homme épris d'une des plus grandes œuvres de la civilisation moderne : on y trouve mêlées, dans un accord qui en fait le charme, les trois forces de l'esprit le plus rarement assemblées : la science, l'admiration et l'action ; on sent à tout instant un esprit très éclairé qui éprouve cette suprême jouissance de voir le bon sens et l'imagination unis pour donner naissance à une de ces entreprises qui marquent un siècle.

Il s'y dévoua avec toute sa conviction : secrétaire général de la compagnie en formation, sa plume était toujours prête ; il défendait le projet dans les revues anglaises, fournissait des documents à ceux qui écrivaient, prenait sa part du mouvement qu'imprimait à tous ses collaborateurs le fondateur de la compagnie. Pour assurer le succès, il était disposé à tout, sauf à dissimuler une fraction de la vérité, quelque petite qu'elle fût. A la fin de 1858, une circulaire annonçait aux actionnaires l'autorisation de la Porte Ottomane, qui ne devait être obtenue que quelques mois plus tard. C'était une promesse prématurée : le secrétaire général refusa sa signature et donna sa démission.

Ses travaux philosophiques furent repris avec un redoublement d'activité. En peu d'années, parurent six volumes de la traduction d'Aristote, les deux ouvrages sur la religion de Bouddha et sur celle de Mahomet, la philosophie des deux Ampère, et enfin l'*Iliade* traduite en vers français, tour de force qui, en un autre siècle, aurait fait sa renommée et qui ne nous semble qu'un délassement de l'esprit. Cette œuvre, commencée dans l'âge mûr, poursuivie pendant vingt-deux ans, remplissant ses heures de vacances et ses carnets de voyage, donnait le sens exact des vers grecs, avec une rare précision et une versification « qu'on n'a peut-être pas assez remarquée¹ ». En deux vers qui méritent d'être cités, le traducteur avoue qu'il n'est pas satisfait de lui-même :

C'est le grec, mais, hélas ! moins son charme touchant ;
C'est, malgré mes efforts, la note moins le chant.

M. Barthélemy Saint-Hilaire ne vivait pas assez confiné dans le passé pour que, entre Homère, les philosophes grecs et le Coran, il oubliât le monde extérieur et les événements de son temps. Il y était très attentif. Observant la situation des esprits, il s'en alarmait et pendant que les hommes d'État notaient les faits, s'attachaient aux événements, il remontait aux causes, les jugeait en penseur, et préparait lentement une œuvre de philosophie politique qui ne devait être connue qu'après sa mort. Tout lui révélait la chute de l'Empire : il l'annonçait avec certitude, mais il pensait que la liberté, si elle était rendue à la France, pou-

1. L'observation est de notre confrère M. Lachelier, qui a retrouvé ces deux vers dans les manuscrits de M. Barthélemy Saint-Hilaire.

vait conjurer les menaces dues aux conceptions solitaires d'un chef irresponsable.

Lié avec M. Mignet depuis 1830, ses relations également anciennes avec M. Thiers s'étaient resserrées peu à peu. Après 1860, leur intimité était devenue presque étroite.

La mort de M. Cousin, auquel il avait fermé les yeux en 1867, avait laissé dans sa vie un grand vide qui n'avait été comblé ni par la fortune inattendue que M. Cousin lui avait léguée, ni par le dépôt de la précieuse bibliothèque dont il devenait pour toute sa vie le gardien. Presque chaque soir, il prenait le chemin de la place Saint-Georges, et ses journées, commencées avant l'aube dans le travail et l'isolement, s'achevaient au milieu des conversations politiques les plus animées dans le salon de M. Thiers, qui réunissait, avec l'opposition libérale, tout ce qui avait un nom dans la science, dans la politique et la diplomatie.

Les élections de 1869 approchaient. Le département de Seine-et-Oise confia de nouveau à M. Barthélemy Saint-Hilaire le mandat interrompu en 1851. Il rentrait au Palais-Bourbon, tel qu'il en était sorti dix-huit ans auparavant, préférant la république à la monarchie, mais ne provoquant pas les révolutions, profondément résolu sans violence de paroles, fidèle à son parti sans aigreur, prêt à étudier à fond toutes les questions et à les discuter de bonne foi. Appartenant à la « gauche ouverte », siégeant à côté des plus modérés, il prit part à plusieurs débats, il demanda l'unification du budget, la clarté de nos comptes et l'extension de l'amortissement. On était au 4 juillet.

Ce fut le dernier grand discours d'affaires qu'entendit le Corps législatif. L'orage grondait ; peu de semaines après,

les prévisions sinistres des plus irréconciliables adversaires de l'Empire étaient réalisées. Le territoire était envahi et le pouvoir vacant.

M. Barthélemy Saint-Hilaire demeura à Paris pendant le siège. Il était de ceux qui surent en cette longue crise répandre autour d'eux la force morale; comme M. Vitet, comme M. Dufaure, comme M. Augustin Cochin, il se multipliait partout où il pouvait apporter un peu de courage. Sa vue seule, je m'en souviens, répandait l'énergie. C'était bien l'âme d'un stoïcien s'attendant à toutes les révolutions : il ne s'étonnait de rien. Mais, à cette vertu toute passive, il joignait ce qu'inspire la philosophie spiritualiste : le devoir d'agir; il était disposé pour la patrie aux derniers sacrifices, résolu pour lui-même à toutes les luttes, prêt à tout braver.

La fin de la guerre lui imposait de nouveaux devoirs. Élu le premier sur la liste de Seine-et-Oise, il se rendit à Bordeaux. Le 16 février, il était un des sept qui proposaient de confier le pouvoir exécutif à l'élu de 27 départements; deux jours après, l'Assemblée le désignait parmi les quinze membres qui devaient se rendre à Paris pour assister le chef du pouvoir exécutif dans ses douloureuses négociations. A dater de ces heures terribles, il ne quitta plus M. Thiers : pendant plus de deux ans, secrétaire général de la présidence, il exerça auprès de son illustre ami une fonction bien supérieure à son titre : mêlé à toutes les affaires, vivant dans l'intimité du président, partageant ses travaux, ne lui déguisant jamais la vérité, assistant à ses veilles, il traversa les mêmes angoisses; l'aidant dans son œuvre avec une puissance de travail que rien ne faisait

fléchir, ne songeant qu'à la chose publique, désintéressé pour lui-même, rude envers autrui, M. Barthélemy Saint-Hilaire, dans toute cette période, traitait les autres comme il se traitait lui-même, sans ménagements d'aucune sorte.

Avec une activité extraordinaire et une perpétuelle tension de la volonté, sa pensée aimait à se concentrer vers un seul but. Son âme était simple et son cœur droit. Pour lui l'admiration était une jouissance, la fidélité un besoin. Pendant trente ans, il avait donné sa vie à M. Cousin. Désormais il appartenait à M. Thiers, remerciant Dieu de l'avoir fait le confident et le témoin des deux intelligences les plus hautes qu'il eût rencontrées en son siècle. Il était naturellement un disciple, servant son maître sans flatteries, le défendant, accueillant ses amis, mais sévère pour les ambitieux et intraitable pour les sollicitateurs ; s'il avait été plus soucieux de ses intérêts, il eût imité l'économiste de la parabole : il se fût préparé à peu de frais pour les heures de mauvaise fortune des obligés et des clients. Il n'y songea pas un moment, absorbé par la grandeur d'une tâche qui était à la hauteur de son patriotisme. Ce républicain, dont l'âme était éprise du Consulat, assistait avec une joie incomparable au relèvement de la France accompli sous la République par un chef d'État serviteur de la liberté. Il jugeait les événements présents à travers le mirage que donne le lointain de l'histoire ; il se consolait de blesser parfois ses contemporains en se disant que la grande œuvre à laquelle il était associé serait comprise par la postérité.

Lorsque vint l'heure de la chute, ses souffrances de bon citoyen ne se traduisirent ni en récriminations, ni en amertume. Sa parole, que ses collègues n'avaient pas entendue

depuis deux ans, ne s'éleva pas une fois à l'Assemblée nationale, dont il suivait silencieusement les débats. Ses longues et laborieuses matinées lui donnaient régulièrement, avant les occupations de la journée, six heures de travail solitaire. Au lieu de préparer les affaires d'État, il mettait la dernière main à la troisième édition de la *Politique* d'Aristote, ne laissant échapper qu'une allusion de trois lignes aux événements dont il avait été le témoin.

Il avait besoin de s'épancher ailleurs. En 1849, il avait répondu, avec ses confrères de l'Académie, à l'appel du général Cavaignac, en adressant des conseils à la Démocratie française. Il crut que l'heure était venue de publier une édition nouvelle; deux révolutions avaient accru son expérience. Aussi ne ménage-t-il personne. Il déclare au parti conservateur qu'il se mêle très insuffisamment à la politique, qu'il passe des longues inerties à l'affolement et que son influence serait décisive si, maître, comme il l'est, des forces sociales, il savait en faire usage. Il montre que la création d'une aristocratie a été de tout temps, chez tous les peuples, une condition de la durée des républiques. Il ajoute que nos gouvernants n'ont pas compris de quel poids la vertu pèse dans la vie des nations, dans leur puissance et dans leur prospérité et il conclut ainsi : « Nous avons à remonter un impétueux courant depuis deux siècles pour épurer nos mœurs et les rendre dignes de la liberté que nous avons conquise et dont nous ne savons pas user ».

Tels étaient les conseils qu'il faisait entendre dans ce salon de M. Thiers, où on le trouvait chaque soir. La collaboration des jours terribles était devenue l'amitié la plus touchante. Entre les éclats d'une intelligence supérieure

demeurée impétueuse jusqu'au terme de la vie et la sérénité toujours calme du philosophe, il y avait un contraste qui était pour chacun un attrait. La mort de M. Thiers fut le coup le plus rude qu'il pût ressentir. Une communauté de pensée confirmée par des entretiens de chaque jour était brisée. Comme à la mort de M. Cousin, pour la seconde fois de sa vie, son âme était veuve.

Ce fut encore la philosophie qui lui vint en aide. Il reprit son grand dessein, retourna aux philosophes grecs; il demanda des consolations aux *Pensées* de Marc-Aurèle, qu'il venait de publier, et se plongea dans la préparation de la *Métaphysique*.

Peu à peu, il se rattacha à la politique. Il faisait partie du Sénat, où l'Assemblée nationale l'avait élu sur la liste des premiers sénateurs inamovibles (14^e sur 75). Il y trouvait, dans une atmosphère plus sereine, ces discussions réfléchies qu'il aimait. Il abordait très rarement la tribune, mais il était assidu aux séances et ses collègues appréciaient de plus en plus la franchise courageuse de ses opinions.

Ses entretiens étaient recherchés, on faisait appel à ses souvenirs; il était le témoin très vivant et très convaincu d'un passé qui semblait déjà éloigné; le Sénat le choisit, au début de l'année 1880, comme vice-président; une autre couche d'hommes politiques était arrivée aux affaires; manquant de traditions, elle les cherchait: un jour vint où on sentit le besoin de recourir à son expérience.

Le 23 septembre 1880, M. Barthélemy Saint-Hilaire devenait ministre des Affaires étrangères. Ceux qui s'effrayaient d'une telle mission ignoraient ce que peut un dévouement sans mesure au service d'une intelligence

ouverte : il appartenait à une génération d'hommes politiques qui avaient toujours aimé à suivre les affaires extérieures ; à toute époque, il s'y était mêlé ; lectures, conversations, voyages l'avaient initié à toutes les questions, bien avant que, dans le salon de M. Thiers, il eût été appelé à vivre auprès des ambassadeurs. Les représentants des puissances étrangères le connaissaient de longue date : son nom était une tradition.

Dix-huit ans écoulés nous ont fait oublier l'état des esprits en 1880. Nous étions sortis de la guerre, non seulement dépouillés, mais meurtris. Le recueillement s'imposait ; il se fût aisément changé en une abstention totale, et telle était la répugnance pour toute initiative qu'un orateur favori de la foule, aimé de la démocratie, voyait décliner sa popularité parce qu'il était soupçonné de vouloir agir. Un ministre des Affaires étrangères qui se serait appliqué à ne rien faire aurait eu avec lui la majorité des Chambres ; l'histoire n'enseigne que trop tôt et trop durement de quel prix se payent les politiques d'effacement.

M. Barthélemy Saint-Hilaire sut agir. Il intervint avec vigueur, à temps et à propos, n'hésitant pas à prendre parti sur trois questions : l'Égypte, la Grèce et la Tunisie.

Très résolu à sauver l'indépendance de notre politique, il était partisan de l'entente avec l'Angleterre : son ancien attachement pour l'Égypte lui avait fait concevoir pour ce pays d'Orient que l'eau et le soleil ont doué de toutes les fécondités, une ère de développement sous le double protectorat des deux nations les plus libres de l'Occident. Il repoussait de toutes les forces qui l'attachaient à la civilisation une rivalité sur les bords du Nil ; il croyait et disait

que la France et l'Angleterre avaient le droit d'être très fières et qu'elles ne pouvaient éviter le conflit de leurs ambitions légitimes qu'en s'expliquant loyalement et en ne laissant jamais naître, encore moins se prolonger une équivoque. La droiture et l'initiative pouvaient seules assurer le succès de cette politique. Pendant quinze mois, à travers les insurrections militaires qui laissaient entrevoir un horizon chargé d'orages, M. Barthélemy Saint-Hilaire la pratiqua avec fermeté, au grand profit de l'Égypte et de la paix du monde.

Le feu couvait en Égypte. En Grèce, l'incendie avait éclaté. Enflammé d'ambition et incapable de la satisfaire, ce peuple, enivré de son passé, rêvait des conquêtes impossibles : il courait aux armes, enrôlait des volontaires, préparait une agression contre la Turquie, évoquant les souvenirs de la guerre d'indépendance. La Grèce voulait, en imitant de récents exemples, tirer de la révolution des conquêtes faciles. M. Barthélemy Saint-Hilaire aimait passionnément la Grèce ; il comprit le danger, il vit clairement qu'elle se précipitait au-devant d'un désastre certain. C'est en vain que les Cabinets prodiguaient les conseils de prudence ; ils n'étaient pas écoutés. La vérité que les Hellènes ne voulaient pas accepter de l'Europe, notre ministre des Affaires étrangères entreprit de la leur faire parvenir. Quand la folie s'empare d'un homme ou d'un peuple, il n'est rien de tel que les conseils d'un ami.

Qui aurait pu douter à Athènes des sentiments du doyen des philhellènes ? M. Barthélemy Saint-Hilaire avait deux qualités rares : la conviction et le courage. Il parla haut et ferme. Ses dépêches se multiplièrent ; il les écrivait toutes

lui-même; son langage est solide et précis, sans aucune équivoque. Il ne négligea rien pour calmer l'enthousiasme des Grecs, pour dissiper leurs illusions : la guerre aujourd'hui fomentée et demain déclarée par eux, c'était la ruine de leurs espérances; il les sommait de suspendre leurs armements, provocations aussi périlleuses que vaines.

Il s'adressait en même temps à l'Europe, lui rappelait les promesses faites au congrès de Berlin, la rectification de frontières promise aux Grecs; les puissances se décidaient à peser sur la Turquie, et, en mai 1881, les passions étaient apaisées, la guerre qui menaçait l'Europe d'une conflagration générale évitée, et la Grèce obtenait, sans verser une goutte de sang, la Thessalie.

Pourquoi ne lui a-t-il pas été donné d'avoir, seize ans plus tard, lors d'un nouvel accès d'exaltation patriotique, à écouter la voix d'un vieillard lui parlant de son passé pour la sauver contre elle-même? elle n'aurait pas perdu par sa témérité des limites que lui avait données la sagesse politique.

Quelles que fussent ses sympathies pour la péninsule hellénique, M. Barthélemy Saint-Hilaire suivait avec un bien autre intérêt les événements qui s'accomplissaient sur les frontières de nos possessions algériennes. La Tunisie, livrée à l'intrigue, était gouvernée par la faiblesse, elle avait laissé le désordre s'établir parmi les tribus voisines de notre grande colonie africaine : notre sécurité était menacée. On sait comment une campagne d'un mois aboutissant au traité du Bardo assujettit en mai 1881 la Régence de Tunis au protectorat de la France; mais on ignore la part que prit M. Barthélemy Saint-Hilaire à ces décisions.

Dans les délibérations du Ministère, c'était le doyen du Cabinet qui se montrait le plus jeune. Tandis qu'autour de lui ses collègues hésitaient, qu'on se demandait ce que penserait l'étranger, qu'on proposait d'ouvrir des pourparlers, le ministre des Affaires étrangères vit clairement qu'il ne s'agissait pas de négocier, mais d'agir. Ses dépêches à notre consul révèlent sa décision. De Paris, il dirigeait l'expédition, faisait presser les généraux et précipitait la marche des troupes ; il rédigeait le projet de convention et imposait par la force habilement conduite le traité de paix que sa diplomatie avait conçu. L'introduction en France du système du Protectorat, que les Anglais avaient emprunté aux Romains, lui appartient en propre. Il avait longuement étudié les conditions de la domination britannique aux Indes et cet emprunt d'une forme nouvelle était le fruit de ses plus sérieuses méditations. Il donnait ainsi à notre pays une excellente méthode de gouvernement propre à assurer la paix dans les contrées où règnent une civilisation, une religion, une langue et des mœurs étrangères. Il devait la voir inaugurer, avec un rare succès, sous la main habile et ferme d'un de nos confrères¹ ; dès les premiers jours, il préparait, sans secousse, l'avenir de la Tunisie qui depuis dix-sept ans a vu s'accroître par un progrès régulier de l'agriculture et du commerce, et au grand profit de la France, toutes les sources de la prospérité publique.

Lorsqu'il quitta les affaires, M. Barthélemy Saint-Hilaire publia pour quelques amis le compte rendu de ce qu'il avait fait : il estimait qu'un homme public, en descendant de

1. M. Paul Cambon, résident général de France en Tunisie, pendant quatre années, élu en 1894 membre de l'Académie.

charge, devait à son pays une déposition. Elle est simple et grande, naturelle et sans vanité. Son ambition était d'avoir loyalement servi la France.

Il n'avait pas l'audace de déclarer comme Platon que les peuples ne seraient heureux que quand les philosophes seraient leurs chefs; mais il avait apporté aux affaires cette droiture courageuse qui est le propre des sages et il croyait fermement que le culte de la sagesse était aussi utile au salut des États qu'au bonheur des individus.

M. Barthélemy Saint-Hilaire sortait du ministère à soixante-seize ans. Pour la plupart des hommes, c'est l'âge du repos. Votre confrère ne l'entendait pas ainsi. « Il ne suffit pas de travailler, disait-il à un jeune homme; le secret du bonheur en ce monde est de s'assigner une tâche tellement longue, tellement haute que, selon les vraisemblances, la vie ne saurait y suffire. » Il la reprenait à la fin de 1881, et, un an après, il imprimait le 31^e volume de sa traduction d'Aristote.

Nous ne pouvons tenter ici d'analyser les préfaces que M. Barthélemy Saint-Hilaire a placées en tête de chacun des traités du Péripatéticien. Ces introductions étaient de savants mémoires; il se plaisait à exposer ses opinions personnelles, en les rapprochant des textes; à travers ces morceaux détachés, on retrouve sa pensée propre: il serait facile de montrer sa philosophie identique à elle-même. Il a été fidèle au spiritualisme, dans toute sa portée, dans toute sa force; il n'y a rien ajouté: chose étrange! ce philosophe qui a écrit trente-cinq volumes sur Aristote est demeuré invariablement platonicien. Son étude sur Socrate, la dernière qu'il ait écrite, ne laisse pas de doute. Pour lui, ce

n'était pas seulement le premier des philosophes, c'était le modèle. Un de nos confrères a dit que Socrate était le premier grand instituteur de l'humanité¹. M. Barthélemy Saint-Hilaire souscrivait à ce jugement. Avec une sincérité un peu rude qui faisait partie de sa nature, il se serait cru coupable de faiblesse ou de fausseté, s'il n'avait pas relevé les erreurs d'Aristote : c'est en les signalant avec autorité que le traducteur atteste en des pages éloquentes sa foi en l'âme, force libre, distincte et immortelle, source des facultés morales dont l'homme est doué, fondement de toute philosophie, et se rattachant intimement à l'idée de Dieu.

Tous ses écrits dérivait de la même inspiration. Il pensait à un ouvrage sur les rapports de la philosophie avec les sciences et avec la religion. Il menait de front tous ces travaux.

Il entrait ainsi dans la vieillesse, sans dévier de sa route, en conservant toute sa puissance d'activité. L'Académie et le *Journal des Savants*, la Grèce et l'Inde se partageaient ses longues et laborieuses matinées. Sa vie était la même ; ses convictions n'avaient pas changé ; seulement le contact avec les hommes qui dirigeaient les affaires publiques avait apporté à sa pensée des lumières nouvelles : il avait étudié les idées qui tendaient à prévaloir et les avait comparées à la politique des hommes d'État qu'il avait servis. Il voyait croître les divergences et il en était effrayé. Il discernait les fautes et les signalait avec force. Son jugement devenait de plus en plus sévère. Malgré la sûreté de sa parole, il ne montait plus à la tribune. Un jour vint cependant où le

1. M. Lévêque, son confrère dans la section de philosophie.

silence lui parut une lâcheté. Proposé par le parti au pouvoir, l'exil, rayé de nos lois depuis 1871, allait y reparaître; républicain, il avait voté douze ans auparavant l'abolition des proscriptions; il entendait persister dans son vote. M. Challemel-Lacour venait de remporter un de ses succès oratoires en réclamant l'exil des princes. M. Barthélemy Saint-Hilaire lui répondit; il voyait dans la loi proposée une iniquité; son sentiment de la justice en était révolté; il voulait dire au Sénat toute sa pensée: la gravité de la situation venait, selon lui, non des démarches des princes, mais de certaines faiblesses du pouvoir vis-à-vis des partis extrêmes. « Les gouvernements, disait-il tristement en citant les révolutions de ce siècle, périssent bien moins, l'histoire le montre, par les attaques de leurs adversaires que par leurs propres fautes. » Le Sénat sentait que l'orateur « obéissait à un devoir et à sa conscience, dans l'intérêt de la patrie ». Son intervention fit un grand effet et contribua au rejet de la loi.

Ce fut son dernier discours. D'autres mesures lui parurent déplorables. Il avait un sentiment trop profond de la justice, il la croyait trop nécessaire dans une république pour ne pas s'élever contre l'atteinte portée à l'immovibilité de la magistrature par l'esprit de parti. Il laissa à d'autres l'honneur des longues harangues, et ne parut à la tribune que pour y porter une courte mais véhémement protestation.

Il n'intervint plus dans les débats, bien que ses forces fussent loin de toucher à leur terme. Il devait vivre encore douze années, assidu au Sénat, en pleine possession de son intelligence et de sa parole, travaillant, pensant, au courant

de tous les événements de l'Europe, lisant les journaux étrangers, s'intéressant à tout, écrivant comme dans son âge mûr, et cependant se refusant à prendre part aux discussions.

Son état d'esprit inspirait le respect. Il parlait de son temps avec une rare profondeur, jugeait les partis, surtout le sien, avec sévérité, ne ménageait personne, mais avec un tel sentiment d'impartialité, un si visible attachement aux destinées de la patrie, que nul ne mettait en doute sa sincérité. Il n'avait ni l'amertume, ni le découragement des vieillards. Après l'avoir entendu, on se sentait poussé vers l'action. Combien de gens dont les critiques finissent en gémissements d'impuissance ! les siennes se tournaient toujours en viriles exhortations. Il aimait la jeunesse, parce qu'il voyait en elle les remèdes qui pouvaient seuls nous guérir. Il poussait les jeunes gens à parler, à écrire : il leur montrait ce qu'en Angleterre les partis savent faire pour la propagande ; il présidait leurs réunions et s'associait à leurs efforts. De 1885 à 1893, il n'est pas une de nos luttes électorales, où des lettres de lui n'aient porté, avec son vieux nom républicain, des appels aux électeurs pour les supplier d'envoyer dans les Chambres des intelligences prêtes à lutter contre le flot montant des médiocrités radicales.

Que de fois nous lui avons entendu dire qu'un homme public, qu'un philosophe devait, au cours de sa vie, en pleine possession de ses facultés, faire une sorte de déposition dans laquelle, témoin impartial, il donnerait une forme définitive au jugement de sa pensée ! Ce testament politique, il l'avait écrit à soixante-trois ans. Les événe-

ments de 1870 l'ont empêché de publier cet ouvrage consacré à l'*État moral de la France*.

Ceux qui ont recueilli ses entretiens dans la dernière partie de sa vie le retrouvent tout entier dans ce tableau brillant et profond qui constitue l'avertissement le plus grave qui puisse être donné à une nation. Nul ne pourra lire ces pages sans y sentir battre le cœur d'un vrai patriote.

En écrivant ce livre, il l'avoue, sa tristesse a été profonde. Comment eût-il éprouvé une autre impression en face de tant de déceptions et de catastrophes? mais il se hâte d'ajouter que l'affliction n'est pas du désespoir. Il a foi aux destinées de la France. Il a toujours espéré et, s'il doit être sévère, il veut que le lecteur ne l'attribue pas au pessimisme : il veut que chacun sache qui il est, ce qu'il pense, pourquoi il écrit.

« Je puis déclarer, dit-il, que je ne porte dans mon cœur aucune amertume, de quelque genre que ce soit. Je remercie Dieu de m'avoir appelé à la vie et de m'avoir permis la vue de l'univers. Je n'ai reçu que des bienfaits de la société au milieu de laquelle le ciel m'a fait naître. J'ai même dû, quelquefois, ne pas accepter ceux qu'elle m'a généreusement offerts. Je serais bien ingrat à mes propres yeux si je n'avais pas pour elle une reconnaissance absolue. C'est pour lui payer mon humble dette que je lui ai consacré cette étude.

« J'aurais bien voulu ne pas apporter comme tout autre ma part individuelle à la somme de mal trop réel que je déplore. Mais qui de nous n'est pas coupable à quelque degré? Quand on approche du terme de la vie et qu'on se repent, que peut-on faire de plus que d'indiquer à ses succes-

seurs les fautes que l'on connaît pour y avoir participé? On les signale aux autres d'autant plus sûrement qu'on les regrette; et, bien comprises, elles ont même cet avantage de nous forcer à l'indulgence qu'on accorde avec moins de peine, dès qu'on s'avoue qu'on en a soi-même l'inévitable besoin. »

Le préambule est digne de l'ouvrage. Le résumé de nos quatre-vingts ans d'agitation est saisissant. Né quinze ans après le grand drame, il a connu quelques-uns des acteurs qui ont rempli la scène; il parle des événements avec l'émotion d'un contemporain et la sagesse d'un philosophe. Partisan résolu de la Révolution de 1789, il hait les révolutionnaires et toutes les sortes de jacobins : il s'attache à montrer dans chaque régime les fautes des gouvernants et les fautes non moins graves des gouvernés, dégageant de chaque secousse la responsabilité qui pèse sur les chefs, rois ou empereurs, et la responsabilité de la nation complice, active ou muette.

Il suit ainsi parallèlement le sort du pouvoir et du peuple, portant les jugements les plus profonds, plein de respect pour l'inspiration qui anime les cahiers des États généraux, excusant la Constituante qui, placée au bord de l'abîme, s'est trouvée amenée à gouverner sans y être en rien préparée, exprimant son exécration pour la Terreur, son mépris pour le Directoire, réservant toute son admiration pour les trois premières années du Consulat, montrant comment cette ivresse qui transportait la France reconnaissante gagna malheureusement celui qui la causait, et décrivant la fin inévitable d'un homme de génie qui a pu dominer le monde sans savoir se dominer lui-même. Il

achève le tableau en jugeant la Restauration, le Gouvernement de Juillet, la République de 1848 et l'Empire, s'attachant surtout à discerner et à suivre la part que la nation a prise à des chutes qu'elle ne souhaitait pas.

Si chacun des gouvernements s'est perdu par ses fautes, si, à y regarder de près, aucun d'entre eux n'a été renversé par une action combinée et décisive des citoyens, quel rôle a donc joué la nation? L'auteur répond qu'elle a été inerte et sans volonté, qu'à toute époque elle s'est abandonnée, que l'immensité de notre Révolution tient à des siècles de négligence, que dans ses regrets rétrospectifs de chacune de nos crises, elle ressemble au Sénat de 1814 condamnant l'Empire et proclamant sa déchéance pour les fautes qu'il avait lui-même laissées passer.

Il conclut en déclarant qu'un peuple ne peut conserver sa liberté que s'il montre une vigilance constante et que toutes nos révolutions sont la suite fatale de l'indifférence en matière politique.

Comment réveiller une nation indifférente? Comment donner aux citoyens le sentiment de leur rôle et en réalité de leurs devoirs? voilà l'étude à laquelle il se livre avec la sagacité la plus attentive. Le nombre des bons citoyens est trop rare. Or, qu'est-ce que la décadence? quand se produit-elle? Quand le nombre des bons citoyens, jadis considérable, s'est peu à peu réduit jusqu'à devenir tout à fait insuffisant et que la somme de vertus qui est nécessaire au salut des États comme au salut de l'âme humaine, n'est plus assez grande pour contre-balancer la somme des vices qui les ruinent inévitablement.

Tout le problème politique est donc un problème moral.

Inspirer aux citoyens la fermeté qui repose sur des principes, et la constance à s'occuper des affaires communes, voilà le but. Aussi s'adresse-t-il à la masse des esprits éclairés, à ceux qui forment l'élite de la nation, qui ont la propriété, la fortune, les lumières et qui peuvent tenir en leurs mains les destinées du pays, s'ils savent vaincre leur propre égoïsme.

Il leur déclare qu'ils n'ont pas à un assez haut degré le sentiment de leur devoir. Ils doivent le puiser à sa vraie source. La philosophie ne suffit pas. La religion seule peut assurer en un peuple la notion du devoir. « Un peuple irréligieux ne saurait être un peuple libre. Quand une nation ne reconnaît rien au-dessus d'elle, elle est bien près de tomber dans les ivresses et les égarements irrésistibles du pouvoir absolu. »

Dans un long chapitre consacré à la religion, il va jusqu'au fond de sa pensée, résolu à ne laisser aucune équivoque. Il s'adresse au clergé, lui montre que la politique l'a toujours compromis, qu'il doit y renoncer pour s'en tenir uniquement à ce qui est son but et à ce qui fait sa force : l'enseignement dans les 50 000 chaires qu'il possède de la plus admirable morale qu'ait vue l'humanité. Il ne se borne pas à des idées générales sur la prédication : il veut que la religion soit une réalité ; il demande au clergé d'exiger du catholique la lecture d'un livre sacré : « On déserte l'église, dit-il, parce qu'on a depuis longtemps déserté son âme. L'étude habituelle du livre sacré ramènerait au sanctuaire public, parce qu'elle aurait entretenu le sanctuaire intérieur sans lequel l'acte n'est rien. » Voici par quelles graves paroles il termine cette déclaration

de sa conscience politique : « Religion, liberté, grandeur du peuple français, ce sont là des termes corrélatifs et inséparables. Je plains qui ne le voit pas, et pour moi je me sentirais coupable de ne pas exprimer énergiquement ma conviction quand elle est si arrêtée et si ferme. »

Les pages qu'il consacre à l'éducation nationale ne sont pas moins fortes. Laissant à dessein de côté ce qui regarde l'instruction, il se demande à qui incombe le soin de faire l'éducation de la jeunesse, et il répond sans hésiter qu'elle doit venir de la famille. C'est vers elle qu'il se tourne : il lui demande si, dans l'état de nos mœurs, elle comprend cette mission, si elle s'y attache dès le premier âge, si elle la poursuit aux heures où l'enfant rentre du lycée, si, à la fin des études scolaires, la famille, par une étrange aberration, ne croit pas son rôle fini. « Il est évident, conclut-il, que chez nous l'éducation cesse avant d'être faite. — A aucun degré, ajoute-t-il plus loin, l'éducation n'est ce qu'elle devrait être. La famille est, à cet endroit, atteinte d'une telle blessure qu'elle ne sent même pas qu'elle est si grièvement blessée¹. »

Toute la fin du livre est destinée à la bourgeoisie française. Il entend par ce mot tout ce qui ne vit pas d'un métier manuel. La bourgeoisie possède les forces sociales : l'intelligence et la propriété; elle est tout

1. Il souffrait amèrement de n'avoir pas fondé une famille : il ne manquait pas une occasion de manifester ses regrets et de les tourner en conseils. A défaut de famille, il aimait à s'occuper des jeunes gens et les attirait; il fallait le voir à la Fondation Thiers, où se prépare une élite : il a manifesté le fond de sa pensée dans son testament en confiant à l'*Académie des Sciences morales et politiques* la mission d'attribuer quinze bourses triennales aux plus brillants lauréats du concours général.

dans la société; elle n'est pas une caste fermée, elle est une aristocratie se renouvelant incessamment, par l'élimination de ceux qui descendent et par l'accession de ceux qui montent. C'est elle qui doit gouverner, « à moins, dit-il avec courage, qu'on ne veuille faire gouverner la société par ce qu'elle a de moins bon, de moins intelligent, de moins cultivé ». C'est à elle qu'il s'adresse pour lui montrer ses défauts : — son ignorance, parce qu'elle ne lit pas, ou ne lit que les journaux; — ses ambitions malsaines, parce qu'elle veut faire de ses fils des fonctionnaires, au lieu de les maintenir dans la voie du travail auquel elle doit tout; — son indulgence pour la corruption qui ruine l'âme de ses enfants; — enfin ses calculs égoïstes qui réduisent la population et menacent l'avenir de la patrie. Il termine cette étude en se posant la question qui nous obsède : allons-nous à la décadence?

Non, répond-il, car le progrès matériel est partout et avec lui le labour universel. Quand les peuples commencent à déchoir, ils cessent en même temps de travailler.

Mais si la bourgeoisie manque à ses devoirs, si elle ne déploie pas sa volonté partout, à tous les degrés, sous toutes les formes, si elle n'est pas pénétrée de son devoir, si elle n'est pas résolue à agir, la France est perdue.

Ce livre est un grand livre de morale sociale. C'est une sorte de testament qui tient la première place dans l'œuvre du philosophe, parce qu'il est à lui seul un acte de courage civil. Les années ont passé; de nouvelles révolutions ont éclaté, M. Barthélemy Saint-Hilaire a relu son manuscrit; il n'y a changé que quelques mots, maintenant et confirmant dans sa vieillesse le jugement qu'il avait porté.

Le fond de ses convictions était toujours le même, ne variant pas plus que l'emploi de sa vie. En 1892, il publiait le dernier volume de la traduction générale d'Aristote : c'était le 35°. Il y avait soixante-cinq ans qu'il s'était mis à la tâche. Peu d'années auparavant, dans une fête intime, l'Académie avait rendu hommage à cette persévérance dans le travail, qui était sans précédents, en lui remettant, pour le cinquantième anniversaire de son entrée dans notre Compagnie, une médaille frappée à son effigie.

Cet achèvement de son œuvre l'étonnait, mais il ne laissait pas le vide entrer dans sa vie. Depuis longtemps, il avait des devoirs à acquitter envers de grandes mémoires : la gratitude de sa première jeunesse le liait à Eugène Burnouf, la reconnaissance de sa vie d'homme le rattachait à jamais à M. Cousin. Il retraça l'œuvre du grand orientaliste dans le *Journal des Savants* ; puis il consacra plusieurs années à achever le classement des papiers conservés dans la précieuse collection dont il avait la garde, et il écrivit, de 1890 à 1893, trois gros volumes sur Victor Cousin, sa vie et sa correspondance, en joignant aux recherches tout ce que pouvaient y ajouter ses souvenirs sur celui qu'il avait aimé et qui était mort entre ses bras.

Vous vous souvenez de votre surprise, quand il vous apporta cet ouvrage. Elle fut bien autrement vive lorsque M. Barthélemy Saint-Hilaire nous annonça qu'il allait entreprendre la traduction de Platon : bientôt il venait nous lire un morceau qui commençait la cinquante-septième année de ses travaux académiques. « Maintenant, écrivait-il, libre de toute autre obligation, je puis me donner tout entier à Socrate et à Platon, trop heureux de

passer avec eux et M. Cousin le temps qui me reste à vivre. Quel commerce que celui-là, quel aliment, quel cordial que leurs sublimes théories ! C'est une grâce de plus dans mon existence déjà bien longue¹. »

Sa vie était gouvernée avec un ordre et avec un soin particuliers ; il en avait toujours fait deux parts. Le travail acharné du matin lui donnait six heures d'effort continu, il consacrait la journée au Sénat, à l'Académie, aux Commissions, où il était toujours le plus exact, le soir aux amitiés qui lui étaient restées aussi fidèles qu'il l'était lui-même. Loin de se renfermer, son caractère s'était ouvert et comme adouci avec l'âge : il aimait à parler à ceux qui devaient lui survivre. Après nos séances du samedi, nous remarquons que ses conversations se prolongeaient davantage. « Pourquoi, nous dit-il un jour, la Providence laisse-t-elle vivre les vieillards, si ce n'est pour qu'ils essayent de transmettre à ceux qui les suivent un peu de leur expérience ? On demande pourquoi je parle, à quoi sert que j'avertisse autour de moi. Je n'ai qu'une réponse : c'est le devoir que Dieu impose à mes quatre-vingt-dix ans. »

Il ne se lassait pas d'avertir et de parler ! la vue des hommes se rétrécit souvent avec l'âge. Beaucoup de vieillards aiment les petits faits et les souvenirs mesquins du passé. M. Barthélemy Saint-Hilaire s'attachait aux idées générales, aux grands faits de l'histoire. Les deux passions, les deux enthousiasmes de sa vie, les deux idées qui

1. *Avertissement* inséré en tête du premier volume des *Œuvres de Platon*, publié quelques mois après la mort de M. Barthélemy Saint-Hilaire. Paris, Hachette, 1896.

faisaient vibrer son âme : Dieu et la liberté, revenaient sans cesse dans ses entretiens.

Dieu n'était pas pour lui, comme pour certains théistes, l'abstraction suprême, mais une réalité présente et vivante, voulant et agissant, disposant de nous par sa providence, nous envoyant les biens et les maux, en attendant qu'elle mit un terme à l'épreuve passagère à laquelle devait succéder la vie éternelle de l'âme. Il vivait dans l'attente, non point immobile, mais en perpétuelle activité, tenant pour certain que l'intelligence et la force lui étaient laissées dans des années de grâce, non pour en jouir, mais afin de s'en servir pour le profit de ses semblables.

Sentinelle vigilante, il ne voulait pas être surpris au sommeil. « Il faut, disait-il, que l'homme assigne à sa vie un but supérieur et dresse un plan. C'est assurer le calme de la vieillesse. Voyez ce qui m'est arrivé : contrairement à toute attente, j'ai pu venir à bout d'Aristote. J'ai consacré trois volumes à M. Cousin, comme je le devais. J'ai pu commencer la nouvelle édition de Platon. Dieu y mettra un terme quand il le voudra. Sera-ce au premier, au deuxième volume? Je suis prêt et je m'arrêterai le cœur plein de reconnaissance de ce qu'il m'aura permis de faire. »

Le 24 novembre 1895, dans sa quatre-vingt-onzième année, en pleine santé du corps et de l'esprit, sans souffrance, sans rien qui pût alarmer, M. Barthélemy Saint-Hilaire cessa de vivre.

Nous perdions un bon citoyen et un sage, un survivant d'un temps dont nul ne pouvait plus nous rappeler les souvenirs, un conseiller sévère sans misanthropie, un philosophe dont la vie entière était un exemple, un citoyen

passionné pour son pays, ayant rempli les plus hautes charges sans orgueil comme sans ambition personnelle, ayant considéré la vie comme le plus grand devoir, s'y étant dévoué sérieusement, sans se laisser distraire; sa mémoire vivra dans le sein de l'Académie qu'il a honorée par ses travaux; elle sera fidèlement conservée par ceux qui ont écouté sa parole, et qui ont vu en lui un de ces hommes rares qui font comprendre sur quelles vertus doivent se fonder les Républiques.

HIPPOLYTE PASSY¹

Messieurs,

Pendant quarante-six années M. Hippolyte Passy a appartenu à notre Académie. Sa parole faisait autorité. Ce n'est une injure pour aucun de nos confrères que d'affirmer qu'à l'Institut son activité n'a été dépassée par personne.

Député pendant les dix-huit années du gouvernement de Juillet il fut trois fois ministre, et tel était l'hommage unanimement rendu à la science du financier que, par une rencontre sans précédents, le ministère qu'il avait quitté sous la monarchie lui fut rendu dix ans plus tard sous la République.

Économiste et homme d'État, fidèle à ses doctrines, mêlé aux luttes des partis sans s'asservir à leurs passions, il eut la chance heureuse, au cours d'une vie toute dévouée à la politique, de rencontrer à la fois la contradiction et le respect, parce qu'il croyait aux idées et qu'il était prêt à se sacrifier pour elles.

1. Cette notice a été lue en séance publique le 2 décembre 1899.

Que vaudraient nos éloges si nous devons passer silencieux devant de telles mémoires ? Et que deviendraient nos compagnies si elles n'avaient pas à montrer, pour la confusion de ceux qui les calomnient, les œuvres de ces vertus laborieuses et modestes ?

Issu d'une vieille souche de bourgeoisie normande, Hippolyte Passy vint au monde, le 16 octobre 1793, en pleine crise révolutionnaire. Aucun tintement joyeux n'annonça son entrée dans la vie. Les heures qui sonnèrent sa naissance étaient sinistres. Ses parents avaient dû fuir. Retirés à Garches, ils recevaient les premières nouvelles du procès de la reine qui devait monter le même jour sur l'échafaud. La Terreur commençait. Son père, qui avait été attaché à l'administration des Fermes, était suspect et se cachait ; il n'allait pas tarder à être arrêté et compromis avec les fermiers généraux. Échappant à la mort, élargi à la fin de la Terreur, il se retira aussitôt à Gisors dans la maison qu'il venait d'acheter et qui, depuis plus d'un siècle, a abrité sa famille ; du fond de sa retraite, il observait les événements, aspirait avec la France au rétablissement de l'ordre, et à cet effort de reconstitution sociale qui devait faire explosion avec le Consulat.

Une heureuse rencontre le porta tout d'un coup plus haut qu'il n'avait prévu. Le frère de sa femme avait été ordonnateur en chef de l'armée d'Égypte. Choisi par Bonaparte, apprécié par lui, attiré au lendemain du 18 Brumaire, d'Aure était devenu ordonnateur en chef de la Grande Armée. Par son influence, M. Passy fut nommé receveur général du département de la Dyle. Hippolyte

avait douze ans lorsque son père s'établissait à Bruxelles; c'est là qu'il fit ses études, n'ayant qu'une pensée, sortir du collège pour revêtir plus tôt l'uniforme. De 1806 à 1811, l'amour de la gloire faisait partie de l'éducation; nul ne cherchait à s'y soustraire; sur les bancs des classes, professeurs et élèves frémissaient à l'envi. La Belgique n'échappait pas à l'entraînement universel, et moins que tous autres les fils d'un fonctionnaire français. En 1809, Hippolyte partait pour l'école de cavalerie, alors établie à Saint-Germain; c'est là que la naissance du roi de Rome, apogée de l'Empire, vint mettre le comble à ses enthousiasmes. Doué de la nature la plus vive, il brûlait d'impatience en voyant se prolonger la paix que les sages trouvaient trop courte; une promotion venait de partir : il fallait attendre encore un an. La guerre de Russie fut le signal de la délivrance pour ce cavalier de dix-neuf ans. On demandait à l'école de Saint-Germain l'envoi immédiat des élèves les plus ardents de la jeune division. Hippolyte fut désigné; il partit avec l'emportement de son âge, rejoignit en Russie son régiment de hussards, et entra à Moscou; peu de jours après, commençait la grande retraite : sans cesse on se battait à l'arrière-garde; son cheval tué, il fut pris et emmené à Vilna; souffrant de la misère, exaspéré de son impuissance, il découvre un jour que son père s'est adressé aux banquiers pour obtenir de ses nouvelles, et qu'il a multiplié les envois d'argent; il s'empresse de les toucher, achète en secret chevaux et voiture, rassemble ses amis et s'évade avec eux; il échappe à ceux qui le poursuivent, et, à travers mille aventures, arrive à Dresde où son oncle, le comte d'Aure, le présente

à l'Empereur qui le questionne et le renvoie à l'armée avec ses épaulettes.

Le jeune officier fit toute la campagne de Saxe; j'ai entendu dire à des survivants des guerres de l'Empire, à des contemporains de Marbot, qu'il y avait des généraux qui n'avaient pu assister à un combat sans être blessés. Hippolyte Passy eut le privilège des blessures : son corps en était couvert. Des pieds à la tête, il en conserva toute sa vie les marques. En dix-huit mois, il reçut 52 coups de lance, un bisciaën au tibia, un coup de sabre sur la nuque. 1813 et 1814, Dresde, Leipzig et la campagne de France étaient inscrits sur son corps en traces indélébiles. Le 15 octobre 1813, la veille de ses vingt ans, Napoléon le décora de sa main.

Capitaine en 1814, nommé chef d'escadron aux Cent Jours, Waterloo mit le terme à sa carrière militaire. Qu'allait-il devenir? Plus obscur, il aurait vécu à Paris ou dans quelque ville de province, parmi les officiers à demi-solde, s'associant aux mouvements qui devaient agiter une génération de héros manqués, condamnés à user leurs forces entre les regrets et l'impuissance. Il n'eut le temps ni d'agir, ni de se compromettre. Signalé par ses liens de famille, par son oncle serviteur de l'Empereur et ami de Murat, il sentit autour de lui une telle surveillance, il comprit si bien qu'en ce temps de soupçons, ses moindres actions seraient suspectes, qu'il prit bientôt son parti.

Il s'embarquait au commencement de 1816 pour l'Amérique à bord d'un voilier; il y fit une rencontre qui décida de sa vie.

S'éloignant de sa patrie le cœur en deuil, partant à la

recherche de l'inconnu, le jeune voyageur était tout préparé à recevoir de fortes impressions. — D'où lui viendrait la secousse? Ce fut un livre qui la lui donna. Un Anglais qui était à bord lui prêta Adam Smith. Cet ouvrage fut pour lui toute une révélation : il entrevit une science qu'il ne soupçonnait pas. La traversée devait être longue; la marche du voilier fut retardée par le calme. En quelques semaines, en tête à tête avec sa pensée, Hippolyte Passy médita les *Causes de la Richesse des nations*, s'en pénétra, et quand il mit le pied sur le sol de l'Amérique, son esprit était initié aux principes d'une science à laquelle il devait, durant soixante-quatre années, demeurer fidèle. Son voyage tout entier se ressentit de ses lectures. Aux curiosités vagues d'un jeune homme de vingt-trois ans, la veille encore officier de hussards, et se lançant à travers le Nouveau Monde à la recherche d'un but, succédait une pensée plus mûre, et ce qui prépare tous les succès dans la vie, la volonté d'observer.

M. Passy n'était pas de ces improvisateurs de plume ou de parole qui recueillent à la hâte des impressions et des faits pour les faire connaître au dehors. Il séjourna longtemps aux Antilles, et nous ne connaissons aucun écrit de lui qui rappelle ce qu'il a vu. C'est au cours de ses conversations, à travers ses discours, qu'on retrouve des traits précis ne laissant aucun doute sur la netteté de ses souvenirs. De Saint-Domingue, où il étudia la race noire, la transformation du travail, et ce que pouvait être, vingt ans après l'émancipation, une société d'affranchis, il alla à la Nouvelle-Orléans voir, en Louisiane, les résultats du travail servile : l'esclavage y régnait; il parcourut les plantations,

examina la culture de la canne à sucre, du coton et du café, ne se laissa pas éblouir par une prospérité matérielle qui reposait sur l'exploitation de l'homme, et remonta vers le Nord pour jouir du contraste alors sensible entre les fiers et impuissants possesseurs du sol qui se retiraient lentement vers l'Ouest, et la marche d'une civilisation naissante dont la prodigieuse activité laissait présager les succès.

Vingt ans auparavant, Chateaubriand avait interrogé les Indiens. Seize ans après, Tocqueville devait recueillir les adieux des survivants. Placé dans l'ordre des temps entre ces deux grands voyageurs, Hippolyte Passy porta le même jugement : la lutte n'était pas possible. L'infériorité de la race rendait sa perte inévitable; mais il tenait cette élimination d'une race d'hommes pour un fait odieux; il se sentait l'âme trop haute, trop libérale, pour ne pas penser que le contact, avant de conférer des droits, imposait à la race supérieure des devoirs envers les faibles. Ainsi des forêts du *Far-West*, comme de la constitution des États-Unis, de la vue de l'esclavage et des maux qui corrompaient le maître en écrasant l'esclave, il rapportait en France des convictions qui le préparaient à prendre rang parmi les libéraux.

Il retrouvait d'ailleurs tous ses amis, tous ses contemporains dans le même camp.

Ce qui est unique en ce siècle, c'est la communauté de sentiments qui inspirait la jeunesse de 1815 à 1830. Comment tant d'esprits sortis d'origines diverses se rencontrèrent-ils en des opinions semblables? Pourquoi un jeune avocat de Bordeaux, tel que Dufaure, pourquoi des étu-

dians de Marseille et d'Aix, comme Mignet et Thiers, avaient-ils les mêmes vues, les mêmes espérances que le fils d'un conseiller d'État, d'un maréchal ou d'un ministre; pourquoi Vitet, petit-fils d'un maire royaliste de Lyon, était-il aussi ardent que Rémusat, fils d'un chambellan de l'Empire, quel était le lien invisible qui les rassemblait à travers la distance pour former un des partis les plus unis qui aient jamais remué la France? Plus le temps s'écoule et plus ce phénomène moral, le plus saisissant de ce siècle, grandit et s'explique à la fois; vingt ans de guerre avaient enivré la France d'émotions et de gloire; 1815 était la défaite; Waterloo le signe de deuil; les traités de Vienne le contrat de déchéance; toute âme fière rêvait de les déchirer, et comme ni l'émigré, ni l'étranger n'aimaient la Charte, la jeunesse, naturellement éprise de la liberté, confondit dans son attachement aux principes libéraux tous les sentiments qui l'agitaient. Deuils, répugnances, espoirs étaient les mêmes. Hippolyte Passy, étudiant le droit et l'économie politique à Gisors, avait toutes les aspirations que ressentaient Dufaure, Mignet et Thiers, Duchâtel et Vitet, Montalivet et Rémusat, Montebello et Salvandy, Renouard, Saint-Marc Girardin ou Vivien.

Cette période de 1815 à 1830, qui contenait tant de germes et qui nous semble comme le printemps du siècle, a vu l'éclosion de toutes les passions, les ardeurs les plus nobles, aussi bien que les injustices de l'esprit de parti.

C'est le malheur des peuples qui n'ont pas encore conquis le sens politique de laisser la lutte sortir de l'enceinte des Chambres et gagner la place publique. Alors les partis changent eux-mêmes de nom et deviennent des factions;

des deux côtés, ils renoncent aux armes de la liberté et méditent en secret des appels aux coups de force. L'opposition se met à conspirer ; le Gouvernement répond en préparant des violences contre les lois. Telle fut l'histoire de la Restauration, qu'une élite d'hommes d'État avait eu l'art de conduire avec honneur dans les voies de la liberté constitutionnelle, qu'elle sut y maintenir grâce à des prodiges de talent, luttant à la fois contre les préjugés de la nation et contre les préjugés de la cour, s'épuisant en efforts pour dissiper les uns et les autres, voulant rallier la jeunesse à la Monarchie de 1815 et rallier les royalistes à la pratique de la liberté sans arrière-pensée, y réussissant avec Pasquier, de Serres et Decazes, échouant avec Villèle et les émigrés, et aboutissant, après quinze ans de lutte, à cette extrémité d'un coup d'État accompli contre la Charte où les plus sages voyaient un régime définitif, tandis que le roi et ses amis n'y avaient vu qu'une expérience.

M. Hippolyte Passy et ses frères ne furent étrangers à aucune des ardeurs de la jeunesse de leur temps. L'aîné, entraîné vers la botanique et la géologie, commençait au retour de ses voyages les grandes publications qui devaient le mener à l'Académie des Sciences, pendant que les autres frères entraient dans l'administration et dans l'armée, Hippolyte demeurait à Gisors, partageant ses heures entre des études d'histoire et d'économie politique. Il y eut là une suite d'années silencieuses et fécondes dans lesquelles, en multipliant les lectures les plus variées, il accumula toutes les ressources de sa vie.

En 1826, il publia une *Étude sur l'Aristocratie dans ses rapports avec les progrès de la civilisation*.

A l'avènement du roi Charles X se rattache un grand effort pour constituer un gouvernement aristocratique. Le parti ultra-royaliste voulait faciliter la création de familles privilégiées qui servissent de protecteurs à la nation et de rempart au trône. Il proposa le rétablissement du droit d'ainesse. C'était une conception toute factice. La réfutation de M. Passy était vigoureuse. Montrant, l'histoire à la main, ce qu'était « l'Aristocratie dans ses rapports avec les progrès de la civilisation », il reconnaît que dans le passé sa domination avait produit plus de bien que de mal, qu'elle avait pu contribuer à défendre le peuple, à le protéger contre les violences, mais que son rôle avait pris fin avec l'ascension progressive des classes qu'avaient émancipées le travail et l'éducation.

Dans un peuple partagé entre capables et incapables, l'aristocratie était inévitable. Du jour où les incapables ayant cessé de l'être, étaient en mesure d'agir et de conseiller, elle devenait inutile. Peu à peu, elle s'était effacée comme, dans la nature, les organes sans fonctions. M. Passy exposait la notion nouvelle qui s'était substituée aux privilèges : l'égalité des droits. Lorsque ce principe était entré dans l'esprit d'un peuple, il était impossible de réagir en créant des supériorités légales ; n'étant appuyées sur aucun service, elles seraient aussitôt attaquées et renversées. Histoire, économie politique, étude du caractère humain, tout était mis en œuvre pour accroître la force d'une discussion précise et souvent éloquente. Son étude n'avait rien d'un pamphlet. C'était un livre, grave comme l'auteur, sans violence de langage et plein de force, puisant ses arguments dans l'histoire, chez les peuples étrangers,

ne faisant appel à aucune passion, mais à la raison seule.

L'ouvrage attira l'attention. Le *Globe*, qui s'adressait à tous ceux qui pensaient, le signala avec éloges¹. A dater de ce jour, l'auteur cessait d'être un inconnu.

Les élections de 1827 le passionnèrent; il se sentait frémir d'impatience, comme tous ses contemporains; il parlait, agissait, exhortait les électeurs; la chute de M. de Villèle et le cabinet Martignac furent des rayons d'espoir. L'avènement du ministère Polignac dissipa le rêve. C'était la déclaration de guerre. Demeurer dans sa province devenait impossible; il fallait aller à Paris, en pleine lutte. Se taire semblait une défaillance. Hippolyte Passy avait hâte de prendre part au combat: il fut admis à écrire au *National*.

C'était bien le combat, tel qu'il pouvait le souhaiter. Le nom de M. de Polignac, ses desseins menaçants, le branle-bas du parti royaliste avaient déterminé des jeunes gens, dont le cœur était ardent et les vues profondes, à créer un journal qui, sortant hardiment des sentiers battus, parlât assez haut pour rompre l'équivoque. Charles X voulait-il gouverner avec la majorité du pays ou contre elle? voulait-il respecter la Charte ou la violer? L'heure était passée des ménagements et des demi-mesures. Le choix de M. de Polignac ne gouvernant qu'à condition d'ajourner les Chambres était le commencement des hostilités.

Le *National* fut fondé pour obliger le roi à capituler ou à faire le coup d'État.

Chaque numéro était une sommation. Dans l'histoire de

1. Article de M. Duchâtel du 16 novembre 1826.

la presse française et peut-être de la presse d'aucun pays, on n'a jamais vu un journal jouer un tel rôle, avec un tel éclat de force et de talent. Trois rédacteurs, MM. Armand Carrel, Thiers et Mignet, faisaient à eux seuls, à tour de rôle, les articles politiques. Le journal n'appartenait qu'à eux. Ils étaient les chefs de cette légion d'avant-garde ; M. Hippolyte Passy, comme M. Barthélemy Saint-Hilaire, comme d'autres encore de nos anciens, y servait en simple soldat.

La révolution de 1830 fit arriver à la fois sur le premier plan de la scène politique tous ceux qui auparavant n'étaient, par leur âge, ni électeurs ni éligibles. Elle transforma ainsi en forces prêtes à sauver l'État des impatiences qui jusque-là l'avaient troublé, montrant par cet exemple aux politiques de l'avenir que les institutions sont condamnées à périr, si la jeunesse n'entre pas dans le jeu constitutionnel pour s'y attacher et le faire vivre.

En octobre 1830, une élection partielle envoya M. Passy à la Chambre, comme député du collège départemental de l'Eure. En janvier, une ordonnance royale le nommait membre du Conseil général. Dans les premiers mois, il observa et garda le silence : mais après sa réélection, en juillet 1831, il fut nommé de plusieurs commissions.

Une entrée bruyante sur la scène politique est l'écueil sur lequel à leur début se brisent les esprits légers. M. Passy éprouvait un profond dédain pour les harangues à effet. Il prenait au sérieux le mandat de député et se serait cru indigne de siéger à la Chambre, s'il ne lui avait pas apporté sur chaque question les études les plus fortes.

Ses premiers rapports attirèrent l'attention et lui assignèrent dès le début un rang.

Membre de la commission du budget, il présenta le rapport sur la loi des comptes de 1829. Si le budget offre le moyen d'embrasser et de régler toute l'administration du pays, les comptes permettent de saisir sur le fait et de vérifier les actes d'une politique. Au lendemain d'une révolution, les gouvernants de 1831 avaient le plus grand intérêt à pénétrer dans le détail des dépenses faites et à ne laisser rien échapper. Le rapporteur signala sans faiblesse des faits que la Chambre était disposée à écouter sans indulgence. Ce rapport est un modèle de clarté : il établit la compétence financière du député de Louviers.

Il était aussi sincère que clairvoyant. Au pays qui attend des économies et ne cesse de réclamer des réductions de traitements, il a le courage de dire qu'il n'y a rien à attendre de ce côté, mais qu'il « faut diminuer le nombre d'emplois, multipliés sans mesure sous l'Empire, pour rattacher au Gouvernement des familles ruinées par la Révolution ».

Il veut mettre à profit les réductions pour augmenter le traitement de ceux qui seraient conservés. Des agents moins nombreux, mais capables et contents de leur sort, serviraient mieux qu'une multitude d'agents trop peu rétribués et regrettant de s'être engagés dans une carrière ingrate. Il s'élevait avec force contre l'inexplicable attrait arrachant des intelligences actives aux carrières industrielles pour les transformer en serviteurs de l'État, qui végètent dans de minces emplois, aspirent avec anxiété à un avancement, multiplient les sollicitations, en répandent l'habitude dans le reste de la population où l'amour des

places devient la cause d'une lutte acharnée entre ceux qui les occupent et ceux qui les veulent obtenir¹. Voilà les idées sages que soixante-dix années d'infructueux efforts ne sont pas parvenues à faire prévaloir.

Les questions militaires lui furent dès le début réservées. Rapporteur de la loi de recrutement, puis du budget de la Guerre, il eut à exposer et à défendre les charges militaires de la France. Il ne s'agissait plus d'économies. L'ébranlement de l'Europe nous avait imposé des devoirs. L'indépendance de la Belgique, proclamée au lendemain de notre Révolution, était une première et heureuse atteinte aux traités de 1815. Il ne fallait pas permettre à l'Europe de replacer les Belges sous le sceptre du roi des Pays-Bas. L'Italie s'agitait; il fallait signifier à l'Autriche qu'une intervention des troupes impériales provoquerait l'entrée des Français en Piémont. La France voulait la paix, mais à la condition que l'indépendance des voisins immédiats de nos frontières fût respectée. Tel était le sens de la politique indiquée par le comte Molé, défendue par Casimir Perier devant les Chambres, soutenue par M. de Talleyrand à Londres et pratiquée avec une suite qui prépara, dans la paix, l'essor de la France et de son influence libérale.

Une telle attitude, quoi qu'en pût dire l'opposition, ne ressemblait pas à « la paix à tout prix », et ne comportait pas le désarmement. Les financiers ne pouvaient se faire illusion. M. Passy, dont le goût d'ordre était traité de parcimonie, n'hésita pas. « Appelée, écrit-il dans le rapport sur le budget de la Guerre, à déployer tout à coup des

1. Rapport sur la loi des comptes de 1829, déposé le 31 octobre 1831.

forces dont l'étendue montre qu'elle était prête à tous les événements, la France, en moins d'un an, a doublé l'effectif de ses troupes, armé et approvisionné ses places fortes, réorganisé son matériel d'artillerie, préparé tous les services dont la guerre aurait nécessité l'emploi, et dans le seul exercice 1831, 373 millions ont été consacrés à des dépenses que la prudence ne permettait pas d'éviter. » Le rapporteur déclarait, en conséquence, que la Commission des finances se refusait à proposer aucune réduction de crédits¹. L'approbation de la politique extérieure était proclamée sans réserve.

Si les rapports de M. Passy étaient clairs, ses observations à la tribune étaient lumineuses. Ne parlant que des questions qu'il connaissait à fond, il était toujours écouté avec soin et rarement réfuté avec succès. En janvier 1834, il était nommé président de la Commission du budget, ce qui ne l'empêchait pas de présenter l'exposé du budget de la Guerre dont il était devenu le rapporteur spécial.

L'autorité sur les hommes ne se conquiert qu'en déployant à leurs yeux une indiscutable compétence.

En suivant pas à pas, de session en session, l'activité de M. Passy, en lisant la suite de ses rapports, on sent croître autour de lui l'estime des députés : ses collègues avaient confiance en lui. C'était la force des assemblées qui ont gouverné la France de 1815 à 1851. Les détracteurs du présent se plaisent à exalter le passé outre mesure ; à les entendre, tous les députés de ce temps étaient des esprits distingués : ce qui est vrai, c'est qu'une majorité d'esprits

1. Rapport sur le budget de la Guerre, 31 octobre 1831.

assez médiocres s'inclinaient devant quelques hommes et admettaient leur supériorité. Il existait, en dehors de tout esprit de parti, des compétences reconnues; autour d'elles, se groupaient les membres des Chambres. C'est ainsi que les meilleures lois ont été préparées dans les commissions et soutenues à la tribune.

Huit ou dix députés, autant de pairs de France, quelquefois moins, s'attachaient à un projet, l'étudiaient en ses moindres détails, le défendaient en l'une et l'autre assemblée, et aidaient ainsi le Gouvernement à introduire dans nos lois des réformes organiques. C'étaient, au Luxembourg, les survivants du grand Conseil d'État, les Portalis, les Molé, obéissant à la sage impulsion du chancelier Pasquier; le premier président Séguier, Montalivet qui attachait son nom à l'organisation départementale et communale, le duc de Broglie, Siméon, Mounier, Daru, dont les rapports étaient des monuments législatifs, Bérenger qui personnifiait les réformes pénales.

C'étaient, au Palais-Bourbon, les deux Dupin, le président de Belleyne, Barthe, Martin (du Nord), Dufaure, Vivien; en matière de finances, Hippolyte Passy tenait le premier rang. Ses rapports, parfois très étendus, étaient précédés de recherches et de travaux plus longs encore. L'autorité qu'il déployait à la tribune était appuyée sur des enquêtes et des investigations de toutes sortes. Les ministres, quand ils le rencontraient en face d'eux, trouvaient en lui un rude jouteur; il était aussi tenace que bien armé. Sans jamais d'aigreur, sans faire appel aux passions, il discutait les questions en elles-mêmes; aussi sa conscience était-elle très surprise de la légèreté de ses collègues. Un jour où il

discutait, à propos du règlement, la question, toujours pendante, de savoir ce qui était préférable d'un rapporteur unique des dépenses ou d'un rapporteur par ministère, il fit remarquer qu'il fallait « tenir compte de la fatigue de la Chambre, puisque, un jour de discussion détaillée, il n'avait pas compté cinquante exemplaires du budget ouverts devant les députés ».

Doué d'une nature très vive, cédant aux emportements dans sa jeunesse, il était parvenu à se maîtriser, et la raison avait acquis sur son intelligence un tel empire qu'en vingt et un ans d'action publique à la tribune, sa pensée n'a pas laissé échapper un mot dont il eut à regretter la vivacité. Cette possession de soi-même donne aux âmes ardentes une puissance qui agit en secret sur les auditeurs. M. Passy n'a jamais cherché l'éloquence; à force de conviction, il arrivait à émouvoir.

Sa situation ne cessait de grandir. Vice-président de la Chambre en 1834, il était désigné pour le portefeuille des Finances. Il le reçut bientôt dans un ministère éphémère, puis il reprit son poste d'étude sans déception ni rancune.

Il n'aimait pas les discussions de pure politique. Très attaché aux principes de la révolution de 1830, ayant conservé de sa jeunesse et des luttes de la Restauration toutes les répugnances contre la droite, il était de ceux qui voulaient faire un vrai gouvernement et n'entendaient pas se soumettre aux exigences de la gauche. Il ne perdait pas une occasion de dire que les difficultés de la situation politique provenaient « de l'existence en France de deux fac-

1. Chambre des députés, 14 janvier 1836.

tions anti-constitutionnelles », et il se sentait également prêt, avec la majorité de la Chambre, à soutenir la lutte contre les complots légitimistes et contre les conspirations républicaines.

Le 22 février 1836, il entra, comme ministre du Commerce et des Travaux publics, dans le cabinet formé par M. Thiers.

La conduite que tint le gouvernement de Juillet à l'égard des douanes est conforme à toute sa politique. Ne pas changer soudainement le régime économique de la France, ne pas procéder par secousse, mais se rapprocher par une évolution lente et continue de la liberté, chaque fois que ce progrès destiné à stimuler l'industrie pouvait s'accomplir sans ruine¹ : tel était le plan très sage que conçurent et appliquèrent presque tous les ministres du Commerce au premier rang desquels figuraient deux membres de notre Académie, dont elle a conservé le souvenir avec respect, M. Duchâtel et M. Passy.

La discussion fut longue : fers, houilles, laines, cotons, fils de toutes sortes donnèrent lieu aux débats techniques les plus précis. M. Passy tint tête aux défenseurs de tous les intérêts et assura le succès de la loi.

Il avait hâte de s'occuper des travaux publics. Il croyait, ainsi que ses collègues, à l'avenir des chemins de fer ;

1. Le projet déposé le 2 avril 1836 contenait tout l'exposé de la politique commerciale. « Il faut que le gouvernement, écrit M. Passy, marche pas à pas, qu'il s'abstienne de trop faire à la fois, qu'il améliore l'ensemble des choses, qu'il donne à l'intérêt général la plus grande satisfaction possible, sans toutefois lui sacrifier durement les intérêts privés qu'il a fondés et qu'il doit soutenir. » (Discours du 2 avril 1836.) M. Duchâtel avait résumé la même pensée en cette formule : « On ne protège pas pour favoriser l'immobilité, mais pour obtenir le progrès. »

aucune question ne lui semblait plus digne de l'attention du Gouvernement, et il désirait vivement que l'initiative privée s'emparât de ce nouvel élément d'activité au profit de la richesse nationale. M. Passy allait se consacrer à la solution de ce problème, quand les événements d'Espagne absorbèrent l'attention du cabinet. Le trône constitutionnel de la reine Isabelle était menacé. Une partie des ministres avec le président du Conseil voulaient envoyer une armée de secours. Le roi était opposé à une intervention directe. Le ministère dut se retirer, et une fois de plus les projets vraiment utiles furent victimes de la politique.

Quelques mois après, M. Passy saisit l'occasion d'expliquer toute sa pensée. La politique extérieure qu'aurait pratiquée cet esprit sage, aimant le progrès modéré, jette un singulier jour sur l'état de l'opinion. Après des vues très larges sur l'histoire et sur la transformation des peuples, il se demande « quelle est notre situation. Nous sommes, n'hésite-t-il pas à dire, la nation révolutionnaire : ce que nous appelons l'esprit révolutionnaire, en Europe on l'appelle l'esprit français. Cette situation, nous l'avons acceptée; nous avons bien fait; mais, croyez-le bien, elle nous impose des devoirs. Quand un gouvernement absolu se transforme en monarchie constitutionnelle, il y a perte de force pour plusieurs gouvernements du Nord et de l'Est. Quand le contraire risque de se produire, la perte est pour nous... »

M. Passy, comme économiste, n'aimait pas la guerre, mais sa pensée nous révèle l'état d'esprit de ses contemporains.

Les guerres de la Révolution et de l'Empire avaient

laissé une telle empreinte sur l'esprit des hommes de cette génération que leurs vues politiques étaient sans cesse tournées vers les revanches européennes. Dès qu'éclate un incident diplomatique, nous voyons, à travers la froide raison du député, percer l'ancien officier de la Grande Armée.

Dans les débats sur l'Algérie, nous pénétrons jusqu'au fond de sa pensée. Il avait étudié l'histoire de France, avait vu que notre politique en Europe nous avait fait perdre nos colonies et qu'en même temps le souci de défendre au loin notre empire d'outre-mer avait affaibli les forces de la métropole : il en était résulté chez lui un doute, puis une défiance contre toutes les entreprises coloniales. C'était à ses yeux une force toute factice. De là, une campagne fort longue, reprise avec persévérance d'année en année, contre l'extension de nos conquêtes algériennes. Il se souvenait du poids qu'aurait pesé dans la balance de l'histoire, aux jours de nos défaites, un corps de 25,000 hommes, et en 1832 il gémit de le voir au loin sur la côte d'Afrique. Nous suivons dans ses discours annuels les progrès des effectifs algériens. Nous les voyons monter à 60,000, à 80,000, puis à 100,000 hommes. Ses longues discussions sur la domination de la France en Afrique risquèrent d'ébranler les Chambres et de faire dévier une politique hardie et fière qui nous donna l'Algérie. Peu à peu, ses discours deviennent moins vifs. Au fond, il se résignait sans se convertir; il avait cru devoir avertir; le drapeau était engagé; la Chambre avait pris son parti; enfin il se tait, ne voulant pas être accusé d'affaiblir une conduite que la majorité jugeait utile au pays.

Soixante années se sont écoulées depuis ces luttes; nous

sommes assez loin pour porter sur elles un libre jugement. Si, en 1834, nous avions abandonné l'Algérie, où aurions-nous trouvé la compensation d'une retraite qui aurait à jamais blessé l'orgueil national? Les nations n'ont pas seulement des forces matérielles; elles vivent de créations, et surtout, lorsqu'elles souffrent, d'espérances; elles ont besoin de se sentir fières par quelque endroit; plus leur politique obéit à la froide raison, plus les relations entre les nations les soumettent à des règles qui les lient et plus elles ont besoin de ces échappées vers l'avenir. Les peuples comme les hommes obéissent aux mêmes mobiles. Le tout est de les choisir suivant les temps et suivant l'objet. Comme l'enseigne l'art de diriger la jeunesse, c'est à un mélange de raison et d'imagination que les gouvernants doivent sans se lasser faire appel. Parcourez les récits des expéditions écrits par nos officiers d'Afrique, lisez les lettres enflammées qu'un jeune prince adressait depuis le col de Mouzaia jusqu'à la Smalah, reprenez pas à pas la vie de Bugeaud, de Lamoricière et de leurs compagnons, et mesurez ce que la France aurait perdu si de froids calculs l'avaient privée de ce champ d'héroïsme. Les raisonnements des financiers étaient la prose. La poésie, c'étaient la Méditerranée enfin délivrée des pirates, la civilisation entrant en Afrique, les pentes de l'Atlas d'où l'œil dominait une conquête digne de la France, un champ illimité ouvert à l'activité de notre race. Pendant que M. Passy, le budget en main, discourait sur l'occupation restreinte, préconisait le protectorat de princes arabes¹, la France jetait les fondements d'un

1. Le nom de protectorat n'existait pas encore. M. Passy, qui s'était jusque-là borné à critiquer, exposait à la Chambre, le 1^{er} mai 1834, tout

empire africain qui devait donner des richesses à nos commerçants, des débouchés à nos produits, un aliment à notre marine, des soldats sans cesse exercés à nos régiments, des chefs vaillants à notre armée, et des colons dont l'effervescence passagère limitée aux grandes villes ne peut nous faire oublier les rares qualités de dévouement et de ténacité.

Les discussions financières qui formaient le fond de sa vie ne l'absorbaient pas au point de le détourner de la politique. Malgré son isolement, sa situation s'était fortifiée à la Chambre : il demeurait avec M. Dufaure le centre d'un groupe dont le vote était souvent décisif. En 1837, il avait appuyé le ministère Molé; l'amnistie et l'apaisement des partis, le développement des travaux publics lui avaient paru une politique sage, puis il s'était peu à peu détaché du cabinet et, en 1838, nous le voyons dans les rangs de la coalition. Il s'y trouvait avec tous les grands orateurs de la Chambre; ce fut son excuse. Le ministère avait duré plus d'un an; si on le laissait faire, il en durerait deux. Or ce cabinet avait pris ses principaux membres à la Chambre des Pairs. Les députés le pouvaient-ils tolérer? M. Passy soutint, avec les chefs du centre droit et toutes les gauches, que le ministère, isolé et impuissant, ne représentait pas la Chambre. M. Molé lui répondit et ne l'emporta que de

un projet : La France aurait gouverné directement Alger et sa banlieue; elle aurait installé des frères du bey de Tunis en qualité de beys d'Oran et de Constantine, sous la suzeraineté de la France qui aurait continué d'occuper les forts. - Auprès de ces beys, grands vassaux de la France, auraient été placés des agents chargés de les surveiller, de les éclairer, de les façonner à l'observation des conditions les plus favorables au progrès. - Le succès de la forme nouvelle de protectorat adopté en Tunisie donne un réel intérêt historique à un projet que le maréchal Clausel et M. Passy furent alors presque les seuls à soutenir. Il y revint le 24 mars 1837 et le 9 juin 1838.

13 voix. Une dissolution donna 20 voix de majorité à la coalition.

Réélu à Louviers, M. Passy représentait dans la Chambre nouvelle la fraction la plus modérée de la coalition, celle dont l'appoint, longtemps douteux, avait déterminé un mouvement dans la Chambre et dans le pays. Les vainqueurs soutinrent la candidature de M. Odilon Barrot à la présidence de la Chambre. Le tiers parti, composé des amis de M. Passy, ne voulut pas s'allier avec toutes les gauches et porta à la présidence son chef, qui fut élu par une majorité de 30 voix.

C'était le signal d'une heureuse réconciliation qui devait reconstituer l'union de toutes les opinions modérées pour faire tête aux opinions extrêmes. Le nouveau président de la Chambre personnifiait cette politique sage destinée à panser les blessures faites par la coalition. Après une longue crise ministérielle, M. Passy était chargé par le roi de former un cabinet; il entra avec M. Dufaure dans un ministère que présidait le maréchal Sault.

Fidèle à la politique la plus modérée, libéral dans ses mesures, appliqué aux affaires, le ministère du 12 mai 1839 donna une année de calme aux esprits qui avaient besoin de repos. M. Passy arrivait au ministère des Finances pour assister à une de ces reprises du crédit public qui suivent les périodes agitées; il projetait diverses réformes et, entre autres, une organisation complète des pensions civiles. La discussion du budget de 1840 fut paisible. Il prit part à la discussion des projets sur les chemins de fer. Négligée à ses débuts, reprise au milieu des expériences et des préjugés, cette grande question qui

méritait la hâte n'avait subi que des retards. Les députés n'en comprenaient pas l'importance : ils se défiaient beaucoup des projets des ingénieurs, plus encore des bénéfices des compagnies. Ce fut M. Dufaure qui eut l'honneur de résoudre le problème. M. Passy ne cessa de l'y aider. Démontrant que la nécessité absolue de la construction des chemins de fer s'imposait, il déclara que si les compagnies se décourageaient, il faudrait que l'État construisît directement. Or l'expédient de l'État était mauvais. Il fallait, en un pays libre, développer l'esprit d'association. Les chemins de fer étaient une merveilleuse occasion de le faire naître. Si l'on obtient que les capitaux se dirigent vers les grandes entreprises, on aura atteint un résultat de premier ordre. « La petite propriété, dit-il, vit dans l'isolement : un peu d'égoïsme se mêle toujours à ses actes ; mais les hommes dont les capitaux sont engagés dans des opérations d'intérêt public portent un intérêt plus vif aux actes du Gouvernement ; ils étudient avec plus de soin les faits qui intéressent le pays ; ils s'en occupent davantage. Il y a pour les esprits un progrès véritable, un développement d'activité et d'intelligence. C'est là une force réelle dont il faut vous emparer. Faites-y bien attention, Messieurs ; si, dans la situation présente, vous repoussez les projets de loi qui vous sont présentés, c'en est fait pour longtemps de l'esprit d'association¹. »

C'est à l'énergie du ministère Passy-Dufaure que furent dus le salut des chemins de fer français et cette heureuse combinaison de l'initiative privée et du concours de l'État

1. 4 juillet 1839.

qui a été maintenue à travers toutes nos révolutions, et dont, à soixante ans de distance, quoi qu'en puissent dire les envieux et les violents, nous voyons les résultats également heureux pour le commerce national et pour les finances publiques.

Le rejet de la dotation du duc de Nemours amena la retraite du ministère. M. Passy reprit avec la même persévérance la suite de ses projets, les défendant comme député, avec autant de calme que comme ministre.

Vos prédécesseurs avaient été frappés de ses études financières. Ils avaient jugé que sa place était marquée dans la section des Finances et lorsque la mort vint atteindre le prince de Talleyrand, l'Académie lui donna pour successeur M. Passy, le 7 juillet 1838. Il s'attacha dès lors à vos travaux sans s'éloigner un instant de la Chambre.

Une des réformes auxquelles il demeurait le plus fidèle était l'abolition de l'esclavage. Saint-Domingue et la Louisiane lui avaient laissé d'ineffaçables souvenirs. Il n'est presque pas de session où, sous une forme ou sous une autre, il n'ait saisi ses collègues de propositions ou appuyé des projets. Il n'ignorait pas que Wilberforce avait renouvelé pendant seize sessions consécutives la proposition d'abolir la traite. Méorable exemple de ténacité parlementaire qui peut être offert à ceux que le moindre échec décourage et qui s'en prennent aux institutions de leurs propres défaillances ! M. Passy n'avait pas besoin de ces leçons pour être résolu à se montrer plus patient que ses auditeurs.

La législation ne peut être améliorée, un progrès ne peut

s'accomplir sous un gouvernement d'opinion, que si un membre des Chambres dévoue sa vie à une seule œuvre. C'est l'honneur des Compagnies comme la vôtre d'ouvrir leurs rangs à ces hommes rares et de voir réunis autour de vous, à côté de celui qui, il y a soixante ans, écrivait le premier un livre contre l'esclavage¹, ceux qui d'année en année ont lutté pour la protection de l'enfance², pour le progrès de nos lois pénales et pénitentiaires³, pour l'amélioration de la législation dans toutes ses branches, témoignant ainsi que vos travaux sur les sciences morales et politiques, loin d'être de vaines études, contribuent à hâter la marche de la civilisation, c'est-à-dire à assurer dans le sein des sociétés humaines les idées de justice et de liberté.

De 1830 à 1847, il ne cessa d'agir et de parler; mais tandis qu'au début, il se montre très disposé aux mesures transitoires, on sent que peu à peu la hâte devient plus grande; en 1837, il dépose un vœu précis; il obtient du ministère Molé une pleine adhésion et la promesse d'une étude; en février 1838, il saisit la Chambre d'une proposition d'abolition. « On ne discute plus, dit-il, la légitimité de la servitude. » Il présente le tableau de la marche de la civilisation; il montre qu'à chacun de ses pas, de nouvelles et plus vives lumières sont venues épurer les notions de justice et de morale sur lesquelles reposent les doctrines sociales. Ce n'est plus seulement une violation des principes de la charité chrétienne, mais un attentat contre l'humanité. Les instincts de justice exigeaient l'abolition,

1. M. Wallon.

2. M. Théophile Roussel.

3. M. Béranger.

la conscience l'imposait, la sécurité de nos colonies ne souffrait ni hésitation, ni délai.

La Chambre des députés votait la prise en considération. En juin 1839, le premier acte de la Chambre nouvelle était d'adhérer à la proposition. Une commission extra-parlementaire ayant été chargée de l'étude du projet, M. Passy en fut l'âme.

Élevé à la pairie en décembre 1843, son entrée au Luxembourg ne ralentit son zèle sur aucune des questions qu'il avait à cœur de défendre.

En 1845, il prit une grande part au débat sur l'esclavage qu'avait soulevé le projet du ministre de la Marine. Il montra que, dans nos colonies elles-mêmes, l'esclavage avait été frappé à mort par les votes du Parlement anglais ; mais il s'attacha surtout à décrire l'état des propriétaires d'esclaves :

« Toutes les institutions, dit-il avec force, ont leur action sur les idées et sur les sentiments et, quand elles sont profondément iniques, ce n'est pas toujours sur les opprimés seulement qu'elles exercent leur fatale influence. Si l'esclavage abrutit, dégrade, énerve, corrompt les malheureux qui le subissent, l'esclavage réagit aussi sur ceux qui lui doivent leur suprématie. Il leur ôte cette droiture de sens, cette liberté d'esprit dont les hommes ont besoin pour juger sainement de leurs intérêts, pour apprendre à remplir leurs devoirs envers leurs semblables.

« Je le répète : si l'institution de l'esclavage corrompt les esclaves, elle atteint aussi chez les maîtres la distinction du vrai et du juste. »

Puis, faisant allusion aux plaidoyers en faveur des maîtres que venait d'écouter la Chambre des Pairs :

« Vous avez entendu, disait-il, sur l'état des noirs des dissertations que je ne puis comprendre. J'ai vu aussi les colonies, et je crois savoir quelque peu ce qui s'y passe. En vérité, quand on vous peint chaque habitation comme une bergerie du Lignon, où tout est bienveillance, je voudrais que, pour leur instruction, certains hommes allassent voir par leurs propres yeux les faits. »

A ce qu'il appelait un roman, il opposait les réalités. aux colonies, parmi les noirs, il n'y avait ni affranchissements, ni mariages, et il concluait que ce qui se passait à la Guadeloupe et à la Martinique n'était pas un fait particulier, mais un phénomène universel : jamais les membres d'une caste privilégiée, quelque pouvoir qu'ils aient, ne le jugent excessif... Entre deux classes que le malheur d'une institution inique sépare, le Gouvernement doit intervenir.

Il obtenait l'adoption d'amendements favorables, et faisait voter la loi qui préparait l'abolition (12 avril 1845).

Les discussions plus calmes du Luxembourg n'avaient refroidi ni ses convictions ni son activité. Les lois de finances l'appelaient régulièrement à la tribune ; l'accroissement des dépenses l'inquiétait, mais il dénonçait surtout avec force l'insuffisance de l'amortissement, répétant qu'une nation qui, pendant la paix, ne s'efforce pas de réduire sa dette, ne cesse de s'affaiblir : « Toute puissance, disait-il en insistant, qui éteint sa dette, acquiert une force proportionnée à la quotité de la réduction. Si vous n'imites pas les puissances qui remboursent, vous décroissez proportionnellement¹. »

1. Discours du 30 mai 1845.

M. Passy préparait et communiquait à l'Académie, en des lectures savantes, son bel ouvrage consacré aux *Systèmes de culture et à leur influence sur l'Économie sociale*. Jamais il n'avait montré une pénétration plus fine ; cette étude plaçait votre confrère au premier rang.

Les droits de douane et leur exagération l' alarmaient vivement. « Les intérêts privés, avait-il coutume de dire, ont leur hallucination. » Un projet relatif à la suppression de la fabrication du sucre indigène et du rachat des raffineries lui donna l'occasion d'exprimer sa pensée avec autant de force que de mesure. Après avoir rendu hommage à la concurrence, source de tout effort et de tout progrès, il montre l'aversion qu'elle inspire aux industries dont elle limite les bénéfices. Dans la lutte des intérêts privés, l'État doit scrupuleusement s'abstenir. Si on leur laissait croire que le Gouvernement peut les protéger ou les tuer, les industries ne manqueraient pas de se ruer sur les pouvoirs publics pour obtenir leurs faveurs. Cette excitation gagnerait de proche en proche.

« Vous arriveriez, dit-il, à ce déplorable résultat, c'est d'amener une lutte vive, violente entre tous les hommes qui croient que le travail d'autrui nuit au débit de leurs propres produits. Vous jetteriez au sein des classes industrielles de France des divisions anarchiques, des prétentions emportées que jamais vous ne pourriez contenir¹. »

Sa parole triompha de toutes les résistances : il fit rejeter le projet de monopole.

Les discussions politiques des derniers temps de la

1. Discours du 16 mai 1843.

monarchie ne l'attirèrent pas. Il était alarmé de la durée du long ministère; on le savait partisan de la réforme électorale; mais il réservait son intervention pour les questions qu'il avait de tout temps débattues. Huit jours avant la chute, il discutait la loi sur le travail des enfants dans les manufactures. La veille même, le 23 février 1848, il faisait un discours en faveur de l'émancipation des noirs, et descendait le dernier de la tribune où aucun pair de France ne devait plus remonter après lui.

Il n'était pas de ceux qui se faisaient illusion. Appelé des premiers par le comte Molé chargé de former dans la soirée un cabinet, il déclara qu'il ne s'agissait ni d'une crise ministérielle ni d'une émeute, mais d'une révolution. Il vit périr avec douleur les institutions qu'il avait servies. Il croyait qu'elles étaient appelées à tenir dans l'évolution de notre démocratie une place plus longue, qu'elles préparaient, par de sages transactions et avec une expérience prolongée, l'éducation du peuple. Sa déception fut vive; il eût été disposé à dire, comme un homme d'État qui semble avoir réservé pour l'histoire toute sa perspicacité : Nous avons cru trop tôt que nos destinées étaient accomplies.

Le gouvernement de Juillet, qu'il me soit permis de le dire, ressemblait à M. Passy. Il faisait, sans se lasser, appel à la plus haute raison, et dédaignait un peu trop l'imagination. Il fit beaucoup pour le peuple, et ne sut rien faire pour l'en persuader. Jamais en notre siècle, et peut-être en tous les siècles, la philosophie politique n'a eu plus de part aux grandes affaires; jamais la conduite de l'État n'a été remise à des mains plus honnêtes, au service d'esprits plus élevés; mais ces mérites échappaient à la

foule. On lui répétait qu'elle était oubliée, négligée et dupe ; elle finit par le croire, et, d'un coup de force qui était un coup de tête, elle brisa un instrument dont les ressorts étaient trop délicats pour elle.

M. Passy assista avec inquiétude aux explosions qui suivirent le 24 Février ; il vit se développer les symptômes précurseurs d'une révolution sociale ; il entendit des voix jusque-là silencieuses qui s'élevaient dans les villes comme dans les campagnes en murmurant : pourquoi des riches ? pourquoi des pauvres ?

Lorsqu'au lendemain d'une insurrection qui avait ensanglanté Paris, l'Académie des Sciences Morales et Politiques fut invitée par le général Cavaignac à réfuter quelques-unes des utopies qui ravageaient les cerveaux, vos prédécesseurs se mirent à l'œuvre avec zèle : par un phénomène sans précédents, c'étaient les penseurs qui étaient appelés à défendre la cité. A M. Cousin, on dut un éloquent chapitre sur la Justice et la Charité. A M. Troplong, la Propriété dans le Code civil. M. Hippolyte Passy, prêt le troisième, répondit à l'appel en donnant un petit traité intitulé *les Causes de l'inégalité des richesses*.

Le titre de cette étude n'en laisse pas entrevoir l'originalité. Sur les causes, M. Passy ne s'étend guère. Ce que, de la première page à la dernière, il entend démontrer : c'est l'utilité de l'inégalité des richesses. Il y voit le mobile essentiel de l'activité humaine ; il affirme que, sans elle, l'humanité s'arrêterait ; elle est la source de tout progrès, la cause de tout effort, l'objet de toute ambition. Remontant à l'origine des sociétés, il montre l'homme absorbé par un souci unique : le soin de réunir les aliments nécessaires

à sa vie; il n'a le temps ni de penser, ni de créer; du jour où il a accumulé une provision, il peut améliorer son existence et pourvoir aux besoins accessoires. Avec l'épargne qui lui donne le temps de réfléchir, sa pensée plus libre s'élargit. Sans les capitaux, l'intelligence ne peut donc rien. Dans les temps modernes, il en est de même : l'aisance facilite l'instruction; la richesse a un rôle essentiel dans l'œuvre de la civilisation; elle encourage les recherches, fournit le capital à l'industrie, lui donne ainsi l'impulsion. Le riche, en un mot, a un rôle social.

M. Hippolyte Passy expose avec clarté et démontre avec force que l'inégalité des richesses n'est pas un accident dans la vie des sociétés, ni l'effet d'une rigueur providentielle dont nous ayons à nous plaindre, mais un moyen pris par le Créateur dans l'intérêt de l'humanité.

En écrivant et en publiant ce traité, votre confrère faisait œuvre de moralité et de bon citoyen. Comme tout savant, il était convaincu que la science, image de l'éternelle vérité, doit nécessairement apaiser les esprits

Quand M. Odilon Barrot lui offrit, au lendemain de l'élection du Président de la République, d'entrer dans le cabinet du 20 décembre, il lui parut qu'il s'agissait d'un devoir et d'un sacrifice. Il était de ceux qui avaient à cœur de sauver la France de l'anarchie. Il n'hésita pas.

M. Hippolyte Passy rentra au ministère des Finances en décembre 1848, neuf ans après en être sorti, l'esprit très libre, se sentant prêt à accomplir tous ses devoirs, en bon serviteur de son pays.

Comment l'ancien pair de France parvint-il à se faire écouter de 900 élus du peuple dont il n'était pas le collègue?

Jamais il ne fut plus évident que pour agir sur les hommes réunis en assemblée, pour s'imposer à leur volonté et les conduire, il n'existe que deux forces : la compétence et le courage. M. Passy avait l'une et l'autre.

De longues études théoriques, dix-huit ans passés à examiner les comptes et les budgets, avec autant de minutie que s'il avait eu à les dresser, une mémoire qui retenait les moindres détails et excellait à les classer, une parole facile qui exposait avec clarté, réfutait sans emportement, se trouvait toujours au niveau de la discussion en ayant l'art de varier le ton avec mesure, soit qu'il parlât d'affaires ou soutînt une doctrine, tels étaient les dons qui frappèrent une assemblée agitée, trop nombreuse et ayant traversé les plus terribles crises, sans avoir appris à se gouverner.

M. Thiers a dit qu'un ministre des Finances devait être féroce, et le mot a fait fortune. M. Passy montre ce premier mérite quand il repoussait avec la dernière énergie les réductions d'impôts qui étaient proposées de toutes parts et qu'il dénonçait comme des actes de faiblesse inconsidérés.

Mais ce qui n'est pas moins nécessaire à celui qui gère les finances de l'État, c'est une absolue sincérité.

Ce n'était pas un acte de médiocre courage que de monter à la tribune, huit jours après l'avènement du ministère, et en face d'une assemblée élue par le suffrage universel, apportant avec elle tous les mécontentements d'un pays qui, au milieu de la ruine, en plein arrêt de travail, avait vu d'un trait de plume le Gouvernement provisoire augmenter, par décret, de 45 centimes le principal de l'impôt foncier, d'oser dire que cet acte, qui avait soulevé les colères publiques, était justifié. M. Passy était étranger aux hommes

qui en avaient assumé la lourde responsabilité; il n'avait ni à la partager, ni à les défendre.

Son initiative est un des rares actes de courage civil qu'aient vus ces temps troublés. Devant cette assemblée qui aurait voulu, comme tous les hommes, se faire illusion, il déchira les voiles, montra l'énormité du découvert de 1849 qu'il ne craignait pas d'évaluer à plus de 500 millions, et comme les représentants effrayés protestaient :

« Vous le voyez, Messieurs, reprit-il, je vous dis quelle est la situation; je vous le dis dans toute sa réalité, sans réserve et sans dissimulation. J'ai vu dans des temps difficiles, des ministres des Finances s'attacher à dissimuler une partie du mal existant, s'attacher à cacher les côtés sombres de la situation. Si je le faisais aujourd'hui, moralement ce serait un tort, politiquement ce serait une maladresse. La vérité doit être dite; la vérité, il faut que le pays la sache; il faut que le pays qui se gouverne par lui-même sache à quel point ses finances sont engagées » (27 décembre 1848). En échange de ces dures vérités et pour les faire accepter, il ne faisait ni concessions ni promesses.

Son second discours est encore plus net : « Il y a une chose commode pour les assemblées; c'est de diminuer les recettes et de demander des dépenses nouvelles; c'est une pente dangereuse », et plus loin : « Le devoir d'une assemblée, entendez-moi bien, c'est de ne rien dire qui puisse affaiblir dans les contribuables le sentiment du devoir envers l'État, qui puisse leur laisser des doutes sur l'obligation morale qui s'attache à l'acquittement de leurs contributions. » (2 janvier 1849.)

Il fallait enseigner aux députés les secrets des finances,

sans avoir l'air de faire un cours; il fallait avoir toutes les qualités du professeur, sans aucun des défauts du pédant. Chacun de ses discours contient une parcelle de vérité. On sent que peu à peu il pénètre.

A ceux qui préconisent de nouveaux impôts qu'ils traitent de panacée, il apprend à juger la valeur en matière financière des innovations hâtives; à ceux qui critiquent une ancienne taxe dont ils croient avoir découvert les défauts, il répondait : « Si je venais prendre ici les impôts, quels qu'ils soient, les examiner, les détailler, il n'y en a pas un seul qui échapperait à l'analyse, pas un seul que je ne montrerais infiniment nuisible, tantôt à la production, tantôt à la circulation des richesses. » Le vrai, c'est que le plus souvent un ancien impôt, même médiocre, est moins lourd pour le contribuable que le meilleur des impôts nouveaux.

Le temps passe, les générations se succèdent, et il demeure éternellement vrai que toute taxe nouvelle augmente les charges, tandis que la suppression d'un impôt ne présente qu'un profit insensible.

Heureuses les assemblées qui entendent de telles vérités et qui savent en comprendre la valeur!

En mars et avril 1849, c'est-à-dire pendant toute la discussion du budget de 1849, qui n'avait pas échappé, comme dans tous les temps troublés, à la loi des douzièmes provisoires, M. Passy demeura chaque jour sur la brèche, repoussant les utopies, acceptant les réformes, mais intraitable sur les rejets de crédits qui mettraient en suspicion la probité de l'État et compromettraient la signature de la France.

En cinq mois de ministère, il avait repoussé tous les

assauts, obtenu pour ses projets des majorités et n'avait pas sur la conscience une seule avance à la popularité.

Il fut cependant élu deux fois à l'Assemblée législative. A l'Eure, qui, cette fois, lui rendait son mandat en le nommant le premier de la liste, se joignait le département de la Seine qui le choisissait le neuvième sur 28.

Un grand courant entraînait la France; elle voulait un Gouvernement qui la rassurât contre le retour des émeutes. Les électeurs allaient chercher ceux qui haïssaient le désordre. Il était tout naturel qu'ils rendissent hommage au courageux ministre qui avait cherché à rétablir le crédit public.

Le 2 juin 1849, M. Passy faisait partie du cabinet reconstitué par M. Odilon Barrot.

La majorité de l'Assemblée législative n'était pas douteuse; le Gouvernement avait voyagé jusque-là en pays inconnu; à dater de ce moment, il était assuré contre les violences et les coups de tête de la Montagne; mais les difficultés politiques, quoiqu'elles vinsent de la majorité elle-même, n'étaient pas moins grandes.

M. Passy se consacra au budget de 1850, qui est son œuvre propre. Le futur exercice se présentait avec un déficit considérable. Il trouvait des ruines à réparer; avant lui, dans l'automne de 1848, l'Assemblée constituante, pour plaire aux foules, avait imaginé de supprimer certains impôts, à partir du 1^{er} janvier 1850; flatterie facile, à la portée de tous les courtisans du peuple, prêts à leurrer d'espoirs les misères publiques, sans se soucier de réaliser les réformes dont ils grèvent l'avenir!

Dans les premiers jours d'août était déposé un projet

de budget sincère où s'équilibraient les dépenses et les recettes.

Grâce à un gouvernement modéré dans son principe et ferme contre l'anarchie, l'ordre rentrait peu à peu dans les esprits et dans les lois.

Celui qui méditait dès lors le renversement de la République ne voulut pas laisser plus longtemps aux libéraux l'honneur et le profit de cette politique. Un ministère répondant à sa pensée personnelle inaugura la lutte qui était nécessaire pour aboutir à la rupture. M. Passy reprit sa place à son banc de député, résolu à ne pas créer d'embarras à ses successeurs, à discuter les affaires en pleine loyauté, à s'acquitter jusqu'à la dernière heure de son mandat.

Le coup d'État trouva M. Passy à son poste. Il fut de ceux qui protestèrent en une dernière séance contre la violation du droit; arrêté avec ses collègues, il fut conduit avec eux au Mont-Valérien.

Le silence est le châtement des peuples. Notre pays allait y être soumis pendant une longue période.

L'épreuve était rude pour les hommes d'État que, depuis trente ans, la France avait appris à respecter. Il n'y a pas de déchirement plus cruel que la défaite des idées. Philosophes, littérateurs, historiens, tous reprirent leurs grandes études : ils se donnèrent des missions; en pleine force de l'âge, les vaincus du coup d'État surent se faire une existence nouvelle.

Vous êtes réunis, Messieurs, dans la salle même qui a servi de refuge à la pensée, où la parole est demeurée libre, au milieu du silence universel, où s'élevait la voix

de Guizot et de Berryer que la tribune n'entendait plus, la voix de Lacordaire pour qui la chaire était fermée.

Pendant que Tocqueville préparait ses méditations sur la Révolution, que Thiers achevait l'histoire de l'Empire, que Dufaure ajoutait une page glorieuse aux annales du barreau, dans cette vieille demeure, à quelques pas de nous, Cousin et Rémusat parlaient de philosophie; Jules Simon n'allait pas tarder à les rejoindre; les discussions sur l'éducation, sur le régime pénal, sur les questions de droit et d'économie politique prenaient une importance et une étendue nouvelles. Hippolyte Passy était de tous les débats. Apportant à l'Institut cet esprit de ponctualité qui était la règle de sa vie, il prenait part à tous les travaux : délibérations de section, rapports sur les concours, présentation de travaux de savants étrangers, toutes les formes de l'activité académique le trouvaient prêt; mais les grandes discussions plaisaient particulièrement à la nature de son esprit.

C'était le péril de notre Académie, et cela a été son honneur, de renaitre au milieu d'une société très troublée et d'en partager toutes les ardeurs, de traverser le siècle le plus agité, les débats les plus violents, d'assister à plusieurs révolutions, de passer du régime des Chartes à la démocratie pure, de la République où tout se discutait, même le principe de l'État, au régime impérial où les assemblées elles-mêmes étaient muettes, puis de revenir vers les formes démocratiques, sans que notre compagnie se montrât factieuse, sans qu'elle consentit jamais à se courber ou à se taire.

Le jour où toute une génération qui avait grandi par la

liberté, qui s'était illustrée à la tribune, qui avait gouverné les affaires, qui emportait dans la retraite des convictions profondes, qui se sentait vaincue mais non découragée, se voyait tout d'un coup exilée dans son propre pays, ne pouvait-elle pas céder à la tentation d'étendre sans mesure le champ des discussions académiques? Sous prétexte des sciences politiques, n'allait-elle pas chercher à tout dire? L'attrait était vif. En demeurant maîtresse d'elle-même, l'Académie a rendu un hommage et un service mémorable aux sciences morales dont elle avait la garde, M. Cousin, M. Guizot, M. Passy ont compris, comme M. Mignet, et à son exemple, qu'il y avait des traditions à créer et qu'il fallait montrer à leurs successeurs ce qui séparait la discussion scientifique de la discussion politique.

A ceux qui seraient jamais tentés de les confondre, ils ont donné une leçon.

M. Hippolyte Passy voyait se mêler avec joie aux discussions académiques et aux luttes du dehors un économiste digne de lui, portant son nom dans la science et entré à l'Académie pour y continuer sa tradition. Il était heureux de recevoir en son bataillon de telles recrues. Il aimait l'économie politique pour elle-même; il avait en elle une foi profonde et se préoccupait vivement des périls qui de divers côtés pouvaient l'assaillir.

Pourquoi le nier? L'économie politique a des ennemis. C'est le sort commun des sciences qui, se mêlant des passions, conseillent à l'homme de les refréner. L'économiste a le respect de la loi du travail. Contre lui se dresse la paresse humaine. Il s'élève contre les excès qui sont des

perles de force. On l'accuse de sévérité outrée. Il montre quelles sont les lois de la répartition des richesses et les conditions du bonheur. On s'élève contre le pédantisme économique. Il engage les hommes à multiplier leurs efforts et à borner leurs désirs.

Quand on viole la justice, il la défend; quand on porte atteinte à la liberté, il en est le champion; il dit à tous leurs vérités, quelle que soit leur part de souveraineté, qu'ils soient rois, empereurs ou députés. M. Passy revendiquait ce droit de la science, sans raideur ni faiblesse; l'ingérence de l'État annulant la liberté des citoyens lui semblait le plus grand péril.

Il prévoyait dès lors ce qui est l'écueil des démocraties. Grandir démesurément le rôle de la puissance publique, substituer à un César omnipotent, forme surannée de la tyrannie, cette entité moderne de l'État, faisant tout, préparant tout, héritière des droits du roi et du peuple, devenant une sorte de Providence laïque bien autrement jalouse, puisque, à la différence de la Providence divine, elle ne laisse pas à l'homme sa liberté.

M. Passy ne se lassait pas de défendre nos sociétés contre cette absorption universelle.

Son autorité comme économiste venait de sa profonde observation des faits. Il n'était pas de ceux qui entendaient asservir l'économie politique à des lois mathématiques, comme si elle avait affaire à des éléments fixes, à des quantités numériques, à des forces d'une invariable intensité.

Votre confrère ne cessa de lutter contre cette invasion des idées absolues. L'homme était l'objet constant de ses

études; il recherchait ses besoins, analysait sa nature, aimait à rattacher aux phénomènes de travail et de richesses les éléments si variés que dominant la philosophie, la morale, la législation et l'histoire.

M. Passy faisait le tour des connaissances humaines en pensant, avec l'intime satisfaction d'un esprit incapable de se lasser, que le domaine de ses investigations était sans bornes. Tout l'intéressait, il allait d'un fait à l'autre, d'une notion rapportée par un voyageur à l'invention d'un savant, de la découverte d'un manuscrit soulevant un voile du passé à la statistique publiée la veille, parlant avec la même aisance de l'Amérique ou de la Chine, de l'empire romain ou de la France, de l'impôt ou de la lutte contre le socialisme.

Il vous soumit de nombreux mémoires. Les résumer serait refaire le tableau de ses études encyclopédiques. Ses analyses étaient toujours précises, ses conclusions profondes¹. Il publia à la fin de sa vie, en les étendant, les chapitres qu'il vous avait lus sur les *Formes de Gouvernements*, où on retrouve la plupart des idées qu'il a soutenues dans le cours de sa vie.

Son œuvre académique, si elle était rassemblée, formerait plusieurs volumes où, parmi les sujets les plus variés, éclaterait autant de force que de bon sens.

Il vivait au milieu de vous, comme au milieu des siens. La Société d'Économie politique, qu'il avait contribué à fonder en 1842 et dont il était devenu en quelque sorte le président perpétuel, et le *Journal des Économistes* étaient,

1. Les articles qu'il donna au *Dictionnaire d'Économie politique* sont des modèles de concision scientifique.

en dehors de l'Institut, ses seuls attachements. Il s'était absolument retiré de la politique active. La chute de l'Empire qu'il avait prédite ne le surprit pas, mais il ne conçut point un instant le désir de rentrer dans l'action. Au milieu de l'invasion, il avait repoussé toute avance et désigné déjà pour représenter le département de l'Eure le fils de son frère aîné, qui est devenu, depuis, un des nôtres.

Il survécut dix ans à nos douleurs patriotiques, les ressentant avec vivacité, les expliquant avec ce goût qu'il avait toujours eu pour la recherche des causes, n'aimant pas à se payer de mots, allant au fond de tout.

Son autorité, qui s'était manifestée dès le début, avait toujours été en croissant. Ses confrères respectaient son caractère; ils avaient pris l'habitude de le voir toujours à la même place, assidu aux séances et fidèle aux idées; prêt à toutes les missions, ne se refusant à aucune tâche, disposé à écrire, à agir, à parler pour le service de notre compagnie. Avec son habituelle solennité, M. Cousin l'avait défini d'un mot : « Passy, disait-il, ce n'est pas un académicien, c'est l'Académicien ! »

Je suis tenté de croire qu'en raillant, le traducteur de Platon voulait définir l'infatigable causeur. M. Passy se plaisait à parler; jadis, dans les couloirs des Chambres, il réunissait autour de lui ses collègues et ne se lassait pas de développer sa pensée; le matin, chez lui, ses visiteurs, loin de le déranger de ses travaux, le charmaient en lui donnant l'occasion d'exposer ses idées; il aimait toutes les réunions d'hommes parce qu'il pouvait y rencontrer des auditeurs. Il attirait les jeunes gens; son érudition était prête sur toutes les questions. Sur un mot, sur le titre d'un

sujet, il communiquait libéralement toutes les indications que lui fournissait la plus vaste mémoire au service d'une infatigable bonté.

Seulement ce genre d'esprit, dont l'espèce devient assez rare parmi nous, est sujet à une mésaventure. Tout est à craindre, si deux causeurs se rencontrent. Le choc est terrible et dans la suite, tout naturellement, par instinct ou par réflexion, ils s'évitent. En veut-on un exemple? Depuis leur jeunesse, M. Thiers et M. Passy avaient marché dans la même voie, siégeant sur les mêmes bancs, combattant les mêmes adversaires : en avançant dans la vie, leur contact devint plus difficile et plus rare; quand ils se quittaient, tous deux se plaignaient : « Passy est un bavard! » disait l'un, et l'autre s'écriait : « Je n'ai pas pu placer un mot ».

La jeunesse est mal venue à médire des causeurs; ce sont des trésors où elle doit de bonne heure apprendre à puiser.

Quand un vieillard jouit de toutes les facultés de l'esprit, sa conversation est incomparable. La légèreté seule en sourit. Il y avait dans l'expérience de M. Passy la matière de vingt ouvrages dont aucun n'a vu le jour.

Il se défiait de lui-même. Il ne voulut pas que ses papiers, ses manuscrits, des travaux inachevés lui survécussent; dans les dernières années, il livra au feu toutes ses archives. Par un sentiment d'excessive délicatesse, il nous a privés des correspondances politiques, des notes, des souvenirs qui eussent éclairé plus d'une obscurité de l'histoire.

L'Académie trouve dans ses annales la preuve de ce qu'elle a perdu. En 1840, une ordonnance royale la chargeait de dresser un tableau du progrès des sciences morales

et politiques dans le demi-siècle qui s'était écoulé depuis 1789. Chaque section se mit à l'œuvre. Seule, l'économie politique acheva sa tâche. Comment s'étonner de sa ponctualité? Elle avait choisi pour rapporteur M. Passy. De ce grand travail il n'est demeuré aucune trace et quand il s'est agi de reprendre l'œuvre avortée, nous avons constaté que l'auteur avait détruit un manuscrit offrant sur le développement de l'économie politique un résumé précieux, et destiné à faciliter la tâche que pour l'honneur de l'Académie nous vous avons proposé d'entreprendre¹.

Du moins, ce qu'il a dit et pensé demeure dans nos Comptes rendus. Il n'est pas un des cent dix volumes publiés entre 1840 et sa mort qui ne contienne la trace de son action et comme l'écho de sa parole. C'est là où nous le retrouvons tout entier.

En lisant ses communications si variées et si vives, nous entendons encore sa voix qu'il ne forçait jamais et qui portait avec elle un accent de conviction simple; nous nous souvenons de ses vivacités sans aigreurs, de ses ardeurs dans une discussion qui ne blessait pas. Nous voyons ce grand vieillard, mince et droit, cette tête fine et intelligente, couronnée de cheveux blancs, attentif à toutes les lectures, parlant après la séance, quand il n'avait pas donné publiquement son avis, s'intéressant à la science sous toutes ses formes et ne sortant de son calme que pour redresser l'erreur et condamner avec une égale force la violence ou l'indifférence. C'est ainsi que sa vieillesse se prolongeait sans affaiblir sa pensée. Profondément déiste,

1. En 1898, l'Académie avait été conviée à faire un tableau des progrès des sciences morales et politiques au XIX^e siècle.

spiritualiste convaincu, il se contentait dans la pratique de la vie d'une philosophie qui professait l'immortalité de l'âme et se confiait en la Providence, résolu, quand Dieu l'appellerait, à demander à la religion dans laquelle il était né ses dernières prières. Au milieu de ses lectures et de ses réflexions, il atteignait doucement, en pleine paix de conscience, les limites de la vie ¹.

Il avait traversé les passions humaines sans être leur esclave; il n'avait été étranger à aucune des ardeurs de son siècle. Héroïsme de la jeunesse, activité de l'âge mûr, réflexions de la vieillesse, tout en sa vie était venu à point et avait été ordonné. Tour à tour, il avait vaillamment combattu sur les champs de bataille de l'Empire, s'était préparé dans la retraite sous la Restauration, avait servi deux gouvernements libres, pris part aux affaires sans encourir la haine d'aucun parti, s'était fait l'interprète de la science pendant trente ans. D'autres ont pu jeter plus d'éclat, remuer davantage l'imagination des hommes, agir plus profondément sur leur temps. Aucun n'a eu plus de suite dans le travail, aucun après lui ne nous offrira un portrait plus fidèle de ce qu'a été dans le siècle qui finit un honnête homme, décidé à appliquer au gouvernement des sociétés les principes de la science.

1. Il allait achever sa quatre-vingt-septième année lorsqu'il mourut le 1^{er} juin 1880.

LE COMTE DE MONTALIVET ¹

Né sous le Consulat, ayant reçu tout enfant sous l'Empire les premières impressions de la vie, et ressenti pendant la Restauration toutes les ardeurs de la jeunesse, M. de Montalivet a attaché son nom à la tâche la plus haute que, dans l'ordre politique, la raison humaine ait tenté d'accomplir en ce siècle : la fondation et le développement d'un régime de liberté où la monarchie serait solidement établie sans compression, la loi entourée du respect de tous et l'ordre maintenu sans mesures d'exception. Franchement attaché au gouvernement constitutionnel, il a travaillé dans la première partie de sa vie à le conquérir; il a consacré la seconde à le servir; après la chute, il s'est honoré en le défendant contre les calomnies. Le cœur déchiré, au début et au terme de sa carrière, par le spectacle trois fois renouvelé de l'invasion étrangère, protestant contre toutes les formes du despotisme, attaché aux forces sociales qui font

1. Cette notice a paru en tête des *Fragments et Souvenirs* du comte de Montalivet. Paris, 1898, Calmann Lévy, 2 vol. in-8.

la grandeur d'une nation, M. de Montalivet a été libéral au pouvoir et conservateur dans l'opposition. Ni comme politique, ni comme patriote, il ne s'est laissé abattre par la mauvaise fortune. Parmi les vicissitudes d'une existence traversée par les révolutions, aux heures où l'amertume des défaites sert d'excuse aux colères, il a eu ce mérite rare de demeurer, avec une âme passionnée, invariablement fidèle à la modération.

Marthe-Camille Bachasson de Montalivet, né à Valence le 25 avril 1801, appartenait à une famille que les secousses de la Révolution avaient profondément ébranlée. D'une vieille souche dauphinoise qui tenait à l'église et à la magistrature, il avait eu un arrière-grand-père, un Bachasson, maire de Valence et professeur de droit à l'Université; quand la Lorraine fut réunie à la France, son grand-père, compagnon d'armes du maréchal de Belle-Isle, avait été envoyé comme maréchal de camp à Sarreguemines. Son père y était né en 1766; destiné à la carrière militaire, Jean-Pierre Bachasson de Montalivet était déjà lieutenant aux dragons de La Rochefoucauld lorsque sa mère, devenue veuve, le rappela à Valence. Avocat à Grenoble à dix-neuf ans, conseiller à vingt ans, par dispense d'âge, au parlement de Dauphiné, partageant les enthousiasmes de la jeunesse de son temps, il fut mêlé dès le début aux luttes que soutenaient les magistrats; exilé avec ses collègues, après avoir pris part à toutes les délibérations, il passait parmi les survivants pour avoir rédigé l'arrêt du 20 mai 1788, dont l'inspiration devait animer trois mois plus tard l'éloquence de Mounier et demeurer l'honneur de l'assemblée de Vizille. Tel était son attachement aux principes de 1789

que la chute des parlements, en portant atteinte à ses intérêts, ne troubla pas ses convictions.

Une rencontre qui devait décider de sa vie peint bien la modération de son jugement et jette une lumière très vive sur l'état des esprits en 1791. Il discutait souvent avec des amis, et parmi eux se trouvait le lieutenant d'artillerie Bonaparte; républicain exalté, celui-ci appelait de ses vœux la chute de la monarchie. Montalivet soutenait contre lui les principes constitutionnels et combattait pied à pied les doctrines jacobines.

Lorsqu'elles triomphèrent, l'ancien conseiller dut prendre un parti. « Pendant que beaucoup de ses amis ou de ses parents allaient chercher dans l'émigration un asile pour se cacher ou des armes pour combattre, hélas! leur propre pays, il n'hésita pas : il s'engagea dans le bataillon valentinois des volontaires du Dauphiné¹. » Au lieu de défendre sa vie devant un tribunal révolutionnaire, il avait la consolation de l'exposer en défendant la frontière. Rentré à Valence après la chute de Robespierre, il fut appelé à la mairie et bientôt mis à la tête du département. Le premier consul, se souvenant de lui, le nomma préfet de la Manche, et en peu d'années il devint préfet de Versailles, directeur général des ponts et chaussées et ministre de l'Intérieur. Pendant six ans, il administra cent vingt départements, s'occupa de l'instruction et dirigea les travaux publics de Rome à Anvers, donnant ainsi l'impulsion à trois ministères réunis sous un seul titre. Il demeura le dernier fidèle à l'empire vaincu et fut intendant général de

1. Notice sur son père par le comte Camille de Montalivet, Paris, in-8°, 1867.

la couronne pendant les Cent Jours. Rejeté dans la vie privée, il y avait retrouvé cinq enfants autour d'une femme incomparable, sa cousine, Adélaïde de Saint-Germain, qu'il avait épousée en 1796, deux ans après la mort de son oncle, monté sur l'échafaud révolutionnaire avec les fermiers généraux. Il vivait retiré dans sa terre de Lagrange, se partageant entre l'éducation de sa famille et les soins de l'agriculture; c'est là qu'était venue le surprendre son élévation à la pairie. Il entra au Luxembourg avec cinq ministres de l'empire : MM. Daru, Molé, Mollien, Chaptal et de Champagny; il mourut deux ans après, n'ayant pu que laisser entrevoir la place qu'il y aurait prise. Cette vie très pleine sert de préface à celle de son fils : on voit au milieu de quels événements se sont écoulées les premières années de Camille et surtout en présence de quels exemples s'est formé son caractère.

M. et Mme de Montalivet étaient également convaincus que l'éducation vient moins des leçons que des impressions morales. On se tromperait étrangement si l'on se figurait leurs fils élevés dans un ministère entre un père accablé de travail et une mère absorbée par le service de dame du palais. S'occupant constamment de leurs enfants, ils étaient d'accord pour exalter leurs sentiments; ils cherchaient tous les moyens d'en provoquer l'expression, se servant des douleurs et des joies pour multiplier les élans de l'âme et habituant l'enfance aux émotions, persuadés qu'elle en tirerait plus tard les raisons de penser.

Ce système d'éducation portait l'empreinte du xviii^e siècle et préparait de jeunes imaginations très vives et très éveillées. La correspondance des enfants a été conservée;

elle atteste depuis le premier âge ce qu'a été le rôle actif du père. On le vit dès l'entrée au lycée : tout était fait pour exciter l'ambition des écoliers non moins que leur intelligence. Camille rend compte de chaque effort, de ses moindres impressions : il rapporte tout à l'action de ses parents : malgré l'internat du lycée Napoléon, on sent l'influence quotidienne des siens. A partir de la quatrième il est à la tête de sa classe. Il y restera jusqu'à la fin de ses études, soutenu par l'exemple des éclatants succès de son frère aîné, qui exerçait une sorte de prestige sur les écoliers de son temps et jouissait d'une véritable popularité.

La vie de travail n'empêchait pas les internes de recueillir avec avidité les échos du dehors. Dans les classes, le professeur lisait debout les bulletins de la Grande Armée ; les victoires faisaient partie de l'éducation nationale. La pensée de la défaite n'était jamais entrée dans l'esprit des écoliers de treize ans. Au lycée, nul n'y croyait. Mais quand il en franchissait les portes, Camille devinait l'anxiété de ses parents. Un jour de congé, il fut témoin, à Saint-Cloud, des premières alarmes de l'impératrice. Moscou et la Bérésina, Leipsig et la campagne de France exaltèrent son patriotisme : la capitulation de Paris fut une douleur, la Restauration une humiliation subie en silence, le retour de l'île d'Elbe une résurrection miraculeuse, et quand la nouvelle de Waterloo éclata sur Paris, il s'échappa, avec tous ses camarades, courant aux barrières pour travailler aux fortifications improvisées.

Comme tous ses contemporains, et avec plus de force, parce qu'il était plus près des principaux personnages, Camille reçut dans son âme, de 1811 à 1815, les plus pro-

fondes secousses : entre l'enthousiasme et le désespoir, entre le triomphe et la défaite, son cœur conçut pour sa patrie un amour que l'âge ne parvint pas à refroidir.

Quand ses études s'achevèrent, lorsque la raison vint mûrir son esprit, il comprit ce que l'empire n'avait pas su donner à la France et ce que la charte lui avait apporté. Au patriote de 1815 s'ajouta le libéral de 1818.

C'est l'histoire de la génération qui était née avec le siècle et qui devait être l'honneur de notre temps. Les convictions qui animent une époque ne sont inspirées ni par la logique pure, ni par la froide raison. L'horreur pour Waterloo, l'amour pour les libertés garanties par la charte, telles étaient les idées dominantes de la jeunesse.

Elles régnaient exclusivement à l'École polytechnique, où, grâce à la volonté inflexible de son père, il entra en octobre 1820. Fondée en 1795, à l'heure où la Convention épurée consacrait ses derniers jours à donner à la France ses grandes institutions scientifiques, l'École avait traversé l'empire en préparant les ingénieurs les plus distingués. Comme toutes les réunions de jeunes gens, elle était le foyer des ardeurs libérales.

La correspondance de Camille avec son père nous a conservé le tableau des scènes intimes qui agitaient l'École; mais les études ne sont pas négligées; sous l'impulsion des hommes les plus éminents, de Prony et de Cauchy pour les mathématiques, d'Arago et de Fresnel pour la physique, de Chevreul pour la chimie, les progrès étaient rapides. Camille conquérait les premiers rangs. Il avait eu la joie de retrouver auprès de lui des camarades comme Chabaud-

La Tour et Montebello, qui devaient demeurer les amis de toute sa vie.

La seconde année fut beaucoup plus difficile : de 1821 à 1822, la fermentation de la jeunesse augmentait ; la promotion de 1821 apportait avec elle des ardeurs politiques bien plus vives. En quelques mois se formèrent des sociétés secrètes que les plus hardis voulaient rattacher aux carbonari. Très mêlé aux ardeurs, Montalivet avait une vive répugnance pour les intrigues occultes ; il était passionnément libéral, mais n'était pas révolutionnaire, encore moins conspirateur. Dès qu'il découvrit où les meneurs voulaient le conduire, il prit son parti. Il ne lui suffisait pas de se dégager : c'eût été un acte égoïste. Il entendait autrement son devoir : il agit sur ses camarades, mit tout en œuvre pour les éclairer, parvint à dissoudre la réunion et les sauva des plus grands périls. Malgré ses vingt et un ans, il avait le courage d'engager sa responsabilité.

En octobre 1822, il sortait en tête de la promotion, ayant conquis son rang dans le corps des ponts et chaussées ; il était nommé élève-ingénieur et allait suivre les cours de l'École d'application. A l'heure où il était pour la première fois libre dans Paris, il trouvait le gouvernement en lutte avec la jeunesse et ses contemporains en pleine effervescence. A ceux qui ne comprennent pas les griefs de toute une génération contre le ministère Villèle, n'est-il pas nécessaire de rappeler les mesures prises coup sur coup : l'école de droit fermée, l'école de médecine de Paris supprimée, le ministère se réservant de choisir les élèves qui seraient admis à poursuivre leurs études à Strasbourg ou à Montpellier, la grande École normale de

Paris, centre de savoir et de lumières, elle aussi supprimée? A la Sorbonne, depuis un an le cours de M. Cousin était interdit, et celui de M. Guizot venait d'être suspendu, comme pour empêcher les jeunes gens d'apprendre les origines du gouvernement représentatif. Il semblait que la guerre fût partout déclarée aux intelligences. Ce fut la faute impardonnable de la Restauration; de là, on ne s'en souvient pas assez, date la rupture. Telles furent les passions qui animèrent et préparèrent la génération de 1830.

M. de Montalivet blâmait avec ses amis les fautes du ministère; il suivait avec attention les premiers pas de ses fils, ne cherchant pas à refouler leurs élans, mais les contenant par la sagesse de ses avis. Il venait rarement à Paris : sa santé était de plus en plus ébranlée. Jamais cependant ses conseils ne leur auraient été plus utiles. C'est sur son lit de mort qu'ils recueillirent les derniers : « Travaillez et faites-vous hommes, leur dit-il d'un ton prophétique, car vous avez à vous préparer à des révolutions nouvelles que je vois et que je vous annonce ! »

Le coup qui frappait, le 22 janvier 1823, Camille de Montalivet était terrible. Il perdait un père, à peine âgé de cinquante-six ans, qui aurait pu le diriger longtemps encore, et développer dans une discipline laborieuse les qualités dont il avait le germe. Il comprenait tout le prix de cet incomparable appui : il faisait remonter à celui qu'il avait perdu trop jeune le mérite de ses premiers succès et le travail acharné de trois années qui l'avait rendu maître d'une très impétueuse imagination.

Du moins son frère aîné lui restait, avec l'autorité d'une intelligence devant laquelle tout pliait. La guerre d'Espagne

le lui enleva. Dans cette même année 1823, il conduisit le deuil de son père et de son frère, se trouvant à vingt-deux ans chef de famille, le seul soutien de sa mère, dont la grande âme était capable de résister à toutes les secousses, mais dont le cœur était à jamais brisé.

La pairie allait reposer, par droit d'hérédité, sur sa tête : il n'avait plus seulement à étudier les affaires publiques pour obéir à un attrait de son esprit; ce qui était un goût devenait pour lui désormais un devoir.

La pairie héréditaire avait ce rare mérite de préparer de bonne heure un certain nombre d'hommes à la vie publique. Elle les obligeait à s'adonner à des études spéciales, à compléter au milieu du monde leur éducation, à se préparer, en observant les institutions et les hommes, à gouverner leur pays. Elle leur montrait un grand but, sans leur imposer l'obligation de se baisser pour l'atteindre.

Déjà très répandu et très estimé parmi les jeunes gens, Camille de Montalivet se trouva tout d'un coup plus en vue, mais ce qui faisait sa force était moins sa situation que la grâce de son esprit et le mouvement qu'il savait communiquer autour de lui. La qualité qui dominait déjà en lui était l'action. Son caractère offrait, avec l'enjouement de l'intelligence la plus fine, un mélange très rare d'initiative et de mesure. Il exerçait très largement son influence, mais subissait peu celle de ses amis. Il voulait agir, décidé à ne pas se laisser entraîner.

Un incident le marque clairement. Il faisait partie de plusieurs associations. L'une d'elles, assez répandue en Angleterre, s'était formée en France sous le nom de Templiers; on devait y débattre les questions les plus

graves. Bientôt frappé du vide des séances, du choix banal des sujets, il résolut de rompre avec le Temple ou de le transformer. Il proposa un programme de discussion, en le renfermant dans le cercle de la morale, de l'histoire et de l'économie politique, et réclama l'abandon du costume. La lutte fut terrible : l'ostentation et le bon sens étaient aux prises. Il eut la joie, en se retirant, d'entraîner avec lui tous ses amis.

Il se réunissait fréquemment avec les jeunes gens de son âge pour étudier et discuter en commun. Dès 1823, il entra dans une société dont les travaux, trop oubliés de nos jours, laissèrent des traces profondes dans sa mémoire. Fondée par des philanthropes imbus de ce que le xviii^e siècle avait de meilleur et par des Genevois pénétrés de l'Évangile, la société de la Morale chrétienne rassemblait, sous la présidence du duc de Liancourt, des jeunes gens comme Auguste de Staël et Charles de Rémusat, des hommes politiques parmi lesquels Barante, Guizot et le duc de Broglie, des professeurs comme Villemain et Patin, des banquiers tels que les deux frères Benjamin et François Delessert, Éd. Odier et Bartholdi. M. de Montalivet y avait été admis avec Montebello et les frères Thayer. S'interdisant toute discussion confessionnelle, la société avait pour objet l'« application des préceptes du christianisme aux relations sociales ». Pour donner plus de précision à ses travaux, elle se partagea en plusieurs sections ; tandis que l'une d'elles poursuivait sous l'impulsion du duc de Broglie l'abolition de la traite des nègres et recueillait dans les pays étrangers tous les renseignements de nature à faire naître, à propager et à

accroître l'horreur pour cet indigne trafic, une autre section abordait l'étude des moyens les plus propres à élever le niveau intellectuel des hommes; « l'éducation est le but, avait-on soin de dire, l'instruction n'est qu'un des moyens de l'éducation ». On réclamait le développement de l'enseignement élémentaire comme la voie qui devait ouvrir à un plus grand nombre d'hommes le chemin de la vérité. Une section très active examinait les problèmes du droit pénal et le régime pénitentiaire, s'attachant à la réforme criminelle, signalant dans les prisons de véritables écoles de crime, préconisant les colonies agricoles pour les jeunes détenus et provoquant des créations qui auraient été des œuvres de salut. Une commission étudiait les moyens de préparer un mouvement d'opinion contre la loterie et les maisons de jeux tenues par le gouvernement. Enfin plusieurs membres étaient chargés de vérifier les conditions de l'apprentissage dans l'industrie parisienne, de rechercher de quelles garanties il était possible de l'entourer. M. de Montalivet fit partie de ce groupe et un de ses premiers écrits, qui eut l'honneur de l'impression, fut le rapport par lequel il rendait compte de la fondation d'un comité de patronage des apprentis orphelins ¹.

Assurément, l'activité de ces jeunes hommes se dévouant aux questions les plus hautes est digne de remarque; mais il est un fait bien plus frappant : lorsque les membres de cette association arrivèrent au gouvernement de leur pays, ils n'oublièrent aucun des problèmes agités de 1823 à 1828

1. La Société d'apprentissage des Jeunes Orphelins (rue du Parc-Royal), qui est la plus ancienne société de ce genre à Paris, n'a pas d'autre origine.

dans les séances de la Société de la morale chrétienne. Pour sa part, M. de Montalivet eut l'honneur d'attacher son nom à plus d'un progrès : instruction primaire, réforme des prisons, abolition des jeux, telles devaient être les étapes de sa vie législative. Comment dès lors pourrait-on nier l'action exercée par ce foyer d'études sur la formation et le développement de son esprit ?

L'examen de ces problèmes politiques appelait des comparaisons continues avec l'étranger. Il sentit le besoin de voyager. L'Angleterre l'attirait. L'attachement des jeunes libéraux à la Charte tournait tout naturellement leurs regards vers le seul pays où les libertés constitutionnelles fussent alors pratiquées. En mai 1826, il partit avec le duc de Montebello, Duvergier de Hauranne, Amédée et Édouard Thayer.

Trois mois de séjour lui laissèrent les plus profonds souvenirs : il en rapporta des enseignements dont la trace se rencontre à plusieurs reprises dans sa vie. Doublement fêté comme pair de France et comme libéral, il trouva l'accueil le plus chaud dans la société anglaise à Londres, et dans les châteaux au cours d'un voyage à travers les comtés ; témoin d'une dissolution du Parlement, mêlé aux élections, conduit par les candidats sur les « hustings », pénétrant dans la vie des lords sur leurs terres, les voyant en contact avec leurs tenanciers, observant le goût de réformes d'une société très conservatrice, il retint à jamais le souvenir du prodigieux contraste que présentent des mœurs démocratiques très libres ne cherchant à ébranler ni un trône, ni une aristocratie que le peuple entoure d'un égal respect. Il ne revint pas d'Angleterre plus attaché à

la liberté, mais il en comprenait mieux les conditions. La Chambre des lords lui avait fait mesurer le rôle de la pairie : il n'oublia jamais qu'il lui avait été donné de voir de véritables hommes d'État très conservateurs, convaincus que, dans un pays où le dernier mot appartient aux élus, ils ne pouvaient être efficacement les défenseurs des institutions que s'ils étaient très populaires et décidés à mériter cette popularité par une recherche constante des abus et la volonté de se mettre en avant pour les signaler et les réformer. A la vue de cette hiérarchie sociale ne paralysant aucune activité, il s'était affranchi de quelques-uns des préjugés que nous devons à nos révolutions. Son esprit si naturellement ouvert s'était encore éclairé et élargi.

Lorsque M. de Montalivet rentrait à Paris en octobre 1826, il allait siéger pour la première fois au Luxembourg : il avait le droit de prendre part aux discussions, mais non de voter. L'heure était très favorable pour l'entrée d'un jeune homme dans les chambres. Le long ministère était en déclin; le système de M. de Villèle, né d'une réaction qui avait rendu le pouvoir à la droite, menaçait ruine. Pendant que les députés de l'opposition en faible minorité voyaient peu à peu les sympathies du pays se rattacher à leurs noms, la Chambre des pairs assistait à un mouvement analogue. Le duc Decazes, M. Pasquier et les politiques s'éloignaient du ministère; le parti de la droite, seul soutien du cabinet, venait d'éprouver une scission des plus graves. Chateaubriand avait rompu avec M. de Villèle. Il semblait que le premier ministre travaillât à faire le vide autour de lui. Un groupe se forma, décidé à prendre

une part plus active aux délibérations, à combattre les mesures dangereuses que proposait un cabinet en lutte contre l'opinion publique; il prit le nom de « Réunion des pairs constitutionnels ». C'est là que siégeaient les pairs nommés en 1819. M. de Montalivet y vint prendre, auprès de M. Daru, la place qu'aurait occupée celui dont il était si fier de porter le nom : il fit sous les ordres du collègue et de l'ami de son père sa première campagne. Le ministre avait proposé contre la presse le rétablissement déguisé de la censure, qu'il avait maladroitement appelée une « loi de justice et d'amour ». De tous les points du royaume jusqu'à l'Académie française, qui descendit cette fois dans la lice, s'élevèrent des protestations. La loi votée à la Chambre par la majorité de droite fut apportée au Luxembourg. M. Daru fit paraître une étude sur l'effet de la loi au sujet des livres; M. de Montalivet fut chargé d'un travail semblable à l'égard des brochures; la note fut distribuée aux pairs. Elle était précise comme une statistique, sans phrases à effet, mais décisive comme un chiffre. La commission élue se montra contraire au projet : le cabinet recula et la loi fut retirée. La joie des libéraux, l'émotion publique, les manifestations dans les rues, mirent en lumière les noms de ceux qui de près ou de loin avaient contribué à l'échec de la loi.

Peu de mois après, les chambres étaient prorogées, la censure établie par ordonnance royale. C'était un premier défi à l'opinion publique. Les libéraux de toutes nuances le relevèrent. Il était clair que la Chambre allait être dissoute. Pendant que les électeurs se comptaient, la jeunesse frémissait d'impatience; au-dessous de trente ans, elle

ne pouvait prendre part au vote. Que lui était-il permis de faire? Comment se mêler à l'action? Sous le titre de *Lettre d'un jeune pair de France aux Français de son âge*, M. de Montalivet fit paraître l'appel le plus pressant. Le style était vif et sans prétentions : il n'en avait que plus de force. Il montrait à la jeunesse son véritable rôle ; il lui apprenait que c'était à elle à réveiller les engourdis, à stimuler les indifférents, à combattre en tirailleurs à côté du corps d'armée compact : formation d'un bureau d'arrondissement, surveillance de la confection des listes, consultations données à ceux qui, ignorants de leurs droits, hésitent à se faire inscrire, visites aux électeurs, réclamations et recours, tels étaient les moyens. Le but, c'était d'obtenir l'élection de députés constitutionnels fidèles à la Charte, voulant l'harmonie entre les pouvoirs publics et résolus à écarter des affaires les hommes qui menaient la France à de nouvelles révolutions.

Cet hommage à l'action légale, à l'usage régulier du droit qui lui semblait dès lors l'unique garantie de la liberté, fut bientôt dans les mains de tous les jeunes gens. La société des Amis de la liberté de la presse le répandit. Les comités de département, en se constituant, le réimprimaient.

Les élections de 1827 furent le branle-bas de la jeunesse qui se sentait exilée des affaires publiques et qui voulait y rentrer. M. de Montalivet donna l'exemple, en payant de sa personne ; M de Peyronnet, le ministre le plus impopulaire du cabinet Villèle, était député du Cher ; les campagnes furent parcourues, les électeurs visités, encouragés ; de toutes parts, la lutte électorale du Cher attirait l'attention.

La défaite du collègue de M. de Villèle eut un retentissement considérable.

Au cours de l'histoire, dans la vie des peuples, comme dans celle des hommes, se rencontrent des temps heureux. La France entrait dans une de ces trop courtes périodes de détente où les luttes, les aigreurs, les violences sont oubliées. Par une singulière rencontre, cette même année fut pour M. de Montalivet l'origine des plus grandes joies de sa vie. La Providence lui donna une de ces femmes rares qui sont la bénédiction d'une maison et l'honneur d'une race. Il avait déjà auprès de lui une mère et une sœur admirables : celle qu'il épousait le 26 janvier 1828 était digne de ces modèles ; c'est à elles qu'il pensait lorsqu'au cours de sa vieillesse, dans une effusion de reconnaissance, il parlait de ces « saintes inconnues » qui avaient ennobli et charmé son existence.

De même que les années de révolution paraissent compter double dans l'attention de la postérité, les périodes enchantées occupent beaucoup de place dans le souvenir des contemporains. Le ministère Martignac, qui a duré dix-neuf mois, a laissé dans notre siècle un rayon lumineux, comme tout ce qui éveille dans les âmes une grande espérance. Une politique malavisée s'était aliéné les jeunes gens ; M. de Martignac eut le grand mérite de vouloir les réconcilier avec la Restauration. Rajeunir les cadres, multiplier les adhésions, rallier en un mot les adversaires de la veille, telle était sa politique, la seule qui en tous temps rattache au présent l'avenir et fonde le succès. Il voulut faire entrer M. de Montalivet au Conseil d'État ; il insista vivement ; trouvant partout au ministère de l'Inté-

rieur les traces qu'avait laissées le père, il voulait que le fils fit partie de l'administration active, et complétât ainsi son éducation politique : il se heurta à un refus, le jeune pair voulant faire son stage au Luxembourg. Sa seule ambition était de siéger dans l'assemblée départementale de Bourges : une ordonnance royale le nomma aussitôt conseiller général du Cher. Les discussions d'affaires l'appelèrent souvent à la tribune : étudiant les détails d'une loi, soutenant des amendements, les faisant triompher, il était le seul au Luxembourg qui, n'ayant pas voix délibérative, prit ainsi part aux débats ; son jugement déjà mûr, sa parole mesurée, lui assuraient la considération avant même qu'il eût conquis l'autorité.

La chute du cabinet modéré et l'avènement du ministère Polignac rejetèrent tout à coup la France dans l'inconnu. On se trouvait en face d'un coup d'État. Comment échapper à un conflit ? Les politiques se disaient tout bas que pour éviter des violences révolutionnaires il faudrait répondre à la violation de la charte, si elle se produisait, par le refus de l'impôt. Les plus ardents, s'emparant de l'idée, fondèrent en vue de la résistance au paiement des charges publiques une association. De toutes parts le mouvement se propageait. On savait M. de Montalivet engagé contre le ministère Polignac : on le pressa d'entrer dans « l'Association pour le refus de l'impôt ». Il n'hésita pas à décliner toute adhésion. Recruter des affiliés, s'organiser, c'était jeter d'avance le défi à la royauté ; il fallait du courage pour se séparer de ses amis ; il était prêt à défendre la charte, mais n'entendait pas déclarer la guerre le premier et ne craignait pas de dire très haut qu'il ne souhaitait pas une

révolution. Les événements se pressèrent : l'adresse fut votée par la majorité des 221. La dissolution donnait la parole au pays. La lutte électorale recommençait bien plus vive, autrement solennelle qu'en 1827. M. de Montalivet la soutint dans le Cher, et quoiqu'il eût reçu avis que le roi l'avait destitué de sa fonction de membre du conseil général, il ne sortit pas un mot de sa bouche qui dépassât la personne des ministres : il attaquait loyalement le ministère et dénonçait au roi un cabinet dangereux pour le trône.

Après le succès de l'opposition, il n'y avait plus qu'à attendre. Il était depuis peu dans la Mayenne, chez son beau-père, M. Ducléré, un des 221, lorsque lui parvint la nouvelle des fatales ordonnances. Il partit aussitôt en poste, apprit en route le soulèvement de Paris et arriva le 30 juillet, quelques heures après la fin du combat : il traversa les barricades pour aller au Luxembourg, s'arrêta en passant chez M. de Chateaubriand, dont il saisit sur le fait les premières impressions, entra à la Chambre des pairs, constata avec peine l'abstention de ses collègues, attendant des députés toute initiative, et parcourut Paris, notant toutes les manifestations de l'esprit public; pendant plusieurs jours il vécut ainsi, passant du salon du grand référendaire à la salle de rédaction du *Journal des Débats*, présent à l'Hôtel de Ville lors de la démarche du duc d'Orléans, écoutant ce qui se disait dans les rues, autour des affiches, dans les postes de la garde nationale, et enfin entrant un soir, le 31 juillet, avec quatre pairs de France, au Palais-Royal. Il n'avait jamais fréquenté le duc d'Orléans et le prince lui avait parlé pour la première fois le jour de la présentation de l'adresse des 221. Accueilli avec distinction,

attiré avec soin, présenté à la duchesse d'Orléans et à Madame Adélaïde, il assista de très près, en spectateur attentif et ému, à tout ce mouvement d'où allait sortir une dynastie nouvelle.

Il n'était pas surpris de voir la chute de la Restauration, victime de son aveuglement ; mais ce qui lui causait une émotion qu'il retrace profondément dans ses souvenirs, c'était d'assister à une explosion de toutes les idées qui avaient nourri sa jeunesse. Il trouvait dans les rues, à chaque pas, le drapeau proscrit depuis 1815 et dont il avait gardé le culte au fond du cœur. Les trois couleurs étaient pour les jeunes gens de ce temps toute une politique : c'était l'image des gloires nationales. En entrant au Palais-Royal, il voyait les murs couverts des tableaux d'Horace Vernet, exclus des salons de peinture parce qu'ils représentaient nos victoires depuis Valmy jusqu'à Iéna ; il y rencontrait tous les survivants de l'empire, tous les amis de son père, tous les disgraciés de quinze ans. Le duc d'Orléans avait senti qu'on ne proscrit pas une épopée : sans conspirer un seul jour, il avait deviné la fibre nationale ; son cœur avait battu comme celui de la patrie. A la première crise, la France et lui s'étaient rencontrés et compris.

L'adhésion était universelle. Hors à Paris, le sang n'avait coulé nulle part. Les couleurs nationales reprises avec allégresse, les villes avaient mis à leur tête ce qu'elles comptaient de plus considérable et de plus intelligent ; l'armée était d'accord avec la population. Un cri d'espérance retentissait d'une extrémité à l'autre du royaume et ses échos renvoyés de toutes parts atteignaient le Palais-

Royal et pressaient les députés de décerner au lieutenant général la couronne royale.

Ni à ce moment, ni plus tard, M. de Montalivet ne cacha son jugement sur la révolution de 1830. Il ne l'avait pas désirée; le coup d'État accompli, elle ne pouvait plus être évitée. Il admettait que froidement et de loin on pût se demander ce qui eût mieux valu pour le salut de l'idée monarchique : on pouvait discuter sur cette hypothèse historique. Au milieu même des événements et en mesurant ce qui les domine, c'est-à-dire la force des passions, la solution qui prévalut était à ses yeux la meilleure de toutes, la seule d'où pût sortir un gouvernement. Elle courut risque d'échouer. Pour la faire triompher, il fallut s'y porter avec résolution : quelques heures d'attente et l'anarchie aurait envahi la place publique, accomplissant dix-huit ans plus tôt le coup de théâtre qui devait faire surgir au 24 février une république éphémère.

M. de Montalivet n'hésita pas. Il aurait voulu trouver au Luxembourg la même décision. Il souffrit en constatant qu'à part un très petit nombre de ses collègues, la pairie dans son ensemble s'effaçait et s'abstenait; il pressentait que le principe d'une chambre haute héréditaire, si utile à une monarchie, allait être irrémédiablement compromis.

Deux jours après l'avènement du roi Louis-Philippe, la Chambre était réunie pour discuter l'adresse au roi : il n'y avait pas eu de discours; on allait voter. Ému de ce silence, M. de Montalivet monta à la tribune et, dans une heureuse improvisation, traça le tableau des efforts de la pairie pendant quinze ans depuis sa lutte contre la Chambre introuvable jusqu'au rejet de la loi Peyronnet. La parole du

jeune pair fut accueillie avec une sympathie croissante : la Chambre comprenait que ce discours était un acte ; elle voulut s'y associer ; les pairs embarrassés de leur propre silence et du rôle effacé qu'ils avaient joué depuis dix jours, se sentaient relevés à leurs propres yeux : de toutes parts, on demanda l'impression qui fut aussitôt votée.

C'est le malheur des régimes issus des secousses populaires d'avoir toujours une longue lutte à soutenir avant d'établir les conditions d'ordre sans lesquelles il n'y a pas de gouvernement. Le procès des ministres de Charles X était le point de mire vers lequel tous les regards étaient tournés : c'était le rendez-vous des passions ; toutes les colères étaient déchainées contre les conseillers responsables des ordonnances. Plus d'un bourgeois très modéré, ayant horreur du sang, déclarait que la justice exigeait une sentence capitale ; la foule était presque unanime à demander le châtiment suprême ; les sociétés secrètes, exaspérées d'avoir laissé échapper l'occasion de renverser la monarchie, échauffaient les têtes, en vue d'une prochaine prise d'armes. Le général Lafayette, soutenu par la popularité, était étranger à ces violences et les repoussait, mais autour de lui on répétait tout haut que le peuple ne souffrirait pas une nouvelle déception. Le roi était à la fois très résolu et très net dans son langage : il ne voulait pas inaugurer son règne par l'échafaud.

La situation devenait inquiétante : la rue était continuellement troublée ; l'émeute grondait et promenait ses cris de mort de Vincennes au Palais-Royal : on ne pouvait se servir de l'armée compromise par la lutte de juillet. La garde nationale, la seule force régulière, unanimement

dévouée au gouvernement, comptait dans son sein, à côté de légions prêtes à tous les sacrifices, des bataillons qui entendaient défendre à leur façon le nouveau régime. Les fonctionnaires obéissaient mal. A ces obstacles, le nouveau ministère s'usa. Composé des hommes les plus distingués, il devint impopulaire et sentit son impuissance. Personne ne se souciait d'aborder le défilé du procès. Le roi se décida à prendre des hommes nouveaux : il cherchait un ministre de l'Intérieur résolu, ayant le goût de la responsabilité.

C'est ainsi que M. de Montalivet entra à vingt-neuf ans et demi au ministère de l'Intérieur. Il avait d'abord opposé un refus formel : il se trouvait trop jeune, sans expérience, sans autorité ; mais le roi l'avait fait venir et brusquement lui avait dit : « Vous ne voulez donc pas m'aider à sauver les ministres ? » et ce mot l'avait vaincu.

Pendant six semaines, toute la politique, tous les efforts furent dirigés vers ce but. Les affaires, le commerce, tout était arrêté ; on attendait l'issue de la crise. De toutes parts arrivaient à la préfecture de police les bruits les plus alarmants : les exaltés voulaient enlever les accusés, si la peine capitale n'était pas prononcée, et en faire justice. A la vue de coupables que poursuivait l'indignation publique, que ferait la meilleure partie de la garde nationale ? Au milieu de la surexcitation générale, quelle est la troupe qui engagerait le combat, quel est l'habitant de Paris qui risquerait sa vie pour protéger celle de M. de Polignac ? Et cependant on sentait qu'un crime accompli par la foule serait une honte pour la monarchie nouvelle. Le procès se poursuivit pendant une semaine : tous les regards étaient tournés vers le Luxembourg. La garde nationale proté-

geait le palais ; mais le bruit de l'émeute qui menaçait le quartier des Écoles et le haut de la rue de Seine arrivait jusqu'à l'intérieur de la salle. Le 20 décembre, le président déclara au milieu des plaidoiries qu'il n'y avait plus de sûreté pour la Chambre et leva la séance. Le 21 décembre, pendant que les pairs délibéraient, le ministre de l'Intérieur, sentant qu'un retard pouvait tout perdre, n'hésita pas à modifier, de sa seule responsabilité, le plan arrêté, en prenant sur lui de précipiter le transfèrement des accusés ; il les fit monter dans sa propre voiture, et, à cheval, les protégeant de sa personne, il les ramena à Vincennes, et les remit sains et saufs à la garde du général Daumesnil.

Cet acte de vigueur soudainement conçu et hardiment exécuté, produisit dans Paris un effet de surprise et de joie. Le roi déclara à son jeune ministre qu'il lui devait l'honneur de sa couronne, et de ce jour datent, non pas seulement sa confiance, mais les marques d'une amitié qui ne finit qu'avec sa vie. Dans les deux Chambres, amis et adversaires furent unanimes, et les contemporains, sentant qu'ils avaient échappé à une honte et à un péril, conservèrent de cette journée un souvenir si présent qu'ils liaient toujours dans leur reconnaissance le salut des accusés au nom du jeune ministre de l'Intérieur.

Aux troubles de la place publique succédaient les difficultés politiques. L'autorité du général Lafayette dépassait de beaucoup ses pouvoirs : commandant général des gardes nationales du royaume, il était le centre d'un mouvement qui avait pour signe de ralliement son nom et pour mot d'ordre le programme de l'Hôtel de Ville. C'était tout

un système appuyé sur les forces les plus actives et opposé à celui du gouvernement régulier. La Chambre des députés discutait la loi organique de la garde nationale; elle précipita la crise, en votant un article qui interdisait tout commandement général dépassant les limites d'une commune. Ne se contentant pas du commandement de Paris, Lafayette donna sur-le-champ sa démission. L'émoi fut grand au Palais-Royal. La démission fut refusée; Lafayette déclara qu'il ne resterait que si le roi opérât un changement de politique. Il fallait prendre un parti. Tout était à craindre pour le lendemain dans une ville troublée.

En quelques heures, une sommation nouvelle portée par le ministre au général, la décision suprême obtenue du roi, le général Lobau proposé et nommé, le ministre de l'Intérieur allant le réveiller au milieu de la nuit et le présentant aux chefs de légions, les ordonnances signées, les proclamations rédigées et affichées, voilà comment de dix heures du soir à cinq heures du matin, les incidents les plus graves purent être évités. Ce que M. de Montalivet avait commencé en dérobant des victimes à l'émeute, il l'avait continué en faisant prévaloir dans les conseils l'esprit d'énergie et les principes de gouvernement. En ce sens le salut des ministres et le remplacement du général Lafayette sont les deux scènes d'un même acte dont l'heureux dénouement fut dû à l'emploi de la qualité la plus rare chez un homme politique, de celle qui est l'essence de l'art de gouverner : d'autres ont eu les dons de l'orateur, les mérites de l'écrivain, une profondeur rare de l'esprit; nul n'a montré à un plus haut degré, dans ces crises de

décembre 1830, l'ardeur dans la mesure et l'activité féconde qui font l'« action ».

Le ministère de M. Laffitte avait pu convenir au défilé qu'on venait de franchir. Ni son chef, ni ses membres n'offraient la cohésion qui était indispensable à un cabinet régulier. En janvier 1831, l'agitation était dans les esprits et dans les rues; le travail était arrêté; la misère fournissait des recrues à l'émeute et, ce qu'il y avait de pis, les fonctionnaires obéissaient à peine; tous les ressorts du gouvernement étaient détendus; les rapports des préfets éclairaient chaque jour M. de Montalivet qui ne trouvait d'appui que chez M. Barthe et chez le général Sébastiani. Il aurait voulu la retraite de M. Laffitte et la formation d'un cabinet résolu sous la main ferme de Casimir Perier.

Seul, un coup de foudre pouvait dessiller les yeux. En une journée de février, une imprudence ressemblant à une provocation souleva les colères; en quelques heures, l'émeute descendant des faubourgs pilla Saint-Germain-l'Auxerrois. Le lendemain, le torrent populaire se jeta sur l'archevêché et se livra à un saccage. La garde nationale ne put sauver que Notre-Dame. En dépeignant l'anarchie morale qui avait rendu possibles ces actes de sauvagerie, M. de Montalivet éprouvait une amère souffrance. Un débat solennel fixa le lendemain les responsabilités. Le ministre de l'Intérieur, soutenu par la Chambre, rompait avec le préfet de la Seine et le préfet de police, tous les deux maintenus malgré lui à la fin de décembre; il exigeait leur remplacement.

Il fallait faire plus. Il était urgent de mettre fin au ministère Laffitte dont la présidence « insouciant et inac-

tive » affaiblissait chaque jour l'action du pouvoir. On sait quel fut son successeur, et comment le cabinet du 13 mars 1831 inaugura une politique de fermeté qui fonda réellement le gouvernement de juillet. On sait moins comment le nouveau cabinet fut formé et qui parvint à décider Casimir Perier à prendre la présidence du conseil.

Un témoin d'une haute autorité, le général de Ségur, en a laissé un récit complet; il a tout su, tout suivi, jour par jour; il a vu tous les acteurs du drame, il leur a parlé, il a agi lui-même et il affirme qu'à M. de Montalivet revient l'honneur d'avoir décidé M. Perier après des assauts répétés, calmé les scrupules du roi, agi sur ses collègues, multiplié les démarches, avec une activité, un oubli de lui-même, qui ne se démentirent pas un instant. La suite des négociations, racontée par le général, donne au plus haut degré le sentiment de la sincérité et de la vie; ceux qui ont gardé une profonde impression de la parole ardemment éloquente de M. de Montalivet le retrouvent tout entier avec son esprit et son cœur dans cette page écrite par M. de Ségur sous le coup des événements¹.

Au fond, la situation était terrible. Tout était à reconstituer à l'intérieur de la France, le trésor vide, les sources de la richesse taries, les conspirations menaçantes, et, ce qui était le plus grave, les forces sociales, au lieu de lutter, semblaient s'abandonner et refuser d'agir. En notre siècle, on n'avait point encore vu un premier ministre, par la force de son ascendant, ranimer ainsi une société, la

1. A la fin du tome I^{er} des *Souvenirs*, nous avons donné le fragment entier des *Mémoires* du général de Ségur. Il en dit plus qu'aucune page de notre Notice.

relever, lui rendre l'énergie, la cohésion et la confiance et accomplir cette transformation par la seule vertu de son autorité morale, en se servant de la tribune, de la presse et de son action sur les fonctionnaires, sans une loi d'exception, sans une seule mesure arbitraire. Dans cette œuvre pour laquelle Casimir Perier n'a pas eu de modèle, dans cette lutte de treize mois d'un homme sacrifiant, en pleine connaissance, sa santé et sa vie au salut de son pays, il a choisi pour second le plus jeune de ses collègues et, après l'avoir éprouvé, il l'a désigné sur son lit de mort pour son successeur. M. de Montalivet tenait avec raison ces deux choix pour l'honneur suprême de sa carrière. Il avait projeté d'écrire dans sa vieillesse l'histoire de ce grand ministère; il n'a pu en donner qu'un résumé à travers lequel on devine ce que le récit achevé aurait pu jeter de lumières sur les hommes et sur le temps.

A ne voir que le titre des portefeuilles, M. de Montalivet était seulement ministre de l'Instruction publique et des cultes, mais son action s'étendait bien au delà; dans les relations entre la couronne et les ministres, elle était considérable. Le caractère du roi et celui de Casimir Perier n'étaient pas faits pour s'entendre. Chez ceux qui les connaissaient le mieux, l'alarme était vive. Entre eux, un intermédiaire, capable d'apaiser les éclats du premier ministre, semblait nécessaire; pour remplir ce rôle, il fallait posséder la pleine confiance du roi et du président du conseil. Pendant un an, M. de Montalivet se trouva initié à leurs pensées les plus intimes, allant de l'un à l'autre, suivant toutes les affaires, et exerçant une mission d'autant plus délicate qu'elle pouvait porter ombrage à

ceux qu'il s'agissait d'accorder. Il continua cette œuvre secrète pendant toute la durée du ministère, au grand profit de la politique qu'il contribuait à défendre vaillamment dans les Chambres.

Les cultes n'étaient pas la partie la moins difficile de l'œuvre gouvernementale. Le clergé catholique avait connu depuis la révolution toutes les extrémités de la fortune : l'échafaud et l'exil, le concordat et la persécution, puis enfin il s'était reposé dans l'alliance du trône et de l'autel. Il se trouvait tout à coup en face d'une révolution nouvelle. Soupçonné de complicité avec les carlistes, se sentant au fond du cœur du parti des vaincus, n'osant pas le dire, mais ne pouvant pas le nier, il donnait prise aux critiques par une attitude hostile ou équivoque. Sur certains points, des violences avaient été exercées, des églises menacées, des croix détruites, et ces actes, en justifiant les défiances du clergé, avaient entretenu une lutte qui devenait un péril pour la paix publique. Les troubles de février 1831 avaient aggravé la situation. Le ministre des Cultes se jeta résolument entre la foule ameutée et les presbytères : arrêter à la fois les violences des exaltés et les excès de zèle des fonctionnaires, agir d'autre part sur les évêques pour leur montrer que le gouvernement était résolu à défendre l'Église et à la faire respecter à la condition que le clergé ne se mêlât pas aux agitations et n'entretint pas les discordes civiles, telle fut la politique loyalement proclamée par M. de Montalivet. C'était la distinction de l'ordre civil et de l'ordre spirituel qu'il est si malaisé de faire comprendre aux heures où les partis sont en lutte.

Tout servait de prétexte aux conflits : prières pour le

roi omises ou tronquées, fêtes légales multipliées, messes mortuaires dites aux anniversaires suspects, suppression de toute cérémonie le jour de la fête du roi, arrière-pensées se traduisant par des actes ou se laissant deviner par des réticences, c'en était assez pour provoquer les plaintes, soulever les colères ou faire intervenir la garde nationale qui essayait d'absorber en elle tous les pouvoirs de police. Les maires, les sous-préfets et quelques préfets étaient non moins excités. La correspondance qui parvenait chaque jour au ministère des Cultes peint exactement l'agitation des esprits et montre ce qu'il fallait de sage fermeté pour les calmer. C'est à la pression qui se produisait dans le pays et dans les chambres qu'il faut mesurer la force de résistance qui dut être déployée. Un cabinet faible se serait acquis une popularité bruyante en sévissant contre les prêtres, et, après quelques mois de luttes religieuses, le mal eût été sans remède.

De tous côtés, on réclamait, comme châtiment contre les ecclésiastiques, la suspension des traitements. La résistance du ministre et du président du Conseil déclarant cette mesure illégale est un des actes qui les honorent le plus¹. En lisant les notes écrites de la main de M. de Montalivet, les instructions données aux bureaux, les corrections qu'il faisait subir aux minutes, il est possible de mesurer combien son œuvre personnelle a été ferme et laborieuse.

Elle n'a pas été moins efficace. Les premiers résultats s'en font sentir dès la fin d'avril 1831 ; les progrès sont

1. Il ne faut pas confondre cette pénalité arbitraire et illégale avec la suspension de traitement du curé absent de sa résidence sans autorisation régulière. Voir un article sur la Pacification religieuse de 1831 dans lequel j'ai exposé les actes du ministère (*Revue des Deux Mondes*, 1^{er} juillet 1892).

sensibles de mois en mois ; les évêques aux prises avec les préfets comprirent les premiers quelle était l'œuvre de paix que poursuivait le ministre des Cultes ; le nombre de diocèses où la pacification s'accomplissait accrut, et, à la fin de 1831, il n'y avait plus de conflits que sur un seul point du royaume, dans les diocèses de l'Ouest où les désordres devaient se prolonger jusqu'en 1832.

L'instruction publique était l'objet de la plus vive attention du ministre. M. de Montalivet avait à cœur de donner une grande impulsion au développement de l'enseignement primaire. Sur ce point, tous les libéraux étaient d'accord. Il fallait une bonne loi et un effort puissant. Dès le 13 mars 1831, M. de Montalivet avait réuni sans bruit autour de lui une commission destinée à préparer un projet. Il voulait savoir ce qui s'était fait à l'étranger : il se souvenait de la mission donnée par son père à M. Cuvier : il chargea, en mai 1831, M. Cousin de se rendre en Allemagne pour y étudier les écoles populaires ; les lettres que celui-ci adressa à M. de Montalivet forment un tableau prodigieux des progrès de l'instruction populaire au delà du Rhin. A son retour, la commission acheva ses travaux et, en octobre, le texte du projet de loi d'instruction primaire était déposé sur le bureau de la Chambre.

La loi avait un triple but : proclamer la liberté d'enseignement, surexciter à tous les degrés la concurrence en provoquant la création d'écoles privées, développer les écoles communales en rendant la dépense obligatoire pour les conseils municipaux. C'était bien le rôle de l'État instituant la liberté, excitant l'initiative individuelle et se déclarant prêt à donner l'exemple. Le ministre fit de grands

efforts pour que la Chambre hâtât l'heure de la discussion. Ce fut M. Guizot qui eût, l'année suivante, l'insigne honneur de préparer avec M. Cousin un projet à peu près semblable, de le faire voter et d'y attacher son nom.

M. de Montalivet n'attendit pas la loi pour donner la plus vive impulsion à ce service, multipliant les circulaires aux préfets et aux recteurs, les rapports au roi, ouvrant des écoles et fondant la statistique de l'instruction primaire.

Le ministère Casimir Perier offre à tous les gouvernements parlementaires qui se sont succédé en ce siècle la plus frappante leçon. Une énergie sans précédents, dénuée de toute haine contre les hommes, une résolution arrêtée de ne pas dévier de l'ordre légal, de se conformer aux conditions d'un régime constitutionnel, et de ne jamais se soumettre à la domination d'un parti, fût-il composé de ses amis, une très haute idée de sa mission et une volonté de puiser les moyens de l'accomplir dans le respect des lois, une franchise toute nouvelle d'explications vis-à-vis de la Chambre, une loyauté qui constituait l'éducation même de la liberté, telles étaient ses maximes. De l'influence légitime des mandataires du pays sur la direction politique, l'esprit logique de notre race a conclu à leur toute-puissance. Les doctrines de la Convention se sont infiltrées à notre insu dans nos mœurs. Les hommes politiques ont trouvé commode d'avoir fort peu de principes et d'éviter toute responsabilité, en conformant leurs actes à une force supérieure et invincible. La tâche des ministres, esclaves des députés, se réduirait ainsi à deviner ou à constater l'opinion dominante et à se faire les exécuteurs des votes.

Casimir Perier et ses collègues avaient au contraire des

principes définis et un dévouement sans égal au service d'idées très arrêtées. Le président du conseil avait dit un jour à son jeune collègue qu'il avait toute sa confiance parce qu'il était « passionnément modéré ». Ce mot les peignait tous les deux ; mais pour mesurer la valeur de leurs efforts, il faudrait faire revivre la Chambre élue en juillet 1831. Très attachée à la révolution de 1830, elle se divisait sur la politique qu'il convenait de suivre : l'opposition de gauche que séduisaient les mots de programme de l'Hôtel de Ville et d'indépendance des peuples était assez considérable, quand elle attirait à elle les voix des légitimistes, pour mettre en péril la majorité. Il fallait donc gouverner au milieu des écueils et faire d'un ministère à tout instant contesté dans les Chambres, un cabinet assez fort, une administration assez vigoureuse pour relever l'esprit de gouvernement et rendre confiance au pays.

A peine réunie, la Chambre avait donné une seule voix de majorité au ministère, qui s'était retiré sur-le-champ. Ainsi tout était remis en question, lorsque les événements de Belgique et la nécessité d'ordonner l'entrée de l'armée française sur le territoire belge forcèrent Casimir Perier à reprendre sa démission. Un tel début découvrait l'inexpérience politique des centres sur lesquels devait s'appuyer le gouvernement. Dans les discussions d'affaires, la passion de la popularité risquait à tout instant d'entraîner les députés.

La discussion du budget en février 1832 donna lieu à une suite d'incidents et de débats lamentables. Des députés conservateurs de tempérament et d'opinion taxaient de faiblesse la politique du ministre des Cultes parce qu'il ne

réprimait par les actes du clergé avec assez de force. Il défendit pied à pied son budget : le nombre des évêchés, dont on demandait la réduction, les chanoines, les bourses des séminaires, le chapitre de Saint-Denis qu'on voulait supprimer donnèrent lieu à autant de batailles. Chaque victoire était chèrement achetée, la majorité cédant sur le principe et rognant les crédits pour marquer son irritation. Ni les discours de leurs amis, ni les votes les plus menaçants ne détournèrent M. Casimir Perier et M. de Montalivet de la politique de fermeté et de respect destinée à apaiser les passions ; mais l'élite sentait seule la valeur de cette conduite.

Tout servait de prétexte aux manifestations d'esprits étroits, imbus de préjugés, prêts à suivre une opposition infatigable dans l'attaque et habile à réveiller à propos les souvenirs de la Restauration. Le conseil royal de l'Université faillit être aboli par voie de suppression de crédit, parce que la gauche avait jeté dans les débats des noms impopulaires de savants tels que Cuvier, Villemain, Guéneau de Mussy, Poisson, Thénard et Rendu ; et quand il s'agit de le sauver d'une mutilation, les efforts éloquents de M. de Montalivet n'obtinrent que 9 voix de majorité. Malgré des échecs regrettables, le cabinet ne se décourageait pas. En présence d'une lutte renouvelée chaque jour, il était résolu de l'emporter à force de volonté. Il y a eu peu de périodes dans l'histoire de ce siècle où l'esprit de parti se soit aussi furieusement déchaîné.

C'est en disant tout, en parlant haut et ferme, en osant beaucoup que les ministres firent l'éducation de la Chambre. Quand M. de Montalivet exposait la politique de la France

à l'égard des populations italiennes et qu'il ne craignait pas de montrer les conséquences d'une révolution forçant le pape à porter en Autriche le prestige du pontificat, la Chambre, peu habituée à ce langage, faisait silence. Le succès de l'orateur prouvait que « la raison est une puissance dans notre patrie; pour la conduire, disait M. de Salvandy, il ne faut que deux choses : avoir raison et oser¹ ».

Savoir où le courage devient de la témérité, voilà le secret de ceux qui gouvernent. L'hérédité de la pairie était le problème le plus poignant que les politiques eussent à résoudre. En l'ajournant, les rédacteurs de la charte en avaient fatalement compromis la solution : ils chargeaient en fait les collèges électoraux de le trancher ; demander aux passions démocratiques de se prononcer sur l'hérédité, c'était l'abandonner d'avance. Au lendemain des élections, la majorité était aussi compacte que résolue. Le cabinet se décida à proposer une loi organique qui excluait le droit héréditaire. Pour Casimir Perier comme pour M. de Montalivet, qui étaient partisans du principe, c'était un sacrifice. Ceux qui parlèrent en faveur de ce droit étaient les premiers à reconnaître qu'en 1831 ils n'avaient aucune chance de réussir : ils voulaient, disaient-ils, réserver l'avenir².

M. de Montalivet défendit le projet à la Chambre des Pairs. Il le fit avec une autorité, une franchise, un aveu très

1. Salvandy, *Seize mois de la révolution*, p. 421.

2. Dans ses *Mémoires*, M. Guizot dit : « M. Casimir Perier en proposait l'abolition : personne n'est en droit de le lui reprocher, car personne n'osa lui conseiller d'agir autrement. Nous étions à l'aise, mes amis et moi, pour soutenir l'hérédité; nous n'étions pas chargés de résoudre la question; mais nul d'entre nous ne se hasarda à nier la nécessité que M. Casimir Perier consentait à subir. » (*Mémoires*, t. II, p. 230.)

net de ses préférences et une hauteur de vues politiques qui placent son discours au premier rang.

La fixation de la liste civile allait mettre en pleine lumière l'état d'esprit des députés. Chargé, dès l'avènement, du règlement de la liste civile, M. de Montalivet devait se mêler activement à la discussion. Les passions haineuses qui commençaient dès le début du règne leur œuvre de destruction contre la personne du roi en forgeant une légende d'avarice, s'étaient donné carrière dans la presse : pamphlets, caricatures avaient excité l'opinion publique. On ne pouvait plus songer à demander les 18 millions qu'avait inscrits dans son projet le ministre Laffitte. Le roi exigea que dans la loi portée aux Chambres le chiffre fût laissé en blanc. La commission et les auteurs d'amendement se livrèrent à un marchandage. La majorité, loin de faire tête à ces manœuvres de l'opposition, semblait hésitante et gênée : elle défendait sans fierté la nécessité d'une liste civile. Royalistes, les députés entendaient soutenir la royauté sans aucune des conditions qui font la monarchie.

Dans un exposé très étendu, le ministre de l'Instruction publique leur rappela qu'il s'agissait, non des détails et des vulgarités d'un compte de ménage, mais de la royauté elle-même, d'un principe qu'il fallait sauvegarder. Sans soutenir un chiffre (le roi ne l'avait pas permis à ses ministres), l'orateur rappela la liste civile de Louis XVIII et de Charles X qui montait à 32 millions, montra ce qu'était sous un prince libéral l'emploi de ces revenus. Son discours, relu à distance, est décisif. Les députés n'étaient pas accessibles à ces raisonnements : ils ne voyaient ni le rôle de la monarchie, ni l'influence royale, ni la nécessité

de créer autour d'une dynastie naissante le prestige des bienfaits.

Un incident fit éclater leurs sentiments : M. de Montalivet ayant dit : « Il faut que le luxe qui fait la prospérité des peuples civilisés ne soit pas banni de l'habitation du roi de France, car il le serait bientôt de celle de ses sujets... » il s'éleva dans la Chambre un véritable tumulte : la séance fut interrompue ; on distinguait au milieu des cris : « Nous ne sommes plus des sujets ! à l'ordre le ministre ! C'est nous qui avons fait le roi ! Rétractez-vous. » Le ministre, loin de se rétracter, essayait de dominer le bruit et maintenait le mot, en l'expliquant. L'agitation redoublait. Il fallut que le président se couvrit et renvoyât la Chambre dans ses bureaux ; à la reprise de la séance, les clameurs étaient les mêmes ; lassées par la persistance de l'orateur, l'extrême-gauche et la droite sortirent en masse et M. de Montalivet, demeurant maître du champ de bataille, put achever son discours. Le souvenir que laissa cette scène fut lamentable. Deux jours après, la majorité refusait au roi 14 millions et en votait 12. « Les économies qu'on vient de faire, disait le lendemain le *Journal des Débats*, ne compenseront pas le mal qu'on a fait à la royauté. »

Pendant que le cabinet luttait sans trêve contre les préjugés et les mesquineries des députés, les difficultés s'accumulaient dans le pays. L'unité gouvernementale pleinement établie dans le sein du ministère et dans les rangs des fonctionnaires n'empêchait ni les violences croissantes de la presse, ni les acquittements continuels du jury ; les sociétés secrètes s'agitaient ; une prise d'armes semblait prochaine à Paris ; Lyon se soulevait.

L'Ouest et le Midi donnaient des inquiétudes et le parti de la guerre qui échauffait la jeunesse et multipliait les manifestations était un danger permanent pour la paix européenne.

Ces luttes ont donné un nom au ministère : politique de résistance, ont dit les contemporains ; mais Casimir Perier et ses collègues, il faut qu'on le sache, n'ont pas eu seulement à s'opposer aux assauts de leurs adversaires, aux agitations de la rue, il leur a fallu résister aux émeutes des intelligences, au trouble des esprits et aux préjugés de leurs amis. Résistance inconnue, efforts obscurs qu'il ne faut jamais perdre de vue un instant si l'on veut mesurer l'action du gouvernement, sa responsabilité et son mérite.

A tenir tête de tous côtés à la fois, Casimir Perier s'épuisait. Le choléra, qui jeta sur Paris un voile de deuil, frappa le premier ministre et le terrassa. Dès les premières atteintes, il avait exigé que le ministère de l'Intérieur fût confié à M. de Montalivet.

La mort de Casimir Perier était un coup terrible. Après les attaques furibondes qui l'avaient assailli jusqu'à la dernière heure, il se produisit un réveil : la foule s'aperçut que la France avait perdu un grand homme. Les factions, habiles à tirer parti de tout, profitèrent de l'émoi pour déclarer que, le chef disparu, le pouvoir était vacant. Tout ce que M. Perier avait comprimé de sa main de fer voulut reprendre ses droits : on vit se préparer une immense réaction du désordre. Pendant le mois de mai 1832, M. de Montalivet avait à lutter à la fois contre la levée de boucliers de 134 députés des gauches publiant sous forme de compte rendu une déclaration de guerre au cabinet, contre les

menées républicaines qui agitaient les faubourgs et fomentaient l'insurrection, et contre les troubles de l'Ouest précurseurs d'une prise d'armes : la duchesse de Berry, qui préparait depuis six mois une expédition, débarquait sur les côtes de Provence, et si l'intrigue échouait à Marseille, ses liens allaient être renoués en Anjou et en Bretagne. Le 27 mai, le *Moniteur* annonçait le soulèvement du Bocage ; le 1^{er} juin, l'état de siège était établi dans six départements. A Paris, les révolutionnaires jugèrent l'heure favorable. Sous prétexte des obsèques du général Lamarque, ils passèrent une revue des forces populaires : dans la soirée du 5 juin, les faubourgs étaient aux mains de l'émeute. Il aurait suffi de quelques heures d'indécision pour tout perdre. Jamais on ne vit mieux combien, ainsi que le sort des batailles, le salut d'un État dépend du sang-froid et de l'action. Pendant que le péril croissait, que le Conseil réuni aux Tuileries entendait se rapprocher le bruit de la mousqueterie, que de toutes parts arrivaient les nouvelles les plus graves, M. de Montalivet tenait tête aux irrésolus. En plein accord avec le maréchal Lobau, il donna les ordres les plus énergiques. Tout l'Est de Paris était tombé au pouvoir des insurgés qui n'avaient pu emporter ni l'Hôtel de Ville, ni la Préfecture de Police, mais qui atteignaient la place des Victoires, menaçant la Poste et la Banque. La plupart des ministres craignaient de trop engager l'affaire et conseillaient des ménagements : M. de Montalivet prévoyait pour le lendemain une bataille sanglante à livrer : il n'hésita pas à réclamer la mise en état de siège et ne put l'obtenir, mais du moins il fit prévaloir le plan d'attaque du maréchal. On proposait les saisies des journaux ; démon-

trant que cette mesure était insuffisante, il prescrivit la saisie des presses, l'occupation par la force armée des ateliers d'imprimerie et une série d'arrestations; il rédigea enfin une proclamation qui fut affichée. Tout cela fut fait pendant la nuit. Ainsi les troupes, la garde nationale et les Parisiens purent constater à leur réveil que le gouvernement veillait et avait confiance. En engageant ainsi sa responsabilité, M. de Montalivet avait relevé les courages. Les habiles dispositions du maréchal, la vaillance de la garde nationale et des troupes firent reculer les insurgés. A la fin de l'après-midi du 6 juin, la dernière résistance concentrée dans le cloître Saint-Merry était vaincue. Après ces deux sanglantes journées, l'état de siège fut proclamé.

L'injustice des partis n'est jamais plus flagrante qu'au lendemain de la guerre civile; l'opposition, compromise par une prise d'arme insensée, ne sachant comment justifier ce crime, tenta une diversion. Protester contre l'état de siège ne suffisait pas : la presse déclara que c'était un coup d'État, de nouvelles ordonnances de juillet, une violation des lois, enfin l'établissement du despotisme. Le ministre de l'Intérieur se hâta de profiter des pouvoirs qui étaient mis entre ses mains pour accomplir, pendant le mois de juin, sans violences et avec suite, les désarmements et les mesures de préservation de nature à assurer la paix publique. Le jour où la Cour de Cassation, saisie, d'accord avec le gouvernement, du pourvoi contre le premier arrêt du Conseil de Guerre, déclara que les tribunaux militaires étaient incompétents, le ministère prit hardiment son parti : il pouvait continuer la lutte, aller devant les chambres réunies de la Cour de Cassation, il préféra

rendre avec quelque éclat à l'autorité de la justice un hommage qui, en ce pays, n'a eu ni précédents, ni imitateurs. Deux heures après l'arrêt rendu, le roi signait, sur la proposition du ministre, une ordonnance levant l'état de siège à Paris.

Les troubles de l'Ouest, sans s'aggraver, continuaient à préoccuper le ministère; on signalait la présence de la duchesse de Berry cherchant à soulever les populations, échouant partout, mais empêchant l'apaisement des esprits.

A cette difficulté s'ajoutaient les complications de la situation parlementaire. Quand des hommes ont traversé de trop grandes crises, il est bon qu'un relai apporte au gouvernement des forces nouvelles. M. de Montalivet était le premier à le souhaiter. Après le mariage de la princesse Louise avec le roi des Belges, à la veille de la rentrée des Chambres, un cabinet où entraient M. Guizot et M. Thiers se forma sous la présidence du duc de Broglie. Les nouveaux ministres cherchèrent à retenir M. de Montalivet en le nommant ministre de la maison du roi; ils savaient l'affection que le roi lui portait et ils voulaient tenir compte publiquement de la lutte vaillante de vingt-trois mois pendant laquelle le ministre de l'Intérieur avait acquis dans les rangs de la bourgeoisie parisienne une si grande popularité. M. de Montalivet eut la sagesse de refuser. Il fut nommé intendant général de la liste civile et presque en même temps quatre légions de la garde nationale le proposèrent au roi comme colonel.

L'administration de la liste civile pouvait être une œuvre grande ou médiocre, suivant le caractère du roi et le dessein qu'il se proposerait. Si Louis-Philippe avait eu un esprit

étroit, sans portée et plus économe de ses deniers que large dans ses conceptions, la charge d'intendant général eût été très insignifiante. Le roi n'entendait pas ainsi sa mission. Ce prince, que les pamphlets ont accusé d'avarice, est un de ceux qui ont dépensé le plus largement au profit de la France : constructions, restaurations des palais royaux, commandes d'œuvres d'art, encouragements aux manufactures, à l'industrie et aux lettres, toutes ces largesses royales coûtèrent plus de 50 millions à la liste civile qui se trouvait très endettée en 1848. M. de Montalivet allait être en quelque sorte le titulaire d'un département très étendu comprenant l'administration du domaine de la couronne, toutes les dépenses du roi, les encouragements aux beaux-arts et jusqu'aux secrets les plus intimes de la bienfaisance royale.

Le roi avait de grands projets. La politique l'avait empêché de s'en occuper. Dès que son intendant général fut entré en fonctions, il lui en fit part : il voulait restaurer Versailles. Le palais de Louis XIV, abandonné depuis la révolution, avait failli, l'année précédente, devenir une succursale des Invalides ; le roi, aidé de ses ministres, avait résisté, mais la menace pouvait se renouveler. Ce fut en novembre 1832 que les premiers entretiens eurent lieu entre le roi et M. de Montalivet ; les projets furent préparés et étudiés pendant l'hiver : en juin 1833, les plans prirent un caractère précis. Louis-Philippe aimait à se rendre à Versailles et à exposer ses vues sur place. Il voulait que ce palais présentât à la France les souvenirs de son histoire et que la magnificence de Louis XIV servit de cadre à nos gloires nationales. Cette grande pensée fut en partie réalisée en quatre ans. On peut difficilement mesurer à dis-

tance l'étendue d'une œuvre qui comportait la consolidation des bâtiments, leur restauration extérieure, la distribution des salles, la création des galeries, les commandes de tableaux et qui a coûté au roi sur ses revenus personnels plus de 23 millions. Le 10 juin 1837, l'inauguration du Musée de Versailles eut lieu et le roi promena lui-même l'élite intellectuelle de la France, depuis l'Institut jusqu'aux collèges, les pairs, les députés, dans les galeries ouvertes et ornées par ses ordres.

L'administration de la liste civile, quel que fût son intérêt, n'absorbait pas l'intendant général. Il n'entendait nullement y trouver une retraite. Très assidu à la Chambre des Pairs, il y rencontrait d'anciennes relations, heureuses de retrouver un collègue qui avait été mêlé pendant deux années aux plus grandes affaires, vieillards chargés de souvenirs, doyens de la pairie, fiers d'avoir deviné des premiers son mérite, toute une atmosphère de sympathies et de distinction qui l'attirait. Il prit une part active aux débats sur les lois d'affaires : la première loi départementale, l'instruction primaire, l'organisation du Conseil d'État, les attributions municipales l'appelèrent tour à tour à la tribune et son influence ainsi que sa compétence ne cessèrent de croître.

Aussi son nom fut-il prononcé quand une crise soudaine et très regrettable mit un terme au cabinet de Broglie. M. Thiers devenait président du Conseil le 22 février 1836 et M. de Montalivet rentrait pour la troisième fois au ministère de l'Intérieur.

Les grands embarras étaient passés : les insurrections étaient réprimées et la politique d'énergie, ardemment souhaitée par le commerce et l'industrie, trouvait une nou-

velle garantie dans le nom du collaborateur de Casimir Perier et de l'auteur de l'état de siège.

Mais, dans la presse et à la Chambre des députés, les partis ne désarmaient pas; s'ils étaient sortis affaiblis des dernières élections, la majorité, dont la force était considérable, manquait de cohésion; elle ne se connaissait pas. Tout l'effort de M. de Montalivet dans ses conversations et ses discours fut de montrer aux députés l'unité de la politique suivie à l'intérieur par les trois ministères Casimir Perier, Broglie et Thiers, également résolus contre l'anarchie des rues et l'anarchie tout aussi dangereuse des esprits, l'une voulant renverser, l'autre cherchant à « républicaniser » la monarchie.

Dans les deux chambres, à l'occasion de plusieurs débats, M. de Montalivet exposa les intentions du cabinet; il soutint la lutte pied à pied; il fut ferme sans être cassant, conciliant sans faiblesse, ce qui était exactement le programme politique du ministère.

Les lois d'affaires, les projets sur les chemins vicinaux, l'achèvement des monuments de Paris, de l'Arc de triomphe, de la Madeleine, du palais du Conseil d'État, furent soutenus par lui et l'appelèrent chaque jour à la tribune. La discussion du budget mit de nouveau aux prises les besoins des services et les minuties des députés; il faut relire ces débats déplorables pour juger combien l'esprit de gouvernement était mal compris : c'était le même souffle de défiance qu'en 1832. M. de Montalivet avait hâte d'échapper à ces passions étroites, pour se dévouer tout entier à une réforme importante, ou à quelque amélioration durable. Les questions pénitentiaires l'avaient toujours intéressé. En 1831,

malgré les luttes du ministère Laffitte, il avait trouvé le temps de s'en occuper, pour donner une mission d'études aux États-Unis à deux jeunes gens obscurs, magistrats démissionnaires. MM. de Tocqueville et Gustave de Beaumont en avaient rapporté la célébrité. En 1836, il exposa ses vues à la Chambre dans une improvisation qui eut un grand succès. Peu de jours après, à propos d'une pétition, il intervenait dans le débat pour se prononcer, sous sa responsabilité, contre les jeux de hasard. C'était une des convictions auxquelles il était le plus attaché : le rapporteur du budget y était opposé, les financiers jugeaient la recette utile et beaucoup de gens répétaient que c'était un mal nécessaire. « Les maisons de jeux, dit-il, sont une plaie sociale qu'il ne s'agit pas de voiler par des paroles prononcées à cette tribune, mais qu'il importe au contraire de découvrir à tous les yeux, pour pouvoir la mieux guérir. C'est un mal dont il faut tarir la source. Sur le principe, je le répète, il ne saurait y avoir aucun doute ; nous sommes parfaitement d'accord. L'ambition d'un homme de cœur ne saurait être satisfaite par son entrée seulement aux affaires publiques. Il faut, pour que cette ambition soit satisfaite, que le pouvoir soit pour lui un moyen de faire le bien ¹. » Ces paroles, dites avec l'émotion d'un sentiment intime, enlevèrent la Chambre. M. de Montalivet avait ouvert son cœur et s'était montré ce jour-là tel qu'il était, jugeant à leur mesure les grandes charges publiques et ce qu'il estimait en elles.

Aussi n'avait-il aucune peine à quitter le ministère :

1. Chambre des députés, Discours du 17 juin 1836.

c'était un de ses défauts. Quand le dissentiment sur l'intervention en Espagne se produisit entre le roi et M. Thiers, le cabinet donna sa démission et M. de Montalivet, revenu à la liste civile, consacra l'automne et l'hiver à commencer la restauration de Fontainebleau et à presser les travaux du Musée de Versailles.

Il allait être enlevé à ces paisibles occupations pour être rejeté dans le tourbillon politique. Le 15 avril 1837, il entra pour la quatrième fois au ministère de l'Intérieur : il devait y passer deux années. Le cabinet reconstitué par M. Molé avait ce mérite de se tenir en dehors des groupes inspirés par les grandes compétitions que devaient personnifier M. Guizot et M. Thiers : il allait donner au pays, las de la guerre civile, l'impression d'une paix dont il avait besoin. Depuis longtemps, le roi désirait accorder une amnistie, mais il fallait que les partis vaincus la méritassent. L'ordre enfin affermi, les manifestations de plus en plus vives de la garde nationale, le prochain mariage du duc d'Orléans permettaient d'ouvrir les portes des prisons aux condamnés politiques. La mesure fut décidée en conseil. L'amnistie du 8 mai 1837, acte de clémence que nul ne peut taxer de faiblesse, produisit en France un immense effet. De cette date commençait la seconde période du gouvernement de Louis-Philippe, celle qui vit régner l'ordre dans la rue. Trois jours après, l'église de Saint-Germain-l'Auxerrois était rendue au culte. M. de Montalivet attachait à ces deux mesures une portée considérable : elles donnaient, selon lui, tout leur sens à la politique du cabinet. Dans chacun de ses discours, il s'attache à imprimer au ministère ce double caractère de générosité et d'énergie : la con-

ciliation n'était, suivant lui, ni un désarmement, ni une faiblesse.

Nous ne pouvons suivre le ministre de l'Intérieur dans les détails de discussions qui se renouvelaient sans cesse. Au-dessus de ces débats plane le souvenir d'une œuvre législative : c'est sur elle que nous voulons appeler l'attention.

La loi municipale qui porte la date du 18 juillet 1837 et qui devait être en vigueur pendant près d'un demi-siècle, avait été heureusement achevée. La loi sur les attributions des conseils généraux, préparée par M. de Montalivet durant l'automne de 1837, avait été présentée; le 15 janvier 1838, le ministre de l'Intérieur avait lu à la tribune l'exposé des motifs. En quatre mois, il la fit voter au Palais-Bourbon et au Luxembourg. Ainsi était terminé l'ensemble de la législation départementale et communale qui était attendu depuis la révolution de juillet.

Bien que n'ayant pas l'importance d'une loi organique, la législation sur les aliénés était réclamée depuis longtemps par les magistrats comme par les médecins : après des études personnelles, M. de Montalivet, qui avait réuni autour de lui les membres les plus éminents de l'Académie de médecine, présenta en février 1838, à la Chambre des pairs, un projet qu'il soutint dans tous ses détails. Le 30 juin suivant, après avoir été discutée deux fois dans chacune des chambres, la loi était promulguée.

Il faut relire les grands débats législatifs de ce temps pour mesurer ce que valaient les pairs et les députés; leur capacité et leur compétence étaient très supérieures à leur esprit politique, ou plutôt les députés irrésolus du

centre dont le déplacement assurait d'un côté ou de l'autre la majorité, étant généralement de braves gens à esprit assez étroit, hommes de loi, connaissant les affaires, obéissaient à leurs préjugés quand il s'agissait de politique générale ou d'animosités locales, tandis qu'à la voix de jurisconsultes tels que MM. Portalis, Siméon, de Belleyme, ils s'inclinaient et votaient. En matière politique, ils étaient très ombrageux et ne relevaient que d'eux-mêmes. En matière législative, ils reconnaissaient des autorités; on comprend dès lors comment les lois faites de 1831 à 1847 sont les meilleures de notre siècle.

M. de Montalivet aurait voulu présenter une loi organique sur le régime pénitentiaire. Il y voyait le couronnement de ses longues études : la commission extra-parlementaire, où il avait réuni les hommes les plus compétents et qu'il présidait assidûment, ne put terminer à temps ses travaux. Du moins, il tint à honneur de signer des circulaires qui reconstituaient les commissions locales de visites des prisons (29 juin 1838), qui prescrivaient l'isolement des inculpés, l'isolement et le travail des détenus condamnés (1^{er} août 1838), et enfin qui amélioraient le régime des prisonniers (7 août 1838). Dès le 2 novembre, le ministre de l'Intérieur, voulant s'assurer de la situation, commençait des visites minutieuses dans les prisons de Paris.

Les difficultés parlementaires allaient le rappeler vers les luttes irritantes de la politique. Une coalition s'était formée entre les principaux orateurs de la Chambre. Si la revendication d'une politique différant de celle de M. Molé les avait réunis, rien n'eût été plus correct que la campagne poursuivie en commun pour le triomphe d'un programme.

Malheureusement la liste des ambitions était plus facile à faire que le dénombrement des idées communes : l'alliance se noua pendant l'automne de 1838. L'assaut fut donné pendant les débats de l'adresse. Jamais discussion plus longue n'offrit aux auditeurs un plus mémorable tournoi oratoire. Voyant d'un côté MM. Guizot, Thiers, Odilon Barrot, c'est-à-dire les grands orateurs de la Chambre, on s'attendait dans le public à une lutte inégale. M. Molé se surpassa. M. de Montalivet prononça trois discours dont l'effet fut considérable. Aux agressions personnelles, il répondit avec une fermeté et une élévation qui ne se démentirent pas, cherchant à faire planer au-dessus des misérables querelles de noms propres, les deux plus nobles tendances de tout gouvernement : la résistance à l'anarchie et la conciliation entre ceux qui haïssent le désordre. Il s'attachait à montrer ce même esprit animant chacun des cabinets depuis 1831 et faisait ressortir l'identité des vues qui ne permettait pas aux coalisés de s'abriter derrière l'intérêt public.

Tous ceux qui, en dehors de l'arène, regardaient les combattants, jugeaient l'attaque avec sévérité. Parmi les ambassadeurs résidant au loin, il y avait beaucoup d'amis des doctrinaires : ils étaient unanimes à les blâmer ; ils mesuraient le mal fait à la France et M. de Barante, ami personnel de M. Guizot, écrivait de Saint-Pétersbourg : « Ces passions d'orgueil et d'ambition, cet oubli des intérêts du pays, cette injustice envers le roi peuvent nous perdre et, pour le moment, nous reculent de trois années ; en considération et en influence ». Ce que voyaient les diplomates, la plupart des champions de la coalition le comprirent plus

tard ; en 1839, ils étaient aveuglés par le feu du combat, et ne discernaient pas le coup terrible qu'ils avaient porté aux institutions parlementaires.

Le cabinet l'emporta, mais de 13 voix seulement. Le roi lui accorda la dissolution. Il perdit une vingtaine de voix aux élections générales et se retira.

M. de Montalivet ne devait plus rentrer au ministère. Il sortit du tourbillon pour revenir à la vie régulière et pleine qu'il aimait. Entre la liste civile et les travaux de la Chambre des Pairs, il trouvait le temps de commander la légion de cavalerie, et ce contact avec la haute bourgeoisie parisienne contribuait à l'éclairer sur l'état vrai de l'opinion publique.

Le roi aimait à s'occuper de ses affaires : l'opposition l'accusait d'avarice ; jamais imputation ne fut plus contraire aux faits. On sait dans quel état il laissa sa fortune privée. Ce qui l'intéressait par-dessus tout, c'étaient les restaurations des palais royaux et leur embellissement. Quand il habitait Paris, il attendait l'heure de la fermeture du Louvre pour se rendre dans les galeries, accompagné de M. de Montalivet, questionnant les conservateurs, interpellant les architectes sur les plans d'achèvement auxquels il aurait voulu attacher son nom ; lorsque l'été l'amenait à Saint-Cloud, il faisait appeler l'intendant général, ou il lui arrivait d'aller le surprendre dans le pavillon de Breteuil qu'il lui avait assigné pour résidence, afin qu'il fût plus près de lui. Dans ces entrevues, il reprenait souvent les comptes, non pour économiser, mais pour faciliter les dépenses qu'il avait conçues. De Saint-Cloud, il allait passer la journée à Versailles, découvrant toujours un détail à rectifier, une

réparation à achever. Il faut lire les procès-verbaux précieusement conservés des 398 visites faites par le roi dans le palais de Louis XIV, examiner la minutie des ordres donnés, pour se rendre compte de la pensée de Louis-Philippe et de la part qu'il prit à l'œuvre tout entière. Assurément, il y a plus d'une réserve à faire sur le goût des ornements : c'est avec un jugement artistique d'une autre portée que, cinquante ans plus tard, le château de Chantilly devait être construit et aménagé, mais si nous envisageons la pensée qui élevait un monument aux arts et aux gloires nationales, nous devons mettre sur la même ligne le sentiment désintéressé et patriotique qui, à un demi-siècle de distance, inspirait l'âme du père et du fils, au profit exclusif de la France.

Ces longues conversations, ce travail de chaque jour, avaient resserré les liens qui rattachaient M. de Montalivet au roi. L'opposition et les partis ont essayé en vain d'en dénaturer le caractère : il était aussi injuste de voir en l'intendant général un favori prêt à accepter docilement les caprices du prince que de le supposer en lutte contre la politique des cabinets afin de favoriser des desseins personnels. Les rapports entre Louis-Philippe et son ancien ministre étaient très libres : ils font un honneur égal au roi et à celui que la vieille langue française aurait appelé un « loyal serviteur ». Comme tous les caractères francs qui aiment sincèrement, il n'hésitait pas à contredire souvent le roi. S'il avait écrit des mémoires complets, nous aurions pu lire le récit de plus d'une discussion très vive ; nous en avons recueilli l'écho que résume ce mot du roi, disant sur un ton moitié plaisant, moitié fâché : « En vérité, mon

cher comte, c'est bien pénible : on croit au dehors que je vous fais faire tout ce que je veux, et, en fait, vous ne cessez de me contredire ».

Quand les grands ont à la fois l'élévation du cœur et de l'esprit, l'indépendance, loin de les froisser, les attache. Le roi méprisait les cours. M. de Montalivet n'avait rien d'un courtisan. Il était touché des bontés du prince, des attentions de son cœur¹, de l'abandon intime de ses conversations; il admirait son amour de la justice, la modération vaillante de son jugement, l'indulgence que lui avait donnée une longue expérience des hommes, tout cet ensemble de qualités qui faisaient de lui moins un souverain chef d'armée et de peuple, comme est disposée à en concevoir l'imagination populaire, qu'un roi philosophe gouvernant une nation libre et en avance d'un ou deux siècles sur la civilisation.

Admis à toute heure dans le cabinet et dans la chambre du roi, M. de Montalivet avait découvert un des premiers le secret de ses travaux prolongés parfois si avant dans la nuit. L'horreur du sang versé sur l'échafaud l'avait poussé, autant que le scrupule de la justice, à exiger la communication de tous les dossiers de sentences capitales : il lui arrivait de les relire lui-même, ne se contentant pas des rapports qui les résumaient. Il inscrivait sur des feuilles

1. Après dix-huit années d'intimité, rien ne peint mieux le caractère tout intellectuel de cette faveur que l'absence complète des présents royaux. Quand les Princes, en revenant d'exil, se rendirent à Lagrange, ils purent voir à chaque pas les souvenirs du règne de leur père, tableaux, portraits et bustes, acquis par un pieux souvenir; mais celui qui avait dirigé la manufacture de Sèvres ne possédait pas un service de Sèvres, et la seule tapisserie des Gobelins qu'il eût reçue lui était venue du testament de la reine Marie-Amélie lui léguant le portrait du roi.

qu'il enfermaît soigneusement les motifs qui ne lui permettaient pas de faire grâce. « J'ai besoin, disait-il à M. de Montalivet, un soir où il l'avait surpris en plein travail, j'ai besoin de me justifier à mes propres yeux et de me convaincre moi-même que je n'ai pu faire autrement. De là cette dernière et douloureuse épreuve à laquelle je soumets mon âme; je veux que mes fils sachent quel cas j'ai fait, quel cas ils doivent faire de la vie des hommes¹. »

C'est au milieu de ces entretiens de toutes les heures, que M. de Montalivet apprenait à connaître et à aimer de plus en plus Louis-Philippe. Il y avait chez le roi, avec beaucoup d'esprit et une profonde connaissance des hommes, un amour de l'humanité qui imposait le respect.

Très différent de ces politiques qui ont le goût du rêve et se laissent aller aux utopies, il était sans cesse occupé de rapprocher en un juste équilibre le cœur et la raison. M. de Montalivet assistait à ce travail de la pensée royale, et son éducation, ses idées, ses convictions, le disposaient à apprécier des mérites qui échappaient au vulgaire.

Il vivait dans cette admiration sincère, il ne s'y absorbait pas. Il suivait, comme dans sa jeunesse, les travaux de la Chambre des pairs et prenait une part active aux discussions : à dessein il laissait de côté les débats politiques, ne voulant en aucune mesure porter ombrage aux ministres et se réservant pour les délibérations plus calmes. Sa

1. Conversation rapportée dans *Le roi Louis-Philippe et la liste civile*, chap. vii. Ces précieuses feuilles, sauvées au 24 février et que M. de Montalivet avait résumées en quelques pages, le roi les destinait à ses fils : elles sont parvenues à leur adresse, car elles ont fait l'objet d'une analyse détaillée et d'une lecture à l'Académie Française, la dernière qu'ait faite M. le duc d'Aumale, six semaines avant sa mort, en mars 1897.

parole était d'autant plus écoutée qu'elle était plus rare : il avait au Luxembourg une autorité particulière qui provenait non moins de sa situation et de son passé que de la nature de son esprit : son ton, son langage, la rare distinction de sa personne, sa facilité à exposer clairement et à débattre sans blesser, tout en lui répondait à ce type supérieur de membre de la Chambre haute, rompu aux grandes affaires et toujours prêt à les discuter avec un esprit dégagé et une invariable modération.

Sa pensée était d'accord avec celle de la pairie; sa qualité dominante, celle qui chez lui se retrouvait en tout, était la mesure; elle lui était en quelque sorte naturelle; il se sentait très attaché aux idées et très ennemi des excès; il eut un jour l'occasion de le dire avec force. « Le législateur doit surtout se défier des préoccupations exclusives. En religion, la préoccupation exclusive change trop souvent la piété sincère en fanatisme; en politique, ceux qui sont préoccupés exclusivement des dangers de la monarchie vont facilement jusqu'à l'absolutisme; ceux qui sont préoccupés exclusivement des dangers de la liberté peuvent aller par une pente rapide jusqu'aux doctrines démagogiques¹. »

C'était, en quelques mots, toute la théorie de la modération dans les lois.

Il prenait une satisfaction particulière à discuter les réformes de l'instruction publique. Les projets concernant l'enseignement secondaire et l'enseignement supérieur l'appelèrent plus d'une fois à la tribune. Entre les partisans de

1. Chambre des pairs, 9 avril 1845.

l'Université à laquelle il demeurait très fidèlement attaché et les défenseurs de la liberté d'enseignement invoquant les promesses de la Charte, il était de ceux qui cherchaient de très bonne foi un terrain d'entente et qui auraient voulu éviter des luttes qu'ils jugeaient funestes à la monarchie et plus propres à envenimer les colères qu'à fonder la liberté.

Il portait les mêmes dispositions de son esprit partout où il pouvait exercer une influence : dans les commissions, au conseil général du Cher, qui l'appelait chaque année à la présidence et où il trouvait en raccourci toutes les divisions de la politique, et dans les assemblées de l'industrie et du commerce parisiens, qui le conviaient à leurs réunions. Élu jadis colonel de quatre légions, il avait opté pour la légion de cavalerie de la garde nationale, à la tête de laquelle l'avaient maintenu des élections successives : il avait grand soin d'entretenir des relations fréquentes avec les différents groupes d'un corps qui comprenait les représentants les plus considérables de la bourgeoisie.

Tandis que la plupart des députés n'étaient en contact qu'avec le pays légal, tandis que les ministres vivaient exclusivement avec les députés, ne regardant pas au delà de l'échiquier parlementaire, M. de Montalivet, grâce à la garde nationale, plongeait le regard dans les couches profondes de l'activité parisienne. C'est ainsi que, comme une vigie, il put voir de loin et annoncer des premiers les signes avant-coureurs de la tempête. Après avoir appuyé en 1840 le ministère qui avait épargné au pays une guerre européenne et rétabli la paix, il estimait que la prudence exigeait, cinq ans plus tard, un changement d'allure.

C'est le salut des gouvernements constitutionnels de pouvoir sans révolution modifier leur politique; lorsque, en 1845, il refusa l'offre pressante de M. Guizot qui l'appelait succéder à M. Villemain, il voyait déjà grandir l'impopularité du ministère; il voulut demeurer indépendant pour être en mesure d'avertir le roi; il notait en 1846 et 1847 les symptômes de plus en plus alarmants, les majorités parlementaires en déclin, les élections de la garde nationale mauvaises, l'irritation croissante contre le ministère, la désaffection montant jusqu'au prince que personne n'osait éclairer. Le prince de Joinville et le duc d'Aumale avaient été éloignés. Madame Adelaïde disparut à l'heure où ses conseils auraient été le plus utiles. M. de Montalivet ne se laissa pas décourager par l'impuissance de ses premiers efforts. Le devoir lui parut tel qu'il n'hésita pas à déplaire. Ceux qui n'approchaient pas le roi ou qui n'osaient pas l'aborder pressaient M. de Montalivet. On savait qu'il exerçait auprès du prince une sorte de ministère d'intimité : beaucoup de gens le poussaient à parler, estimant en lui un courage qu'ils n'avaient pas eux-mêmes.

Au commencement de janvier 1848, il revint à la charge. Il parla fortement de la désaffection croissante de la garde nationale, trop visible dans la légion qu'il commandait, la plus gouvernementale de toutes les légions de Paris. Pour la première fois le roi se montra ému; le lendemain, il reprit l'entretien : ses ministres l'avaient pleinement rassuré; décidément la goutte rendait son intendant général pessimiste. Le bandeau s'était épaissi sur les yeux du prince. L'aveuglement était absolu : il ne voulait plus voir la France que par les yeux de ses ministres; il continuait à

regarder l'Europe et se croyait sage, parce qu'en refusant la réforme, qui aurait amené, disait-il, une majorité belliqueuse, il préservait la paix.

Les inquiétudes de M. de Montalivet devinrent des alarmes : à l'heure où l'opinion publique comptait sur un dénouement pacifique, il savait, hélas ! les malentendus intimes et les secrètes impuissances. Tant que la vérité franchement dite put faire naître l'action, il eut le courage de la dire.

Quand l'émeute se déclara, lorsque la bataille fut entamée, il ne s'agissait plus d'ouvrir une crise ministérielle, il fallait lutter et vaincre. Le malheur voulut qu'on renvoyât le cabinet, à l'heure précise où il n'y avait plus qu'à réprimer l'insurrection. On déclarait la vacance du pouvoir au moment où il fallait qu'il se montrât le plus énergique. Quelques heures de présence d'esprit, les forces militaires commandées fortement, une soirée et une nuit bien employées, et tout pouvait encore être sauvé, comme au 5 juin 1832. On ne trouva, hélas ! d'action et de responsabilité nulle part. M. de Montalivet raconte, heure par heure, cette déroute qui emporta en vingt heures un régime de sagesse, déroute fatale qui devait exercer une influence si prolongée sur les destinées de la France.

Nous le suivons le soir du 23 février dans le cabinet du roi ; nous l'entendons discuter, avec les ministres déjà démissionnaires, leurs dernières illusions ; nous le voyons pressant la formation immédiate d'un ministère de salut, étranger pour lui-même à toutes les combinaisons, mais suppliant les hommes d'État d'engager leur responsabilité pour donner au pouvoir un appui, à l'armée un chef ; nous

assistons avec lui au désarroi des états-majors, prélude fatal de toutes les défaites ; à la revue du 24 février, qui enleva au roi toute confiance, nous recueillons les paroles de découragement des colonels, qu'il avait été visiter à cheval ; enfin nous arrivons avec lui dans ce salon où se pressent les agités autour d'un vieillard qui vient d'écrire son abdication. « Vous arrivez trop tard ! » lui crie la reine du plus loin qu'elle l'aperçoit. C'était la défaite dans toute son horreur : l'émeute grondait ; les Tuileries allaient être envahies. L'heure du départ avait sonné. M. de Montalivet ne voulut pas que la retraite ressemblât à une fuite. Se mettant à la tête de son escadron, puis galopant à la portière des voitures royales, il escorta le roi et la reine jusqu'à Saint-Cloud. Il les quitta, persuadé qu'ils se rendaient lentement à Dreux, et revint au plus vite pour se réunir aux défenseurs de la duchesse d'Orléans. L'ombre même de la régence s'était évanouie. La révolution avait achevé son œuvre.

En présence de cet écroulement d'un régime auquel il était attaché par tous les liens de son cœur et de sa pensée, M. de Montalivet aurait eu le droit de songer à sa sûreté ou, tout au moins, à son repos, en allant pleurer ses deuils dans sa retraite du Berry. Il n'y pensa pas un instant. Il venait de souffrir trop cruellement de l'impuissance d'agir pour n'avoir pas besoin de prendre sa revanche vis-à-vis des autres et de lui-même. Que les aveugles d'hier, responsables de tant de maux, se missent à l'abri, ce n'était que prudence et justice. Quant à lui, il détestait tous les genres d'émigration. D'ailleurs il était résolu à continuer la mission qu'il tenait du roi ; hier, il administrait la liste civile ;

aujourd'hui il en défendrait les épaves, et, ce qui vaut mieux, l'honneur ; il rassemblerait les restes de la fortune royale, il se constituerait le mandataire du roi et, s'il y avait quelque danger à remplir ce rôle, il aurait la seule joie qui lui fût permise en ces jours de crise, celle de braver le péril.

Retiré avec toute sa famille en une maison amie, ne se cachant pas, il consacrait dès les premiers jours tous ses efforts à sauver les intérêts du roi, à assurer le salut et la restitution de ce que le pillage et l'incendie n'avaient pas anéanti. Très soucieux de la dignité du prince qu'il avait servi, il défendait avec un soin égal sa personne et ses droits. Il devait en même temps à d'anciennes relations, à un charme qui excluait la haine, aussi bien qu'à la loyauté de son attitude, la possibilité d'aborder les vainqueurs. Ses discussions, à la fin de février, avec M. Marrast qui, après s'être emparé de son cabinet, y avait mandé comme un accusé l'ancien intendant général ; la visite que lui fit, dans la nuit du 1^{er} mars, M. de Lamartine venant lui demander la retraite du roi pour lui faire parvenir de l'argent et des moyens de salut, ne furent que les préliminaires d'entrevues fréquentes avec les membres du gouvernement provisoire : il sauva ainsi de la destruction beaucoup d'objets mobiliers, entre autres l'argenterie artistique du duc de Penthièvre ; s'il ne put obtenir qu'on renonçât au séquestre, il entendit de la bouche des collègues de M. de Lamartine une protestation contre toute pensée de confiscation ; pour adoucir et régulariser les mesures conservatoires, il trouva des facilités nouvelles dans l'avènement du général Cavaignac ; les dissentiments politiques n'avaient

pas effacé les souvenirs de l'École Polytechnique; en quelques jours, un projet fut préparé et voté : le droit de propriété était solennellement reconnu, sans qu'une voix s'élevât, ni à l'extrême gauche, ni parmi les adversaires les plus résolus de la maison d'Orléans, pour proposer la confiscation; le séquestre n'était maintenu que sur certains biens pour faciliter la liquidation.

M. de Montalivet en suivait tous les incidents, défendant l'administration de la liste civile contre les attaques, agissant de sa personne, multipliant les démarches, correspondant chaque jour avec le roi, arrachant les provisions qui permettaient à la famille royale de vivre à Claremont et parvenant enfin à obtenir la loi du 4 février 1850, qui assignait une date prochaine à l'entière levée du séquestre.

Deux années de lutttes et d'efforts, l'obligation de demeurer à Paris sur la brèche ou de se rendre en Angleterre avaient été la cause d'une lassitude physique qui avait ébranlé la santé de M. de Montalivet. A la charge déjà si lourde des affaires, la mort du roi vint ajouter une douleur. La pensée que ce prince d'une âme si élevée avait péri écrasé sous le poids des mensonges, le poursuivait comme une angoisse. Il l'avait défendu vivant, mais avec la mesure qu'exigeait la politique; lui mort, il voulut défendre sa mémoire, en disant tout.

Prenant corps à corps les calomnies qui avaient poursuivi Louis-Philippe, qui s'étaient attachées à son administration, l'avaient accusé d'avarice, il montre ce qu'avait été le désintéressement du roi : Versailles créé à l'aide des revenus personnels, les palais royaux non seulement

entretenus, mais restaurés à grands frais et la munificence royale s'étendant à toutes les infortunes.

Cet éloquent plaidoyer, fondé sur des chiffres, produisit un effet considérable. De la *Revue des Deux Mondes*, où il parut d'abord, il passa dans un grand nombre de journaux de province qui le donnèrent en entier, et plusieurs éditions furent enlevées en quelques mois. La cause était gagnée devant l'opinion publique. C'est à M. de Montalivet, à son énergie, à la persévérance de son action, à cette suite dans les démarches que rien ne lassait, que fut dû le succès. Il se croyait au terme de la lutte; il n'était qu'au début. La mission de dévouement qu'il s'était donnée avait été confirmée d'une manière éclatante par les dernières dispositions du roi : il était investi de la charge d'exécuteur testamentaire. Dans une famille nombreuse et unie qui avait résolu de prendre les exécuteurs testamentaires de l'aïeul pour juges, c'était une magistrature pacifique que M. de Montalivet devait exercer pendant vingt-neuf ans : il ne se doutait pas qu'elle allait devenir une mission de combat.

Dès le lendemain du coup d'État, Louis-Napoléon, cédant aux entraînements du pouvoir absolu, résolut, malgré ses meilleurs amis, de mettre la main sur les biens de la famille d'Orléans. Le 22 janvier paraissaient les décrets de confiscation. Ce que n'avaient pas osé faire les républicains de la veille en 1848, ce que la Montagne n'avait pas proposé, celui qui avait dû la vie à la clémence du roi l'accomplissait en un trait de plume. La stupeur fut profonde : plusieurs ministres, MM. de Morny, Magne et Fould donnèrent leur démission. Le 26 janvier, une protestation

parut signée des cinq exécuteurs testamentaires : MM. Dupin, Laplagne-Barris, duc de Montmorency, comte de Montalivet et Scribe. La lutte s'engageait au nom du droit contre la dictature. Elle fut menée avec une vigueur mémorable. Une consultation de MM. de Vatimesnil, Berryer, Odilon-Barrot, Dufaure et Paillet concluait à l'illégalité des décrets. Le gouvernement y répondit en faisant enfoncer les portes de Monceaux et de Neuilly. Les princes dénoncèrent à la justice la violation du droit de propriété. Tous les yeux étaient tournés vers le tribunal de la Seine : les magistrats, bravant la pression politique, proclamèrent leur droit de connaître de toute atteinte à la propriété. Un arrêté de conflit évoqua l'affaire au Conseil d'État qui, malgré les plus honorables résistances, prononça, à une voix de majorité, le dessaisissement, c'est-à-dire le déni de toute justice.

Les temps de luttes étaient passés. Après trente-deux années de vie active, spectateur puis acteur dans le drame des affaires publiques, M. de Montalivet avait à se créer une existence nouvelle. Résolu à ne pas se rallier au régime issu du coup d'État, en plein accord avec tous les hommes qui avaient servi la liberté, il se retira à Lagrange, avec le dessein d'y vivre au milieu de populations agricoles qu'il aimait, voulant se mêler à leurs travaux et favoriser leurs progrès : c'était le plan qu'en 1815 avait conçu son père. Sa santé de plus en plus menacée l'empêcha de le réaliser entièrement. Il fut contraint de partager sa vie entre les bords de la Loire et un climat plus doux où, pendant vingt ans, à l'entrée de chaque hiver, il allait chercher l'allègement de ses douleurs. Il se fixait ainsi vers le mois de novembre pour six mois à Menton, dans cette petite

ville patriarcale et silencieuse, dont la foule n'avait point encore appris le chemin, où vivait une population paisible, auprès de quelques vieilles familles, étrangères aux bruits de l'Europe, mais très fières de s'être récemment affranchies de la principauté de Monaco; c'est là que, profondément sensible à tout ce qui touchait à nos gloires nationales, M. de Montalivet accueillit nos troupes se rendant en Italie; ses opinions politiques ne voilèrent jamais son patriotisme. Quand le drapeau était engagé, il n'y avait plus à ses yeux de partis; il appelait de toute son ardeur nos succès en Italie, comme il les avait souhaités et salués en Crimée. L'année suivante, il était à Menton quand se prépara le vote d'annexion : il n'eut pas à réchauffer l'enthousiasme, mais il prit part au mouvement et constata avec une joie toute française la sincérité des adhésions qui nous rattachaient les Alpes Maritimes. L'année suivante, il s'établissait à Nice et il y devenait le centre de ce qu'il y avait de plus intelligent dans la société cosmopolite qui commençait à s'y rassembler.

Dans les intervalles de demi-liberté que lui laissaient les accès de goutte, il charmait ceux qui l'approchaient. Sa conversation était pour ses hôtes un repos d'esprit, tant elle était variée et dépourvue de ces tristesses qui altèrent la vieillesse des hommes politiques. Pendant quinze ans, le salon de M. de Montalivet vit passer durant l'hiver les personnages les plus considérables de l'Europe, représentant tous les régimes et tous les pays, depuis la grande-duchesse Stéphanie de Bade, qui rappelait à M. de Montalivet que le préfet de Versailles, en 1804, était chargé par l'Empereur de la faire sortir de pension et de la recevoir le

dimanche à la Préfecture, jusqu'à la duchesse de Sagan, qui l'entretenait des souvenirs de M. de Talleyrand; puis c'étaient des ministres en quête de repos, des ambassadeurs heureux d'ajouter une page à leurs mémoires. Il dut à ces séjours à Nice une satisfaction autrement vive que la vue de cette société un peu trop agitée pour son âge et ses forces : la reine Marie-Amélie était venue à Nervi, près de Gènes. Elle y appela M. de Montalivet, et cette visite à une princesse pour laquelle il avait un culte lui laissa les plus profonds souvenirs : c'est là où il fit ses derniers adieux à la reine qu'il ne devait plus revoir.

Il fallait de telles compensations et la certitude que ses infirmités étaient soulagées par le climat pour que M. de Montalivet, en pensant à ses cinq filles et aux petits-enfants qui s'étaient multipliés, ne considérât pas Nice, malgré son paysage enchanteur, comme un exil. Il s'en plaignait souvent et on sentait qu'au mois de mai, le retour à Lagrange lui apportait un épanouissement de l'âme. Quand il avait pu passer, sans crise, un mois à Paris, il reprenait le plus complet équilibre de lui-même.

Les siens souffraient de ses longues absences, de ces séjours prolongés dans le Midi; mais s'ils étaient privés de sa conversation, ils y gagnaient ces traces durables que fixent à jamais les lettres; la correspondance, quand elle est intime et fréquente, est supérieure à tous les écrits destinés à être publiés; elle seule conserve la vie, cet imprévu qui fait le charme et l'éclat de la pensée. M. de Montalivet, en écrivant aux siens, se laissait aller à toutes ses impressions. Comme dans ses entretiens habituels, la politique y tenait une grande place : il connaissait

trop le tempérament français pour avoir jamais mis en doute le réveil libéral; il en avait noté dès 1859 les premiers symptômes et il suivait avec la plus vive sympathie les efforts de l'Union libérale qui, en 1863, avait rendu la parole à des voix longtemps muettes; il estimait que la France se relevait, en les écoutant. Condamné à l'abstention par son invalidité, il souffrait cruellement de son impuissance.

Un jour vint où il n'hésita pas à rompre le silence. M. Rouher n'avait pas craint de dire à la tribune que « le gouvernement de juillet, sans force et sans dignité, n'avait rien produit ». Cet outrage atteignait au cœur M. de Montalivet. Quelques mois plus tard, au printemps de 1865, il faisait paraître la plus vigoureuse réplique sous ce titre : *Rien! Dix-huit années de gouvernement parlementaire*. Écrite avec verve, cette défense repose sur une vérification minutieuse des documents les plus exacts; c'est un précis des résultats du règne qui a satisfait pleinement les amis et convaincu les témoins : pendant que les éditions se multipliaient, il ne s'est pas élevé, parmi les amis de M. Rouher, une seule voix pour nier les affirmations ou contredire les chiffres. Au tableau de la politique extérieure montrant la France entourée en 1830 de puissances qui représentaient la Sainte-Alliance et qui avaient pour mission de l'étouffer, l'auteur opposait le spectacle des nations qui formaient en 1847, suivant l'expression de M. de Nesselrode, un rempart d'États constitutionnels, organisés sur notre modèle, relevant de l'influence française et tournés vers l'Europe pour protéger nos frontières.

Il suivait pas à pas la politique qui avait obtenu cette

transformation au profit de la France : il en notait le principe, montrait dès le lendemain de la révolution le gouvernement de Louis-Philippe proclamant un droit des gens tout nouveau et conforme à sa propre origine, sous le nom de système de non-intervention. La diplomatie française prenait ainsi le contre-pied des doctrines sur lesquelles reposaient les traités de 1815 et les frappait au cœur. En même temps, le roi faisait savoir aux gouvernements étrangers que la paix avait toutes ses préférences, mais qu'il n'hésiterait pas à tirer l'épée dans le cas où une intervention armée conduirait les drapeaux de l'étranger sur un point quelconque du territoire des nations voisines de nos frontières. Ce programme de politique, aussi net que fier, ne devait pas tarder à être appliqué. M. de Montalivet raconte le rôle joué par la France pour assurer, non la conquête, mais l'indépendance de la Belgique; il montre la jeune nation devenant le bouclier de la France après avoir été, dans la pensée de la Sainte-Alliance, la pointe de l'épée dirigée contre elle; il passe en revue les actes de notre politique : l'occupation d'Ancône destinée à contre-balancer l'influence de l'Autriche, et marquant le déclin de son omnipotence en Italie; l'Espagne et le Piémont échappant aux maximes de la politique absolutiste, le bombardement de Lisbonne mettant à la raison Don Miguel, nos déboires de 1840 suivis d'une revanche éclatante lors de la signature du traité du 13 juillet 1841 qui faisait rentrer la France dans le concert européen en lui accordant les plus expresses satisfactions, la construction des fortifications et nos armements, donnant toute sa portée à notre politique, et enfin les mariages espagnols affirmant en face des rivaux mécon-

tents notre pleine indépendance, voilà la suite de la politique étrangère qui faisait apparaître une nouvelle Europe en quinze ans et qu'un dénigrement hautain avait osé qualifier d'impuissante.

La prise d'Alger datait de 1830 : la conquête de l'Algérie fut le prix d'un long effort de dix-sept années. Cette héroïque persévérance donnait à la fois des troupes vaillantes et un grand pays à la France. C'est là que s'était formée, sous un règne pacifique, l'armée qui devait être victorieuse en Crimée.

A l'intérieur, M. de Montalivet fait avec la même précision le bilan de chaque service. Il énumère les grandes lois organiques qui ont donné leur charte aux communes et aux départements; il montre l'essor imprimé en toutes les directions à l'activité individuelle, les sociétés de secours mutuels naissant et se développant à vue d'œil, les caisses d'épargne, au nombre de treize au début du règne, multipliées dans toutes les villes, ces institutions favorisant l'épargne du peuple et lui assurant des ressources grâce à l'association, les travaux publics recevant partout l'impulsion et consacrant près de 3 milliards à des œuvres d'intérêt général. Il insiste sur les budgets : les dépenses administrées avec une scrupuleuse économie, peu de charges nouvelles, des emprunts plus rares qu'en aucune autre période du siècle, des augmentations régulières de recettes sans impôts nouveaux, une réduction sensible des gros traitements au profit d'un relèvement continu des plus petits, le dégrèvement des douanes favorisant le commerce et diminuant le prix de la vie, telle était la politique financière du gouvernement.

M. de Montalivet aimait à rapprocher de ces résultats matériels ce qui faisait à ses yeux l'honneur du règne, l'inspiration supérieure qui avait animé les lois et les actes : l'instruction primaire donnée avant 1830 à un million d'enfants et en 1847 à 3 784 000, l'enseignement développé à tous les degrés, les études historiques encouragées sous toutes les formes, l'Institut de France retrouvant avec l'Académie supprimée en 1800 un foyer d'études pour les sciences morales et politiques, la restauration des ruines devenue une institution nationale, le roi donnant l'exemple de l'impartialité historique en consacrant le palais de Versailles à toutes les gloires nationales, la législation se faisant plus morale et plus humaine, la loterie et les jeux bannis, la peine de mort plus rare dans nos codes, réduite encore par la clémence royale, l'adoucissement des lois criminelles réalisant tout ce qu'avait réclamé une philosophie plus respectueuse du libre arbitre, et la réforme pénitentiaire poursuivie avec une égale émulation par tous les publicistes et tous les ministres, tels étaient les progrès accomplis en dix-huit ans par le gouvernement le plus sage et le plus libéral qu'ait connu la France.

En traçant ce résumé, M. de Montalivet sentait son cœur bondir et ne pouvait se défendre d'un légitime orgueil. Il est difficile de lire son livre sans éprouver un profond respect pour le temps qui a vu ces efforts de sagesse et pour les hommes qui les ont accomplis. Ce qui a manqué à cette élite éprise du bien, c'est le savoir-faire, c'est la mise en scène : « la monarchie constitutionnelle et parlementaire de 1830 s'est beaucoup et très utilement occupée des humbles ; ce sera son éternel honneur : elle n'a pas eu

l'habileté de le dire, elle n'a pas assez parlé du peuple, elle n'a pas su parler au peuple, telle a été sa faute ». Ce jugement de l'auteur demeurera le jugement de la postérité.

Le livre eut un grand succès : les adversaires ne purent contester ni un chiffre, ni un raisonnement : on reconnut que la défense était puissante ; quant à l'attaque, beaucoup de gens l'auraient voulue plus vive ; au point où en étaient les passions en 1865, il est certain qu'un pamphlet aurait excité davantage l'opinion. M. de Montalivet avait eu un dessein plus élevé : il n'avait pas voulu donner un aliment aux violences, mais laisser un résumé fidèle qui préparât le jugement de l'histoire.

D'ailleurs, on comprendrait bien mal le caractère de M. de Montalivet si on croyait qu'il fut capable de concevoir des haines politiques : très attaché et très fidèle à ses convictions, il avait une extrême répugnance à dire du mal des hommes ; son horreur de l'esprit de parti était profonde ; il ne tolérait pas que, devant lui, on attaquât la bonne foi de ses adversaires, ni qu'on usât à leur égard d'un mot violent ; il discutait avec pénétration leurs idées, analysait leurs mobiles, condamnait sévèrement leur programme, mais respectait toujours leurs personnes. Cette habitude d'esprit n'enlevait rien à la force de son jugement : elle lui permettait de s'entretenir avec les partisans des régimes les plus divers, en leur laissant le sentiment d'une conviction que rien n'ébranlait, mais qui ne les blessait pas. Les esprits superficiels y voyaient l'art d'une parole faite de mesure et de charme. Ceux qui vivaient dans son intimité y reconnaissaient un amour pour les hommes qui faisait partie de sa nature : il l'avait porté

dans les études de sa jeunesse, dans les réformes qu'il avait poursuivies, dans ses relations avec les représentants de tous les partis, sans que cette modération l'ait jamais pu faire accuser de dévier de ses convictions.

Sous l'empire, le langage qu'il faisait entendre aux jeunes gens était très net : les circonstances seraient graves, ils auraient un rôle à jouer, ils devaient être prêts à user de la liberté. Il les poussait à l'action, non à la révolte. Il avait regretté le régime de libre contrôle; il était certain qu'avant peu la France le réclamerait; il le voyait revenir avec joie, mais sans surprise, comme un hôte attendu; il se demandait comment l'empire s'en accommoderait; il avait à ce sujet de grands doutes, mais il estimait que nul ne pouvait, de propos délibéré, troubler l'expérience. Dans ses vues d'avenir, il était très libéral et très hardi. Comme tous les hommes d'action, il n'aimait pas à discuter ce qu'il tenait pour irrévocable : aussi ne parlait-il du suffrage universel que pour chercher les moyens de l'éclairer et de faire son éducation : il constatait que la foule avait besoin d'idées très simples, qu'on ne pouvait lui imposer des systèmes compliqués fondés sur des fictions. Il était trop attaché aux formes constitutionnelles qu'il avait servies et qu'il mettait au premier rang pour ne pas les regretter : il n'hésitait pas à considérer que la monarchie héréditaire, appuyée sur un parlement, était le système le plus satisfaisant pour la raison. Il cherchait à sonder l'avenir et pensait que la démocratie pure ayant pour instrument le suffrage universel ne pouvait produire que le gouvernement d'un seul ou la république. Il disait aux jeunes gens que le jour où ils seraient

forcés d'opter entre ces deux solutions, ils devraient ne penser qu'à la patrie et ne pas oublier que les despotismes aboutissent toujours aux invasions.

Il se sentait pris d'anxiété quand ses regards se portaient au delà des frontières. La politique extérieure le tenait en perpétuelle alarme ; ses lectures et ses réflexions, l'Europe qu'il entrevoyait à Nice, tout le portait vers les prévisions les plus sinistres, perspectives de plus en plus sombres où il était impossible de reconnaître son habituel optimisme. Que de fois on aurait été tenté d'attribuer à la goutte ces idées noires, comme le faisait le roi en 1847 ! Hélas ! à vingt-quatre ans de distance, ses prévisions ne l'avaient pas trompé. Il assista avec stupeur à la déclaration de guerre ; il fit des vœux ardents pour le succès des armées, n'admettant pas que, le drapeau déployé, il y eût deux partis ; les premières défaites le navrèrent, l'invasion l'atteignit au cœur. Tout ce que son âme contenait de patriotisme passait dans les encouragements qu'il adressait à ceux de ses enfants qui étaient près du théâtre de la guerre : il était bientôt contraint de s'éloigner du Berry pour reprendre plus tôt que de coutume ses quartiers d'hiver. Des bords de la Méditerranée dont pour la première fois il maudissait le calme enchanteur, il écrivait des lettres qui parvenaient rarement à leur adresse. Sa fille aînée, Mme de Gouvion Saint-Cyr, était en Beauce dans son château qu'elle avait transformé en ambulance et où elle devait ramener les blessés de Loigny, relevés par elle-même sur le champ de bataille. Plusieurs des siens étaient enfermés dans Paris. Il n'avait que deux petits-fils en âge de porter le fusil : tous les deux s'étaient engagés.

Les correspondances, les papiers qu'il a laissés, les notes qu'il rédigeait, tout est plein de la pensée de prolonger la résistance. Il tenait toujours pour vraie la vieille maxime française insérée dans le code militaire qui défend au chef de rendre une place avant d'avoir fait pour la sauver tout ce que l'honneur commande. Avec la chute de Paris, tout était accompli.

Qu'allait devenir la France? Le premier soin devait être de rétablir la paix. L'Assemblée Nationale représentait ce qu'il y avait de meilleur dans le pays, elle investit du pouvoir exécutif M. Thiers. Cette décision que souhaitait vivement M. de Montalivet lui parut de bon augure : il estimait qu'un gouvernement définitif ne pouvait être fondé sur la défaite, en apportant pour dot une mutilation du territoire. D'ailleurs, en 1871, aucun parti ne se souciait d'apposer sa signature au bas du traité. Il approuva donc vivement la trêve des partis et fit parvenir à Bordeaux les plus sages conseils à ceux qui déjà s'effrayaient des ajournements.

Les négociations avec le vainqueur absorbaient toute son attention et il sentait croître de jour en jour sa gratitude pour M. Thiers. « Tout cela est dur et cruel, écrivait-il de Nice, et cependant que de reconnaissance la France ne doit-elle pas à ceux qui ont eu le courage de consentir à des sacrifices qui empêchent son anéantissement dans le présent et lui permettent de préparer, si Dieu lui accorde enfin un peu de sagesse, de patience et de raison, la revanche de l'avenir!... » Mais ses réflexions le ramenaient sans cesse à l'étude de notre caractère : il se demande avec angoisse si le Français est capable « de s'élever à ce sérieux, à cette

suite dans les idées, à cette morale sévère, à cette sagesse, qui pourrait seule chasser le doute si pénible dont il est obsédé ». Il est inquiet de Paris, des nouvelles qui lui parviennent, « du désordre d'esprit, des agitations de la rue, en attendant les insurrections qui se préparent » (4 mars).

Le 18 mars l'humilia. Après ce qu'il avait souffert dans son âme de Français depuis huit mois, il fut surpris de pouvoir souffrir plus encore. Toutes ses pensées accompagnaient M. Thiers : son admiration et sa reconnaissance devenaient profondes.

Lorsqu'il revint à Paris, après le rétablissement de l'ordre, il s'y sentait attiré par un devoir qui était, à ses yeux, la suite de la mission confiée par le roi : le dernier survivant des exécuteurs testamentaires ne devait-il pas reprendre la lutte contre l'œuvre d'iniquité qu'il avait combattue en 1832? L'état de sa santé avait pu lui interdire de siéger à Versailles, mais il était résolu à mettre son influence au service d'un acte de justice nationale. Le gouvernement y avait déjà pensé. M. de Montalivet prépara le projet de loi. Les héritiers du roi Louis-Philippe avaient un sentiment trop élevé des malheurs de la France pour songer un seul instant à réclamer du trésor ce qu'il avait encaissé; mais les biens-fonds que détenait le domaine, en vertu d'un titre sans fondement, ne pouvaient être conservés; le respect du droit de propriété exigeait que l'État s'en dessaisit. Le ministre des Finances se refusait d'ailleurs à faire aucune vente des coupes de bois. M. de Montalivet multipliait les démarches et les conférences; il était surpris de voir combien, en dix-neuf ans, la question s'était effacée des esprits; il jugea que les souvenirs devaient en être réveillés, et il passa l'au-

tomne à Lagrange à préparer un récit de la confiscation de 1852.

La *Revue des Deux Mondes* donna le 15 novembre 1871 cette étude lumineuse et complète qui montrait à la génération nouvelle dans quelles conditions avait été commise la plus monstrueuse atteinte au droit de propriété. C'est le malheur des nations affaiblies par le despotisme de perdre le sentiment du droit. M. de Montalivet s'efforçait de le ranimer; après avoir discuté les arguments historiques, il terminait cette dissertation décisive par un appel à l'union : « Quel que soit le nom, disait-il, sous lequel la majorité du pays veuille constituer le pouvoir, république ou monarchie constitutionnelle, sacrifions-lui nos ressentiments, nos anciennes divisions, nos préférences intimes, car, sachons-le bien, le culte énergique et désintéressé de la liberté légale est la dernière voie de salut ouverte à la société menacée par ces deux grands ennemis de l'ordre et de la dignité humaine qui se tiennent, s'allient souvent et se succèdent toujours : le Césarisme et la démagogie. » L'Assemblée nationale était résolue à approuver le projet quand il lui serait soumis, mais elle était distraite par les tiraillements politiques : enfin, après une discussion rapide, la loi fut votée¹ et promulguée le 29 décembre 1872.

M. de Montalivet avait achevé son œuvre : il était heureux que ses efforts eussent été couronnés de succès et que sa longue campagne eût réuni l'unanimité des députés.

Les luttes allaient renaître à propos de questions qui

1. L'art. 1^{er} du projet fut voté à l'unanimité de 614 voix (23 novembre 1872).

divisaient bien autrement les esprits. L'Assemblée établirait-elle la monarchie ou la république? M. Thiers était convaincu qu'en présence des trois partis monarchiques prêts à se disputer le trône, la république pouvait seule préserver la France de la guerre civile. Après avoir ramené l'ordre dans les rues et dans l'administration, il adressa à l'Assemblée un message qui posait nettement le problème.

M. de Montalivet, nous l'avons plus d'une fois montré, était attaché par ses souvenirs les plus chers et les convictions de toute sa vie à la monarchie constitutionnelle : il y voyait un heureux accord entre la démocratie et l'hérédité, mais il était trop libéral pour croire qu'on pût disposer des destinées d'un peuple par surprise. Pour se fonder, pour rendre les services que ses partisans attendent d'elle, la monarchie a besoin d'un prestige : elle n'est un pouvoir et un frein que si le souverain est plus qu'un magistrat viager : la condition de sa force est qu'il soit appelé par un de ces courants qui portent avec eux les hommes, préparent les événements et emportent les convictions dans un commun entraînement. Partout où un trône s'était fondé, en 1830 comme en 1852, il y avait eu une acclamation populaire. Grâce à la trêve des partis, qui devait donner le pouvoir au plus sage, M. de Montalivet observait la France et ne voyait aucun mouvement se produire vers la monarchie. En 1849 et en 1856, il avait tenté de négocier, avec les chefs du parti légitimiste, un accord qui, sous le nom de fusion, eût uni les deux branches de la maison de Bourbon ; mais les affirmations de MM. Berryer et de Falloux au sujet du drapeau tricolore n'avaient pas été expressément confirmées par le comte de Chambord, et ce silence avait tout empêché ; il en

était résulté dans son esprit une grande défiance. A l'heure où le rétablissement de la monarchie souhaité par la droite et le centre droit rencontrait dans le pays si peu de faveur que les élections partielles tournaient toutes contre les royalistes, comment espérer un revirement favorable en se groupant autour du prince le plus étranger à nos idées, autour de celui qui refusait d'adopter le drapeau de la France moderne? « Laissez-nous faire, lui dit un jour un membre du centre droit, nous ferons un 1830 six mois après. » L'esprit politique aussi bien que la loyauté de M. de Montalivet se révoltait contre ces conspirations; il y voyait un symptôme de cette incurable légèreté qui prépare les guerres civiles.

Il poursuivait de tous côtés une enquête sur les vrais sentiments du comte de Chambord. Un de ceux qui le connaissaient le mieux lui avait dit : « Dans sa jeunesse, c'était Louis XVIII. Depuis quelques années, c'est Charles X. » Le prince devait se charger d'éclairer lui-même les plus incrédules : le 31 janvier 1872, il affirmait, dans un premier manifeste, son attachement au drapeau blanc. L'équivoque était dissipée. S'attarder à des négociations était désormais une duperie et risquait de devenir un péril. Les lettres de Nice se multiplièrent. Il ne crut pas suffisant d'écrire à ses correspondants des lettres privées; un mémoire destiné à être mis sous les yeux du comte de Paris fut adressé en mains sûres. Le prince vint à Nice en avril 1872 pour le réfuter; telles étaient ses illusions qu'il affirma que la république devenait de plus en plus impopulaire. M. de Montalivet voyait avec douleur les orléanistes entrer dans une voie sans issue; la rupture

avec M. Thiers était consommée; tous ses actes étaient considérés comme des attaques contre les conservateurs. La candidature de M. de Rémusat, que M. Thiers soutint de toute son influence contre un radical inconnu, mit le comble aux colères. Le 24 mai, il était renversé.

M. de Montalivet déplora cette rupture comme une ingratitude et une faute. Son alarme fut autrement vive quand il apprit que des efforts étaient tentés pour amener les princes à Froshdorff sans conditions. Il écrivit au comte de Paris avant et après la visite. Les souvenirs de sa courageuse franchise avec l'aïeul l'autorisaient à rendre au petit-fils les mêmes services. Le 24 octobre, le prince lui annonçait que toutes les difficultés étaient bien réglées. M. de Montalivet lui répondit que le langage du comte de Chambord n'avait pas varié, qu'il n'avait donné aucune garantie et qu'on allait aux plus grands périls. Sa clairvoyance avait tout prévu. A l'heure où, de Lagrange, partait cette lettre, le 27 octobre 1873, le comte de Chambord écrivait le manifeste dans lequel, déchirant l'équivoque, il rompait toute négociation et se déclarait fidèle au drapeau blanc.

Le spectacle de ces tentatives avortées n'était pas fait pour affaiblir les efforts du bonapartisme et du radicalisme. C'est de ce côté que M. de Montalivet tournait ses regards. Pour conjurer ce péril, il fallait créer un parti semblable aux tories d'Angleterre, comprenant les conditions de la liberté et de l'ordre, les conciliant et ayant l'esprit de gouvernement. Sa pensée se reportait sans cesse vers le grand ministère du 13 mars 1831, dont l'esprit de parti dénaturait le caractère, en faisant de son chef le modèle et l'exemple

des ministres « énergiques » du second empire. Il reprit ses travaux commencés et employa son hiver à relire le *Moniteur*; il retraça en une courte étude les idées qui avaient cours en 1832; et publia, en mai 1874, *La Politique conservatrice de Casimir Perier*.

Montrer au milieu de quelle anarchie le ministère du 13 mars s'était formé, quels étaient les éléments qui avaient constitué la puissance de Casimir Perier, comment il avait établi l'unité de vues dans le sein du cabinet, avec quelle énergie il avait exigé la clarté dans les explications avec ses collègues, la franchise dans les déclarations à la tribune, tenant la sincérité pour la première des forces dans un gouvernement d'opinion, exposer à grands traits les principaux faits de ce temps en faisant ressortir l'application des principes aux circonstances les plus graves, la fidélité à la liberté, le souci de l'opinion, la volonté arrêtée de gouverner avec elle contre le désordre, tel était le plan de M. de Montalivet qui se trouvait avoir résumé en cette étude les éléments qui constituent l'esprit de gouvernement dans un pays libre. Les maximes qu'il avait extraites des discours de Casimir Perier méritent de demeurer à jamais le programme de tout conservateur soucieux de la liberté.

Cette page d'histoire, dépouillée de toute allusion, ne s'adressait pas aux hommes de conviction établie, mais à tous ceux qui croyaient que l'ordre ne pouvait renaître qu'avec les procédés de 1852. Elle fut lue, discutée, répandue par les journaux de province et le fils du président du Conseil de 1832 la fit publier avec une notice sur son père par M. de Rémusat, qui avait été frappé de l'exactitude du travail de M. de Montalivet. Ainsi, au terme

de leur vie, les deux hommes d'État qui avaient été tantôt amis, tantôt rivaux, se trouvaient unis dans un commun hommage à celui qui avait été leur chef et demeurait leur modèle.

On était arrivé à l'été de 1874 : le provisoire se prolongeait, et l'impatience croissante dans le pays menaçait de profiter aux candidats radicaux. Il n'y avait plus un moment à perdre. Une proposition habilement rédigée, soutenue avec éloquence et franchise, fut soumise à l'Assemblée par M. Casimir Perier : elle mettait en demeure la commission des Trente de prendre pour base de ses travaux le gouvernement de la République composé de deux chambres et d'un président élu pour sept ans. 345 voix contre 341 votèrent la motion. Pour la première fois, M. de Montalivet fit un acte public d'adhésion à cette politique qu'il n'avait cessé de défendre, en écrivant à M. Casimir Perier une lettre de félicitations.

Attaqué et loué avec une égale violence, cet acte fut le point de départ de la campagne la plus ardente. Des adhésions importantes vinrent le consoler des injures et un nouveau manifeste du comte de Chambord le confirma dans sa défiance d'un provisoire qui recouvrait une politique aussi chimérique. Diverses candidatures lui furent offertes, notamment à Nice et à Valence : il les refusa, sa santé lui permettant de penser, non d'agir.

A l'entrée de l'hiver, il eut la joie de recevoir à Nice M. Thiers revenant d'Italie. Il ne l'avait pas vu, quoi qu'on en ait dit, depuis 1869, et n'avait échangé avec lui que peu de lettres. Comment allait-il retrouver son ancien collègue de 1836 ? Pendant quelques semaines, il le reçut chaque

jour : ces heures de conversation le charmèrent. Souvenirs d'histoire, récits politiques, évocations du passé, jugements sur les caractères, échange d'idées, confrontation de témoignages, tout intéressait ces deux acteurs de la mêlée contemporaine. M. de Montalivet interrogeait beaucoup et se plaisait à compléter dans sa pensée le portrait qu'il avait plus d'une fois esquissé : il admirait les qualités et notait les lacunes : il jouissait de cette étendue incomparable d'intelligence, de cet esprit au service du bon sens, de cette supériorité qui n'était plus seulement de l'ambition, mais une sorte d'avidité de gloire. On aurait étonné bien des gens si on leur eût dit que ces deux vieillards parlaient moins de politique que d'histoire ; cependant M. de Montalivet le questionna sur ses pronostics : M. Thiers était, comme lui, inquiet de l'hésitation prolongée du centre droit ; cette longue attente donnerait des forces à un mouvement démocratique. Au lieu de fonder avec les modérés une république conservatrice, la France ferait contre eux une république qui leur rendrait la vie dure.

Cette visite de trois semaines fut comme un rayon lumineux dans la solitude intellectuelle à laquelle Nice condamnait M. de Montalivet. Excité par cette rencontre, il se sentit confirmé dans le projet d'écrire une histoire complète du cabinet Casimir Perier : il se remit à lire, à dicter des notes et il achevait son plan, quand une attaque de goutte vint, comme toujours, faire avorter ses projets.

C'est pendant sa convalescence qu'il apprit le vote des premières lois constitutionnelles : il vit avec une satisfaction des plus vives la conversion de quelques membres du centre droit. Tous ses vœux accompagnèrent le cabinet

présidé par M. Buffet, dans lequel entraient MM. Dufaure et Léon Say. Il suivait la préparation des lois organiques, était tenu au courant des avant-projets et sa correspondance pleine de détails et de souvenirs, communiquée au Garde des Sceaux, servit plus d'une fois à redresser une rédaction ou à suggérer un texte. Il se préoccupait constamment des élections : il refusa la candidature au Sénat dans le Cher et, lorsque les deux Chambres furent constituées, il considéra la formation du cabinet Dufaure comme la consécration de l'évolution qui fondait la République, avec les attributs d'un régime régulier. Pour la première fois depuis deux ans, le ministère était également résolu contre les débris du bonapartisme et contre les menaces des radicaux. L'année 1876 justifia les espérances de M. de Montalivet; le pays se sentait en sécurité.

Les adversaires de cette politique ne furent pas les derniers à en sentir les bienfaits. M. de Montalivet reçut au printemps la visite du comte de Paris : il considérait que l'heure avait sonné de ramener à Dreux la dépouille du roi, de la reine et des princes morts en exil; il demandait au nom des siens à l'exécuteur testamentaire de l'aïeul de négocier avec le gouvernement de la République pour que la translation s'accomplît sans incidents. La présence aux affaires de M. Dufaure rendait les arrangements faciles. M. de Montalivet vint à Paris pour achever les négociations et contribuer à lever les dernières difficultés. La chapelle funéraire de Dreux recevait, le 9 juin, les cercueils ramenés d'Angleterre. C'était un suprême hommage rendu au roi : sa volonté était exécutée.

Au cabinet Dufaure avait succédé M. Jules Simon : une

crise ministérielle en décembre 1876 était peut-être inutile, mais le nouveau président du Conseil était de ceux qui ne devaient effrayer personne. En plein accord avec la Chambre, sans conflit avec le Sénat, M. Jules Simon préparait des réformes utiles : on pouvait se croire en plein calme, quand l'orage éclata. Par un coup d'autorité aussi légal qu'inopportun, le maréchal changea, le 16 mai 1877, son ministère. En quelques mois, la Chambre fut prorogée, puis dissoute, les élections furent annoncées et les partis se préparèrent à la lutte ; ce fut, dans toute la France, un branle-bas de combat. Le ministère formait une coalition des diverses oppositions à la République sur lesquelles planaient toutes les formes d'équivoque ; on ne s'entendait pas sur le but, on ne s'accordait que sur la méthode électorale qui relevait directement de l'empire ; mais c'était une arme que ne savaient pas manier d'anciens libéraux. Pour se couvrir à leurs propres yeux d'un plagiat dont ils ne se rendaient pas compte, ils remontaient au temps du gouvernement de juillet et ils invoquaient l'usage qu'avaient fait de leur influence les ministres de ce temps. M. de Montalivet ne crut pas pouvoir garder le silence. Lorsqu'on attaquait les élections du gouvernement de juillet, il avait quelque droit de parler, puisqu'il avait présidé à la moitié des élections générales qui avaient eu lieu de 1830 à 1848. Sous ce titre : *Les libéraux de 1830 et les élections de 1877*, il résuma la situation : il ne se borna pas à montrer que jamais aucun ministère, sous la monarchie de 1830, n'était entré en lutte contre l'opinion du pays, que l'indépendance des suffrages avait été respectée, que le seul but du gouvernement avait été, sans violence d'aucune sorte, par la seule

action de son influence morale, de découvrir le véritable vœu de la nation et de le dégager de tout ce qui pouvait l'obscurcir; il ne se borna pas à défendre ses actes, il montra que si on cherchait des comparaisons, c'était, hélas! au ministère que la volonté personnelle de Charles X avait fait succéder au cabinet Martignac, malgré la Chambre de 1827, qu'il fallait remonter; c'était au suffrage universel corrompu et exploité par l'empire de 1852 au profit des candidats officiels. On savait à quels abîmes avaient été conduits les pouvoirs personnels, où avaient fini Charles X et Napoléon III. La pensée patriotique de M. de Montalivet était effrayée de ces exemples : il voyait la France poussée vers l'empire et le maréchal sur la pente des coups d'État et, pour les retenir dans la voie constitutionnelle, il employait toute l'ardeur de son éloquence.

Cette page d'histoire était écrite avec la fougue d'un combattant; elle était inspirée par la perspicacité d'un témoin qui avait vu toutes nos révolutions et qui, au terme de sa vie, étranger à toutes les ambitions, venait attester l'unité d'attitude des libéraux de 1830, des serviteurs de la monarchie libérale et des partisans résolus de la république constitutionnelle.

Les élections donnèrent raison à ses prévisions. Le maréchal eut la sagesse de reculer devant un coup d'État et d'appeler M. Dufaure. M. de Montalivet soutint de ses vœux et parfois de ses conseils le seul ministère qui pût maintenir l'harmonie et conduire le président de la République jusqu'au terme de ses pouvoirs. L'année de l'Exposition fut une période de paix pendant laquelle il semble que tous

les partis avaient désarmé. Sous la conduite d'un homme d'État qui était avant tout un grand serviteur du droit, la constitution était pratiquée librement et loyalement : c'est ainsi que M. de Montalivet comprenait les institutions républicaines ; il estimait que le cabinet du 14 décembre 1877 était le plus conservateur que pût donner le suffrage universel en une démocratie ; il aurait voulu que tous les hommes attachés à la défense sociale, voyant comme lui l'avenir de la France et se ralliant à la république, se fussent groupés à ce moment autour de M. Dufaure. C'était à ses yeux le seul moyen de préparer pour l'avenir la résistance nécessaire contre le radicalisme qu'il prévoyait. « Quelle faute ils commettent ! disait-il. Ils s'en apercevront un jour. Mais alors sera-t-il temps ? »

C'est dans le Berry qu'il passa la plus grande partie de l'année 1878. Il trouvait dans sa vieille demeure une paix qui l'attachait de plus en plus au val de la Loire. Quand il y rentrait en sortant du tourbillon de Paris, il se sentait à sa vraie place, à celle où le sage attend, entre la vie qui finit et le trépas qui s'avance, l'heure marquée par Dieu. Il avait renoncé à ses séjours d'hiver à Nice, voulant être sûr de mourir où était mort son père. L'année 1878 lui permettait de fêter le plus doux des souvenirs : il y avait cinquante ans que son mariage avait été célébré dans la chapelle du Luxembourg. C'est dans la petite église de Saint-Bouize, où toutes ses filles s'étaient mariées, que furent célébrées les noces d'or, en présence de vingt-huit enfants et petits-enfants, dont aucun ne lui avait été enlevé. Il tint à y associer les paysans au milieu desquels il avait vieilli. Ce fut la fête du pays.

Il voulut faire plus : il avait toujours aimé le Sancerrois, et dans sa retraite commencée de si bonne heure, au cours des trente années écoulées depuis 1848, il était entré, durant ses longs séjours à Lagrange, dans l'intimité des familles de cultivateurs qui l'entouraient ; il avait apprécié de plus en plus leurs rares qualités ; sous la lenteur apparente de leurs mouvements, il avait admiré leur patience, la règle de leur conduite, leurs observations fines et sûres. Lorsqu'on l'interrogeait sur les populations du Val, il était intarissable. A la moindre critique, il s'animait, prenant leur défense, accumulant les souvenirs, les exemples, les chiffres pour démontrer ce qu'ils avaient su faire. Peu à peu, il conçut la pensée d'une étude dans laquelle il établirait sa conviction sur des faits précis. Il se livra à une enquête attentive, entrant dans les moindres détails et comparant tout ce qu'il constatait aux faits qu'il avait observés soixante ans auparavant. C'est ainsi qu'il écrivit, comme un hommage de gratitude au pays qu'il avait le plus aimé, ce charmant volume qu'il appela *Un heureux coin de terre*. Dédié aux habitants des deux communes de Saint-Bouize et de Couargues, il racontait leur histoire, montrait aux paysans ce qu'étaient leurs pères en 1816, quels étaient alors leur nourriture, leur habillement, leurs demeures et leurs cultures. Sur tous les points, il opposait, avec des précisions irréfutables, les salutaires transformations dues à leur labeur, à leur épargne et à la sage imitation des initiatives qui avaient été l'honneur de la grande propriété. Dans cette contrée, l'harmonie avait été complète et, comme toujours, elle s'était montrée féconde.

M. de Montalivet, dans ce petit livre écrit de verve et

sans prétentions, se découvrait tout entier. Ceux qui l'ont suivi et qui ont admiré sa conversation tour à tour si chaude et si sérieuse, si spirituelle et si variée, en retrouvent des traits; ce qu'il était avec les paysans ne peut se décrire, on le devine en le lisant; rien de ce qui les intéressait ne le laissait indifférent; il savait les questionner sans les gêner, il les mettait à l'aise et avait un tel art pour tirer de chacun ce qu'il voulait apprendre qu'il semblait animer de son esprit les moins intelligents. Il était convaincu que très peu d'hommes étaient vraiment incapables de comprendre et lui, si indulgent d'ordinaire, se montrait sévère contre les jugements absolus qui condamnaient toute une classe.

Son caractère, comme ses convictions libérales, provenait d'un amour profond des hommes. Il n'avait pas cette naïveté de nier leurs défauts, mais il soutenait que tous avaient des qualités, que l'art de gouverner était de les chercher, de savoir les découvrir et de leur faire appel. Lui qui pensait beaucoup, qui, dans ses longues heures de souffrance, s'était élevé peu à peu à un haut degré de philosophie, se sentait heureux de rendre, dans ce petit livre, sans se lancer dans des théories générales et sous une forme très pratique, un hommage aux sentiments qui lui étaient les plus chers. Il croyait au progrès; il avait horreur du pessimisme, et ne pouvait entendre dire que tout dégénérait. Sa clairvoyance lui enseignait bien que l'esprit de sacrifice, que le dévouement aux idées étaient moins développés que dans sa jeunesse : il l'observait avec peine et s'en inquiétait, mais il ne croyait pas qu'on pût animer les jeunes gens par des plaintes ou des regrets.

Ce n'était pas le vieillard aigri, *laudator temporis acti*, c'était, avec des observations très sûres, une parole fondée sur l'expérience et toujours prête à exciter à l'effort. Il était convaincu que l'action d'un homme se multiplie par la conviction et la persévérance. Lisez les descriptions de la culture dans le Sancerrois en 1816 et en 1878, vous y trouverez le tableau des transformations de tout un pays dues aux propriétaires que le vent des révolutions y avait successivement jetés après 1815, après 1830, après 1848. Chaque régime, en tombant, y avait envoyé, comme une alluvion fécondante, les vaincus de la veille. Quelle leçon, quel encouragement pour le propriétaire qui réside ! En vain les critiques lui disaient que ces améliorations n'étaient que matérielles ; il ne le pensait pas, et quand il peignait le cultivateur mieux nourri, vêtu d'habillements appropriés aux saisons, habitant des maisons moins humides, percées de fenêtres garnies de fleurs, qu'il observait l'assainissement de la contrée, la diminution des fièvres, la prolongation de la vie humaine, il se sentait heureux d'affirmer preuves en mains que, de son temps, la civilisation n'avait pas décliné.

Dans ces pages destinées à tracer le cadre où s'était écoulée une part de sa vie, il se trouvait avoir écrit le testament de sa pensée. Ce livre eut une autre portée, que l'auteur n'avait pas prévue : les études comparatives appliquées à des communes nous manquent tellement, il est si rare qu'un vieillard cite avec une mémoire sûre et compare sans gémir, que, depuis vingt ans, il est peu de moralistes ou d'économistes qui ne l'aient appelé en témoignage.

Ce fut sa dernière publication. Entre les atteintes de la goutte, il réservait ses forces pour rédiger ou dicter des notes; il ajoutait quelques lignes à ses souvenirs, les relisait et se promettait de les revoir.

Il aimait trop son pays pour se désintéresser de la politique; mais les grandes luttes étaient passées, il n'avait plus à parler, ni à écrire.

C'est dans la retraite que vint le chercher un hommage inattendu. Le Sénat, usant de sa majorité nouvelle, l'avait nommé sénateur inamovible. Il en fut touché, mais sa santé interdit au « jeune pair » de 1827 de reprendre au Luxembourg le siège que le cours des révolutions lui avait enlevé et rendu. Il suivit de loin, non sans tristesse, le développement inévitable des événements, souffrant de ne pouvoir s'y mêler pour exercer une influence modératrice et faire profiter ses amis de l'expérience qui est la sagesse des vieillards.

Sa vie touchait à son terme. Jamais son intelligence ne s'était montrée plus nette et plus vive. Sa parole conservait toute sa grâce, ses souvenirs toute leur précision, ses jugements toute leur profondeur. Il avait vu des temps si divers, et si bien compris leur caractère, que sa mémoire reflétait l'histoire de notre siècle. Son cœur avait battu pour toutes les grandes causes qui avaient animé la France. Il avait applaudi à nos dernières victoires de l'Empire et porté le deuil de Waterloo, il avait vu dans la Charte l'union de nos jeunes libertés avec les vieilles traditions monarchiques. Le jour où l'ancien régime avait brisé cette alliance, il avait consacré ses efforts à sauver la liberté, en faisant sortir des ruines une monarchie nouvelle. Pendant

dix-huit ans, il s'était voué à cette grande œuvre, y apportant, avec tous les hommes de sa génération, ce que la passion de réussir peut inspirer de volonté à de puissantes intelligences. Il suffit de quelques mois d'aveuglement, de quelques heures de désarroi pour anéantir cette noble tentative, comme si l'histoire n'avait pas suffisamment enseigné, avant cette date, la prodigieuse fragilité des trônes.

Fidèle au culte des souvenirs, il consacra le reste de sa vie à les défendre. Il avait la passion de son pays et de la liberté. Il gardait ses convictions, luttait pour elles, aurait été, si Dieu lui avait laissé la santé, un combattant d'avant-garde. Il se résignait à lutter la plume à la main, se dressant à propos pour rappeler, en d'éloquents protestations, ce qu'avait fait le gouvernement dont il défendait la gloire comme l'honneur de sa vie.

L'unité de ses convictions avait été absolue. Le régime représentatif, les libertés publiques garanties, le citoyen ayant conscience de ses droits et les exerçant, la justice respectée, les souvenirs de l'ancien régime effacés, le drapeau tricolore figurant à l'intérieur l'emblème de l'union des classes et à l'extérieur le signe de l'indépendance nationale, voilà ce qu'il avait toujours voulu. Il avait souhaité que ces conditions de la vie d'un grand peuple fussent placées sous l'égide d'une monarchie traditionnelle. Trompé dans ses souhaits par le coup d'État de 1830, frappé dans ses plus chères affections par la catastrophe de 1848, ayant examiné en observateur attentif la troisième tentative monarchique pendant les dix-huit ans d'empire, il sentit que sa confiance en un chef d'État héréditaire était ébranlée par tant d'expériences si douloureusement avortées.

Quand retrouverait-on une société politique ayant plus de traditions et plus de fidélité que celle de la Restauration? une phalange d'hommes d'État disposant de plus d'autorité, de plus d'éloquence, de plus de savoir que sous le gouvernement de Juillet? Quand verrait-on une famille royale plus digne de respect, des fils plus vaillants se groupant autour d'un roi plus intelligent de son temps que Louis-Philippe? Et pour ceux qui croyaient plus que lui à la vertu des plébiscites, quand réunirait-on plus de millions de suffrages que le chef du second empire, trois mois avant l'écroulement? Ce que n'avaient pu faire ni la tradition, ni l'intelligence, ni le nombre, M. de Montalivet n'était pas d'avis de le tenter de nouveau. Il le disait avec gravité, non pas avec l'élan joyeux des enthousiasmes, mais comme on prononce un jugement sévère dicté par la raison, par l'évidence d'une vérité qui s'impose.

Ceux qui l'écoutaient comprenaient combien il souffrait de prononcer cette sentence; mais il ne se plaignait jamais de ce qu'il tenait pour inévitable. Comme les hommes d'action, il n'aimait pas regarder en arrière; ses regards étaient sans cesse dirigés en avant. On a dit avec profondeur : gouverner, c'est prévoir. La grande force de son esprit, sa qualité maîtresse avait été la prévision.

Il voyait juste, voyait d'avance et savait se décider. Lorsqu'au milieu du ministère Laffitte, il distinguait et appelait de ses efforts le cabinet Casimir Perier, lorsqu'en 1845 il prévoyait les périls, lorsqu'en 1847, il les signalait aux plus aveugles, lorsque sous l'empire il prédisait à ses enfants l'invasion, quand il leur annonçait la forme républicaine comme le résultat nécessaire du suffrage universel,

il montrait cette perspicacité qui est le don incomparable du politique.

Il ne se bornait pas à penser et à parler tout bas. La Providence lui avait donné autant de caractère que de jugement. Chaque fois qu'il était fortement saisi par des réflexions, il les traduisait en actes, en sachant s'engager; il avait le goût et le courage des responsabilités. Il l'a montré le jour où il prenait sur lui la translation des ministres, concevant avec force le plan qu'il exécutait lui-même; il l'a montré en pleine insurrection de juin 1832 quand, ainsi que l'a dit un témoin, il était le seul ministre qui n'eût pas perdu la tête; il l'a prouvé une dernière fois lorsque, dans la déroute du 24 février, il escortait, à la tête de son escadron, la famille royale, la déroband à l'émeute.

Ce sont là en quelque sorte les actions d'éclat de la bravoure militaire; mais que dire du courage civil, des actes accomplis en secret, au cours de ce « ministère d'intimité » que lui avait donné la confiance du roi? c'est la partie cachée de la vie de M. de Montalivet, qui fait autant d'honneur au roi qu'à lui-même. Ministre ou intendant général, il vit le roi presque chaque jour durant dix-huit années de travail en commun et jamais il ne lui cacha la vérité pour lui plaire. Loin de là, il s'appliqua à la lui faire connaître: il estimait que son rôle avait des charges, sa fidélité des devoirs. Dès le premier jour, il sentit ce que devait être son indépendance et pas un jour il ne s'en départit. Il avait une admiration profonde pour le caractère du roi, pour son intelligence supérieure, ses vues élevées, sa sagesse politique; il n'a jamais craint de l'avertir, de le contredire, de braver son mécontentement pour l'éclairer.

Dans l'administration de la liste civile, dans l'affaire des apanages des princes et des dots des princesses, lors des incroyables aveuglements de la fin du règne, M. de Montalivet n'a pensé qu'à servir les vrais intérêts et non les préférences du roi; il n'a jamais pensé à plaire.

C'est au cours de ces relations que se découvre ce qu'on peut appeler l'œuvre inconnue de celui que l'ignorance et la malignité publique avaient eu la témérité d'appeler un courtisan.

M. de Montalivet aimait à revenir sur le passé. Ses conversations avaient un charme que ne peut rendre aucune page de mémoires; elles étaient aussi vivantes qu'imprévues. Les vieillards n'aiment pas qu'on interrompe leurs récits du passé par les incidents de la veille. Pour lui, au contraire, le présent et l'avenir étaient les intérêts qui dominaient son esprit : il ne cherchait dans ses souvenirs qu'un moyen de mieux éclairer la route que suivraient ses enfants. Il les réunissait successivement dans cet automne de 1879 où jamais sa pensée n'avait été plus active et son cœur plus ouvert aux affections qui entouraient sa vie.

Un jour vint où ils devaient tous s'assembler autour du lit de l'aïeul. Lui qui était si habitué aux souffrances, avait senti des malaises inaccoutumés; il n'avait pas attendu que son état s'aggravât pour comprendre ces suprêmes avertissements; il avait donné ses instructions à celle de ses filles qui était auprès de lui : il l'avait chargée d'appeler ses enfants et ses petits-enfants, tous ceux qui devaient être fidèles à son souvenir, qui devaient continuer sa tradition et faire revivre le nom qu'il avait honoré; il lui avait donné la mission de faire venir à temps le vieux curé du

village qui depuis quarante ans avait présidé à toutes les cérémonies de famille. Puis il s'était alité, ayant tout réglé dans la mort, comme il tenait à tout régler dans la vie, attendant en paix la volonté divine. A ce patriarche qu'entourait de ses soins et de ses larmes une femme incomparable, condamnée à lui survivre, Dieu donna la fin paisible que dans ses prières il lui avait demandée. Il rendit l'âme, le 4 janvier 1880, au milieu de tous ceux qu'il aimait, dans ce château où son père était mort.

Escorté des paysans venus de toute la contrée, accompagné de toutes les classes d'une population qui savait ce qu'elle perdait, sans pompes officielles, avec le seul cortège d'affection qu'il avait souhaité, son cercueil fut porté jusqu'au cimetière du village, et déposé auprès des siens, sous la simple pierre couverte de lierre où, un demi-siècle auparavant, il avait marqué sa place.

APPENDICE

JULES SIMON

Jules-François Simon-Suisse, dit Jules Simon, né le 27 décembre 1814 à Lorient. — 1833, élève de l'École normale supérieure. — 1836, professeur au collège de Caen. — 1837, professeur au collège de Versailles. — 1839, maître de conférences à l'École normale et suppléant de M. Cousin à la Sorbonne. — 1848, député des Côtes-du-Nord; conseiller d'État élu par l'Assemblée nationale. — 1851, après sa protestation à la Sorbonne contre le coup d'État et la suspension de son cours, démissionnaire pour refus de serment. — 1863, membre de l'Académie des sciences morales et politiques; député de la Seine. — 1869, élu député de la Seine et de la Gironde. — 4 septembre 1870, membre du gouvernement de la Défense nationale, ministre de l'Instruction publique. — 1871, député de la Marne, ministre de l'Instruction publique sous le gouvernement de M. Thiers. — 1875, élu, le même jour, sénateur inamovible et membre de l'Académie française. — 1876, ministre de l'Intérieur et président du Conseil des ministres. — 1879, secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences morales et politiques. — Membre des conseils de l'instruction publique, de l'assistance publique; vice-président du Conseil supérieur du travail.

SOCIÉTÉS ET ŒUVRES DIVERSES

Les sociétés les plus importantes dont M. Jules Simon fut Président d'honneur sont les suivantes :

Société française des habitations à bon marché. — Président d'honneur depuis la fondation en 1890. — Discours prononcés les 2 février

1890, 8 mars 1891, 6 mars 1892, 12 mars 1893, 4 mars 1894 et 15 mars 1896.

Musée social. — Président d'honneur depuis la fondation en 1895.

— Discours prononcés les 25 mars 1895, 3 mai 1896.

Alliance française. — Président d'honneur le 25 novembre 1889.

— Discours prononcé le 20 décembre 1888.

Ligue contre l'athéisme.

Ligue contre l'usage du tabac.

Mutualité maternelle.

Association philotechnique. — M. Jules Simon en fut quatre fois le Président actif. (Voir dans la bibliographie la liste, d'ailleurs incomplète, des discours.)

Union des sports athlétiques.

Ligue nationale pour le repos du dimanche, etc.

M. Jules Simon était Président d'un grand nombre de sociétés philanthropiques; voici les principales :

Union française pour le sauvetage de l'enfance. — Président depuis la fondation en 1888. — Discours prononcés le 18 décembre 1892, le 10 décembre 1893, le 22 décembre 1895. (Les premiers discours de 1888 à 1892 n'ont pas été sténographiés.)

Société nationale de l'Encouragement au Bien. — Président depuis 1888. — Discours prononcés les 2 juin 1889, 1^{er} juin 1890, 31 mai 1891, 29 mai 1892, 28 mai 1893, 27 mai 1894, 19 mai 1895.

Comité central des œuvres d'assistance par le travail. — Président depuis janvier 1894. — Discours prononcé le 13 janvier 1895.

Société anti-esclavagiste.

Comité d'honneur de la Société coopérative des officiers des armées de terre et de mer.

Ligue contre la licence des rues. — Discours prononcé le 9 mai 1894.

Société d'études italiennes, etc.

OUVRAGES

1. *De Deo Aristotelis, diatribe philosophica* (thèse de doctorat ès lettres). In-8, 47 pages. Paris, imp. Moquet, 1839.
2. *Du commentaire de Proclus sur le Timée de Platon* (thèse de doctorat ès lettres). In-8, 196 pages. Paris, imp. Moquet, 1839.
3. *Études sur la théodicée de Platon et d'Aristote.* In-8, vii-280 pages. Paris, Joubert, 1840.

4. *Œuvres de Malebranche*. Nouvelle édition, collationnée sur les meilleurs textes et précédée d'une introduction. Première et deuxième séries, 2 volumes in-12, 53 feuilles. Paris, Charpentier, 1842.
5. *Œuvres de Descartes*. Nouvelle édition, collationnée sur les meilleurs textes et précédée d'une introduction. *Discours sur la méthode. Méditations. Traité des passions*. In-12, XLVII-562 pages. Paris, Charpentier, 1842. — Même ouvrage, 1850, 1852, 1857, 1860, 1865, 1868, 1872, 1877.
6. *Œuvres philosophiques de Bossuet*. Nouvelle édition, collationnée sur les meilleurs textes et précédée d'une introduction. In-12, 17 feuilles 1/2. Paris, Charpentier, 1842. — Même ouvrage, 1853, 1863, 1881.
7. *Œuvres philosophiques d'Antoine Arnauld*. Nouvelle édition, collationnée sur les meilleurs textes et précédée d'une introduction. In-12, XLI-563 pages. Paris, Charpentier, 1843.
8. *Histoire de l'École d'Alexandrie*. 2 volumes in-8 : I, II-602 pages, 1844; II, 692 pages, 1845. Paris, Joubert.
9. *Manuel de philosophie à l'usage des collèges : Introduction et psychologie*, par Amédée Jacques. *Logique et histoire de la philosophie*, par Jules Simon. *Morale et théodicée*, par Émile Saisset. In-8, x-648 pages. Paris, Joubert, [1845], 1846. — 2^e édition, in-8. Paris, Joubert, 1847. — 2^e édition (*sic*), augmentée d'un appendice et mise en harmonie avec le dernier programme officiel du baccalauréat ès lettres. In-8, XII-625 pages. Paris, Hachette, 1851. — 3^e édition, 1857. — 4^e édition, 1863. — 5^e édition, 1867. — 6^e édition, 1869. — 7^e édition, 1872. — 8^e édition, 1877. — 9^e édition, 1883. — Même ouvrage, traduction espagnole : *Manual de filosofia, por Amédée Jacques, Jules Simon, Émile Saisset*. In-8, 608 pages. Paris, Hachette, 1868. — In-18 jésus, 1872, 1877, 1886 — Même ouvrage, traduction portugaise.
10. *Aux électeurs du département des Côtes-du-Nord*. In-4. Paris, imp. Fain et Thunot, s. d. [1846].
11. *Aux électeurs des Côtes-du-Nord*. In-8, 4 pages. Paris, imp. Fain et Thunot, s. d. [1848].
12. *Rapport à l'Assemblée constituante sur le projet de loi organique de l'instruction publique*, 1848.
13. *Discours sur la liberté d'enseignement*, à l'Assemblée constituante de 1848. Paris, Panckouke, 6, rue des Poitevins.
14. *A MM. les électeurs des Côtes-du-Nord*. In-8, 4 pages. Paris, imp. Thunot, s. d. [1849].

15. *L'Université*. (Extrait de la *Liberté de penser*, numéro du 15 novembre 1849.) In-18, 44 pages. Paris, imp. Thunot, 1849.
16. *Louis XIV et sa cour. Portraits, jugements et anecdotes extraits des Mémoires authentiques du duc de Saint-Simon (1694-1715)*. In-18, XXXV-302 pages, avec une introduction. Paris, Hachette (*Bibliothèque des chemins de fer*), 1853.
17. *Le Régent et la cour de France. Portraits, jugements et anecdotes extraits des Mémoires authentiques du duc de Saint-Simon (1715-1723)*. In-18, XXIX-289 pages avec une introduction. Paris Hachette (*Bibliothèque des chemins de fer*), 1853.
18. *La Saint-Barthélemy*, récit. (Extrait de *l'Estoile*, Brantôme, *Marguerite de Navarre*, de Thou, Montluc, etc.) (24 août 1572). In-18, II-109 pages. Paris, Hachette (*Bibliothèque des chemins de fer*), 1853.
19. *La mort de Socrate*, in-18. Paris, Hachette (*Bibliothèque des chemins de fer*), 1853.
20. *Le Devoir*. In-8, IV-522 pages. Paris, Hachette, [1853], 1854. — 2^e édition, in 12, IV-426 pages. Paris, Hachette, [1853], 1854. — 3^e édition, 1855. — 4^e édition, in-8, 1856. — 5^e et 6^e éditions, in-18 jésus, XIX-435 pages. Paris, Hachette, 1857 et 1860. — 7^e édition, in-18 jésus, XV-458 pages. Paris, Hachette, 1863. — 8^e, 9^e, 10^e, 11^e, 12^e, 13^e et 14^e éditions, in-18 jésus, 468 pages. Paris, Hachette, 1869, 1872, 1874, 1879, 1881, 1886. — Même ouvrage, traduction en grec moderne : *Τὸ Καθῆκον, ἐπὶ τοῦ Ἰουδίου Σιμωνος, μεταφρασθὲν ἐκ τοῦ Γαλλικοῦ ἐπὶ Π. Γ. Σκόρου*. In-8, XX-560 pages. Préface de Jules Simon, écrite par lui en grec ancien, imprimée ici en français et en grec moderne. Athènes, “ ἐκ τοῦ τυπογραφείου Χ. Νικολαΐδου Φιλαδελφείως ”, 1860. — Même ouvrage, traduction suédoise : *Pligten, af Jules Simon... Öfversättning fran nionde original upplagan....* In-8, 375 pages. Stockholm, L. J. Hiertas, 1870.
21. *La religion naturelle*. In-8, VI-466 pages. Paris, Hachette, 1856. — 2^e édition, 1856. — 3^e édition, in-18 jésus, 12 feuilles 4/9. Paris, Hachette, [1856], 1857. — 4^e édition, in-18 jésus, XXXV-412 pages. Paris, Hachette, 1857. — 5^e édition, in-18 jésus, XXXI-416 pages, 1860. — 6^e édition, XV-416 pages, 1866. — 7^e édition, XI-422 pages, 1873. — 8^e édition, VII-423 pages, 1883. — Même ouvrage, traduction anglaise : *Natural religion, by M. Jules Simon, translated by J. W. Cole; edited, with preface and notes, by the rev. J. B. Marsden, etc.* In-8, XLIV-266 pages. Londres, Richard Bentley, 1857.
22. *La liberté de conscience*. In-18 jésus, 456 pages. Paris, Hachette,

1857. — 2^e édition, 492 pages, 1857. — 3^e édition, entièrement refondue, 468 pages, 1859. — 4^e et 5^e éditions, 419 pages, 1867 et 1872. — 6^e édition (avec une introduction nouvelle), xxviii-419 pages. Hachette, 1883.
23. *La liberté*. 2 volumes in-8 : I, viii-515 pages ; II, 571 pages. Paris, Hachette, 1859. — 2^e édition, 2 volumes in-18 jésus, xi-836 pages. Paris, Hachette, 1859.
- Ouvrage dédoublé ensuite pour former les deux suivants :
24. *La liberté politique*. 3^e édition, in-18 jésus, 378 pages. Paris, Hachette, [1866], 1867, 372 pages. — 4^e édition, 1872. — 5^e édition, revue et augmentée, viii-380 pages, 1881.
25. *La liberté civile*. 3^e, 4^e et 5^e éditions, in-18 jésus, 426 pages. Paris, Hachette, 1867, 1872, 1881.
26. *L'ouvrière*. In-8, viii-392 pages. Paris, Hachette, 1861. — 2^e édition, in-18 jésus, 374 pages. Paris, Hachette, 1861. — 3^e édition, xi-418 pages, 1861. — 4^e édition, xv-448 pages, 1861. — 5^e édition, 1863. — 6^e, 7^e et 8^e éditions, xvi-448 pages, 1867, 1871, 1876. — 9^e édition, xxxii-448 pages, 1891. — Même ouvrage, traduction allemande : *Die Arbeiterin*.
27. *L'instruction populaire en France*. Débats parlementaires, par MM. Carnot, Havin et Jules Simon, députés au Corps législatif, avec une Introduction historique par M. Jules Simon. In-8, 257 pages. (Parties dues à M. Jules Simon : *Esprit de la Révolution sur l'instruction populaire*, p. 1 à 98 ; *Situation des instituteurs et des institutrices*, p. 113 à 142. *L'emprunt des écoles*, p. 167 à 196 ; *De l'abrogation des lettres d'obédience*, p. 229 à 240 ; *L'instruction obligatoire*, p. 241 à 256.) Paris, Degorce-Cadot, Bibliothèque libérale, 1864.
28. *Discours sur la loi des coalitions de M. Jules Simon, député au Corps législatif, dans la séance du 19 janvier 1864* (extrait du *Moniteur universel* du 20 janvier 1864). In-8, 52 pages. Paris, imp. Panckouke et C^{ie}, 1864.
29. *Discours sur la loi des coalitions de M. Jules Simon, député au Corps législatif, dans la séance du 21 janvier 1864* (extrait du *Moniteur universel* du 22 janvier 1864). In-8, 62 pages. Paris, imp. Panckoucke et C^{ie}, 1864.
30. *Discours sur la loi des coalitions (29 avril 1864)*. In-18, 32 pages. Versailles, imp. Cerf ; Paris, Librairie internationale. A. Lacroix, Verboeckhoven et C^{ie}, 1864.
31. *Discours sur la situation des instituteurs et des institutrices (19 mai 1864)*. In-18, 35 pages. Versailles, imp. Cerf ; Paris, Librairie internationale, A. Lacroix, Verboeckhoven et C^{ie}, 1864.

32. *L'École*. 1^{re} et 2^e éditions, in-8, 435 pages. Paris. Librairie internationale, A. Lacroix, Verboeckhoven et C^{ie}, 1864. — 3^e et 4^e éditions, 1864. — 5^e, 6^e et 7^e éditions, revues et augmentées, 435 pages, 1865. — 8^e édition, in-18 jésus, 445 pages. Paris, Hachette, 1874. — 9^e édition, 1877. — 10^e édition, contenant un résumé de la dernière statistique officielle, VII-455 pages, 1881. — 11^e édition, XXVII-455 pages, 1886. — 12^e édition, XXVII-569 pages, 1894. — Même ouvrage, traduction espagnole (*Biblioteca profesional de educacion. La Escuela, obra escrita en francés por... M. Julio Simon, y traducida al castellano por A. y A. Moya, de la Torre*). In-8, 296 pages. Valence, *Biblioteca profesional de educacion*, 1883.
33. *Conférence sur les bibliothèques populaires*. Société d'enseignement professionnel du Rhône (*Revue des cours littéraires*, 11 février 1856); Lyon, imp. Storck.
34. *Le travail*. 1^{re} et 2^e éditions, in-8, III-425 pages. Paris, Librairie internationale, A. Lacroix, Verboeckhoven et C^{ie}, 1866. — 3^e et 4^e éditions, VII-425 pages. 1867.
35. *Discours sur les bibliothèques populaires à la séance annuelle de la Société Franklin*. (*Revue des cours littéraires*, 23 juin 1866.)
36. *L'ouvrier de huit ans*. 1^{re} et 2^e éditions, in-8, 352 pages. Paris, Librairie internationale, A. Lacroix, Verboeckhoven et C^{ie}, 1867. — 3^e et 4^e éditions, in-18 jésus, IV-380 pages, 1867.
37. *Discours sur le travail des enfants dans les manufactures*, prononcé par M. Jules Simon, président la 52^e séance annuelle de la Société pour l'instruction élémentaire. (*Revue des cours littéraires*, 10 août 1867.)
38. *La séparation de l'Église et de l'État*. Discours prononcé au Corps législatif dans la séance du 3 décembre 1867 (extrait du *Moniteur universel* du 4 décembre 1867). In-18, 35 pages. Versailles, imp. Cerf, 1867.
39. Discussion générale de la loi sur l'armée. *Discours de M. Jules Simon* (extrait du *Moniteur universel* du 24 décembre 1867). In-8, 19 pages. Paris, Degorce-Cadot, 1867.
40. *Suppression des armées permanentes, organisation démocratique de l'armée*. Discours prononcés au Corps législatif dans les séances du 23 décembre 1867 et du 11 janvier 1868. In-8, 23 pages. Paris, Degorce-Cadot, 1868.
41. *La peine de mort*. Discours prononcé au cirque des Champs-Élysées. (Réunions publiques du dimanche.) [Au profit des ouvriers français délégués à l'Exposition de Londres.] 1867 ou 1868.

42. *Des réformes à introduire dans l'organisation des conseils de prud'hommes*. Discours prononcé au Corps législatif dans la séance du 20 mars 1868. In-18, 35 pages. Paris, Degorce-Cadot (*Bibliothèque libérale*), 1868.
43. *Discours sur l'influence morale du logement sur l'ouvrier* (*Revue des cours littéraires*, 7 novembre 1868.)
44. *La politique radicale*. In-8, 400 pages. Paris, Librairie internationale, A. Lacroix, Verboeckhoven et C^e, 1868. — 2^e et 3^e éditions, in-18 jésus, 400 pages, 1868 et 1869.
45. *Les réunions publiques* (extrait du *Journal officiel*). In-18, 32 pages. Paris, Degorce-Cadot (*Bibliothèque libérale*), 1869.
46. *Discours sur le devoir*. (*Revue des cours littéraires*, 20 février 1869.)
47. *Paris aux Parisiens*. Discours prononcé le 4 mars 1869 au Corps législatif, in-18, 24 pages. Paris, Degorce-Cadot (*Bibliothèque libérale*), 1869.
48. *L'instruction populaire*. Conférence faite à Reims, le 25 avril 1869. In-12, 22 pages. Reims, imp. Luton, 1869.
49. *Conférence au profit des victimes du tremblement de terre de l'Amérique méridionale*. Paris, 1869, imp. A. Parent.
50. *Discours sur l'instruction obligatoire*. 11 juillet 1869, imp. A. Parent.
51. *Le libre-échange*. Discours prononcé à Lyon. Lyon, Bellon, 1869.
52. *La peine de mort*. In-18, 71 pages. Bordeaux, imp. Gounouilhou, 1869. — Même ouvrage : *La peine de mort, récit*. 1^{re}, 2^e, 3^e et 4^e éditions, in-18 jésus, 186 pages. Paris, Librairie internationale, A. Lacroix, Verboeckhoven et C^e, 1869 et 1870. — Même ouvrage : *Trois condamnés à mort*, in-18 jésus, 245 pages. Paris, C. Lévy, 1881. — Même ouvrage : *L'affaire Nuyt. Trois condamnés à mort*. Paris, C. Lévy, 1883.
53. *La famille*. In-18, 36 pages. Paris, Degorce-Cadot, 1869.
54. *Discours à la fête solsticiale du 14 mars 1868*. Paris, Degorce-Cadot.
55. *Le système coopératif appliqué à l'exploitation des chemins de fer, avec une lettre-préface de Jules Simon*, 1870. Paris, Librairie internationale.
56. *La liberté de penser*. In-18 jésus, 34 pages. Paris, Degorce-Cadot, 1870.
57. *Discussion générale sur la liberté commerciale. Discours de M. Jules Simon, député de la Gironde*. Séances des 19 et 20 janvier 1870. In-8, 55 pages. Bordeaux, imp. Gounouilhou, 1870.
58. *Discours sur la liberté de la librairie prononcé au Cercle de la librairie* (*Revue des cours littéraires*, 5 février 1870).

59. *Discours sur la peine de mort (Revue des cours littéraires, 12 mars 1870).*
60. *Le libre-échange.* In-8, vi-389 pages. Paris, Librairie internationale, A. Lacroix, Verboeckhoven et C^{ie}, 1870.
61. *Discours sur l'instruction obligatoire.* Association philotechnique, 5 juin 1870. Imp. A. Parent, 1870.
62. *Discours prononcé à la séance de rentrée de l'École normale supérieure, en 1871.*
63. *Discours de distribution des prix à l'Association philotechnique, à Paris, le 21 juillet 1872.* Imp. A. Parent, 1872.
64. *Discours prononcé le 5 août 1872 au Conservatoire national de musique.* In-4. Paris, Ch. de Mourgues, 1872.
65. *Discours prononcé à la distribution des prix du concours général, le lundi 12 août 1872.* In-4, 8 pages, Imp. nationale, août 1872.
66. *Discours... à l'assemblée générale des délégués des sociétés savantes, réunis à la Sorbonne le samedi 19 avril 1873.* In-16, 80 pages. Paris, Hachette, 1873.
67. *Discours... sur la prorogation des pouvoirs de M. le maréchal de Mac-Mahon, président de la République.* Séance du 18 novembre 1873. In-18, 24 pages. Paris, Le Chevalier, 1873.
68. *L'instruction gratuite et obligatoire.* — 1^{re} édition, in-32, 191 pages. Paris, librairie de la *Bibliothèque démocratique*, 1873. — Même ouvrage, traduction polonaise... *Oswiata ludu.* — *Juliusz Simon... Nauka bezplatna i obowiazkowa... Karol Forster...* In-8, xvi-143 pages. Berlin, U. Wydawcy, 1875.
69. *Discours de distribution des prix à l'Association philotechnique, à Paris, le 18 janvier 1874.* Imp. A. Parent, 1874.
70. *La réforme de l'enseignement secondaire.* In-8, 436 pages, Paris, Hachette, 1874. — 2^e édition, in-18 jésus, 436 pages, 1874.
71. *Souvenirs du 4 septembre : Origine et chute du second Empire.* In-8, 440 pages. Paris, Michel Lévy frères, 1874. — 2^e édition. 3^e édition, in-18 jésus, 440 pages, 1876.
72. *Discours sur l'abolition de l'esclavage, au banquet donné par les créoles présents à Paris le 5 mai 1875.* Imp. Brière, 1875.
73. *Discours prononcé à la Société d'enseignement professionnel du Rhône.* Association typographique Riotow à Lyon.
74. *Fondation Cartault (2^e année). Compte rendu de la cérémonie du couronnement de la rosière, qui a eu lieu le 17 octobre 1875, à Puteaux. Discours de M. Jules Simon, député.* In-8, 16 pages. Paris, Jules Boyer, 1875.
75. *Discours d'inauguration du Cercle Franklin, au Havre, le 9 janvier 1876.*

76. *Souvenirs du 4 septembre : Le Gouvernement de la défense nationale.* In-8, 396 pages. Paris, Michel Lévy frères, 1873. — 2^e édition. — 3^e édition, in-18 jésus, 396 pages, 1876.
77. *Politique et philosophie*, par Frédéric Morin. *Introduction par M. Jules Simon.* In-18, XLVI-352 pages (Introduction, p. 1 à XLVI). Paris, Germer-Baillière, 1876.
78. Association philotechnique pour l'instruction gratuite des adultes.... Séance d'inauguration [*tenuë à Foix, sous la présidence de M. Jules Simon, le 8 octobre 1876. Discours de M. Jules Simon*]. In-8, 42 pages. Foix, impr. Astier, 1876. — Autres discours prononcés par M. Jules Simon dans des réunions de l'Association philotechnique : à Paris (ouverture solennelle des cours), le 15 octobre 1876. Paris, impr. Parent, 1877; — à Paris (1876-1877, distribution solennelle des prix), le 20 janvier 1878. Paris, impr. Parent, 1878; — à Suresnes (année scolaire 1877-1878, distribution solennelle des prix), le 7 avril 1878; Paris, impr. Martinet, 1878; — à Paris (distribution solennelle des prix et banquet du soir), le 23 juin 1878. Paris, impr. Parent, 1878; — à Saint-Brieuc (séance d'inauguration, le 1^{er} septembre 1878. Saint-Brieuc, impr. Guyon, 1878; — à Aubervilliers (séance d'inauguration), le 22 septembre 1878. Paris, impr. Paul Dupont, 1878; — à Paris (année 1878-1879, ouverture solennelle des cours, ouvertures particulières des sections des Quinze-Vingts et des Ternes). Paris, impr. Parent, 1879; — à Paris (distribution solennelle des prix), le 6 juillet 1879. Paris, impr. Parent, 1879; — à Saint-Brieuc, en 1883. Saint-Brieuc, impr. Francisque Guyon, 1883; à Boulogne-sur-Seine (année scolaire 1888-1889, distribution solennelle des prix), le 28 avril 1889. Boulogne-sur-Seine, typogr. et lithogr. A. Doizelet, 1889.
79. *Discours prononcé sur la tombe de M. Thiers.* In-16, 8 pages. Castres, impr. Fabre, 1877.
80. *Le Gouvernement de M. Thiers (8 février 1871-24 mai 1873).* 1^{re} et 2^e éditions, 2 volumes in-8 : I, 479 pages; II, 459 pages. Paris, Calmann Lévy, 1878. — 3^e édition, 2 volumes in-18 jésus, 934 pages, 1879. — 4^e et 5^e éditions, 2 volumes : I, 479 pages; II, 475 pages, 1880. — Même ouvrage, traduction anglaise : *The Government of M. Thiers, from 8th February 1871, to 24th May 1873; from the French of M. Jules Simon, in two volumes.* In-8 : I, 553 pages; II, 506 pages. Londres, Sampson Low, Marston, Searle et Rivington, 1879.
81. *Discours prononcé le 9 juillet 1878 au banquet offert aux membres*

- étrangers du Jury de l'Exposition universelle. Imp. Gauthier-Villars, 1878.*
82. *Discours prononcé pour l'inauguration de la statue de Paul-Louis Courier à Vèretz, en 1878.*
83. *Discours sur la propagation de l'enseignement professionnel, prononcé à l'Association polytechnique nautaise. Nantes, Impr. du Commerce, 1878.*
84. *Discours prononcé à Nancy, le 3 août 1879, à l'inauguration de la statue de M. Thiers.*
85. *Discours prononcé aux funérailles de M. le baron Taylor, le 15 septembre 1879.*
86. *La question des traités de commerce. Association pour la défense de la liberté commerciale, et pour le maintien et le développement des traités de commerce. Conférence tenue au théâtre du Château-d'Eau, le 16 février 1879, par M. Jules Simon, sénateur. In-8, 27 pages. Paris, 35, rue Bergère, 1879.*
87. *Société de protection des enfants du papier peint, 10, rue Beccaria. Distribution des récompenses. Compte rendu de la séance du 23 février 1879. [Discours de M. Jules Simon.] In-8, 43 pages. Paris, impr. Chaix, 1879.*
88. *Société d'agriculture de la Gironde. Séance extraordinaire du 22 avril 1879. Conférence de M. Jules Simon et banquet libre-échangiste. In-8, 43 pages.*
89. *Chambre syndicale de l'horlogerie. Distribution solennelle des récompenses aux ouvriers et apprentis, le 2 mai 1879, salle du Grand-Orient, rue Cadet, présidée par M. Jules Simon, s. l. n. d.*
90. *Discours prononcé à la distribution des récompenses aux apprentis de la Société pour l'assistance paternelle aux enfants employés dans les fabriques de fleurs et de plumes, le 4 mai 1879. Impr. Chaix, 1879.*
91. *Société d'enseignement professionnel du Rhône... Discours prononcé par M. Jules Simon à la distribution des prix, au Grand-Théâtre de Lyon, le 1^{er} juin 1879. In-8, s. l. n. d.*
92. *Rapport au Sénat sur le projet de loi relatif au siège du pouvoir exécutif et des Chambres à Paris. 1^{er} juillet 1879. A., t. VII, p. 91 à 98; an., p. 278; I, 272. — Rapport sur le même projet de loi. 19 juillet 1879. A., t. VII, 218; an., p. 354; I, 370.*
93. *Rapport au Sénat sur le projet de loi adopté par la Chambre des députés relatif à la liberté de l'enseignement supérieur. 8 décembre 1879. A., t. II, p. 4 : an., p. 3; I, 20.*

94. *Rapport supplémentaire (au Sénat) sur le projet de loi relatif à l'enseignement supérieur*. 13 janvier 1880. A., t. I, p. 6; an., p. 4; I, 2. — *Rapport supplémentaire sur le même projet de loi*. 16 février 1880. A., t. II., p. 187; an., p. 332; I, 58.
95. *Discours de distribution de prix au patronage industriel des enfants de l'ébénisterie, le 22 février 1880*. Imp. Chaix, 1880.
96. Société générale pour le patronage des libérés repentants, rue de Varenne, 78 bis (Ministère de l'Intérieur). Séance annuelle du 30 mai 1880. [*Discours de M. Jules Simon.*] In-8, 32 pages.
97. L'Exposition universelle internationale de 1878 à Paris. Rapports du jury international. *Introduction par M. Jules Simon, rapporteur général*. In-8, 581 pages. Paris, Imprimerie nationale, 1880.
98. *Le livre du petit citoyen*. In-18 Jésus, 191 pages, avec vignettes. Paris, Hachette, 1880. — *Le livre du petit citoyen, livre de lecture à l'usage des écoles primaires*. 2^e édition, 1880. — 3^e édition, 1885. — 4^e édition, 1894. (Tirage de chaque édition à 18000.)
99. Association pour le placement en apprentissage et le patronage d'orphelins des deux sexes... Quarante-huitième rapport annuel. Compte rendu des travaux de l'année 1881 [assemblée générale annuelle du 24 avril 1881, sous la présidence de M. Jules Simon. *Discours de M. Jules Simon*]. In-8, 71 pages. Chartres, impr. Garnier, 1882.
100. *Rapport au Sénat sur la proposition de loi de M. Dufaure, relative au droit d'association*, 27 juin 1882. A., p. 807; an., p. 45, I, 318. — *Rapport complémentaire sur la même proposition de loi*, 4 juillet 1882. A., p. 832.
101. *Dieu, Patrie, Liberté*. In-8, VII-430 pages. Paris, C. Lévy, 1883. — 2^e, 3^e, 4^e, 5^e, 6^e, 7^e, 8^e, 9^e et 10^e éditions, C. Lévy, 1883. — 11^e édition, in-18 Jésus, VIII-430 pages. Paris, C. Lévy, 1883. — Même ouvrage, traduction espagnole (*Dios, Patria y Libertad, por Julio Simon*). Version castellana de J. Orellis. In-8, VIII-328 pages, Madrid, Dubrull, 1883.
102. *Une Académie sous le Directoire*. In-8, 477 pages. Paris, C. Lévy, [1884], 1885.
103. *Thiers, Guizot, Rémusat*. In-8, 375 pages. Paris, C. Lévy, 1885.
104. *La neutralité scolaire*. Discours prononcé au Sénat le 18 mars 1886. In-18. Louvain, Ch. Fontein, 1886.
105. Association bretonne-angevine, fondée le 7 décembre 1886. Banquet de fondation [*discours de M. Jules Simon*]. In-12, 28 pages.

106. *Nos hommes d'État* [recueil d'articles parus dans le *Matin*]. In-18 jésus, 360 pages. Paris, C. Lévy, 1887.
107. *Victor Cousin*. In-18 jésus, 185 pages et portrait. Paris, Hachette (*Les grands écrivains français*), 1887. — 2^e édition, 1889. — 3^e édition, 1891.
108. *Opinions et discours*, par Jules Simon. Avec étude biographique et littéraire. In-8, 32 pages. Paris, Gautier (*Nouvelle bibliothèque populaire à 10 centimes*), 1888.
109. Société philanthropique... Inauguration du nouvel asile de nuit et du dispensaire pour enfants, 44, rue Labat (Montmartre). *Discours prononcé par M. Jules Simon*. In-8, 29 pages. Paris. Société philanthropique, 1888.
110. *Discours prononcé à l'assemblée générale annuelle de la Société française des amis de la paix*, le 23 mars 1888.
111. Alliance française... *Allocution de M. Jules Simon* dans la matinée-conférence du Vaudeville, du 20 décembre 1888.
112. *L'éducation athlétique* (extrait du journal *l'Illustration*). In-32, 26 pages. Paris, impr. Chaix, 1888.
113. *Conférence sur l'éducation*, faite au théâtre de Lille (séance solennelle du 20 janvier 1889). In 8, 17 pages (Publication de la *Société industrielle du Nord de la France*). Lille, imp. Danel, 1889.
114. *Mémoires des autres*. Illustrations de Noël Saunier. 1^{er}, 2^e et 3^e mille, in-18 jésus, viii-299 pages. Paris, E. Testard et C^{ie} (*Collection E. Testard et C^{ie}*). Marpon et Flammarion, 1889.
115. *Mignet, Michelet, Henri Martin*. In-8, 373 pages. Paris, C. Lévy, Librairie nouvelle, 1889.
116. *Le Journal des Débats sous la Restauration*, dans *Le livre du Centenaire du Journal des Débats*. In-4, xvi-631 pages, p. 107 à 119. Paris, Plon, 1889.
117. *Souviens-toi du 2 décembre*. 1^{re} et 2^e éditions, in-18 jésus, iv-364 pages. Paris, Victor Havard, 1889.
118. Lettre de M. Charles Lucas, membre de l'Institut, à M. Jules Simon, secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences morales et politiques, à l'occasion du rapport de la commission sénatoriale relatif au projet de code pénal italien abolissant la peine de mort, suivie de la réponse de M. Jules Simon. In-8, 7 pages. Orléans, imp. Girardot; Paris, 1889.
119. *École Monge*. Distribution des prix, 31 juillet 1890. *Discours de M. Jules Simon, sénateur, président*. In-8, 11 pages. Paris, imp. Chaix, 1890.
120. *L'hygiène à Paris. L'habitation du pauvre*, par le docteur O. Du

- Mesnil..... — *Avec une préface de M. Jules Simon...* In-18, 222 pages (Préface, p. 5 à 10). Paris, J.-B. Baillièrre et fils, 1890.
121. *Discours prononcés à Mâcon par M. Jules Simon, les 19 et 21 octobre 1890, aux fêtes du Centenaire de Lamartine.* In-8. Mâcon, Protat, 1891.
122. *Colas, Colasse et Colette.* In-8, 36 pages. Paris, Gautier (*Nouvelle bibliothèque populaire à 10 centimes*), 1891.
123. *Nouveaux mémoires des autres.* Illustrations de Léandre, gravées sur bois par Prunaire, in-18 jésus, 367 pages. Paris, Testard et Flammarion, 1891.
124. *Discours prononcé à l'assemblée générale annuelle de la Société protectrice de l'enfance, à la Sorbonne, le 22 février 1891.*
125. *Discours prononcé à la Ligue populaire pour le repos du dimanche, avril 1891.*
126. *La femme du XX^e siècle,* par Jules Simon, de l'Académie française, et Gustave Simon, docteur en médecine. In-8, 410 pages. Paris, C. Lévy, Librairie nouvelle, 1891. — 2^e, 3^e, 4^e, 5^e, 6^e, 7^e, 8^e, 9^e, 10^e, 11^e, 12^e, 13^e, 14^e, 15^e, 16^e, 17^e, 18^e, 19^e, 20^e et 21^e éditions, in-18 jésus, 410 pages, 1891 et 1892. — Même ouvrage, traduction suédoise.
127. *De l'initiative privée et de l'État en matière de réformes sociales.* Conférence faite au Grand-Théâtre de Bordeaux, le 7 novembre 1891, sous le patronage de la Société des ambulances urbaines. In-12, 22 pages. Bordeaux, imp. G. Gounouilhou, janvier 1892.
128. *L'Association des dames françaises.* Conférence faite au profit de l'association [à la fin de l'année 1891].
129. *Discours prononcé à l'inauguration du monument des mobiles bretons, à Saint-Brieuc, le 10 juillet 1892.*
130. *Discours prononcé à l'inauguration de la statue de Le Sage, à Vannes, en 1892.*
131. *Notices et portraits (Curo, L. Reybaud, Michel Chevalier, Fustel de Coulanges).* In-8, 353 pages. Paris, C. Lévy, [1892], 1893.
132. *Discours prononcé à la Ligue contre la licence des rues.* — 9 mai 1894.
133. *Quatre portraits (Lamartine, le cardinal Lavigerie, Ernest Renan, Guillaume II, suivis du discours prononcé pour le centenaire de l'Institut).* In-18, 334 pages. Paris, C. Lévy, 1896.

TRAVAUX ACADÉMIQUES

1. *Rapport fait au nom de la commission pour le prix Halphen*, lu dans la séance du 11 juin 1864, t. 70, p. 433. Inséré dans les *Mémoires de l'Académie*, t. XII, p. 321-322.
2. *Fragment sur l'éducation des filles*, lu dans la séance publique annuelle des cinq Académies, le 16 août 1864, t. 70, p. 243 à 261. — Institut, in-4, p. 107 à 126.
3. *Les sociétés coopératives de construction et de logement*, t. 75, p. 245 à 266.
4. *Influence de l'éducation sur le bien-être et la moralité des classes laborieuses*. Rapport sur le concours pour le prix quinquennal fondé par M. le baron Félix de Beaujour, lu dans la séance du 7 décembre 1867, t. 83, p. 193 à 197. Inséré dans les *Mémoires de l'Académie*, t. XIII, p. 259 à 265.
5. *Discours prononcé aux funérailles de M. Viennet*, le mardi 14 juillet 1868. Institut, in-4, p. 9 à 11.
6. *Observations sur l'esclavage au Brésil*, t. 91, p. 453-454.
7. *Discours de M. Jules Simon, président de l'Institut, prononcé aux funérailles de M. Auber...*, le 15 juillet 1871, Institut, in-4, p. 1 à 3.
8. Séance publique annuelle des cinq Académies, du mercredi 23 octobre 1871, présidée par M. Jules Simon... *Discours d'ouverture de M. le Président*, t. 96, p. 235 à 243. — Institut, in-4, p. 1 à 12.
9. *Discours de M. Jules Simon, président de l'Académie des sciences morales et politiques, lu dans la séance publique annuelle du samedi 23 décembre 1871*, t. 96, p. 554 à 576. — Institut, in-4, p. 1 à 23.
10. *L'éducation physique dans les collèges*, t. 100, p. 737 à 812.
11. *Discours... prononcé aux funérailles de M. de Rémusat*, le 8 juin 1875. Institut, in-4, p. 13 à 15.
12. Discours prononcés dans la séance publique tenue par l'Académie française pour la réception de M. Jules Simon, le 22 juin 1876. *Discours de M. Jules Simon*. Institut, in 4, p. 1 à 47.
13. *Observations sur l'instruction primaire et l'instruction secondaire*, t. 105, p. 159-160.
14. *Observations sur les résultats de l'enseignement primaire à Paris de 1867 à 1878*, t. 110, p. 880 à 882.

15. *Discours prononcé par Jules Simon, directeur de l'Académie française, dans la séance du 7 août 1879, sur les prix de vertu.* Institut, in-4, p. 95 à 118. — In-18, 96 pages. Paris, Didot, 1879.
16. *Discours prononcé à l'inauguration de la statue de M. Thiers, à Saint-Germain-en-Laye, le dimanche 19 septembre 1880, t. 114,* p. 676 à 680. — Institut, in-4, p. 9 à 15.
17. *Observations sur l'enseignement secondaire à Paris en 1880, t. 115,* p. 41 à 47.
18. *Le vêtement, t. 115, p. 150 à 165.*
19. *Le monde régénéré par la science, t. 115, p. 625 à 635.*
20. *L'instruction publique et la Révolution. Rapport et discussion sur un ouvrage de M. Albert Duruy, t. 117, p. 747 à 752, 753-754.*
21. *La cité des Kroumirs; La cité Jeanne d'Arc. Rapport sur deux ouvrages du docteur Du Mesnil, t. 117, p. 933 à 941.*
22. *Notice historique sur la vie et les travaux de M. de Rémusat, lue dans la séance publique annuelle du samedi 22 juillet 1882, t. 118, p. 246 à 277. Inséré dans les Mémoires de l'Académie, t. XIV, 1^{re} partie, p. 277 à 315.*
23. *Le danger des mauvais livres et le moyen d'y remédier. Rapport sur un ouvrage de M. de Budé, t. 119, p. 764.*
24. *Observations sur les populations agricoles de la Bretagne, t. 120, p. 158 à 160.*
25. *Les assurances ouvrières en Allemagne. Rapport sur un ouvrage de M. Ch. Grad, t. 120, p. 281 à 283.*
26. *Notice historique sur la vie et les travaux de M. Guizot lue à la séance publique annuelle du samedi 10 novembre 1883, t. 120, p. 863 à 905. Inséré dans les Mémoires de l'Académie, t. XV, p. 1 à 52.*
27. *Funérailles de M. Mignet..., le vendredi 28 mars 1884... Discours de M. Jules Simon. — Institut, in-4, p. 15 à 19.*
28. *Observations sur un ouvrage de M. Du Mesnil : L'habitation du pauvre à Paris, t. 121, p. 448.*
29. *Suppression des anciennes Académies, t. 122, p. 722 à 746.*
30. *Éloge de M. Thiers, lu dans la séance publique annuelle du 8 novembre 1884, t. 122, p. 837 à 878. Inséré dans les Mémoires de l'Académie, t. XV, p. 53 à 102.*
31. *Rapport sur la traduction d'Aristote de M. Barthélemy-Saint-Hilaire, t. 124, p. 765 à 768.*
32. *Éloge de M. Mignet, lu dans la séance publique annuelle du 7 novembre 1885, t. 124, p. 885 à 924. Inséré dans les Mémoires de l'Académie, t. XV, p. 103 à 150.*

33. *Notice historique sur la vie et les travaux de M. Michelet*, lue dans la séance publique annuelle du 4 décembre 1886, t. 127, p. 26 à 99. Inséré dans les *Mémoires de l'Académie*, t. XV, p. 151 à 237.
34. *Le Comité des travaux historiques et philosophiques*, t. 127, p. 119 à 127.
35. *Les temps passés*. A propos d'un ouvrage de M. G. Guizot et de Mme de Witt, t. 127, p. 470-471.
36. *Discours prononcé à l'inauguration de la statue élevée à la mémoire de Victor Massé, à Lorient, le 4 septembre 1887*. — Institut, in-4, p. 7 à 12.
37. *Notice historique sur la vie et les travaux de M. Louis Reybaud*, lue dans la séance publique annuelle du 17 décembre 1887, t. 129, p. 28 à 59. Inséré dans les *Mémoires de l'Académie*, t. XVI, p. 1 à 38.
38. *Notice historique sur la vie et les travaux de M. Henri Martin*, lue dans la séance publique annuelle du samedi 1^{er} décembre 1888, t. 131, p. 29 à 63. — In-4, 43 pages. Paris, Didot, 1888.
39. Inauguration de la statue de Jean-Jacques Rousseau, le 3 février 1889. *Discours de M. Jules Simon, directeur de l'Académie française*. In-8, 8 pages. Paris, Didot, 1889.
40. *Réponse de M. Jules Simon, directeur de l'Académie française, au discours de M. Henry Meilhac. (Séance de l'Académie française du 4 avril 1889.)* Institut, in-4, p. 33 à 56. — In-8, 41 pages. Paris, C. Lévy, Librairie nouvelle, 1889.
41. *Notice historique sur la vie et les travaux de M. Michel Chevalier*, lue dans la séance publique annuelle du 7 décembre 1889, t. 133, p. 29 à 90.
42. *Notice historique sur la vie et les travaux de M. Caro*, lue dans la séance publique annuelle du samedi 6 décembre 1890, t. 135, p. 111 à 176.
43. *Notice historique sur la vie et les travaux de M. Fustel de Coulanges*, lue dans la séance publique annuelle du samedi 28 novembre 1891, t. 137, p. 33 à 66.
44. *Notice historique sur la vie et les travaux de M. Charton*, lue dans la séance publique annuelle du samedi 3 décembre 1892, t. 139, p. 47.
45. *Notice historique sur la vie et les travaux de M. Hippolyte Carnot*, lue dans la séance publique annuelle du samedi 2 décembre 1893.
46. *Notice historique sur la vie et les travaux de M. Ch. Lucas*, lue dans la séance publique annuelle du samedi 1^{er} décembre 1894.

47. *Notice historique sur la vie et les travaux de M. Victor Duruy*, lue dans la séance publique annuelle du samedi 30 novembre 1895.

COLLABORATIONS DIVERSES

- Articles dans le *Dictionnaire des sciences philosophiques* (1^{re} édition, 1843-1852; 2^e édition, 1875).
Préface à *Eugénie Grandet*, de Balzac, 1853.
Collaborateur de la *Revue des Deux Mondes*, depuis le 1^{er} octobre 1840.
Collaborateur de *La liberté de penser*, de 1848 à 1850.
Directeur du *Journal pour tous*, en 1856.
Directeur du *Siècle*, de 1875 à 1877.
Directeur du *Gaulois*, de 1879 à 1881.
Collaborateur du *National*, de juin 1848 à la suppression du journal.
Collaborateur du *Matin*, depuis le 12 août 1884.
Collaborateur du *Journal des Débats*, depuis septembre 1886.
Collaborateur du *Temps*, depuis le 2 mars 1890.
Directeur de la *Revue de famille*, depuis 1888.
Collaborateur du *Figaro*, du *Journal*, du *Soir*, etc.
Auteur d'articles parus dans un grand nombre de revues et journaux italiens, anglais, espagnols.

M. LE DUC D'AUMAË

SA VIE

Orléans (Henri-Eugène-Philippe-Louis d'), duc d'Aumale.

1822. 16 janvier. Sa naissance.
- 1832-1839. Fait ses études au collège Henri IV.
1839. 21 août. Capitaine au 4^e d'infanterie légère.
Novembre. Chef de bataillon au même corps.
1840. Mars. Détaché à l'État-major de la 1^{re} division de l'armée d'Afrique.
1^{re} campagne : Expédition de Médéah. Cité à l'ordre de l'armée : 1^o pour sa conduite au combat de l'Affroun, 27 avril; 2^o pour sa conduite à la prise du col de Mouzaïa, 12 mai.
Juin. Lieutenant-colonel au 4^e léger.
Octobre. Détaché au commandement de l'école spéciale de tir pour l'instruction des chasseurs à pied.
1841. Passé au 24^e de ligne.
2^e campagne : Ravitaillement de Médéah et de Milianah. Expédition de Boghar, etc. Cité à l'ordre de l'armée pour sa conduite aux combats des 3 et 4 avril, 2, 3 et 5 mai.
Mai. Colonel du 17^e régiment d'infanterie légère.
1842. Septembre. Maréchal de camp.
3^e campagne : oct.-nov. Commande l'infanterie sous les ordres du général Bugeaud. Expédition dans l'Ouarsenis et le Chelif.
Décembre : commande à Blidah en l'absence du général Changarnier.
1843. 4^e campagne : commande la subdivision de Médéah; dirige plusieurs expéditions au cœur de l'hiver.

- Janvier : coups de main dans le Sud.
 Mars : expédition dans le Sebaou, combats dans le Jurjura.
 Mai : prise de la smalah d'Abd-el-Kader.
 Juin : lieutenant général. Organisation des indigènes dans la province de Tittery.
 Septembre : commande la division de Constantine.
1844. 5^e campagne : soumet le Ziban et le Belezma. Prise de Biskra. Combats de Mechounech, des Ouled-Sulthan. Organisation des bureaux arabes.
 Novembre : son mariage à Naples avec Marie-Caroline-Auguste de Bourbon, fille du prince de Salerne.
1845. Inspecteur général des écoles de tir : organise ces écoles.
1846. Mars-juin. 6^e campagne : commande les troupes qui opèrent dans le bassin du Haut-Cheliff. Combats dans l'Ouarsenis ; pacification du Sud. Visite les trois provinces.
1847. Août. Gouverneur général de l'Algérie. 7^e campagne : reçoit la soumission d'Abd-el-Kader. Réorganisation de l'administration civile. Grands travaux préparatoires pour la colonisation, l'instruction publique des indigènes, etc.
1848. Mars. Départ d'Alger, arrivée en Angleterre.
- 1848 à 1870. Exil.
1871. Février. Député à l'Assemblée Nationale par le département de l'Oise.
 Président du Conseil général de l'Oise.
 Membre de l'Académie française.
1873. Président du 1^{er} Conseil de guerre.
 Commandant le 7^e corps d'armée.
1879. Inspecteur général d'armée.
1880. Membre de l'Académie des Beaux-Arts.
1883. Mis en non-activité par retrait d'emploi.
1886. 13 juillet. Second exil.
1889. 6 mars. Rappelé en France.
 30 mars. Membre de l'Académie des sciences morales et politiques.
1894. La Société de secours aux blessés nomme président le général duc d'Aumale.
1897. 7 mai. Sa mort à Zucco, près de Palerme.

SES OUVRAGES

1. *Notes sur deux petites bibliothèques françaises du XV^e siècle*, petit in-4 de 64 pages, Londres, 1854.

Mémoire pour la société du Philobiblon. Inséré dans les *Philobiblon's Miscellanies*, London, 1854, elles ont été tirées à part à 28 exemplaires, chiffre maximum fixé par la société; l'auteur ne peut obtenir un tirage supplémentaire.

Il s'agit des deux petites bibliothèques de Jean du Mas, seigneur de l'Isle, et d'Antoine de Chourses, seigneur de Coëtivy, dont les mss. forment deux fonds intéressants du cabinet de Chantilly.

2. *Les Zouaves et les Chasseurs à pied. Esquisses historiques*, in-12 de 177 pages. Paris, Michel Lévy, 9 mai 1855.

2^e édition, 1^{er} août 1855.

3^e édition, 21 mars 1878.

4^e édition, 17 décembre 1885.

Édition in-32, 9 juin 1855.

Note autographe placée par l'auteur en tête du ms. : « Au mois de février 1855, au plus fort de la guerre de Crimée, M. Mallac, directeur de l'Assemblée nationale, me fit demander par le général Dumas quelques notes pour une histoire des Zouaves et des Chasseurs à pied qu'il voulait faire écrire par un de ses rédacteurs et insérer dans son journal. Je me mis à l'œuvre en commençant par les Zouaves. Mais ces notes étant devenues un petit article complet, j'envoyai mon manuscrit, non pas à M. Mallac, mais à M. Buloz, qui le publia dans la *Revue des Deux Mondes* du 15 mars 1855. Les Chasseurs à pied suivirent et parurent dans le n^o du 1^{er} avril. On fit un tiré à part des deux articles; enfin Michel Lévy en a donné deux éditions, grand et petit in-12. »

Les articles étaient signés V. de Mars. La seconde édition fut donnée par Michel Lévy la même année 1855, la troisième en 1878, la quatrième en 1885. Une autre édition avait été publiée à Bruxelles en 1855. Enfin, en 1896, la Société des Amis des Livres en donna une belle édition illustrée.

3. *Notes et documents relatifs à Jean, roi de France, et à sa captivité en Angleterre*, petit in-4 de 190 pages. Londres, 1856.

Publiés dans les *Philobiblon's Miscellanies*, Londres, 1856.

Le tirage à part, fixé en mars 1856 à 25 exemplaires, ne lui suffit pas : il se décide en avril à faire imprimer une édition en Angleterre.

4. *Nouveaux documents relatifs à Jean, roi de France*, petit in-4 de 24 pages, avec un portrait de Jean le Bon gravé d'après la peinture originale conservée au Louvre. Londres, 1858.

Publiés dans les *Philobiblon's Miscellanies*.

5. *Alésia, étude sur la septième campagne de César en Gaule*, in-8 de 245 pages. Paris, Michel Lévy, 1859.

Note insérée en tête du ms. : « Au mois de juillet 1857, « M. Eugène de Lanneau, en m'envoyant une brochure que « M. J. Quicherat venait de publier, me demanda mon avis « sur la question qui agitait le monde des érudits (auquel « pourtant je n'appartiens guère) : « L'Alésia de Vercingétorix « était-elle en Bourgogne ou en Franche-Comté? » Après un « premier examen sommaire, j'avais déjà commencé ma « réponse à M. de Lanneau. Mais, arrêté par de nouvelles « difficultés, vivement intéressé par le sujet, entraîné de « recherches en recherches, j'en vins à faire un travail qui « prit une certaine importance, et m'occupa environ trois « mois. M. Buloz voulut bien l'insérer dans la *Revue des Deux « Mondes*, du 1^{er} mai 1858. Quelques exemplaires furent alors « tirés à part. M. Lévy vient d'en donner une nouvelle édition « in-8^o, corrigée par moi et précédée d'une courte préface, « 6 décembre 1858. »

Les recherches commencées en septembre 1857, l'auteur n'acheva le manuscrit qu'à la fin de janvier 1858. Madame la duchesse d'Aumale le recopia et il fut envoyé, le 8 février, à M. Cuvillier-Fleury. M. Buloz désira le faire signer par V. de Mars, secrétaire de la rédaction. L'auteur répond qu'il « n'a aucune objection à voir le mémoire signé par le dieu de la guerre ». Veut se contenter du tirage à part très restreint de la *Revue*. Accepte avec peine l'idée d'une édition spéciale. Le premier exemplaire lui parvient le 26 novembre 1858.

6. *Lettre sur l'histoire de France adressée au prince Napoléon*, in-8. Paris, Dumoineray, 1861.

Le 1^{er} mars 1861, le prince Napoléon avait prononcé au Sénat un discours dans lequel il attaquait les princes d'Orléans. En mars, la réponse fut écrite. Les difficultés de la publication à Paris qui nécessitèrent l'achat d'une imprimerie à Saint-Germain, et d'un fonds de libraire à Paris, retardèrent l'apparition de la « Lettre », qui fut mise en vente dans la journée du 13 avril 1861. L'imprimeur Beau fut condamné à six mois d'emprisonnement et 5000 fr. d'amende; le libraire à une année d'emprisonnement et 5000 fr. d'amende. Il y en eut 29 éditions, tant en France qu'à l'étranger, de 1861 à 1863.

7. *Discours prononcé au dîner anniversaire de la fondation du « Royal literary fund » le 15 mai 1861*, in-8 de 24 pages. Londres, 1861.
8. *Inventaire de tous les meubles du cardinal Mazarin, dressé en 1653*

et publié d'après l'original conservé dans les archives de Condé, in-8 de 404 pages. Londres, 1861.

C'est à la fin de l'année 1858 que le Prince eut la pensée de publier, dans la collection des *Philobiblon's Miscellanies*, l'inventaire des meubles de Mazarin en 1653, dont le manuscrit est conservé dans les Archives de Condé. Pour compléter ce document, M. Bertrand y fit, en 1859, des recherches dans les Dépôts de Paris, et envoya au Prince la copie du testament de Mazarin, de l'inventaire de 1661 et d'autres pièces. L'ouvrage fut publié à Londres en 1861.

9. *Description sommaire des objets d'art faisant partie des collections du Duc d'Aumale, exposés pour la visite du « Fine Arts Club » le 21 mai 1862*, in-4 de 83 pages.

Pendant l'Exposition Universelle de Londres, le propriétaire de Twickenham voulut faire aux étrangers et surtout aux Français l'honneur de ses collections : de là, ce catalogue.

10. *Information contre Isabelle de Limeuil, mai-août 1564*, petit in-4 de 106 pages. Londres, 1863.

Mémoire inséré dans le volume des *Philobiblon's Miscellanies*, London, 1863, et tiré à part à 100 exemplaires.

Recherches et copies faites à Paris par M. Louis Paris en 1858-1859 en vue de l'*Histoire des Princes de Condé*¹.

11. *Discours prononcé à la réunion agricole d'Evesham*, in-8 de 16 pages. Bruxelles, 1863.

C'était une sorte de Comice agricole qui réunissait tous les agriculteurs des environs. Il aurait voulu échapper à cette obligation, « mais les bons rapports en ce pays sont à ce prix ». (Lettre à M. Cuvillier-Fleury du 15 septembre 1863.)

12. *La question algérienne, à propos de la lettre adressée par l'Empereur au maréchal de Mac-Mahon*. Paris, Michel Lévy, 1866, in-8 de 31 pages. Publié sans nom d'auteur.

1. Négociations relatives à un projet de mariage entre le roi Charles IX et la reine Elisabeth, 1563-1565. *Inédit*.

Note insérée en tête du manuscrit :

• Je comptais placer ce mémoire dans le volume de *Mélanges* que la Société des Philobiblon a donné en 1863. Je croyais que ces négociations n'avaient été connues d'aucun historien. Mais ayant vérifié que M. Mignet y avait fait allusion dans sa *Marie Stuart*, et qu'il y avait fait imprimer dans l'appendice de cet ouvrage une partie des pièces que je présentais comme inédites, j'ai arrêté la publication de ce travail. J'ajoute cependant que ces dépêches n'avaient jamais paru *in extenso*. •

Les épreuves corrigées sont conservées à Chantilly.

13. *Les Institutions militaires de la France, Louvois, Carnot, Gouvion-Saint-Cyr*, Paris, Michel Lévy, 1^{er} avril 1867, in-8.

2^e édition, 15 juillet 1867, in-18.

Éditions de Bruxelles, 1867, in-8 (deux éditions données par Muquardt).

Traduction du capitaine Ashe publiée à Londres, Chapman and Hall, 1869, in-12.

Ce volume, résumant des études anciennes, commencées à diverses dates, interrompues et reprises, a été, pour ainsi dire, improvisé, à la veille de la discussion de la loi militaire qui s'ouvrit en France au printemps de 1867¹.

14. *Histoire des princes de Condé pendant les XVI^e et XVII^e siècles*. Paris, Calmann Lévy, 8 volumes in-8, 1869 à 1896.

Tomes I et II. 1^{re} édition : 17 avril 1869.

Tome III. 2^e édition : 20 octobre 1884.

Tome IV. 23 janvier 1886.

Tome V. 16 mars 1889.

Tome VI. 31 mars 1892.

Tome VII. 18 novembre 1895.

La première pensée d'écrire la vie du Grand Condé date de décembre 1848. L'auteur ne cesse d'y travailler. En janvier 1850, le plan est tracé. L'introduction devait suffire aux premiers Condé; mais « on n'entre pas impunément dans le xv^e siècle » (février 1851). Il termine le premier Condé en novembre 1851, achève le second Condé en septembre 1853, va jusqu'à l'avènement de Richelieu en 1855 et 1856. Reprend activement en septembre 1856, veut publier les deux premiers volumes en 1857. Interruption causée par *Alesia*. Se remet au travail en février 1858. Remanie le premier volume. Madame la Duchesse d'Aumale le recopie (mars 1860). Changements, nouvelle copie (1861). L'impression commence (mars 1862). Nouvelles copies de Madame la Duchesse d'Aumale (avril 1862). Saisie administrative par le préfet de police des feuilles chez le brocheur (janvier 1863). Continuation des corrections d'épreuves (janvier à décembre 1863).

Lutte judiciaire de 1863 à 1869.... En avril et mai 1869, il distribue à ses amis les exemplaires recouvrés.

1. Le petit volume publié sous son nom à Bruxelles sous le titre : *Lettres de Verax* est apocryphe. M. le Duc d'Aumale a publié une protestation dans les journaux belges et anglais, dès l'apparition de ce livre.

Dans l'été de 1869, il reprend le travail interrompu depuis six ans et se remet au troisième volume; vit entre Richelieu et les Huguenots (janvier-mars 1870). En 1880, reprise du travail : l'auteur s'attache à la vie du grand Condé, publie, les 1^{er} et 15 avril, 1^{er} et 15 mai 1883, le récit de la bataille de Rocroy (*Revue des Deux Mondes*), achève les tomes III et IV, 1884 et 1885, les fait imprimer à la fin de 1885. Le tome V fut rédigé en exil en 1887 et 1888 et publié au printemps de 1889. Le tome VI parut en 1892. Le tome VII et la table à la fin de 1895.

15. *Discours sur la réorganisation de l'armée, prononcé le 28 mai 1872 à l'Assemblée Nationale*, in-8 de 22 pages. Paris, 1872.

16. *Discours de réception à l'Académie française le 3 avril 1873*.

17. *Notice sur le comte de Curdaillac*, lue à l'Académie des Beaux-Arts le 17 juillet 1880.

18. *Discours prononcé à l'Académie française le 7 avril 1881 pour la réception de M. Rousse*.

19. *Notice sur le manuscrit des Œuvres de Vatel*. Post-scriptum à la notice sur le manuscrit de Vatel, plaquette in-^{fo} de 29 pages, compris le titre et le frontispice. Chantilly, 1881.

Cette notice, fac-similé du manuscrit autographe du Prince, a été écrite pour servir d'introduction à une publication de la Société des Bibliophiles français dont le titre est « La suite des Œuvres poétiques de Vatel, reproduite en fac-simile d'après le manuscrit original. Paris, 1881 ». Elle a été tirée à part à 60 exemplaires.

20. *Notice sur M. Cu villier-Fleury*, 1888.

Publiée dans le Livre du Centenaire du *Journal des Débats*.

21. *Notice sur M. Rosseeuw Saint-Hilaire*, lue à l'Académie des Sciences morales et politiques le 26 octobre 1889.

22. *Lecture faite par M. le duc d'Aumale à l'Académie française le 18 mars 1897*, 42 p. in-4 avec fac-similés.

Sous ce titre, l'auteur lit un travail étendu sur le roi Louis-Philippe et le droit de grâce. C'était un chapitre de l'ouvrage que la mort, survenue cinquante jours plus tard, l'a empêché de poursuivre.

BARTHÉLEMY SAINT-HILAIRE

SA VIE

- 1805. 19 août, sa naissance.
- 1825. Aspirant surnuméraire au ministère des Finances.
- 1834. Répétiteur à l'École polytechnique jusqu'en 1848.
- 1838. Professeur de philosophie grecque et latine au Collège de France jusqu'en 1852.
- 1839. Membre de l'Académie des sciences morales et politiques.
- 1840. Chef de cabinet du ministre de l'Instruction publique.
- 1848. Secrétaire du Gouvernement provisoire et de la Commission du pouvoir exécutif.
Représentant du peuple pour le département de Seine-et-Oise.
- 1849. Administrateur du Collège de France.
- 1852. » démissionnaire.
- 1855. Secrétaire général de la C^o de l'isthme de Suez.
- 1857. » démissionnaire.
- 1869. Député au Corps législatif pour Seine-et-Oise.
- 1871. Député à l'Assemblée nationale pour Seine-et-Oise.
Secrétaire général de la présidence de la République jusqu'au 24 mai 1873.
- 1875. Sénateur inamovible.
- 1880. Vice-président du Sénat.
- 1880. Ministre des Affaires étrangères, 1880-1881.
- 1895. 24 novembre, sa mort.

SES OUVRAGES

1. *Traduction générale d'Aristote*, 35 volumes in-8°, publiés de 1837 à 1892, savoir :
 - a. *Politique d'Aristote*, traduite en français, avec le texte collationné sur les manuscrits et les éditions principales. 2 volumes in-8° : I, CLXXXIX-328 pages; II, 558 pages. Paris, Imprimerie royale, 1837. — 2^e édition, la traduction seule, 1 volume, CLXXXVI-531 pages. — 3^e édition, *idem*, 1 volume, CLXXVIII-547 pages.
 - b. *Logique d'Aristote*, traduite en français pour la première fois et accompagnée de notes perpétuelles. 4 volumes in-8° : I, *Introduction aux Catégories, par Porphyre, Catégories, Hérméneia*, XLVII-CLIX-211 pages. Paris, Ladrangé, 1844; II, *Premiers analytiques*, LXIII-361 pages. Paris, Ladrangé, 1839; III, *Derniers analytiques*, CLI-301 pages. Paris, Ladrangé, 1842; IV, *Topiques, Réfutations des sophistes*, XLVIII-447 pages. Paris, Ladrangé, 1843.
 - c. *Psychologie d'Aristote. Traité de l'âme*, traduit en français pour la première fois et accompagné de notes perpétuelles in-8°, CXXI-392 pages. Paris, librairie philosophique de Ladrangé, 1846.
 - d. *Psychologie d'Aristote. — Opuscules (Parva naturalia) : De la sensation et des choses sensibles. — De la mémoire et de la réminiscence. — Du sommeil et de la veille. — Des rêves. — De la divination dans le sommeil. — Du principe général du mouvement dans les animaux. — De la longévité et de la brièveté de la vie. — De la jeunesse et de la vieillesse, de la vie et de la mort. — De la respiration*, traduits en français pour la première fois et accompagnés de notes perpétuelles, in-8°, LXXXV-445 pages. Paris, Dumont, 1847.
 - e. *Morale d'Aristote*, traduite. 3 volumes in-8° : I, *Morale à Nicomaque*, livres I et II, CCCXXXIV-LXVIII-106 pages; II, *Morale à Nicomaque*, 478 pages; III, *Grande morale et morale à Eudème*, 549 pages. Paris, A. Durand (librairie philosophique de Ladrangé), 1856.
 - f. *Poétique d'Aristote*, traduite en français et accompagnée de notes perpétuelles, in-8°, LXXIX-195 pages. Paris, A. Durand (librairie philosophique de Ladrangé), 1858.
 - g. *Physique d'Aristote ou leçons sur les principes généraux de la Nature*, traduite en français pour la première fois et accom-

- paginée d'une paraphrase et de notes perpétuelles. 2 volumes in-8° : I, CLXXII-496 pages; II, 634 pages. Paris, A. Durand (librairie philosophique de Ladrangé), 1862.
- h. Météorologie d'Aristote*, traduite en français et accompagnée de notes perpétuelles, avec le petit traité apocryphe *Du monde*, in-8°, XCIV-469 pages. Paris, A. Durand (librairie philosophique de Ladrangé), 1863.
- i. Traité du ciel d'Aristote*, traduit en français pour la première fois et accompagné de notes perpétuelles, in-8°, CXVI-375 pages. Paris, A. Durand (librairie philosophique de Ladrangé), 1866.
- j. Traité de la production et de la destruction des choses d'Aristote*, suivi du *Traité sur Mélissus, Xénophane et Gorgias*, traduits en français pour la première fois et accompagnés de notes perpétuelles, avec une introduction sur les *Origines de la philosophie grecque*, in-8°, CLXXIII-339 pages. Paris, A. Durand (librairie philosophique de Ladrangé), 1866.
- k. Rhétorique d'Aristote*, traduite en français et accompagnée de notes perpétuelles, avec la *Rhétorique à Alexandre* (apocryphe) et un appendice sur l'*Enthymème*, 2 volumes in-8° : I, CXI-377 pages; II, 459 pages. Paris, librairie philosophique de Ladrangé, 1870.
- l. Métaphysique d'Aristote*, traduite en français avec des notes perpétuelles, 3 volumes in-8° : I, CCCXXII-194 pages. Paris, Germer Baillièrre et C^{ie}, 1879. — Tirage à part : *De la métaphysique, sa nature et ses droits dans ses rapports avec la religion et avec la science*, pour servir d'introduction à la *Métaphysique d'Aristote*, in-12, 251 pages. Paris, Germer Baillièrre et C^{ie}, 1879.
- m. Histoire des animaux d'Aristote*, traduite en français et accompagnée de notes perpétuelles. 3 volumes in-8° : I, CCLXXIV-314 pages; II, 452 pages; III, 587 pages. Paris, Hachette et C^{ie}, 1883.
- n. Traités des parties des animaux et de la marche des animaux d'Aristote*, traduits en français pour la première fois et accompagnés de notes perpétuelles. 2 volumes in-8° : I, CCXXV-199 pages; II, 535 pages. Paris, Hachette et C^{ie}, 1885.
- o. Traité de la génération des animaux d'Aristote*, traduit en français pour la première fois et accompagné de notes perpétuelles. 2 volumes in-8° : I, CCLXXXIII-124 pages; II, 553 pages. Paris, Hachette et C^{ie}, 1887.
- p. Les problèmes d'Aristote*, traduits en français pour la première

- fois et accompagnés de notes perpétuelles. 2 volumes in-8° : I, xci-430 pages ; II, 516 pages. Paris, Hachette et C^e, 1891.
- q. *Traduction générale d'Aristote*, table alphabétique de matières. 2 volumes in-8°. Librairies Hachette et C^e et Félix Alcan, 1892.
- r. *De la logique d'Aristote*. Mémoire couronné, en 1837, par l'Académie des sciences morales et politiques. 2 volumes in-8°, 450 et 408 pages.
2. *De l'École d'Alexandrie*. Rapport à l'Académie des sciences morales et politiques, précédé d'un *Essai sur la méthode des Alexandrins et le mysticisme*, et suivi d'une traduction de *Morceaux choisis de Plotin*. In-8°, cxi-315 pages. Paris, Ladrangé, 1845.
3. *De la vraie démocratie*, in-18, 101 pages (Petits traités publiés par l'Académie des sciences morales et politiques). Paris, Pagnerre, Paulin et C^e, Firmin Didot frères, 1849. Voir le n° 12.
4. *Lois organiques. Loi sur l'instruction publique*. Discours prononcé à l'Assemblée législative, avec un commentaire et l'analyse des exposés des motifs, rapports et discussions parlementaires, précédés d'une introduction historique, in-12, 250 pages. Paris, rue des Maçons-Sorbonne, 13, 1850.
5. *Des Vedas*, in-8°, 207 pages. (Extrait du *Journal des Savants*.) Paris, Duprat, Durand, 1854.
6. *Du bouddhisme*, in-8°, 16 feuilles 1/4. (Extrait du *Journal des Savants*.) Paris, Duprat, 1855.
7. *Lettres sur l'Égypte*, in-8°, 437 pages. Paris, Michel Lévy frères, 1856. — 2^e édition, in-12, viii-440 pages. Paris, Michel Lévy frères, 1857.
8. *Le Bouddha et sa religion. Les origines du bouddhisme* (543 avant Jésus-Christ). *Le bouddhisme dans l'Inde au VII^e siècle de notre ère. Bouddhisme actuel de Ceylan* (1858), in-8°, 441 pages. Paris, Didier et C^e, 1860 — 2^e édition, *Le Bouddha et sa religion. Sur le Nirvâna bouddhique, etc.*, comme ci-dessus, in-12, xxiv-441 pages. Paris, Didier et C^e, 1862. — 3^e édition revue et corrigée (même titre que la deuxième), in-12, lvi-445 pages. Paris, Didier et C^e, 1866.
9. *Mahomet et le Coran*, précédé d'une introduction sur les *Devoirs mutuels de la philosophie et de la religion*, in-8°, cxiii-348 pages. Paris, Didier et C^e, 1865. — 2^e édition, in-12, cxiii-348 pages. Paris, Didier et C^e, 1865.
10. *Philosophie des deux Ampère*, publiée par M. Barthélemy Saint-

- Hilaire, in-8°, XIX-463 pages. (Avant-propos par M. Barthélemy Saint-Hilaire, XIX pages.) Paris, Didier et C^{ie}, 1866. — 2^e édition, in-12, XIX-463 pages. Paris, Didier et C^{ie}, 1869.
11. *L'Iliade d'Homère*, traduite en vers français. 2 volumes in-8° : I, XCII-394 pages; II, 449 pages. Paris, Didier et C^{ie}, 1868.
 12. *A la démocratie française. (De la démocratie française en 1873. De la vraie démocratie, 1848.)* In-12, 207 pages. Paris, Baur, 1874.
 13. *Pensées de Marc-Aurèle*, traduction nouvelle, in-12, XVI-527 pages. Paris, Germer Baillièrre et C^{ie}, 1876.
 14. *Rapport sur les bâtiments de la Bibliothèque Nationale au nom d'une commission spéciale.* Paris, 8 mai 1878, in-4°, Imp. Nationale, 1879.
 15. *Le christianisme et le bouddhisme.* Trois lettres adressées à l'abbé Deschamps, vicaire général de Châlons : la première, à l'occasion d'une publication de M. Deschamps, intitulée : *Le bouddhisme et l'apologétique chrétienne*; la seconde, en réponse à l'envoi d'une étude biblique du même auteur, ayant pour titre : *La découverte du Livre de la loi et la théorie du coup d'État, d'après les derniers travaux*; la troisième, qui confirme les deux précédentes et en autorise la publication, in-8°, IX-14 pages. Châlons, Martin; Paris, Leroux, 1880.
 16. *Fragments pour l'histoire de la diplomatie française du 23 septembre 1880 au 14 novembre 1881*, in-8°, VIII-448 pages. Paris, typogr. Georges Chamerot, 1882.
 17. *L'Inde anglaise, son état actuel, son avenir*, précédée d'une introduction sur l'Angleterre et la Russie, in-8°, 484 pages. Paris, Didier, 1887.
 18. *La philosophie dans ses rapports avec les sciences et la religion*, in-8° de 280 pages. Paris, Félix Alcan, 1889.
 19. *Étude sur François Bacon, suivie du Rapport à l'Académie des sciences morales et politiques sur le concours pour le prix Bordin.* in-18, 200 pages. Paris, Félix Alcan, 1890.
 20. *Eugène Burnouf, ses travaux et sa correspondance*, in-8°, 158 pages. Paris, 1891.
 21. *M. Victor Cousin, sa vie et correspondance*, par J. Barthélemy Saint-Hilaire (août 1892). Paris, Hachette, 1895; 3 vol. in-8°.
 22. *Œuvres de Platon*, traduites par Victor Cousin. 2^e édition, par M. Barthélemy Saint-Hilaire. Paris, Hachette, 1896; VI-412 p., in-8°. (Le premier volume a seul paru.)
 23. *Socrate et Platon, ou le Platonisme*, par J. Barthélemy Saint-Hilaire. Chartres, impr. de Durand, 1896; in-8°. Lu à l'Aca-

démie des sciences morales et politiques les 2 et 9 novembre 1895.

24. *De l'état moral de la France. 1789-1868. Essai d'étude politique*, par J. Barthélemy Saint-Hilaire. Dédié à M. Mignet, commencé à Trouville le 4 août 1866, terminé à Cannes le 8 janvier 1868. — *Inédit*. Manuscrit de 546 pages in-4° déposé à la bibliothèque Victor Cousin, à la Sorbonne.

TRAVAUX ACADÉMIQUES

1. *Mémoire sur la philosophie sanskrite. Le Nydya*, lu aux séances du 21 septembre et du 26 octobre 1839. *Mémoires de l'Académie*, t. III, p. 147 à 250.
2. *Mémoire sur les derniers Analytiques d'Aristote, Comptes rendus*, t. 1, p. 46 à 68. — Voir liste des ouvrages, n° 1 b.
3. *De la logique en général, de la logique d'Aristote et de l'état actuel des études logiques*, t. 3, p. 175 à 212. — Voir liste des ouvrages, n° 1 b.
4. *Rapport sur les mémoires envoyés pour concourir au prix de philosophie proposé en 1841 et à décerner en 1844, sur l'École d'Alexandrie*, au nom de la section de philosophie, lu dans les séances des 27 avril et 4 mai 1844, t. 5, p. 361 à 450. Inséré dans les *Mémoires de l'Académie*, t. V, p. 83 à 222.
5. *De la méthode des Alexandrins et du mysticisme*, t. 7, p. 13 à 41, 45 à 46. — Voir liste des ouvrages, n° 2.
6. *De la psychologie d'Aristote*, t. 9, p. 371 à 382, 451 à 467. — Voir liste des ouvrages, n° 1 c.
7. *Rapport*, au nom de la section de philosophie, sur le mémoire de M. Ch. Schmidt, professeur de philosophie à la Faculté de théologie de Strasbourg, intitulé : « *Études sur le mysticisme allemand au XIV^e siècle* », t. 9, p. 487 à 497.
8. *Rapport*, au nom de la section de philosophie, sur un mémoire de M. Léon Montet, intitulé : *Saint Thomas d'Aquin*, t. 9, p. 498 à 504.
9. *Mémoire sur la philosophie indienne*, t. 10, p. 284 à 317.
10. *Rapport sur le tome I^{er} de l'Introduction à l'histoire du bouddhisme indien*, par M. Eugène Burnouf, t. 11, p. 39 à 60.
11. *Communication sur les Opuscules d'Aristote*, t. 12, p. 67 à 84. — Voir liste des ouvrages, n° 1 d.
12. *Mémoire sur la logique*, t. 12, p. 369 à 391.

13. *Mémoire sur la science politique et particulièrement sur la politique platonicienne*, t. 13, p. 120 à 151.
14. *Mémoire sur la méthode*, t. 15, p. 315 à 344.
15. *De la vraie démocratie, Mémoires de l'Académie*, t. VII (*Petits traités*), p. 435 à 484. — Voir liste des ouvrages, n° 3.
16. *Discours prononcé à la séance publique annuelle de 1850*, par M. Barthélemy Saint-Hilaire, président de l'Académie. *Comptes rendus*, t. 18, p. 5 à 16.
17. *Rapport sur le concours de philosophie de 1851*, t. 19, p. 103 à 107.
18. *Premier mémoire sur le Sankhya*, t. 19, p. 439 à 455; t. 20, p. 145 à 180. Suite. (*Mémoire sur le Sankhya*), t. 20, p. 309 à 332; t. 21, p. 163 à 183, 281 à 300; t. 22, p. 139 à 153, 425 à 451; t. 23, p. 301 à 338; t. 24, p. 153 à 188, 331 à 445; t. 25, p. 145 à 183. Inséré dans les *Mémoires de l'Académie* (Premier mémoire sur le Sankhya, lu dans les séances des 5 avril, 3, 17, 31 mai, 21 juin, 5 juillet, 22 novembre 1851, 10 janvier, 7 et 28 février 1852), t. VIII, p. 107 à 561.
19. *Rapport* concernant les mémoires envoyés pour concourir au prix de philosophie proposé en 1848 et à décerner en 1853, sur la comparaison de la philosophie morale de Platon et d'Aristote avec les doctrines des plus grands philosophes modernes sur les mêmes matières, au nom de la section de philosophie. Lu dans la séance du samedi 14 mai 1853, t. 25, p. 373 à 404. Inséré dans les *Mémoires de l'Académie*, t. IX, p. 71 à 103.
20. *Mémoire sur les Védas*, t. 26, p. 321 à 347; t. 27, p. 39 à 64, 203 à 226; t. 28, p. 4 à 62, 209 à 252, 256-257. — Voir liste des ouvrages, n° 5.
21. *Rapport verbal sur le Dictionnaire de l'économie politique*, t. 27, p. 347 à 363.
22. *Mémoire sur le bouddhisme*, t. 29, p. 203 à 284; t. 30, p. 5 à 72; t. 31, p. 219 à 274, 433 à 456; t. 32, p. 339 à 359. — Voir liste des ouvrages, n° 6.
23. *Mémoire sur les trois ouvrages de morale conservés sous le nom d'Aristote*, t. 31, p. 5 à 78. — Voir liste des ouvrages, n° 1 e.
24. *Mémoire sur la science morale*, t. 33, p. 185 à 258; t. 34, p. 161 à 197; t. 35, p. 67 à 107, 215 à 242. Préface à la *Morale d'Aristote*. — Voir liste des ouvrages, n° 1 e.
25. *Rapport verbal* sur le mémoire de M. A. Mariette concernant la mère d'Apis, t. 38, p. 289 à 329.
26. *Mémoire sur la Poétique d'Aristote*, t. 41, p. 427 à 468; t. 42, p. 31

- à 44. Préface à la *Poétique d'Aristote*. — Voir liste des ouvrages, n° 1 f.
27. *Mémoire sur Kandda*, philosophe indien, auteur du système Vaicéshika, ou système de la différence et de la particularité des êtres, t. 46, p. 321 à 342.
28. *Rapport fait au nom de la section de philosophie sur le concours relatif à la question du beau*. Lu dans les séances des 16 et 20 avril 1859, t. 48, p. 321 à 359; t. 49, p. 35 à 62. Inséré dans les *Mémoires de l'Académie*, t. XI, p. 73 à 140.
29. *Mémoire sur le Vêda et l'ancienne religion brahmanique*, t. 54, p. 161 à 183.
30. *Mémoire sur la Physique d'Aristote*, t. 57, p. 423 à 469; t. 28, p. 93 à 128, 161 à 205 (*Observations*), 207 à 209, 214-215. Préface à la *Physique d'Aristote*. — Voir liste des ouvrages, n° 1 g.
31. *Le Nirvana bouddhique*, t. 60, p. 321 à 341, 347 à 350. — Voir liste des ouvrages, n° 8 (2^e et 3^e éditions.)
32. *Mémoire sur la composition de la Météorologie d'Aristote et du traité du Monde*, t. 62, p. 325 à 355. — Voir liste des ouvrages, n° 1 h.
33. *Mémoire sur la météorologie d'Aristote*, t. 65, p. 147 à 189. — Voir liste des ouvrages, n° 1 h.
34. *La vie de Mahomet*, t. 66, p. 321 à 346; t. 67, p. 5 à 32, 359 à 389 t. 68, p. 27 à 57, 219 à 245; t. 69, p. 97 à 121, 421 à 444. — Voir liste des ouvrages, n° 9.
35. *Rapport fait au nom de la section de philosophie, sur le concours relatif à la philosophie de saint Augustin*. Lu dans les séances des 13 et 20 août 1864, t. 70, p. 93 à 135, 161 à 215. Inséré dans les *Mémoires de l'Académie*, t. XII, p. 167 à 262.
36. *Mémoire sur l'état actuel du Japon*, t. 73, p. 5 à 26, 281 à 308, t. 74, p. 37 à 61, 251, à 272, 375 à 404.
37. *Mémoire sur le traité du ciel d'Aristote*, t. 78, p. 51 à 97, 305 à 343. — Voir liste des ouvrages, n° 1.
38. *Les légendes de l'Aitareya Brahmdna du Rig-Vêda*, t. 81, p. 123 à 145.
39. *La Bhagavat-Guttâ*, t. 87, p. 5 à 25.
40. *Mémoire sur la Rhétorique*, t. 93, p. 359 à 380; t. 94, p. 83 à 115, 277 à 298. Préface à la *Rhétorique d'Aristote*. — Voir liste des ouvrages, n° 1 k.
41. *Mémoire sur le Dhammapada ou le chemin de la vertu*, t. 95, p. 279 à 298, 623 à 645; t. 95, p. 181 à 210.
42. *Mémoire sur la composition de la Métaphysique d'Aristote*, t. 110, p. 473 à 500. — Voir liste des ouvrages, n° 1 l.

43. *Observations sur les Économiques d'Aristote*, t. 113, p. 392-393.
44. *Mémoire sur l'histoire des animaux d'Aristote*, t. 119, p. 362 à 377; t. 120, p. 5 à 26. — Voir liste des ouvrages, n° 1 m.
45. *Rapport sur le concours relatif à la philosophie stoïcienne*. Lu dans la séance du 3 mai 1884, t. 122, p. 769 à 778. Inséré dans les *Mémoires de l'Académie*, t. XV, p. 475 à 488.
46. *Mémoire sur la physiologie comparée d'Aristote (Traité des parties des animaux)*, t. 123, p. 5 à 34, 193 à 241, 523 à 550. — Voir liste des ouvrages, n° 1 n.
47. *Mémoire sur le traité de la génération des animaux d'Aristote*, t. 126, p. 391 à 426, 642 à 676, 817 à 850; t. 127, p. 356 à 387. — Voir liste des ouvrages, n° 1 o.
48. *Le gouvernement des Anglais dans l'Inde*, t. 127, p. 497 à 515, 657 à 677, 833 à 850; t. 128, p. 29 à 49. — Voir liste des ouvrages, n° 16.
49. *L'Inde contemporaine*, t. 128, p. 753 à 769. — Voir liste des ouvrages, n° 16.
50. *Rapports de la philosophie et de la religion*, t. 131, p. 435 à 454. — Voir liste des ouvrages, n° 9.
51. *La philosophie au XIX^e siècle*, t. 132, p. 222 à 240.
52. *Réponse de M. Barthélemy Saint-Hilaire aux paroles qu'avait prononcées M. Bouillier en lui remettant la médaille frappée à l'occasion de son cinquantenaire académique*, t. 133, p. 522 à 526.
53. *Rapport sur le concours pour le prix Bordin : La philosophie de F. Bacon*, t. 133, p. 661 à 693, 845 à 877. — Voir liste des ouvrages, n° 17.
54. *Aristote et la constitution d'Athènes*, t. 136, p. 145 à 170.
55. *Observations sur l'ancienne législation commerciale espagnole*, t. 136, p. 761 à 763.
56. *Mémoire sur Aristote et le XIX^e siècle*, t. 137, p. 177 à 190.
57. *De la méthode d'observation*, t. 139, p. 371 à 388. (*Mémoires de l'Académie*, t. 19, p. 393 à 415.)
58. *Le néo-bouddhisme. Mémoires de l'Académie*, t. 19, p. 415.
59. *De l'idée de la philosophie*, t. 144, p. 5 à 26.

COLLABORATIONS DIVERSES

Le Globe, de 1826 à 1830.

Le National, de 1830 à 1834.

Revue des Deux Mondes, depuis 1832.

Le Bon Sens, de 1832 à 1833.

Le Courrier français, de 1831 à 1833.

Journal des Savants, depuis 1853.

L'Isthme de Suez, de 1855 à 1858.

Le Magasin pittoresque, de 1886 à 1889.

HIPPOLYTE PASSY

SA VIE

- [PASSY (Hippolyte-Philibert), fils de Louis-François Passy et de Hélène-Pauline Jacquette d'Aure.
1793. 16 octobre. Né à Garches (Seine-et-Oise).
1809. 14 décembre. Élève à l'École de cavalerie de Saint-Germain.
1812. 19 avril. Sous-lieutenant au 8^e régiment de hussards.
10 décembre. Prisonnier de guerre à Vilna.
1813. 17 juillet. Évadé, a rejoint le 8^e hussards.
13 septembre. Lieutenant.
17 décembre. Lieutenant de jeune garde aux Dragons de la Garde impériale.
22 décembre. Adjudant-major au 8^e hussards.
23 décembre¹. Membre de la Légion d'honneur.
1814. 2 mars. Aide de camp du général Belliard.
5 avril. Chef d'escadron (nomination non confirmée, suivant avis du 18 octobre 1815).
1815. 11 janvier. Capitaine avec rang du 2 mars 1814.
13 avril. Nommé à nouveau chef d'escadron (nomination annulée par l'ordonnance du 1^{er} août 1815).
1^{er} septembre. Mis en non-activité.
1817. 21 mai. Réformé sans traitement pour s'être rendu sans autorisation aux États-Unis.
1818. 10 juin. Réintégré dans le tableau des capitaines en non-activité à réemployer.
1819. 9 juin. Capitaine de remplacement au régiment des hussards de la Meurthe.
1. Il avait été décoré de la main de l'Empereur le 15 octobre précédent.

1823. 31 janvier. Démissionnaire ¹.]
1830. Octobre. Élu député par le collège départemental de l'Eure.
1831. 27 janvier. Nommé membre du Conseil général de l'Eure.
Juillet. Élu député de Louviers.
1834. 26 janvier. Président de la Commission du budget.
Juin. Réélu député de Louviers.
7 août. Vice-président de la Chambre des Députés.
10 novembre. Ministre des Finances.
18 » Démissionnaire.
9 décembre. Réélu député de Louviers.
15 » Réélu vice-président de la Chambre.
1836. 22 février. Ministre du Commerce et des Travaux publics
(cabinet Thiers).
22 mars. Réélu député de Louviers.
Septembre. Chute du ministère Thiers.
1837. 6 novembre. Réélu député de Louviers.
27 décembre. Vice président de la Chambre.
1838. 7 juillet. Élu membre de l'Académie des Sciences morales
et politiques à la place de M. de Talleyrand.
20 décembre. Vice-président de la Chambre.
1839. 2 mars. Réélu député de Louviers.
16 avril. Président de la Chambre des députés.
12 mai. Ministre des Finances (cabinet Soult).
9 juin. Réélu député.
1840. 20 février. Démission du cabinet.
1841. 2 janvier. Vice-président de l'Académie des Sciences morales.
1842. Janvier. Président de l'Académie.
11 juillet. Réélu député.
1843. 16 décembre. Élevé à la Pairie.
1848. 20 décembre. Ministre des Finances (cabinet Odilon Barrot).
1849. Mai. Élection à l'Assemblée Législative. Élu le 1^{er} dans l'Eure,
le 9^e dans la Seine.
2 juin. Ministre des Finances (cabinet reconstitué par M. Odilon
Barrot).
31 octobre. Le cabinet Barrot est congédié par le président.
1851. 2 décembre. Arrêté à la mairie du X^e arrondissement, interné
au Mont-Valérien.
1857. 3 janvier. Elu vice-président de l'Académie.
1858. Janvier. Président de l'Académie.
1880. 2 juin. Sa mort.

1. Tout ce qui précède, entre crochets, est transcrit d'après les états de services conservés au ministère de la Guerre.

SES OUVRAGES

1. *L'aristocratie dans ses rapports avec les progrès de la civilisation.* Paris, in-8°, 1826.
2. *Des systèmes de culture et de leur influence sur l'économie sociale.* Paris, in-8°, 1846.
3. *Des causes de l'inégalité des richesses* (fait partie des Petits Traités publiés par l'Académie des Sciences morales et politiques). Paris, in-12, 1848.
4. *Dictionnaire de l'Économie politique*, Paris, in-8°, 1852. Articles signés : AGRICULTURE, CLIMAT, IMPÔT, RENTE DU SOL, VALEUR, UTILITÉ, UTOPIE.
5. *Introduction à l'ouvrage de M. Minghetti intitulé : Des rapports de l'Économie politique avec la morale et le droit.* Paris, 1863, in-12.
6. *Des formes de gouvernement et des lois qui les régissent*, 1^{re} édition, 1870; 2^e édition, Paris, in-8°, Guillaumin, 1876.

SES TRAVAUX ACADÉMIQUES

(MÉMOIRES, DISCOURS ET RAPPORTS)

1. *Discours prononcé au nom de l'Académie des Sciences morales et politiques lors de l'inauguration de la statue de Broussais au Val-de-Grâce en 1841.* Paris, in 8°, 1841.
2. *Discours prononcé aux funérailles de M. Jouffroy, le 3 mars 1842.* Paris, in-4°, 1842.
3. *Discours d'ouverture prononcé à la séance publique de l'Académie, le 28 mai 1842, par M. Passy, président.* Paris, in-4°, 1842. C. R., t. I, p. 380.
4. *Discours prononcé aux funérailles du comte Alexandre de Laborde, le 22 octobre 1842.* Paris, in-4°, 1842.
5. *Discours prononcé aux funérailles de M. le baron de Gérando, le 14 novembre 1842.* Paris, in-4°, 1842.
6. *Rapport sur les moyens de prévenir et de soulager la misère* (Prix Beaujour). 1845. C. R., t. VIII, p. 5.
7. *Rapport sur l'École des physiocrates* (Prix du budget). 1847. C. R., t. XII, p. 45.
8. *Mémoire sur la diversité des formes de gouvernement.* 1855. Mémoires, t. X, C. R., t. XXXIII, p. 5, 355.

9. *Discours prononcé à l'occasion du renouvellement du bureau de l'Académie, le 3 janvier 1857.* C. R., t. XXXIX, p. 160.
10. *Rapport sur le concours ouvert au sujet de la rente des terres, lu dans la séance du 24 avril 1858. Mémoires, t. X, 1860, in-4°.* C. R., t. XLIV, p. 391.
11. *Discours prononcé aux funérailles du comte Portalis, le 7 août 1858.* Paris, in-4°, 1858.
12. *Discours prononcé à la séance publique de l'Académie par M. Passy, président, le 7 août 1858.* C. R., t. XLV, p. 419.
13. *Discours prononcé en quittant le fauteuil de la présidence, le 8 janvier 1859.* C. R., t. XLVII, p. 469.
14. *Rapport sur les institutions de crédit (prix Beaujour). 1860 et 1863.* C. R., t. LI, p. 70; t. LXIII, p. 379 et 464.
15. *Rapport sur la vie de Turgot (prix Léon Faucher). 1863.* C. R., t. LXIII, p. 97.
16. *Rapport sur le prêt à intérêt (prix du budget). 1863.* C. R., t. LXIV, p. 169.
17. *Rapport sur la circulation fiduciaire (prix du budget). 1866.* C. R., t. LXXVI, p. 305.
18. *Rapport sur l'influence exercée sur le taux des salaires par l'état moral et intellectuel des populations ouvrières (prix Bordin). 1867.* C. R., t. LXXXII, p. 5.
19. *Rapport sur le prix Morogues. 1868.* C. R., t. LXXXVI, p. 181.
20. *Rapport sur l'impôt foncier et ses effets économiques (prix du budget). 1870.* C. R., t. XCII, p. 5.
21. *Mémoire sur le gouvernement de Rome et sur les causes qui en décident les transformations. 1870.* C. R., t. XCIII, p. 267; t. XCIV, p. 39, 61.
22. *De l'influence exercée sur les formes de gouvernement par les progrès de la civilisation. 1870.* C. R., t. XCV, p. 346.
23. *De la démocratie dans ses rapports avec les formes de gouvernement. 1871.* C. R., t. XCV, p. 89.
24. *De l'influence exercée sur les progrès de la civilisation par la diversité des formes de gouvernement. 1871.* C. R., t. XCV, p. 373.
25. *Rapport sur l'influence exercée par les climats sur le développement économique des sociétés humaines (prix Bordin). 1873.* C. R., t. C, p. 289.
26. *Rapport sur le capital et les fonctions qu'il remplit dans l'économie sociale (prix Bischoffsheim). 1876 et 1878.* C. R., t. CV, p. 5; t. CX, p. 449.
27. *De l'histoire dans ses rapports avec les sciences sociales et politiques. 1878.* C. R., t. CX, p. 386, 669 et 826.

DISCUSSIONS ACADÉMIQUES

1. *De l'organisation industrielle et de la législation douanière avant Colbert.* (Observations sur les corporations industrielles, par MM. Ch. Lucas, H. Passy et de Rémusat.) — 1843, t. III, p. 217.
2. *L'or et l'argent considérés comme étalons de valeurs* (Observations sur le mémoire de M. Léon Faucher, par MM. Moreau de Jonnés et Passy.) — 1843, t. III, p. 315.
3. *Reproches adressés aux tendances industrielles de notre temps.* (Observations de MM. Charles Dupin, Dunoyer, Blanqui et Passy, sur le mémoire de M. Dunoyer, intitulé : *Examen de quelques reproches adressés aux tendances industrielles de notre temps.*) — 1843, t. III, p. 457.
4. *De l'avenir du commerce européen en Chine.* (Observations de MM. de Rémusat, Dunoyer et Passy, sur le mémoire de M. Blanqui intitulé : *De l'avenir du commerce européen en Chine.*) — 1843, t. IV, p. 25.
5. *De la situation économique des départements des Alpes.* (Observations de MM. Passy, Dupin aîné, comte Portalis et Blanqui sur la situation économique des départements des Alpes, Isère, Hautes-Alpes et Var.) — 1843, t. IV, p. 441.
6. *Des causes de la décadence de l'Espagne.* (Rapport verbal de M. Mignet sur l'ouvrage de M. Ch. Weiss intitulé : *l'Espagne depuis le règne de Philippe II jusqu'à l'avènement des Bourbons.* Discussion sur les causes de la décadence de l'Espagne dans cette période, entre MM. Passy, Mignet et Blanqui.) — 1844, t. VI, p. 75.
7. *L'instruction primaire et secondaire et le paupérisme en Hollande.* — 1844, t. VI, p. 317.
8. *La colonie agricole d'Ostwald.* — 1844, t. VI, p. 320.
9. *La liberté du travail.* — 1844, t. VI, p. 371.
10. *Du régime municipal dans les Gaules.* (Discussion à l'occasion du mémoire de M. Ch. Giraud sur les impôts dans les Gaules sous les Romains, entre MM. Blanqui, Passy, comte Portalis, A. Thierry, Rossi et Giraud.) — 1845, t. VII, p. 163.
11. *De la durée des familles nobles en France.* — 1845, t. VII, p. 239.
12. *De l'organisation du travail et de la loi qui règle le travail dans les manufactures.* (Discussion entre MM. Blanqui, Passy, Dunoyer, de Beaumont, Franck et Mignet, sur ce qu'il faut entendre par l'organisation du travail et sur les effets de la loi qui

- règle le travail des enfants dans les manufactures.) — 1845, t. VIII, p. 180.
13. *De la concurrence et du principe d'association.* (Observations présentées par MM. Passy, Dunoyer et de Rémusat à la suite de la lecture du mémoire de M. Blanqui sur la concurrence et l'association.) — 1846, t. IX, p. 421.
 14. *La division de la propriété suit elle en France la progression de la population?* (Observations de MM. Passy et Bérenger.) — 1846, t. IX, p. 505.
 15. *De la population de la France.* — 1846, t. IX, p. 519.
 16. *De la nécessité de fonder en France l'enseignement de l'économie politique.* (A propos du mémoire M. Félix de la Farelle.) — 1846, t. X, p. 75.
 17. *De l'enseignement de l'économie politique.* (Discussion, par MM. Dunoyer, Passy, Cousin, Droz et Ch. Giraud.) — 1847-1848, t. XIII, p. 68; t. XIV, p. 306.
 18. *Du rapport du prix des grains avec les mouvements de la population.* (Observations par MM. Villermé, Charles Dupin, Léon Faucher, Ch. Lucas et Passy, à propos d'une communication sur les mouvements de la population de la France en 1847, par M. Moreau de Jonnés.) — 1850, t. XVII, p. 33.
 19. *Du paupérisme dans les Flandres.* (Rapport verbal sur un ouvrage de M. Ed. Ducpétiaux intitulé : *Mémoire sur le paupérisme dans les Flandres*, par M. Villermé, suivi d'observations par MM. Ch. Dupin, Charles Lucas, Léon Faucher, Cousin, Passy et Moreau de Jonnés.) — 1851, t. XIX, p. 299.
 20. *De la doctrine de Malthus sur la population.* (Observations par MM. Passy, Dunoyer, lord Brougham, Villermé, Guizot et L. Faucher.) — 1853, t. XXIV, p. 447.
 21. *Observations sur l'influence des vicissitudes sociales en matière de population.* — 1856, t. XXXVI, p. 153.
 22. *Les monnaies à Naples.* (Rapport verbal sur un ouvrage de M. Constantin Baër intitulé : *Del basso corso de' cambi e delle grande immissione d'argento in Nupoli*, par M. Michel Chevalier, suivi d'observations par M. H. Passy.) — 1857, t. XXXIX, p. 129.
 23. *De l'origine de l'agriculture pastorale et de la propriété communale en France.* (De l'état social et agricole des Gaules à l'époque de la conquête romaine, observations par MM. A. Thierry, Moreau de Jonnés, Dareste et Passy.) — 1858, t. XLIV, p. 53.
 24. *L'économie politique en Italie.* (*L'économie politique en Italie*, par M. Wolowski, suivie d'observations par MM. Passy et Wolowski) — 1859, t. XLVII, p. 197.

25. *Des mouvements de la population en France de 1789 à 1856.* (Note sur le mouvement de la population en France de 1789 à 1856 par M. L. de Lavergne, suivie d'observations par M. H. Passy.) — 1859, t. XLVII, p. 291.
26. *Observations sur Adam Smith.* — 1860, t. LI, p. 383.
27. *De la population de la Chine.* — 1860, t. LIII, p. 92.
28. *De la course maritime.* — 1861, t. LV, p. 125.
29. *La statistique générale de la France.* (Discussion à la suite du rapport de M. Wolowski sur le dernier volume de la *Statistique générale de la France*, publié sous la direction du ministère de l'agriculture et du commerce par M. Legoyt.) — 1861, t. LV, p. 266.
30. *Observations sur les deux écoles juridiques qui se produisirent en Allemagne après 1814.* — 1861, t. LVII, p. 303.
31. *Mouvement de la population de la France.* (Discussion à propos du tome X de la *Statistique générale de la France*, traitant du *Mouvement de la population pendant les années 1855, 1856 et 1857*, par M. Legoyt.) — 1862, t. LIX, p. 447.
32. *Des banques.* (Discussion à la suite du mémoire de M. L. Wolowski intitulé : *Opinions de Napoléon et du comte Mollien sur la question des banques.*) — 1864, t. LXVIII, p. 363.
33. *Le marquis de Chastellux.* (Discussion à la suite du mémoire de M. Léonce de Lavergne intitulé : *Le marquis de Chastellux.*) — 1865, t. LXXI, p. 355.
34. *Les colonies et la politique coloniale de la France.* (Discussion à la suite du rapport de M. Michel Chevalier sur l'ouvrage de M. Jules Duval intitulé : *Les colonies et la politique coloniale de la France.*) — 1865, t. LXXIV, p. 140.
35. *De l'état de l'agriculture française en 1865.* (Discussion à la suite du mémoire de M. A. du Chatellier intitulé : *Enquête sur l'état de l'agriculture française en 1865.*) — 1866, t. LXXXVI, p. 153.
36. *Observations sur la vente en détail des marchandises en Angleterre.* (Discussion à la suite du rapport de M. Chadwick intitulé : *De la vente en détail des marchandises en Angleterre, des réformes à introduire dans cette vente et de l'influence de cette réforme sur les classes moyennes.*) — 1867, t. LXXXI, p. 408.
37. *Des gouvernements mixtes.* (Discussion à la suite du mémoire de M. E. de Parieu intitulé : *Des gouvernements mixtes.*) — 1868, t. LXXXV, p. 266.
38. *La république athénienne.* (Discussion à la suite du rapport de M. E. Cauchy sur l'ouvrage de M. G. Perrot intitulé : *Essai*

- sur le droit public et privé de la république athénienne.) — 1869, t. LXXXVIII, p. 294.
39. *Le mouvement de la population.* (Discussion à la suite d'une communication de M. le baron Dupin sur la fécondité relative des familles à Paris et à Londres.) — 1869, t. XC, p. 153.
40. *Même sujet.* (Discussion à la suite du mémoire de M. Legoyt intitulé : *Du mouvement de la population en France de 1861 à 1865.*) — 1870, t. XCII, p. 264.
41. *L'esclavage au Brésil.* (Discussion à la suite de la communication faite à l'Académie d'une lettre de M. A. de Gobineau, ministre de l'empereur au Brésil, sur *l'esclavage au Brésil.*) — 1870, t. XCI, p. 449.
42. *La société La Vigilante.* (Discussion à la suite du rapport de M. Giraud sur le programme et le règlement de cette société.) — 1871, t. XCVI, p. 549.
43. *L'ivrognerie.* (Discussion à la suite de la communication de M. Paul Janet relative à l'Association française contre l'abus des boissons alcooliques.) — 1872, t. XCVII, p. 773.
44. *La Germanie de Tacite.* (Discussion à la suite du mémoire de M. A. Geffroy intitulé : *Etude sur la Germanie de Tacite.*) — 1872, t. XCVIII, p. 578.
45. *Le congrès international de statistique de Saint-Petersbourg.* (Observation à la suite du rapport de M. E. Levasseur sur le congrès international de statistique de Saint-Petersbourg.) — 1873, t. XCIX, p. 121.
46. *Observations sur Harrington.* (Discussion à la suite de la communication de M. E. de Parieu sur Harrington.) — 1873, t. XCIX, p. 300.
47. *Observations sur l'instruction publique.* (Discussion à la suite du mémoire de M. C. Hippeau sur *l'instruction publique aux États-Unis d'Amérique.*) — 1873, t. C, p. 238.
48. *Observations sur le renchérissement des moyens d'existence.* (Discussion à la suite du mémoire de M. L. Wolowski sur *le renchérissement des moyens d'existence.*) — 1875, t. CIII, p. 500.
49. *Observations sur le jubilé des Juifs.* (Discussion à la suite du mémoire de M. Serrigny intitulé : *Du jubilé des Juifs.*) — 1876, t. CVI, p. 30.
50. *Le mouvement de la population.* (Discussion à propos d'une lettre de M. de Lavergne.) — 1877, t. CVII, p. 126.
51. *Observations sur les causes de la décadence actuelle des nations asiatiques musulmanes.* (Discussion à la suite du mémoire de M. J. D. de Tholozan sur ce sujet.) — 1877, t. CVII, p. 205.

52. *Turgot*. (Discussion à la suite du rapport de M. Fustel de Coulanges sur un ouvrage de M. Foncin intitulé : *Essai sur le ministère de Turgot*.) — 1877, t. CVII, p. 439.
53. *Discussion sur le luxe et les formes de gouvernement*. (A la suite du mémoire de M. H. Baudrillart sur ce sujet.) — 1878, t. CIX, p. 92.
54. *Le droit d'hérédité dans la législation*. (Observations à la suite du rapport de M. Franck sur l'ouvrage de M. Bonnal intitulé : *Le droit d'hérédité dans la législation*.) 1878, t. CIX, p. 170.
55. *Observations* à la suite du rapport de M. Jules Simon sur deux brochures de M. Roulliet et de M. Carnot ayant pour même titre : *L'école d'administration*. — 1878, t. CIX, p. 593.
56. *Observations sur les populations agricoles de la Normandie*. (Discussion à la suite de la première partie du rapport de M. H. Baudrillart, *Sur l'état moral, intellectuel et matériel des populations agricoles (région nord-ouest, la Normandie)*.) — 1878, t. CIX, p. 686.
57. *Observations sur le rétablissement des tours*. (Discussion à la suite du mémoire de M. le Dr Marjolin *Sur la nécessité du rétablissement des tours*.) — 1878, t. CX, p. 293.
58. *Observations sur les mélodies grecques*. (A la suite de la troisième partie du mémoire de M. Ch. Lévêque intitulé : *Mélodies grecques. Histoire et esthétique*.) — 1879, t. CXII, p. 261.

..

Les rapports sur les ouvrages et les présentations de publications sont trop nombreux pour que nous ayons cru devoir en publier la liste. On la trouvera à la table alphabétique du *Compte rendu de l'Académie*. Paris, Picard, 1889, p. 219 et suivantes.

LE COMTE DE MONTALIVET

SA VIE

1801. 25 avril. Sa naissance à Valence.
1820. Octobre. Élève de l'École polytechnique.
1822. Octobre. Ingénieur des Ponts et Chaussées.
1826. Octobre. Prend siège à la Chambre des Pairs.
1827. » Ordonnance royale le nomme Conseiller général du Cher.
1830. Mai. Ordonnance royale le destitue.
1830. Novembre. Ministre de l'Intérieur (cabinet Laffitte).
1831. 13 mars. Ministre de l'Instruction publique et des Cultes (cabinet Casimir Perier).
1832. 27 avril. Ministre de l'Intérieur.
1832. 11 octobre. Intendant général de la Liste civile.
1834. » Colonel de la Garde nationale.
» Élu Conseiller général du Cher, Président du Conseil général (élu sept fois) de 1834 à 1847.
1836. 22 février. Ministre de l'Intérieur (cabinet Thiers).
1837. 15 avril. Ministre de l'Intérieur (cabinet Molé).
1850. » Exécuteur testamentaire du roi Louis-Philippe.
1879. » Élu Sénateur inamovible.
1880. 4 janvier. Sa mort.

SES OUVRAGES

1. *Lettre d'un jeune pair de France aux Français de son âge.* 1827.
2. *Le roi Louis-Philippe et sa liste civile.* Paris, 1850, Michel Lévy,

- in-12, 108 pages. — 2^e édition revue et augmentée. Paris, Michel Lévy, 1851, 407 pages.
3. *Rien! Dix-huit années de gouvernement parlementaire*. Paris, Michel Lévy, in-12, 251 pages. — Nouvelle édition. Calmann Lévy, in-12, 1879.
 4. *Observations sur le projet de loi relatif aux Conseils généraux*. Paris, Michel Lévy, 1865, 45 pages.
 5. *Notice sur le comte Jean-Pierre Bachasson de Montalivet*, par le comte Camille Bachasson de Montalivet. Paris. Impr. Lahure, in-8°, 105 pages (daté de Nice, février 1867).
 6. *La confiscation sous Napoléon III*. Paris. Lévy, in-8°, 47 pages, 1871.
 7. *La politique conservatrice de Casimir Perier*. Paris. Michel Lévy, in-12, 109 pages, 1874 (publié avec la *Notice historique sur la vie de Casimir Perier*, par Ch. de Rémusat).
 8. *Les libéraux de 1830 et les élections de 1877*, par le comte de Montalivet, ancien ministre de l'Intérieur. Paris, Germer Baillière, in-18, 1877 (Lettre adressée à M. Bapst, directeur du *Journal des Débats*, le 18 septembre 1877).
 9. *Un heureux coin de terre* (S^t Bouize et Couargues), par le comte de Montalivet. Paris, Quantin, in-12, 116 pages, 1878.
 10. *Fragments et souvenirs*. Paris, C. Lévy, 2 tomes in-8°, 1899 (Publication posthume des souvenirs de l'auteur de 1810 à 1848).
-



TABLE
DU PREMIER VOLUME

<i>Préface</i>	VII
JULES SIMON	1
M. LE DUC D'AUMALE	49
BARTHÉLEMY SAINT-HILAIRE	107
HIPPOLYTE PASSY	149
LE COMTE DE MONTALIVET	193

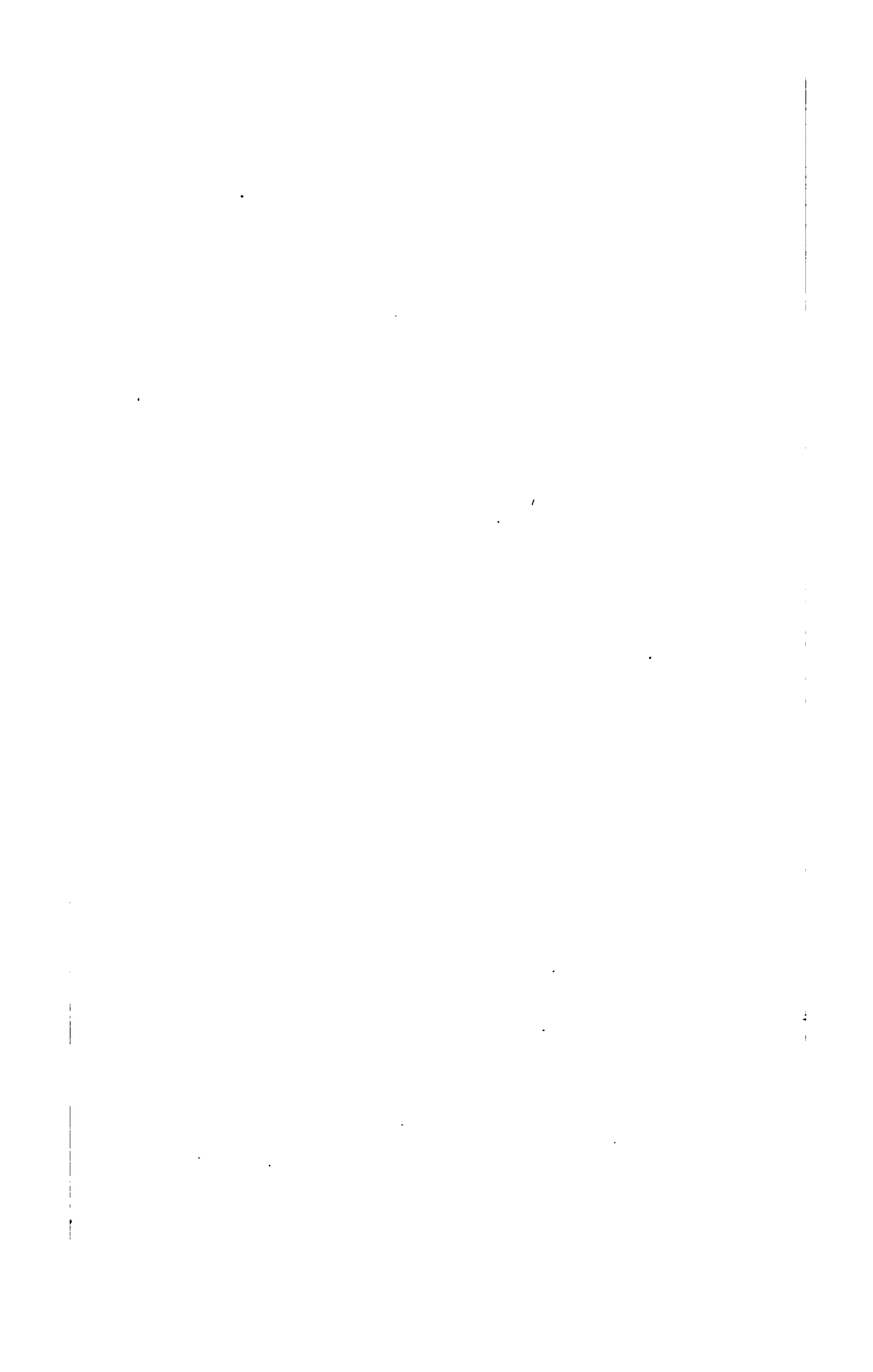
APPENDICE

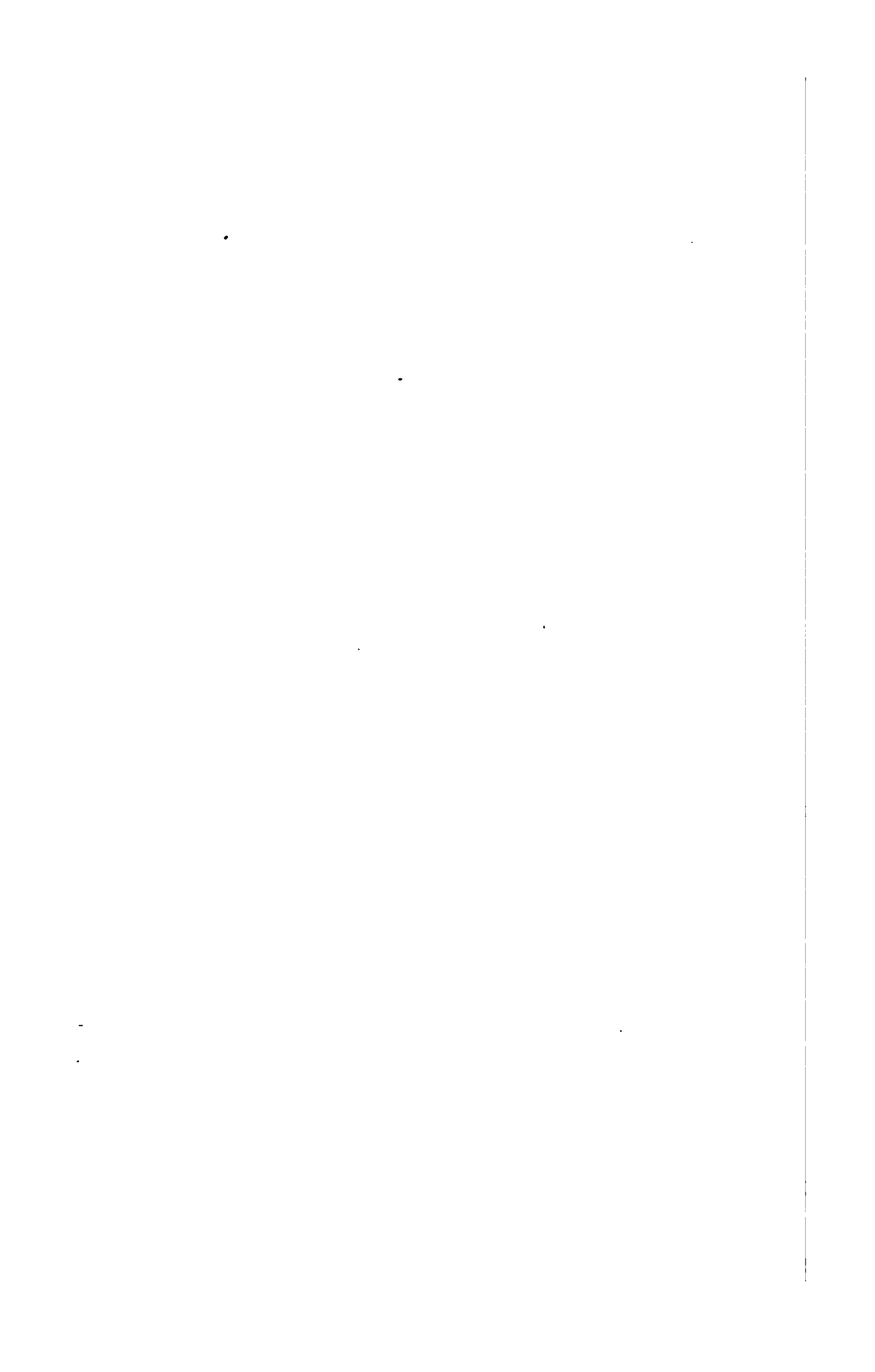
Jules Simon	285
M. le duc d'Aumale	302
Barthélemy Saint-Hilaire	309
Hippolyte Passy	319
Le Comte de Montalivet	328

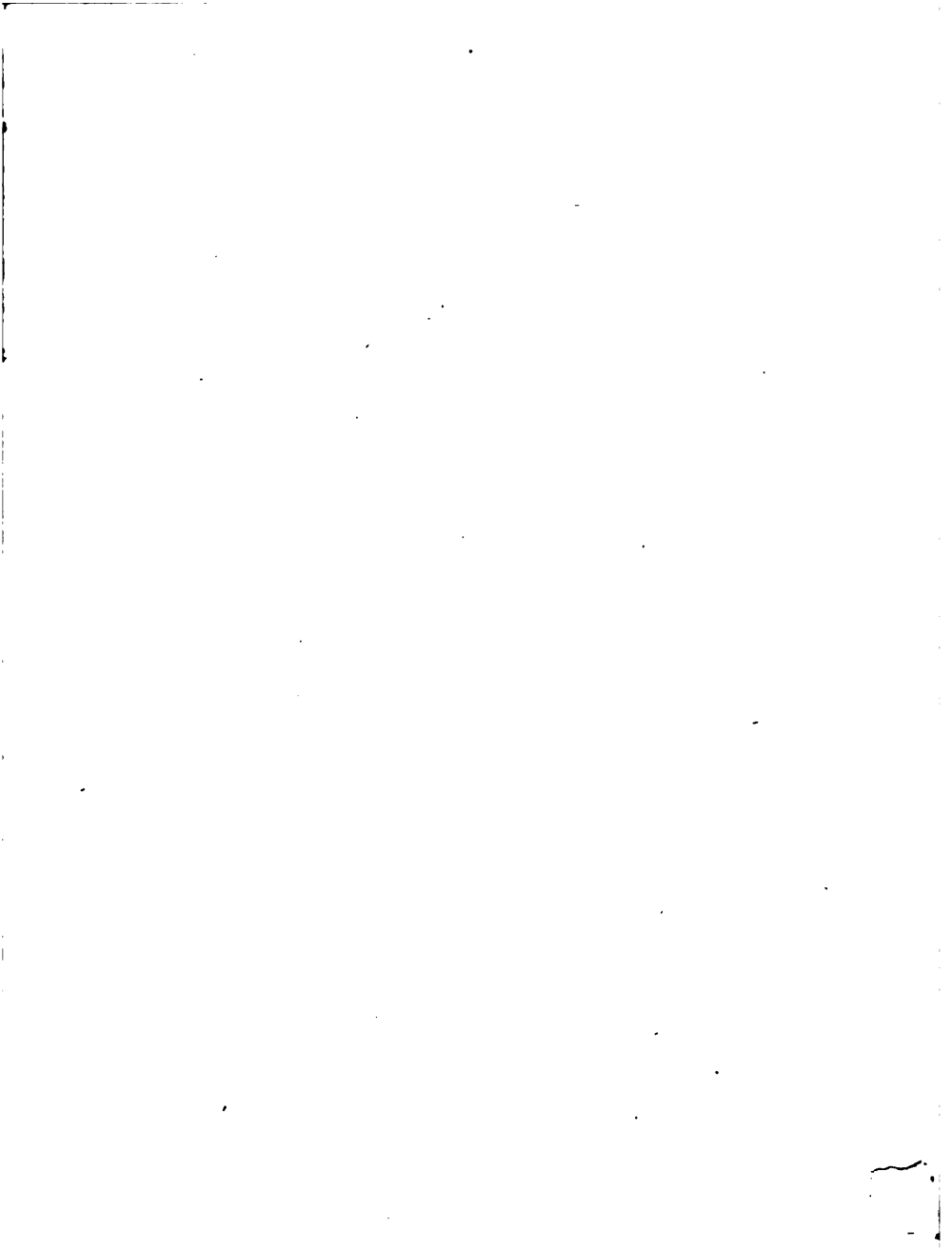
22742

2nd
max

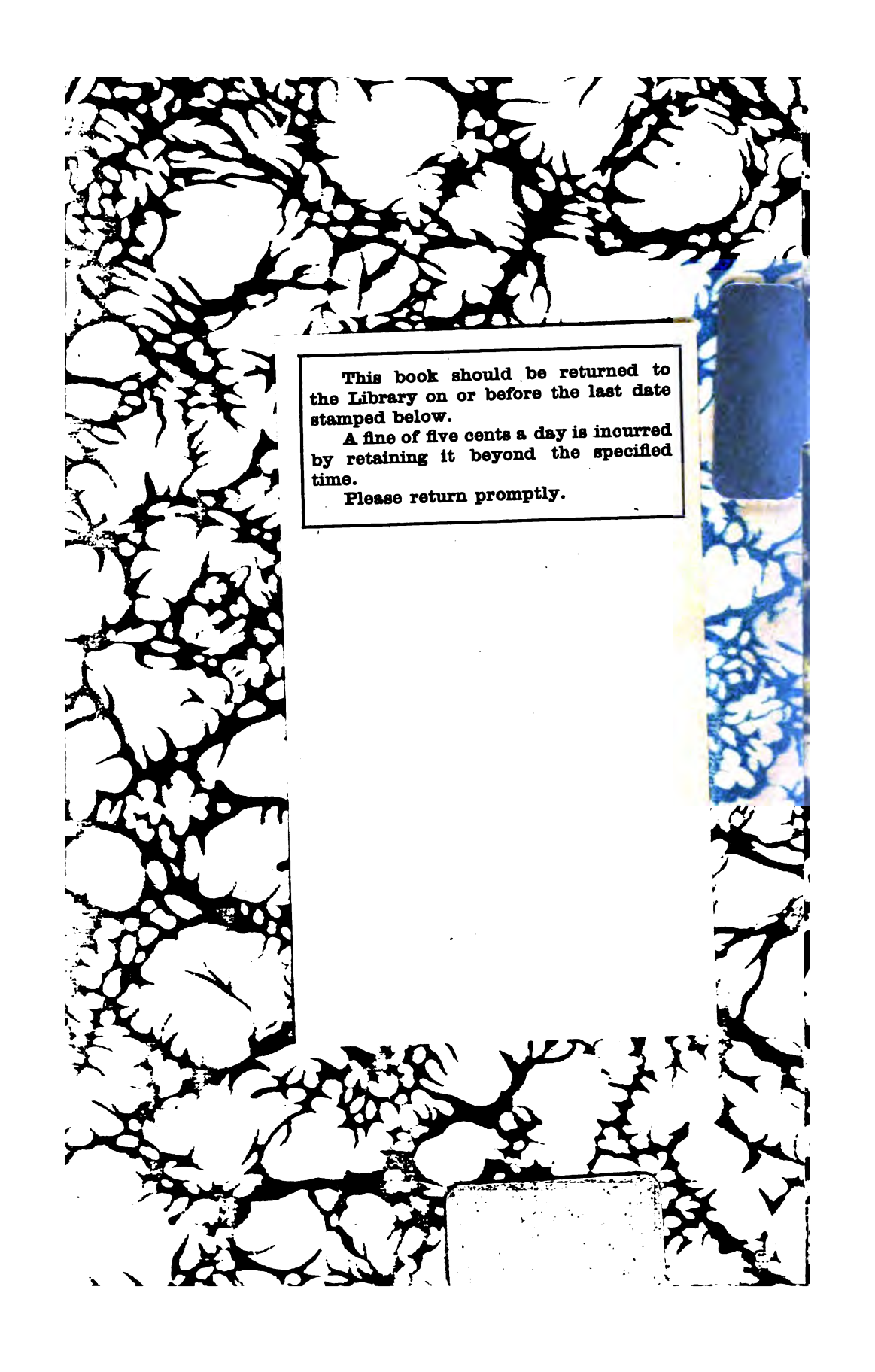
COULOMMIERS
Imprimerie PAUL BRODARD.









The background of the entire image is a high-contrast, black and white floral pattern. It consists of large, stylized flowers and smaller, dense clusters of blossoms, creating a busy, textured appearance. The pattern is centered and covers the entire frame.

**This book should be returned to
the Library on or before the last date
stamped below.**

**A fine of five cents a day is incurred
by retaining it beyond the specified
time.**

Please return promptly.

Widener Library



3 2044 089 213 938